Y. PATENAUDE
COMPTABILITE
ED. MONTREAL
ISEM. - OSAM.

isse à l'homme tragique dans la nuit: trois morts

t perdu la sans issue.
été grièvematin, au Un policier qui avait raccomà l'homme pagné une amie chez elle a été ins l'ouest alerté par les cris de cette dernière qu'un jeune homme mencé à cherchait apparemment à imune rue portuner à la porte de son logement.

Le malfaiteur eut juste le temps de sauter au volant d'une auto Buick, de récent modèle, qu'il avait volée quelques heures plus tôt et sema l'agent qui cherchait à l'intercepter. Ce dernier eut le temps toutefois de noter le numéro de plaque de la voiture, et de vérifier auprès de la Sûreté provinciale, qui lui confirma que l'auto avait été rapportée volée.

Rendu à Dorion, le jeune homme s'arrêta à un poste d'essence pour y faire le plein. Il en repartit sans payer, et se dirigea du côté de Montréal.

A l'angle des rues Cavendish et Sherbrooke, une autopatrouille l'aperçut et le prit aussitôt en chasse.

Une course à vive allure, mais de courte durée, s'ensuivit. Elle devait se terminer quelques rues plus loin, lorsque la Buick heurta une auto en stationnement, tuant deux de ses occupants et blessant grièvement un troisième, pour s'immobiliser ensuite contre un poteau.

Sous la violence du choc, le conducteur de l'auto volée fut lui aussi blessé grièvement. Il devait expirer quelques heures plus tard à l'hôpital.

La police de Westmount a identifié les victimes de l'auto frappée comme étant M. J. McLaughlin, 45 ans, du 3415 Girouard et M. Léonard B. Martin, 63 ans, du 925 Chemin Laird, à Ville Mont-Royal.

Le propriétaire de l'auto, M. Armand Bissonnette, 45 ans, du 1060 rue Des Ruisseaux, a été grièvement blessé.

On apprend d'autre part que le conducteur de l'auto volée, qui a perdu la vie, Jean Proulx, 19 ans, du 1586 de Salaberry, était recherché par la police pour répondre à plusieurs autres accusations.

Nos photos en page 2

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

AUJOURD'HUI

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, vendredi 15 octobre 1965 / sainte Thérèse d'Avila / 81e année, No 238 / 4 cahiers / 48 pages / La météo: Ensoleillé demain / minimum 45 / maximum 58

La Place des arts va bientôt réduire ses prix d'entrée • En page 3

Remaniement au sein du cabinet: le plus important depuis 1960

Ce semble être un prélude à l'assurance-santé

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a effectué hier le remaniement ministériel le plus important que le gouvernement de la province ait connu depuis les élections de 1960.

Le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque, conserve son poste tout en prenant charge du ministère de la Famille et du Bien-être social.

M. Eric Kierans, surtout reconnu pour ses talents d'administrateur, passe du ministère du Revenu au ministère de la Santé.

Aussitôt nommés à leur poste, MM. Lévesque et Kierans se sont accordés pour dire que les ministères de la Famille et de la Santé n'allaient plus former qu'un ministère à leurs yeux, ceci directement en vue de l'instauration rapide d'un système d'assurance-santé au Québec.

M. George Marler, jusqu'ici reconnu comme un des principaux conseillers financiers de M. Lesage, ministre d'Etat et chef de la représentation ministérielle au Conseil législatif, a donné sa démission comme membre du Conseil des Ministres tout en conservant ses fonctions au Conseil législatif. M. Marler devient par ailleurs président du Conseil d'administration des Ciments Lafarge (Québec) Ltée.

M. Richard Hyde, jusqu'à maintenant président de l'Assemblée législative, succède à M. Kierans au ministère du Revenu, tandis que M. Gaston Binette, ministre d'Etat charge d'aider le ministre de l'Education, est transféré au ministère des Richesses naturelles où il aidera M. Lévesque.

M. Lesage a clairement laissé entrevoir que d'ici peu M. Binette succéderait à M. Lévesque aux Richesses naturelles, mais un autre informateur a ajouté: "Ceci ne viendra pas avant que tous les conflits ouvriers ne soient terminés dans ce secteur."

L'ancien ministre de la Santé, M. Alphonse Couturier, devient ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

L'ancien ministre de la Famille et du Bien-Etre social, M. Emilien Lafrance, de même que l'ancien ministre du Tourisme, M. Gérard Cournoyer, deviennent ministres d'Etat. "C'est pour des raisons de famille et de santé, a dit M. Lesage, qu'ils ont exprimé l'intention de ne plus avoir de portefeuilles."

Enfin, pour remplacer le président de l'Assemblée législative qui devient ministre du Revenu, M. Jean Lesage a annoncé son intention de proposer l'élection de M. Guy Lechasseur, député de Verchères, à ce poste dès la prochaine session.

Dès que les nominations furent faites, les journalistes qui se précipitèrent sur les nouveaux titulaires de ministères ont eu la nette conscience que toute cette opération était faite dans le but de préparer la mise en application du très coûteux service d'assurance-santé dans la province de Québec.

Parlant peu et, comme toujours, un peu perdu au milieu des journalistes, M. Kierans avait d'abord dit que dans l'optique de l'établissement de l'assurance-santé, il envisageait une collaboration plus étroite que jamais avec le ministère de la Famille et du Bien-Etre social.

Lorsque soudain, M. Lévesque s'anima: "En vue de l'assurance-santé, il y a une chose vitale qu'il faut d'abord faire, dit-il.

"La première étape qu'il faut franchir, c'est d'assurer les économiquement faibles, ceux qui dépendent du ministère de la Famille.

"Kierans et moi, on est d'accord pour s'asseoir à la même table et se donner l'impression qu'on a un ministère au lieu de deux."

—Quelles seront vos priorités? demanda un journaliste.

—Il y en a trois, répondit M. Lévesque. Il faut d'abord s'entrer dans la tête que la sécurité sociale, c'est un droit et non pas un acte de charité. Ensuite, il y a le problème de l'assurance-santé en face des économiquement faibles. Enfin, le ministère de la Sécurité sociale doit se rapprocher de ses clients, c'est-à-dire se régionaliser.

"Il y a évidemment autre chose: avoir une politique de logement convenable pour les personnes âgées, faire de l'assistance-chômage un outil qui aide au retour au travail, récupérer l'ensemble de la sécurité sociale dans le Québec de façon à avoir une politique sociale cohérente, claire et nette."

On peut, sans trop risquer de se tromper, croire que les autres nominations au sein du cabinet sont consécutives aux permutations de MM. Lévesque et Kierans et au départ de M. Marler, remplacé comme représentant de la minorité anglo-protestante par M. Hyde.

Exclusif à LA PRESSE

Les plus influents

Remaniement important parce qu'il implique les deux membres les plus influents, les plus vigoureux et les plus controversés de l'équipe Lesage: Eric Kierans et René Levesque. Deux ministres que l'on voit ici en train de prêter serment. Deux ministres qui feront tandem.

Incendies: Sicotte dit être détenu illégalement

par Maurice Morin

Louis Sicotte, un Montréalais âgé d'une quarantaine d'années, ancien estimateur d'assurances et propriétaire d'un petit hôtel sis dans une municipalité de la rive sud, hôtel qui fut la proie des flammes tout récemment, **soumet dans une requête en vue d'obtenir un bref d'habeas corpus et un bref "ancillaire" de certiorari qu'il est détenu illégalement depuis le 10 septembre dernier et sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui... dans l'affaire des incendies criminels qui retient présentement l'attention des autorités judiciaires de la ville de Québec.**

C'est Me Réal Gagnon, avocat de Sicotte, qui a déposé les deux requêtes, tard hier après-midi; ces deux requêtes seront représentées aujourd'hui, vendredi, au juge Yves Leduc, de la Cour supérieure, agissant comme juge de la Cour du banc de la reine. L'instruction aura lieu au Vieux palais de justice.

Dans cette affaire, Me Jean Gagné, de Montréal, assiste Me Gagnon cependant qu'à Québec leur correspondant est Me Marcel Turgeon.

Nous avons appris, hier soir, que Sicotte est détenu en vertu d'un mandat du Commissariat des incendies du Québec et qu'il se trouve présentement dans les cellules du Nouveau

Voir SICOTTE en page 2

L'enquête de Darabaner est remise au 22

L'enquête préliminaire de Moise Darabaner, de Gaston Cadrin et de Marc-André Dubois, tous trois accusés d'avoir conspiré pour mettre le feu et d'avoir effectivement mis le feu à l'édifice connu sous le nom de La Tour à Québec, le 4 mars dernier, a été ajournée au 22 octobre ce matin par le juge Gérard Simard, de la Cour des sessions de la paix.

Les procureurs de la Couronne, Me Anatole Corriveau et Me Roch Lefrançois qui s'occupent de l'affaire Darabaner, étaient absents. La Couronne était alors représentée par Me Marc-André Drouin. Les avocats de Darabaner, de l'étude légale de Me Raymond Daoust, de Montréal, étaient également absents.

(Telephoto PA)

LES DODGERS SONT CHAMPIONS

Il y a des gens pour qui le sport est une chose sérieuse. Cette "pauvre" jeune fille pleure à chaudes larmes. Ses Twins ont perdu la septième joute (2-0) et la série mondiale, 4 parties contre 3. (Voir page 25).

Le lauréat : Mikhail Cholokhov

Le prix Nobel de littérature à un écrivain russe

STOCKHOLM (Reuter, UPI, AFP) — L'écrivain russe Michel Cholokhov, auteur du fameux roman "Don paisible", remporte le prix Nobel de littérature 1965.

L'Académie suédoise, constituant le jury, a désigné cet écrivain soviétique pour "la vigueur et la probité artistique avec lesquelles l'auteur a exprimé une phase historique de la vie du peuple russe".

Cholokhov est le troisième Russe à remporter ce prix, qui lui vaut $59,000. Boris Pasternak l'avait mérité en 1958 pour son roman "Docteur Jivago", mais il l'avait refusé quatre jours après avoir remercié l'Académie de son choix. En 1933, le prix avait été attribué à Ivan Bunin, apatride, né russe et domicilié en France.

Le prix sera remis au lauréat par le roi Gustave Adolf de Suède au cours d'une cérémonie solennelle qui se déroulera le 10 décembre au Palais des concerts de Stockholm.

Moscou se réjouit

Sept ans après "l'affaire Pasternak", l'URSS voit donc enfin couronner en la personne de Mikhail Cholokhov l'écrivain symbolisant la continuité de la vie littéraire soviétique depuis la révolution. Tel est le sentiment, aujourd'hui, dans les milieux intellectuels de Moscou, où l'on a appris sans surprise la décision des jurés de Stockholm.

C'est un personnage haut en couleur, au jugement entier et souvent sévère, et qui a profondément marqué toute la vie littéraire de l'URSS des 35 dernières années, qui vient de se voir ainsi décerner la plus haute distinction littéraire.

Si la qualité, l'ampleur, l'importance de son oeuvre ne sont guère mises en question, il n'en va pas de même pour l'homme qui symbolise souvent aux yeux des jeunes intellectuels épris de changement, le courant traditionnaliste.

Ecrivain réaliste au souffle épique

En présentant le lauréat, le président du comité Nobel de l'Académie suédoise, le Dr Anders Oesterling, a notamment déclaré:

"Bien que communiste convaincu, Cholokhov s'abstient de tout commentaire politique, dans "Le Don paisible", oeuvre si connue qu'il est superflu d'en faire la présentation aujourd'hui. Son récit palpite de vie, il est irrigué d'un sang si riche que les sanglants sacrifices de ses champs de bataille s'en trouvent neutralisés. Le cosaque Grigori qui, entre les blancs et les rouges,

Voir UN RUSSE en page 2

Nouveau mandat confié à Alphonse Ouimet

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre Pearson a annoncé aujourd'hui la nomination de M. Alphonse Ouimet pour un autre mandat au poste de président de la Société Radio-Canada. Le mandat actuel de M. Ouimet devait expirer le 10 novembre, soit deux jours après la tenue du scrutin.

Le premier ministre a ajouté que la nomination de M. Ouimet, ainsi que la prolongation du mandat de M. Andrew Stuart, annoncée plus tôt, assureront la stabilité de la direction de la Société Radio-Canada et du BGR au moment où la radiodiffusion canadienne traverse une période critique.

Le chef du gouvernement a remis ce matin à la presse un communiqué dans lequel il précise que cette nouvelle nomination et cette prolongation de mandat ne signifient aucunement que le gouvernement accepte ou rejette les recommandations contenues dans le rapport Fowler.

M. Josaphat Brunet démissionne

Frustration et désaccord avec le ministre Wagner

par Albert Tremblay

C'est une "frustration profonde", doublée "d'un sérieux désaccord avec M. Wagner", qui a provoqué la démission de l'ancien directeur de la Sûreté provinciale du Québec.

C'est du moins l'explication fournie par M. Josaphat Brunet, dont la démission a été acceptée hier par le Cabinet provincial.

M. Brunet a annoncé sa démission dans une lettre "personnelle et strictement confidentielle" adressée au ministre de la Justice, M. Claude Wagner. Le Cabinet a ratifié le geste, attendu d'ailleurs depuis quelques mois, sans la moindre discussion.

Ce qui ne signifie pas pour autant que M. Brunet quitte, heureux, le poste qu'il occupait depuis 1960... loin de là.

M. Josaphat Brunet, directeur de la Sûreté provinciale du Québec, ne mâche pas ses mots. Il n'a rien du "démissionnaire-type" et, ce qui plus est, ne ménage rien pour bien laisser voir qu'il ne quitte pas, avec le sourire de l'homme satisfait, son bureau du 360 McGill.

Voir FRUSTATION en page 2

Photos Michel Gravel, LA PRESSE

"On m'a refusé ce que m'accorde la loi: le droit de commander et d'administrer la force policière de la province".

Son successeur serait de la Sûreté

par Maurice Morin

On se demande dans les milieux judiciaires et policiers qui succédera au directeur Josaphat Brunet de la Sûreté provinciale, dont la démission, "pour des raisons personnelles et confidentielles", a été acceptée hier par le ministère provinciale.

Une personne bien renseignée a déclaré "que le prochain directeur de la PP sortira des rangs mêmes du corps policiers, que ce sera un policier de carrière qui a fait ses preuves dans les nombreuses enquêtes qu'il a été appelé à diriger au cours des dernières années".

D'autres ont émis l'opinion qu'un des procureurs de la Couronne pourrait être appelé

voir SUCCESSION en page 2

Le Concile approuve par une forte majorité la déclaration sur les juifs

CITE DU VATICAN (AFP) — Le rapport présenté par le cardinal Bea sur la "déclaration sur les religions non chrétiennes et sur les Juifs" et les premiers votes positifs sur cette déclaration, qui ont été publiés d'autre part, ont été l'événement majeur de la congrégation générale d'hier matin. Les très larges majorité obtenues au cours des premiers scrutins sont d'autant plus notables que les Pères n'entendaient pas repousser la déclaration en elle-même, mais seulement manifester leur désir de la voir amender dans certains de ses paragraphes.

La mise aux voix du schéma sur les religions non chrétiennes qui contient la déclaration sur les juifs a eu lieu hier, mais c'est ce matin que le résultat en a été annoncé, car la séance d'hier a été levée avant la fin de la compilation.

Les Pères ont approuvé par 1,875 voix contre 188 la partie de la déclaration qui dit qu'on ne peut pas accuser collectivement les juifs de déicide, à la suite de la mise à mort du Christ. L'autre partie de la déclaration selon laquelle "les juifs ne doivent pas être présentés comme rejetés par Dieu... comme si cela ressor-

Voir CONCILE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 32 à 35, 38 à 44
Bandes dessinées / 46
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Education / 30
Finance / 22, 23
Horoscope / 21
Loisirs et récréation / 47
Mots croisés / 33
Nouvelles internationales / 37
Radio et Télévision / 6
Spectacles et Concerts / 16 à 18
Sports / 25 à 30
Tribunaux / 24
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 12

photos LA PRESSE

Chasse à l'homme funeste

Trois hommes ont perdu la vie et un autre a été grièvement blessé dans cet accident survenu à la suite de la chasse à l'homme, ce matin, dans l'ouest de la métropole. La Buick, auto volée par Jacques Proulx, a été prise en chasse par une auto-patrouille. Elle heurta l'Odsmobile stationnée tuant deux des occupants et blessant grièvement le troisième avant de s'immobiliser contre un poteau. Le conducteur de l'auto volée a perdu, lui aussi, la vie.

Le ministre du Revenu étudie la possibilité de poursuites à la suite du pamphlet de Marcoux

KINGSTON, Ontario. (PC) — Le ministre fédéral du Revenu, M. Edgar J. Benson, a fait savoir hier que son ministère allait étudier le pamphlet rédigé par le Dr Guy Marcoux, ancien député du Crédit social, pour voir s'il y a sujet à poursuite, à la suite de certaines déclarations du livre voulant que des exemptions particulières de taxes aient été accordées à M. John Doyle et à ses entreprises.

Au cours d'une interview par téléphone, M. Benson a précisé que par son mandat de ministre, ni lui ni aucun autre ministre du Revenu n'a le pouvoir d'accorder des faveurs fiscales à qui que ce soit. Il a nié que son prédécesseur, feu M. John Garland, ou lui-même ait accordé la moindre exemption spéciale des taxes habituelles.

Le pamphlet du Dr Marcoux, "Dans le même sac", relie les noms du ministre du Transport, M. John Pickersgill, et de M. Doyle à celui de Moïse Darabaner, homme d'affaires québecois, en rapportant une tentative d'obtenir des députés du Crédit social dans le Québec qu'ils donnent leur appui aux libéraux après les élections de 1963.

Dans son livret de 24 pages, M. Marcoux se demande si la Canadian Javelin, une des entreprises de M. Doyle, n'aurait pas bénéficié d'un traitement fiscal spécial.

Le pamphlet provoque une vague de protestations et de dénégations

QUEBEC (PC) — Une vague de protestations s'est élevée à la suite de la publication d'un pamphlet dans lequel le docteur Guy Marcoux décrit les dessous d'une manoeuvre qui a eu pour résultat le changement d'allégeance de six députés créditistes.

Dans ce pamphlet, publié mercredi, le député créditiste de Québec-Montmorency déclare que le ministre des Transports, M. Pickersgill, et l'industriel John Doyle ont participé à la "conversion" des six députés créditistes qui ont prêté, au lendemain des élections de 1963, serment d'allégeance au parti libéral.

A Québec, trois des six députés créditistes qui avaient changé d'allégeance au lendemain des dernières élections ont nié qu'on leur ait offert de l'argent. Les trois députés qui ont pu être rejoints sont Robert Beaule, de Québec-Est; Lucien Plourde, Québec-Ouest et Raymond Langlois, de Mégantic.

Gilbert Rondeau, député de Shefford, a déclaré à Granby : "Je vais attendre de lire la brochure avant de faire une déclaration. Je vais confier le tout à mon avocat pour voir s'il y aura des procédures à prendre."

Les deux autres députés qui avaient signé la déclaration d'allégeance n'ont pu être rejoints. Il s'agit de Gérard Perron, député de Beauce, et Pierre-André Boutin, de Dorchester.

Thompson nie avoir été "approché"

M. Robert Thompson, chef du Crédit social, a déclaré être au courant de l'enquête du docteur Guy Marcoux.

"Mais je ne sais rien de plus que ce que disent et les rumeurs et les rapports de presse sur cette enquête" a déclaré M. Thompson lors d'une conférence de presse.

Il a fait savoir que personne ne l'a approché pour lui offrir un pot-de-vin, "et nous n'avons jamais conclu d'entente avec M. Diefenbaker ou d'autres personnes après les élections de 1963 pour promettre notre appui".

Le chef créditiste a encore précisé qu'au mois de juin de cette année-là, il a été découvert que Moïse Darabaner, âgé de 43 ans, homme d'affaires de Québec, avait rédigé le document relatif à la transaction. Le Dr Marcoux a alors commencé son enquête. "C'est tout ce que je sais."

Il a ajouté ne pas savoir pourquoi le Dr Marcoux a révélé les résultats de son enquête à

Autres informations sur les réactions à la plaquette publiée par M. Marcoux, en pages 14 et 15

ce moment-ci, "mais je sais que c'est un citoyen honnête, un bon député et qu'il doit avoir ses raisons sur le plan local. Il peut être assuré de mon respect pour cela".

Caouette se dit hors de l'affaire

Réal Caouette, leader du Ralliement des créditistes, a déclaré au cours d'une interview téléphonique de Sherbrooke qu'il n'avait pas participé à la décision des six, lorsque ces derniers ont annoncé qu'ils appuyaient le parti libéral.

Il a ajouté qu'il avait demandé aux six de revenir sur leur décision et qu'ils l'avaient fait.

Le docteur Marcoux dit dans son pamphlet que M. Caouette s'opposait à toute enquête dans cette affaire.

Caouette a déclaré à ce sujet : "Je ne me suis jamais opposé à une enquête, mais j'ai demandé au docteur Marcoux de me communiquer des détails précis afin que je puisse agir en conséquence."

Le docteur Marcoux ne fait que donner des déclarations sans preuve, a-t-il ajouté.

Le leader du Ralliement des créditistes a ensuite déclaré que le coût d'impression de ce pamphlet avait été défrayé par l'Union nationale et le parti conservateur. Selon lui, le pamphlet ne porte pas le nom de l'imprimeur et le docteur Marcoux pourrait être passible de poursuite, puisqu'il a enfreint la loi.

Smallwood nie avant même d'avoir lu le livre

Le premier ministre de Terre-Neuve, qui se trouvait à Halifax où il devait prononcer une causerie, a nié avoir été impliqué de quelque façon que ce soit dans cette tentative visant à faire passer au parti libéral des députés créditistes.

M. Smallwood a ajouté qu'il n'avait pas encore vu le pamphlet, mais que toute allusion faite à son nom était absolument fausse.

Pickersgill : "Monsieur Fix-it"

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, a déclaré n'être pas tellement surpris que le nom du ministre des Transports, M. Pickersgill ait été mentionné au sujet de démarches en vue d'attirer six créditistes au parti libéral.

Dans toutes les transactions libérales qui ont eu lieu au cours de ces 30 dernières années, a-t-il dit, M. Pickersgill a été le "Monsieur Fix-it". M. Douglas a aussi noté, au cours d'une conférence de presse, que la négation de M. Pickersgill vise seulement la démarche qui, selon M. Marcoux, aurait visé à "l'achat" de six députés créditistes. Il est clair, a-t-il dit, que le ministre des Trans- ont été faits pour amener les députés créditistes à appuyer le parti libéral.

Dief a subventionné cette publication

M. Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière aux Communes a, pour sa part, déclaré que l'organisation du chef conservateur, M. Diefenbaker, a subventionné la publication de la brochure du Dr Guy Marcoux.

M. Choquette a dit, au cours d'une entrevue, que la subvention de M. Diefenbaker s'inscrit dans ce qu'on pourrait nommer "salissage contre le Québec".

M. Diefenbaker, a-t-il dit, veut que les anglophones du Canada aient un goût si amer des Québecois qu'ils pourraient en venir à la conclusion que le premier ministre Pearson a tort d'être sympathique au Québec.

En définitive, a dit le député de Lotbinière, ce ne sont pas John Doyle et Jack Pickersgill qui souffriront de la publication de la brochure. Ils s'en sortiront très bien. Ce sont, à toutes fins pratiques, les six créditistes québecois qui seront touchés.

Le député créditiste de Beauce, M. Gérard Perron, a pour sa part déclaré que le pamphlet du Dr Guy Marcoux sur l'affaire des six caouettistes était le fruit de la haine, "un bouilli électoral écrit par un homme qui se prend pour un autre".

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Perron a dit que M. Marcoux était frustré parce que sa propre affaire n'avait pas marché, c'est-à-dire qu'il n'avait pas réussi "dans sa tentative de coalition".

Un autre caouettiste impliqué dans la même affaire, le député de Dorchester Pierre-André Boutin, a qualifié l'écrit du Dr Marcoux de "tout simplement ridicule et issu d'une imagination extraordinaire". M. Boutin a refusé tout autre commentaire disant qu'il consulterait son procureur aujourd'hui.

FRUSTRATION

SUITE DE LA PAGE 1

"Le ministère de la Justice refuse de m'accorder ce dont j'ai besoin pour réorganiser mon service. On me refuse des promotions, on se croit mieux placé que moi pour évaluer la valeur de mon personnel. On me refuse, en fait, ce que prévoit la loi régissant mes fonctions : la faculté de "commander et d'administrer la force policière de la province".

Tout au long de l'entrevue qu'il nous a accordée hier après-midi, M. Brunet a parlé beaucoup et a parlé vite. Il a donné plusieurs motifs à son insatisfaction. Tous ont trait à deux choses : le personnel et le budget.

Budget dans le cas de "l'école de police que nous n'avons toujours pas", budget encore dans le cas des "salaires de famine qui sont versés aux policiers".

Personnel dans le cas des "3,000 hommes que nous devrions avoir et que nous n'avons toujours pas", personnel encore "lorsque le ministre se croit mieux placé que moi pour décider des promotions".

Pourtant, une raison plus sourde impose sa présence. M. Brunet ne le dira pas et ne le dira probablement jamais. Mais le "second rôle" que joue depuis quelque temps la Sûreté provinciale du Québec a pour le moins fortement influencé sa décision.

"Le rôle de plus en plus important que joue M. Wagner dans l'administration de la Justice a-t-il influencé votre décision" ? lui a demandé un journaliste.

M. Brunet a souri. Puis a dit, faiblement : "Je pense que le moins que je puisse dire, dans les circonstances, c'est qu'on ne parle pas souvent de la Sûreté provinciale dans les journaux depuis quelque temps . . .

Un "quelque temps" qui devait automatiquement faire penser à "l'affaire Darabaner".

"Et Darabaner . . ."

"Non ! L'affaire Darabaner n'a rien à voir avec ma démission. La Sûreté provinciale travaille sur ces affaires de faillites frauduleuses et d'incendies criminels depuis au moins deux ans. Je ne veux cependant pas me prononcer sur la façon dont M. Wagner a décidé de conduire cette affaire . . ." Réponse suivie d'un long et lourd silence . . .

Réorganisation impossible

M. Brunet, à la veille de quitter son poste, déplore surtout le fait d'avoir été placé dans une situation lui rendant impossible une réorganisation qui s'imposait à la Sûreté provinciale.

"J'ai bataillé durant cinq ans pour rebâtir la sûreté. Le personnel, le travail et l'efficacité ont augmenté. Mais tout n'est pas parfait, loin de là."

M. Brunet déplore une chose en particulier : "La Sûreté provinciale, pour devenir une organisation policière vraiment efficace, devrait disposer d'au moins 3,000 hommes. Elle en compte un peu moins de 2,200."

Il deviendra plus sévère encore en ajoutant, un peu plus tard :

"Nous sommes actuellement loin d'être en mesure d'élucider tous les crimes ou d'enquêter sur tous les crimes dont nous soupçonnons l'existence."

Les salaires

Autre récrimination : les salaires payés à ses hommes.

"Nos policiers gagnent un salaire de famine." Et M. Brunet de comparer le salaire moyen des policiers de la ville de Montréal ($6,400 pour une semaine de 40 heures) et ceux de ses hommes ($5,200 pour une semaine qui peut compter jusqu'à 80 heures de travail). "J'aurais aimé que tout cela change . . ."

Si cela change, ce ne sera pas au cours du règne de M. Brunet.

La démission de "l'ancien directeur" a été expédiée à Québec il y a quinze jours et elle prendra effet le 1er novembre. Le démissionnaire a appris, de la bouche d'un journaliste de LA PRESSE, que sa démission avait été acceptée. "C'est là la façon de procéder de "mon" ministère. J'avais l'impression qu'une réponse un peu plus personnelle me serait adressée. Je m'étais trompé . . .", dira M. Brunet.

Il quitte la Sûreté provinciale ainsi que "tous les corps de police organisés", puisqu'il a nettement fait savoir qu'il n'était plus question pour lui de coopérer à un service policier, "quel qu'il soit".

Il laisse derrière lui 36 années de service à la Gendarmerie royale du Canada et cinq années à la Sûreté du Québec.

Il ne regrette pas ces dernières 5 années. "Après tout, dira-t-il, je n'ai jamais fait de demande d'emploi au gouvernement. C'est lui qui est venu me chercher pour réorganiser son service de police.

"Et je pense avoir fait mon possible, dans les circonstances . . ."

UN RUSSE

SUITE DE LA PAGE 1

change de camp, et qui est acculé à poursuivre la lutte jusqu'à son terme désespéré, est à la fois héros et victime. Il est vaincu par la nécessité historique qui joue ici le rôle de l'antique Némésis. Mais notre sympathie l'entoure, lui et les deux femmes inoubliables qui se perdent pour lui, son épouse Natalia et sa maîtresse Aksinia.

"On peut dire que Cholokhov use d'une ancienne technique réaliste, nullement innovatrice, et qui peut sembler d'une simplicité naïve, comparée à tant d'autres recettes sur l'art d'écrire un roman dont on s'est engoué plus récemment.

"Mais son sujet n'aurait sans doute jamais pu être traité dans une autre forme et le flot épique, vigoureux et égal, qui caractérise "Le Don paisible" fait de l'oeuvre, un roman fleuve à un double titre.

"Ce que Cholokhov a écrit depuis, par exemple "Terres défrichées", où il relate l'introduction des kolkhoses, témoigne d'une vitalité sans fléchissement et d'une prédilection pour les types populaires drus et cocasses. Mais "Le Don paisible" justifie bien entendu à lui seul la distinction qui, si elle est décernée un peu tard, ne l'est heureusement pas trop tard pour ajouter à la liste des prix Nobel de littérature l'un des noms les plus éminents de notre époque.

SUCCESSEUR

SUITE DE LA PAGE 1

à remplacer M. Brunet. Le nom de Me Jacques Ducros, sous-ministre adjoint de la Justice, a même été mentionné.

Rencontré ce matin à son bureau du Nouveau Palais de Justice, Me Ducros s'est contenté de sourire soulignant qu'il appartenait au ministre de la Justice, M. Claude Wagner, d'annoncer lui-même qui serait le nouveau chef de la PP.

Le ministre de la Justice était aussi à son bureau. Il n'avait aucune déclaration à faire pour le moment.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 1

palais de justice, sous le surveillance d'agents de la Police provinciale.

Me Gagnon nous a déclaré, hier soir, que son client, en apprenant qu'un mandat avait été décerné en vue de sa détention s'était livré aux autorités compétentes, le 10 septembre dernier; qu'il avait été subséquemment conduit dans la vieille Capitale, un certain soir, et qu'à minuit il avait été interrogé, . . . à titre de témoin.

Quelques jours plus tard, après avoir été de nouveau interrogé, on l'avait reconduit à Montréal où, selon ce qu'invoque Me Gagnon dans les deux requêtes contenant 40 allégués . . . pour faire libérer son client, il a été détenu et l'est toujours sans qu'aucune accusation de quelque nature que ce soit ait été portée contre lui.

Dans ses requêtes, Me Gagnon demande que le directeur Josaphat Brunet, directeur de la PP (le cabinet provincial a accepté sa démission, hier) rende la liberté à Sicotte "qui, en vertu du code pénal, ajoute l'avocat du requérant, aurait dû comparaître dans les 24 heures qui ont suivi sa détention si, bien entendu, une accusation avait été portée contre lui."

Mais l'avocat ajoute "qu'aucune accusation n'a été jusqu'à présent portée contre son client, qui est détenu depuis plus d'un mois et que cela lui cause un grave préjudice et le prive de sa liberté, d'une liberté qui lui revient de droit".

Au cours de la matinée, Me Jean Gagné, un des avocats de Sicotte, a fait savoir que ce dernier devait comparaître, cet après-midi, à Québec, devant la Cour des Sessions de la paix sous l'accusation d'avoir conspiré avec Darabaner, Jean-Jacques Gagnon, Ovila Boulet et d'autres personnes relativement à l'incendie de la maison de Mme Cora B. Cyr, à Saint-Lambert de Lévis.

De plus, un mandat portant la signature du coroner du district de Québec, Paul Wintle des Ruisseaux, a été signifié contre Sicotte, en présence de ses avocats, dans la métropole, hier soir.

Sicotte est détenu comme témoin important à la suite de la mort d'Aldéric Bilodeau survenue le 18 septembre 1965. Le cadavre de Bilodeau a été trouvé, on le sait, dans le charnier de Saint-Gilles de Lotbinière.

Me Gagné s'est plaint du fait qu'il n'avait pas pu voir un autre client, Fernand Quirion, ancien propriétaire de l'hôtel "Montana Inn" de Pointe-aux-Chênes, détenu en vertu de mandats du commissariat des incendies et du coroner à la suite des incendies criminels et la mort de trois personnes dont les cadavres ont été récemment découverts.

Me Gagné a dit avoir essuyé plusieurs refus bien qu'il détienne "un mandat spécifique de Mme Quirion".

CONCILE

SUITE DE LA PAGE 1

tait des Saintes Ecricutres...", a obtenu 1,763 "placet" contre 250 "non placet" dans l'assemblée conciliaire.

Il ressort des débats que les prélats qui ont voté contre n'approuvent pas la formulation mais sont en général d'accord avec le fond.

Après la mise aux voix des divers paragraphes du schéma sur les religions non chrétiennes, les Pères ont procédé au vote sur l'ensemble du document. Celui-ci a été approuvé par 1,763 voix contre 250, avec 10 bulletins annulés.

Par un autre vote intervenu hier matin, les Pères ont d'autre part adopté définitivement le schéma sur "les écoles chrétiennes".

La discussion sur "le ministère et la vie des prêtres, au cours de laquelle sont intervenus 12 orateurs dont sept cardinaux, a toujours plané à une grande hauteur théologique et spirituelle. Tous se sont déclarés satisfaits du texte dans son ensemble et n'ont demandé des retouches que sur des points particuliers.

Ainsi, le cardinal Meouchi, patriarche d'Antioche des Maroniles, trouve le texte trop "occidental". Il voudrait aussi qu'on insiste davantage sur l'influence du Saint-Esprit dans le sacerdoce et sur l'importance du témoignage que le prêtre doit donner par son mode de vie, en particulier dans les pays non chrétiens.

Le cardinal Ruffini, archevêque de Palerme, après s'être félicité de ce qui est dit dans le schéma sur le célibat ecclésiastique, "honneur du sacerdoce", et remercié les Pères de l'avoir compris, demande, au sujet des prêtres qui, dans chaque diocèse, seront délégués auprès de leur évêque pour lui exposer les problèmes du clergé, qu'il soit précisé qu'il s'agira d'un conseil à donner et non d'un gouvernement collégial du diocèse.

Les cardinaux Arrida y Castro Tarragone, d'Espagne, et Quiroga, St-Jacques de Compostelle, voudraient que l'on insiste sur le fait que les prêtres et les évêques sont tenus à la "sainteté" du fait même de leur sacerdoce, auquel ils participent à des degrés divers, en vertu de leur ordination ou de leur sacre.

Le cardinal Léger

Revenant sur la même idée, le cardinal Léger (Montréal) souligne la spiritualité particulière qui doit être celle du prêtre, spiritualité distincte de ce que doit être celle des religieux ou des laïcs. La sainteté du prêtre consiste dans son union au Christ-prêtre, et c'est essentiellement par l'exercice de son ministère sacerdotal qu'il y parviendra. Parmi les vertus dont le prêtre doit donner l'exemple, le cardinal insiste sur l'obéissance et aussi sur la pauvreté, témoignage de la suprématie des valeurs spirituelles sur les biens de ce monde.

Début de la culture du blé au Canada

Le blé a été cultivé pour la première fois au Canada, à Annapolis, Nouvelle-Ecosse, en 1605.

La Corporation des travailleurs sociaux est heureuse de voir Lévesque à la Famille

QUEBEC, (M.L.) — La première réaction à la nomination de M. René Lévesque au poste de ministre de la Famille et du Bien-Etre social ne s'est pas fait attendre longtemps car la Corporation des travailleurs sociaux, section de Québec, manifestant presque aussitôt une vive satisfaction.

C'est par téléphone qu'elle a fait connaître la teneur d'un télégramme envoyé à M. Lévesque dès que la nomination de celui-ci fut confirmée.

A peine avait-on décroché que la satisfaction débordait littéralement de l'appareil :

"Ici Claude Poulin de la Corporation des travailleurs sociaux.

— Oui Monsieur.

— On a fait parvenir un télégramme à M. Lévesque aussitôt après sa nomination. On était tellement content de se débarrasser de l'ancienne administration.

— Alors, le télégramme ?

— Le voici : Le chapitre de Québec de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels éprouve une très grande satisfaction à l'annonce de votre nomination au ministère du Bien-Etre et de la Famille.

"En plus de vous féliciter chaleureusement d'avoir accepté cette lourde tâche, les travailleurs sociaux qui, depuis plusieurs années, constatent les difficultés d'opération d'un ministère très complexe, ont des attentes très considérables en votre efficacité et vous assurent de leur plus parfaite collaboration.

"Claude Poulin, président du Comité d'action sociale."

Les employés de "La Tribune" de Sherbrooke sont en grève

Pour la première fois depuis 1910, le plus important quotidien de la rive sud, La Tribune, de Sherbrooke, ne sera pas publié aujourd'hui comme prévu.

Les 125 syndiqués de l'atelier, de la rédaction et des services de publicité ont, en effet, déclenché hier soir à 10 h., leur première grève, en vue d'obtenir, notamment, de meilleures conditions de travail et des hausses de salaire.

La dernière convention collective de travail a expiré le premier avril et c'est en vain que le conciliateur du ministère du Travail, M. Desmarais, a tenté ces jours derniers de rapprocher les parties.

Le vice-président du journal, qui tire à 50,000 exemplaires, M. Jean-Louis Gauthier, a préféré ne pas trop commenter les raisons qui ont motivé cet arrêt de travail. Il s'est contenté de dire que La Tribune n'a pas les moyens de payer les salaires du New York Times ou même des journaux de Montréal.

M. Gauthier a dit espérer que cette grève n'empêchera pas le poste de télévision, CHLT-TV, de même que les deux postes de radio (français et anglais) faisant partie de la même entreprise, de poursuivre leurs programmes.

Selon M. Gauthier, les postes de radio et de télévision fonctionnent comme à l'accoutumée aujourd'hui. Certains employés ont eu de la difficulté à franchir les piquets de grève. La compagnie songe à demander une injonction pour empêcher les grévistes de nuire à la bonne marche des entreprises non concernées dans le conflit.

M. Gauthier a aussi affirmé que la direction ne tentera pas de publier le journal, malgré l'arrêt de travail. "Nous allons attendre, a-t-il dit. Tout vient à point à qui sait attendre".

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 45
Maximum demain : 48

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Mauricie** : nuageux. Averses occasionnelles tard dans la journée. Températures près de la normale. Minimum et maximum à Montréal 45 et 55, Ottawa 40 et 55, Ste-Agathe 25 et 50, La Tuque 30 et 50.

Régions des Cantons de l'Est, Québec et du lac St-Jean : nuageux, averses occasionnelles dans la soirée. Température près de la normale. Minimum et maximum à Québec 35 et 55, Sherbrooke 32 et 55, Chicoutimi 20 et 45.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspé : ensoleillé se couvrant dans la soirée. Frais. Minimum et maximum à Baie-Comeau et Sept-Iles 30 et 45, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé 32 et 45.

A VERDUN
APPARTEMENTS A LOUER
3-4-4½ 5-5½ pièces.
à partir de MERCREDI le 20 oct.
• Chauffé • Thermostat • Ascenseur • Concierge • Service d'intercommunication
• Sono • Piscine • Garage • Patio • Buanderie

527-2496 — 768-7508
CHATEAU de LA SALLE INC. 4560 boul. La Salle, Verdun

LA RENAISSANCE Inc.
ROBERT BOURGOUIN
C.G.A. diamantaire certifié

La seule maison qui se spécialise exclusivement dans les bijoux de succession.
Achetons vieux diamants aux meilleurs prix offerts au Québec.
Recoupage de diamants anciens — Remontage de bijoux — Evaluation sur place.
1255 UNIVERSITE suite 926 — 861-1393

ACHETEURS -- PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS -- CONSTRUCTEURS
STANDARDS DE LA S.C.H.L. ET PLUS
VOICI LA NOUVELLE QUE VOUS ATTENDIEZ DEPUIS LONGTEMPS
REVETEMENT ALCAN EN ALUMINIUM
EPARGNES FORMIDABLES
MAISONS FABRIQUÉES AVEC PRÉCISION À L'USINE (TEL QUE VOUS LE SOUHAITERIEZ) AUX PRIX DE L'USINE

BUNGALOW TYPE RANCH À 3 CHAMBRES À COUCHER
REVETEMENTS DIVERS DISPONIBLES
CONSTRUIT SUR VOTRE PROPRE TERRAIN (Si vous n'en avez pas, nous vous en trouverons un).
PRIX SPECIAL $4,995
MOINS boni d'hiver $500
VOUS NE PAYEZ QUE $4,495
GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS CONVENANT A VOTRE BUDGET
EN MONTRE A
STANDARD STRUCTURAL WOOD CO. LTD.
6018 CHEMIN COTE-DE-LIESSE 744-5501
Face à l'immeuble de la Corporation de gaz naturel du Québec sur la route de Dorval, près du Holiday Inn. Sortie 21 du boul. Métropolitain (à l'ouest de Décarie) ; continuer ½ mille vers l'aéroport de Dorval. Ouvert chaque jour de 10 a.m. à 9 p.m., samedi et dimanche compris.
PLAN

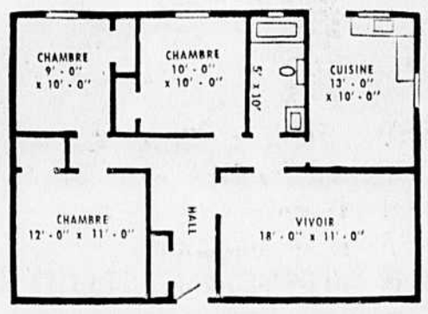

24' x 36'

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 15 OCTOBRE 1965 — 81e ANNEE — No 238

La Place des Arts songe à baisser ses prix

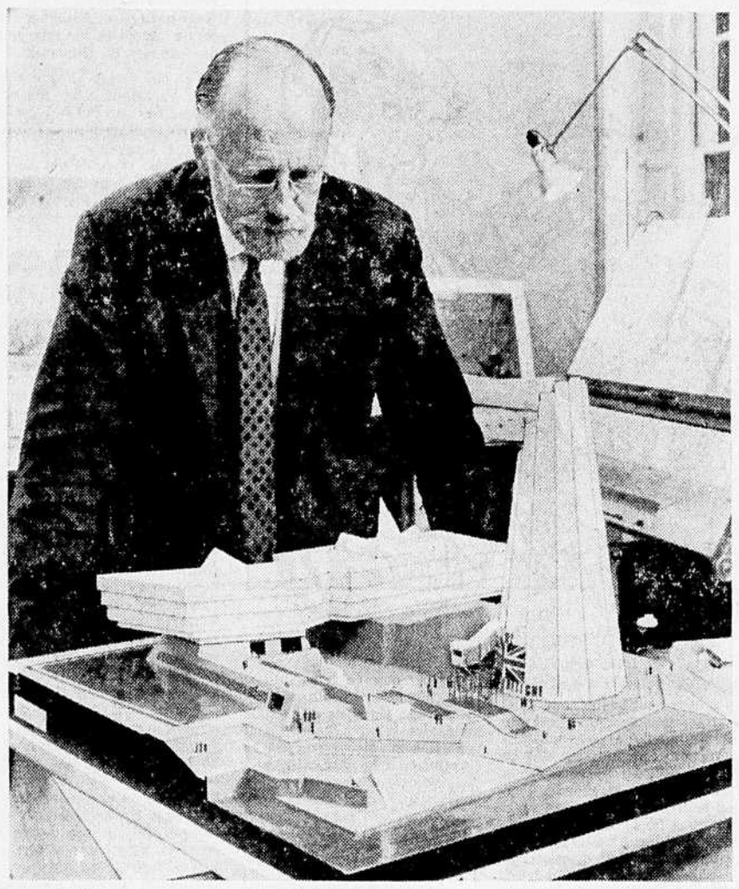

Le pavillon de la Grande-Bretagne

Voici la maquette du pavillon que la Grande-Bretagne construira sur l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale. La participation britannique sera l'une des plus importantes à l'Expo '67. Le pavillon présente des lignes architecturales à la fois sobres et élégantes. L'ensemble architectural est l'oeuvre d'un célèbre architecte anglais, Sir Basil Spence, auteur des plans de reconstruction de Coventry.

par Albert Tremblay

La Régie de la Place des Arts entend "prendre tous les moyens à sa disposition" pour populariser l'accès à la Grande salle en baissant, le plus tôt possible, les prix d'admission.

C'est ce qu'a déclaré hier midi le président de cette régie, Me François Mercier, au cours d'une conférence qu'il prononçait devant les membres du club Richelieu-Montréal.

Me Mercier a cependant tenu à dire que si beaucoup de personnes étaient là pour affirmer que le prix des billets est trop élevé à la Place des Arts, la grande majorité de ces mêmes personnes ignorent que cette situation de fait n'est pas imputable à l'administration de la Grande salle.

"L'échelle des prix est déterminée soit par des impresarios, soit par des groupes artistiques, eux-mêmes soumis à des impératifs dont le contrôle leur échappe autant qu'à nous", a dit Me Mercier.

Le problème, selon lui, se situe au niveau du coût de production des spectacles et il a déjà fait l'objet d'études qui ont établi clairement qu'il est devenu impossible de songer à récupérer le coût d'une production majeure par la seule vente des billets. M. Mercier a cependant fait part à la population montréalaise que cette question des prix d'admission à la Place des Arts "demeurait une préoccupation première du conseil d'administration".

Ce que l'on étudie présentement, c'est une formule susceptible de permettre de généraliser l'accès de la Grande salle à la classe moyenne. "Nous voudrions en arriver à mettre en pratique ici ce qui se fait par exemple à Paris : mettre à la disposition des moins fortunés une quantité raisonnable de bons billets."

Des profits ?

Le président de la Régie a par ailleurs consacré la majeure partie de son allocution au financement de cette chose énorme qu'est la Place des Arts.

Et traitant finances, il a particulièrement insisté sur un point, intéressant d'ailleurs : durant l'exercice couvrant la période du 14 octobre 1964 au 30 avril 1965, la Place des Arts a enregistré un SURPLUS D'EXPLOITATION de $12,374.65.

Pour ceux qui s'étonnent, disons cependant que ce surplus d'exploitation n'inclut pas le service de la dette et les intérêts sur les prêts consentis durant et après la construction, un service de la dette qui représente une charge annuelle de l'ordre de $1,200,000.

Mais M. Mercier se refuse à considérer le fardeau des investissements comme un déficit annuel réel. Ce n'est selon lui ni juste ni logique. Pour lui, la Place des Arts c'est à la fois un investissement à long terme et un service public.

"On ne doit pas s'attendre, ajoutait le conférencier, à ce qu'un tel service, pas plus du reste que celui des incendies ou des parcs, devienne une source de profits : ce n'est pas ce qu'on attend de lui."

Et sous ce rapport, M. Mercier a voulu "situer" le rôle de la ville de Montréal : une administration qui a "tiré" de la Place des Arts plus d'un demi-million de dollars en taxe d'amusement et près de $100,000 en taxe d'eau.

"La Place des Arts est loin d'être un éléphant blanc, d'en conclure M. Mercier. Elle représente plutôt un nouveau facteur, non seulement social et culturel, mais économique dont Montréal ne fait que commencer à profiter."

Le président de la Place des Arts s'est finalement permis un reproche à peine voilé aux groupes sociaux, leur reprochant de ne point contribuer suffisamment de leurs efforts, à répandre le message de l'art chez la jeunesse.

Pourtant, soulignait très justement le conférencier : "Une nation ou un groupe ethnique ne peut revendiquer un attachement sincère à la culture tant qu'il n'en a pas fait sa chose, tant qu'elle n'est pas devenue un besoin de tous les jours."

"Il importe particulièrement de sensibiliser la jeunesse à l'activité artistique, sans quoi nos salles de concerts et de théâtre seront un jour converties en mausolées."

La construction des deux théâtres a débuté ce matin

Les travaux de construction des deux nouveaux théâtres de la Place des Arts ont débuté aujourd'hui sur l'ancien emplacement de la maison Woodhouse.

Les deux théâtres, l'un de 1,300 et l'autre de 800 places, seront superposés dans un même édifice.

Les deux théâtres seront terminés au printemps de 1967 et ils ont tous deux été réservés pour la durée de l'Exposition de 1967 par la Société de l'Exposition universelle canadienne.

La nouvelle concernant cette addition importante au complexe architectural de la Place des Arts avait été annoncée le 10 avril par le premier ministre Jean Lesage.

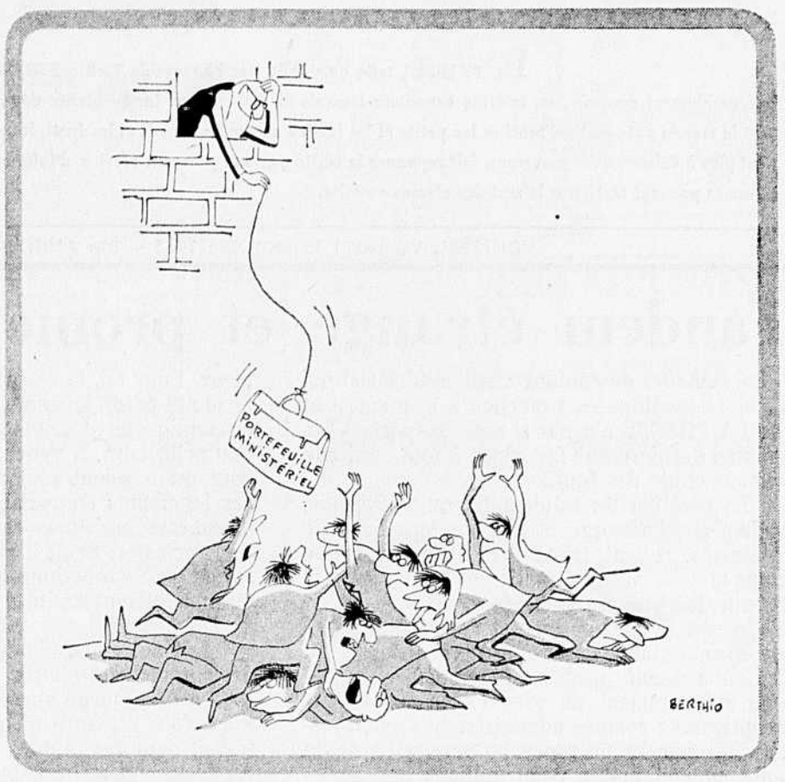

Le chef de police Maranda reprend son poste à Laprairie

par Thomas Duhaime

Pour la deuxième fois en moins de deux ans, le chef de police Henri-Yvon Maranda a eu à défendre ses droits et privilèges devant une commission d'enquête et il a obtenu gain de cause.

Par décision de la Commission municipale du Québec, le chef Maranda vient donc d'être réinstallé de nouveau dans ses fonctions, hier, après avoir été congédié par le conseil municipal de Laprairie à deux reprises, au début et à la fin de l'année 1964, soit les 12 février et 21 décembre.

C'est le 22 juillet 1963 que M. Maranda était engagé comme directeur de la police de Laprairie, municipalité de la rive sud située à une dizaine de milles à l'est de Montréal.

Marié et père de cinq enfants, le chef Maranda a ainsi été privé de son gagne-pain, comme il le souligne, pendant près de 17 mois par suite de "ce double congédiement injustifié".

Destitution injustifiée

A la lumière de la preuve recueillie et à la suite de l'exposé du président de l'enquête, le juge John F. Sheehan, et des deux autres commissaires, MM. Maurice Turgeon et Pierre Faucher, le jugement rendu par la Commission municipale établit clairement qu'il n'y a eu aucune insubordination de la part du chef Maranda dans l'exercice de ses fonctions et qu'il n'y avait pas de raisons, dans l'ensemble, justifiant sa destitution.

En conséquence, la Commission a réinstallé le chef de police de Laprairie dans ses fonctions avec tous ses droits.

Ceci revient à dire, aussi, que la ville de Laprairie devra rembourser à M. Maranda son plein salaire et toute autre compensation qui pourrait lui être due, et cette injonction vaut à compter de la date de son dernier renvoi, soit le 21 décembre 1964.

Griefs retenus contre la ville

Me Jacques Lessard, avocat de Verdun, qui agissait de nouveau comme procureur de M. Maranda, a retenu à son tour plusieurs griefs contre la ville de Laprairie pour faire la preuve d'injustice dont son client a été victime à deux reprises.

Le conseil municipal — il y a eu élection au mois de février dernier et la plupart des conseillers responsables du congédiement de M. Maranda n'ont pas été réélus — soutenait, entre autres, que le chef de police faisait preuve d'insubordination en n'acceptant pas les instructions qu'il recevait, soit du comité de la police, soit du conseil municipal lui-même.

Le chef de police Henri-Yvon Maranda

Au cours de sa preuve, Me Lessard a établi qu'il y avait eu plutôt "négligence" de la part du conseil à donner des directives au chef de police, d'où un manque de dialogue indispensable entre les autorités municipales et le chef Maranda.

D'où impossibilité pour le chef de police d'avoir l'occasion de "s'expliquer" lorsqu'on lui faisait part du mécontentement du conseil municipal et des reproches qui en découlaient.

C'est ainsi que le plus important grief apporté contre le chef Maranda a dû être finalement éclairci devant une commission d'enquête, justement parce qu'un dialogue n'a pu être engagé, la ville n'ayant

Voir MARANDA en page 7

Journée décisive dans le conflit des employés de bureau de l'Expo

par Raymond Grenier

Ce vendredi sera une journée décisive dans les négociations dont le but est d'écarter la menace d'une grève des employés de bureau de la Compagnie de l'Expo, grève qui pourrait être déclenchée lundi ou mardi prochain, au moment même où doit se tenir la 2e conférence des commissaires généraux des pays participants à l'exposition universelle de 1967.

Au cours d'une interview, hier après-midi, M. Jean Cournoyer, négociateur de la Compagnie de l'Expo, a reconnu qu'il reste encore une clause de la convention collective sur laquelle les parties ne se sont pas encore mises d'accord.

Il a toutefois souligné qu'une des raisons qui ont empêché la signature de la convention collective, c'est que la Compagnie de l'Expo ne peut la signer sans l'autorisation des gouvernements tituléraires. Celle d'Ottawa a déjà été donnée. On attendait, hier, l'arrêté ministériel équivalent du gouvernement de Québec.

De son côté, le sous-commissaire général de l'Expo, M. Robert-F. Shaw, a fait une déclaration selon laquelle tout va normalement et que la signature des conventions collectives n'est qu'une question de temps.

"Le contrat de travail a été négocié, complété et approuvé par la direction et le conseil d'administration de la compagnie de l'Exposition Universelle de 1967, et suit maintenant le cours normal d'approbation des gouvernements fédéral et provincial.

Le contrat contient une clause à l'effet qu'au moment de l'approbation finale, ses conditions auront un effet rétroactif au 1er juillet 1965.

Mais les employés de Bureau de l'Expo ne semblent pas être aussi patients que M. Shaw le voudrait. Ils recherchent la conclusion de la convention collective et ils ont l'intention, dit-on, de confronter les dirigeants de l'Expo avec un ultimatum : "ou bien vous signez la convention ou bien nous débrayons dès lundi ou mardi prochain".

La 2ème conférence des commissaires généraux des pays étrangers inscrits à l'Expo (ils sont 61 maintenant, avec l'inscription récente du Sénégal) commence lundi, en ce sens qu'ils vont arriver à Montréal. En fait, c'est mardi que la Compagnie de l'Expo va se mettre à exposer ses

Voir EXPO en page 7

Sujet de prédilection du maire

Le maire Jean Drapeau a reçu hier, à l'hôtel de ville, le premier exemplaire d'un remarquable livre d'art portant sur le Montréal actuel. On voit ici le maire Drapeau en train de prendre connaissance de ce nouveau livre intitulé "Montréal", un ouvrage publié par les Editions Leméac en collaboration avec Pierre DesMarais Inc., et comprenant des centaines de photos de Hans Van Der Aa reproduites en héliogravure, ainsi que des textes signés respectivement par MM. Robert Choquette, consul général du Canada à Bordeaux, en France, et Leslie Roberts. Par le truchement d'un circuit téléphonique reliant Bordeaux, Toronto et la métropole, les personnes réunies dans le salon de la mairie ont pu aussi entendre M. Choquette ainsi que le maire de Toronto, M. Phillip Givens, à qui M. Sam Stewart, un éditeur torontois, a présenté un exemplaire de "Montréal" dans le nouvel hôtel de ville de la capitale ontarienne.

Le Musée des Beaux-Arts lancera une souscription de $3 millions en janvier

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal, faisant face à un déficit accumulé de $400,000 et devant la nécessité d'agrandir ses locaux, lancera une souscription publique de $3,000,000 en janvier.

M. A. Murray Vaughan, président du Musée, a déclaré hier à l'assemblée annuelle des membres que l'objectif comprend une extension de 19,000 pieds carrés, de nouveaux transformateurs d'électricité, les frais du déménagement, les honoraires des architectes et le déficit accumulé. Près de la moitié du montant proposé a été déjà promis "par quelques donateurs".

L'an dernier, selon le trésorier honoraire, M. Dana T. Bartholomew, et le trésorier honoraire adjoint, M. Gerald Bronfman, le Musée a accusé un déficit de $90,000.

Un déficit de $400,000 en juin ?

Le déficit accumulé atteignait $278,000 en juin, d'après leur rapport. "Au rythme où nous allons maintenant, après avoir adopté des mesures draconiennes qui comprennent, entre autres, la fermeture du Musée les lundis, on peut prévoir que le déficit sera de $400,000 en juin prochain.

"Il est évident que si le financement du Musée n'est pas mieux assuré, ses fort belles collections risquent de se trouver en péril."

Par mesure d'économie, "dictée par l'insuffisance des fonds d'exploitation", le conseil du Musée a décidé "à son grand regret" de fermer le Musée le lundi de chaque semaine à partir du 18 octobre.

M. Vaughan a mentionné que les plans de construction du Musée ont été retardés. "Même maintenant, a-t-il dit, nous n'avons pas encore reçu l'assurance que le service d'urbanisme de la cité accepte notre projet d'agrandissement."

Le président, insistant sur la nécessité d'obtenir l'appui du public au cours de la souscription qui s'intitulera "Fonds d'expansion 1966 du Musée des Beaux-Arts", a déclaré : "Les musées fournissent au public, outre leurs collections, des programmes éducatifs et culturels qui définissent clairement ce qu'ils considèrent comme leur responsabilité civique.

"Ce Musée a besoin de l'appui généreux de tous ses membres, de même que du public montréalais. L'époque où il pouvait subsister grâce à la générosité de quelques personnes est bien révolue."

Nécessité d'équilibrer revenus et dépenses

Dans le rapport financier on souligne que, même si l'on réussit à obtenir les fonds nécessaires à l'expansion, "nous devrons néanmoins faire face à la nécessité d'équilibrer nos revenus et nos dépenses de façon que notre déficit d'exploitation disparaisse en même temps.

"Il serait désastreux de diminuer le personnel. Il ne nous reste donc qu'à solliciter, annuellement, un plus grand appui de nos membres, de nos amis, de l'industrie et des gouvernements, si nous voulons continuer à dispenser ce service public qui fait l'honneur d'une société florissante et progressive."

M. David G. Carter, directeur du Musée, a noté dans son rapport qu'il y avait eu "un contrôle plus sévère" des fonds mis à la disposition du Musée au cours de l'année passée et que "cette année, le budget sera réduit proportionnellement aux revenus". Il a cependant ajouté que le Musée espère pouvoir demander des soumissions pour le nouvel édifice en novembre.

Il a signalé à l'assemblée qu'une attention spéciale avait été accordée à la conservation des pièces de la collection permanente "lorsque des gondolages ont été découverts sur quelques-unes de nos plus précieuses huiles sur bois".

La restauration avait été jusqu'alors effectuée ailleurs

Voir MUSEE en page 7

M. A. Murray Vaughan est réélu président

M. A. Murray Vaughan, président de la British American Bank Note Co. Ltd., a été réélu aujourd'hui président du Musée des Beaux-Arts de Montréal pour un troisième mandat.

Le scrutin a également désigné MM. R.F. Angus et Jean Martineau, c.r., aux postes de vice-présidents. M. Dana T. Bartholomew a été réélu trésorier honoraire, M. Gerald Bronfman, trésorier honoraire adjoint et M. Charles Gonthier, secrétaire honoraire.

Les directeurs ont été élus en conseil après la réunion annuelle des membres du Musée.

A l'assemblée générale, sept membres du conseil furent réélus pour une période de trois ans et trois autres furent admis pour la première fois. Ce sont MM. R. Fraser Elliott, c.r., André Leman et J.P.S. Mackenzie. Le conseil d'administration

M. A. Murray Vaughan

du Musée comprend 30 membres.

Ont été réélus : MM. R.F. Angus, David Y. Hodgson, H. Stirling Maxwell, le Dr Sean M. Murphy, MM. J. Aird Nesbitt, Neil F. Phillips et A. Murray Vaughan.

Trois anciens membres du conseil, MM. Maurice Chartré, Nathanael Davis et le sénateur

Voir PRESIDENT en page 7

Thomas Guay refuse de témoigner à l'enquête de Raymond Lajeunesse

par Léopold Lizotte

Il y a quelques semaines deux jeunes gens, nommés Bouvier et Bédard, subissaient leur procès en Correctionnelle sous l'accusation d'avoir commis un vol à main armée de $1,900 dans une banque de St-Léonard.

Le procès allait se terminer quand, au grand étonnement de tous, un témoin surprise fut appelé en défense.

Il s'agit de Thomas Guay qui, quelques semaines plus tard, aurait commis un autre vol à main armée à la Caisse populaire de St-Léonard, crime qui s'est soldé par une tentative de meurtre, deux enlèvements et tout le tralala. Tous délits dont il est d'ailleurs accusé avec son complice, Raymond Lajeunesse.

Interrogé par le procureur des prévenus Bouvier et Bédard, Guay déclara avec la plus grande assurance que le vol du 22 février, c'est lui qui l'a commis avec Lajeunesse et deux autres membres de la bande toujours au large : Georges Normand et André Daoust.

Et il donne tellement de détails à la cour sur les lieux du crime, la façon dont il a été commis et la nature des armes dont on s'était servi que ses dires prennent rapidement l'air de la vérité vraie.

Comme il a pris la précaution de réclamer la protection du tribunal, au début de sa déposition, on ne peut alors l'accuser de ce vol qu'il vient d'avouer publiquement avec une telle profusion de détails.

Mais on le fait pour son compagnon Lajeunesse, quelques jours plus tard, et on le fait également pour Normand et Daoust, lorsqu'ils sont finalement appréhendés par une petite armée de policiers provinciaux, à Saint-Janvier.

Vient alors la minute de vérité, si l'on peut dire.

Jeudi dernier, donc, on l'invite à répéter ses dires, à l'enquête préliminaire de Lajeunesse.

Mais il se défile, déclarant carrément refuser de témoigner. Il refuse même de prêter serment, expliquant assez crûment que s'il a parlé librement pour disculper deux jeunes gens, on ne le fera pas parler aussi facilement pour inculper son copain.

On n'a alors aucune autre ressource que de faire ajourner l'enquête à huit jours.

Et hier, devant le juge Henri Masson-Loranger, le procureur de la police de Saint-Léonard réclamera qu'une déclaration d'outrage à la magistrature soit prononcée contre le témoin récalcitrant.

Le procureur de Guay, Me Réal Gagnon, veut cependant fournir des notes au tribunal sur la jurisprudence qui existe au sujet de ce point fréquemment soulevé devant nos tribunaux, depuis la célèbre "résistance" collective des membres du FLQ refusant de témoigner les uns contre les autres.

L'affaire se transporte alors devant une autre cour où le juge Armand Chevrette doit procéder à l'enquête des prévenus Normand et Daoust tant pour le vol de mai que pour celui de février.

Dans le dernier cas, tout va bien.

La défense accepte que les divers témoignages rendus aux enquêtes de Lajeunesse et de Guay soient versés dans le dossier nouveau, le tribunal devant rendre sa décision vendredi prochain.

Mais lorsque Me Simard, le procureur de Saint-Léonard, veut ajouter à la preuve déjà faite pour le vol de février, il se bute de nouveau à un silence.

Voir GUAY en page 7

Des manifestants entourent le Palais de Justice lors du procès de "L'Indépendance"

Le juge François Caron, qui siégeait ce matin aux Assises, et qui devait entendre la cause d'outrage au tribunal dont est accusé le journal "L'Indépendance", organe du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, a demandé ce matin qu'un autre juge soit nommé à sa place pour présider au procès.

Cette accusation, on le sait, a été portée contre le journal à la suite de la publication d'articles attaquant le juge Philippe Lamarre.

Or le juge Caron a déclaré que le juge Lamarre a été son camarade d'étude, et qu'il le connaît très bien. Il a affirmé qu'il aurait bien pu juger cette affaire en toute objectivité, mais qu'il préférait quand même demander à être remplacé par un autre juge.

Un peu plus tard, ce matin, le juge Frédéric Dorion, juge en chef de la Cour supérieure, est monté sur le banc pour entendre les avocats dans cette affaire. Les procédures étaient à peine amorcées au moment de mettre sous presse.

Ce matin, on avait pris des mesures de sécurité extraordinaires au Palais de Justice. Les abords du Palais étaient surveillés, et toute personne qui y entrait, accusés, avocats, juges comme reporters, devait montrer une pièce d'identité.

Les manifestants étaient d'ailleurs assez nombreux dans les rues entourant le Palais. Aucun d'eux n'a pu pénétrer, chacun se contentant de marcher et de crier.

Les FAITS DIVERS sont en page 7

Sursis d'exécution pour Jacques et Roland Poirier

Le juge François Caron vient de se rendre à la requête de Me Gabriel Lapointe et a accordé un sursis d'exécution à Jacques et Roland Poirier parce que l'appel dans leur cas ne pourra pas être entendu avant le mois de novembre, vu l'importance du dossier.

Les frères Poirier avaient été condamnés à monter sur l'échafaud le 5 novembre pour le meurtre qualifié de Margot Turner, battue à mort le 24 août 1964.

Le jury des Assises les avait reconnu coupables le 11 juin 1965. La nouvelle date prévue pour l'exécution des frères Poirier est le 28 janvier 1966.

SPECIAL DE LA SEMAINE !
Roulé au chocolat et à la crème
49c rég. 59c
En vente au magasin RICHSTONE RBI de votre voisinage
Richstone RBI BAKERIES, Inc.

OUVRE-LETTRE AUTOMATIQUE
à batterie
Ouvrez votre courrier avec le sourire. Epargnez du temps.
Seulement $6.25
Soyez à la page
Placez votre commande dès aujourd'hui
"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Décarie St-L 748-7961

LES FAMEUX PANIERS DIONNE DE FANTAISIE remplis de fruits et friandises POUR TOUTES OCCASIONS
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU ECAILLES
ESPADON — PATTES DE CRABE
PATTES DE GRENOUILLE
GRANDE VARIETE DE FROMAGE FINS
Plaquemine — Pomegranate — Châtaignes — Figues vertes fraiches — Coings — Avocats — Raisin muscat, etc.
A. DIONNE FILS & CIE
1221 STE-CATHERINE, MONTREAL — TEL. 849-2341

M. Lavoie connaît les coupables, qu'attend-il pour les faire arrêter ?

— le candidat Tétreault

(T.D.) — Poursuivant sa campagne électorale avec fougue, Me Jacques Tétreault, candidat à la mairie de Laval, s'est de nouveau porté à l'attaque de son adversaire en demandant au maire Jean-Noël Lavoie pourquoi il tardait "à faire arrêter et traduire devant les tribunaux les auteurs du détournement de fonds commis au préjudice de Chomedey".

Le candidat Tétreault soutient que l'ancien maire de Chomedey connait les coupables. "Qu'attend-il donc pour demander au ministère de la Justice de les arrêter ?", demande Me Tétreault.

Cette somme de $35,000 aurait été soutirée des coffres de la ville au moyen de chèques portant "des signatures forgées".

Alléguant que l'ancien maire de Chomedey n'en a jamais soufflé mot, M. Tétreault ajoute : "Il a déjà fallu que ce soit nous qui dénoncions cette fraude".

Le candidat de l'Alliance démocratique de Laval va jusqu'à prophétiser que son premier geste, comme maire de Laval, au lendemain de l'élection, sera de faire inculper les auteurs de ce délit, si le maire Lavoie préfère encore lui en laisser l'initiative.

M. Tétreault a exigé que toute la lumière soit faite sur cette affaire : "La population de Laval ne peut se contenter d'une vague promesse d'enquête, et veut que les coupables soient punis, quels qu'ils soient, et que l'argent soit restitué".

PRESIDENT

SUITE DE LA PAGE 1

Louis-P. Gélinas, se sont vu décerner, à la réunion du conseil, le titre de membres honoraires.

Le conseil a également accueilli M. Herbert H. Lank pour suppléer à une vacance.

Le major général E. de B. Panet et M. L.V. Randall ont été nommés de nouveau vice-présidents honoraires.

Le conseil a également élu les président et membres des comités du Musée, dont voici les titulaires :

Au comité des acquisitions, section de l'art canadien, M. Maurice Corbeil; section de l'art d'avant 1900, M. David Y. Hodgson; section de l'art du XXe siècle, le docteur G.R. McCall; au comité des ventes et des fonds d'acquisition, M. Maurice Corbeil; au comité d'administration, M. H. Stirling Maxwell; au comité du programme et des relations extérieures, président à être nommé, et au comité de la bibliothèque, président à être nommé.

MUSEE

SUITE DE LA PAGE 1

qu'au Musée. "Les résultats n'étaient pas entièrement satisfaisants et il est arrivé souvent que l'on n'ait aucun rapport sur la nature du traitement." Il fallait aborder le problème sous deux aspects, a expliqué M. Carter.

"En premier lieu, il s'agit de médecine préventive, c'est-à-dire créer un climat favorable en contrôlant l'humidité et la température des salles où sont disposés les toiles et les objets d'art et, si l'on ne peut atteindre le climat idéal, en stabilisant les meilleures conditions disponibles. L'addition de nouvelles salles d'exposition permettra de combler ce besoin.

"Nos progrès au deuxième stade, celui du traitement en laboratoire, ont été des interventions d'urgence. Il a fallu d'abord acheter un nombre suffisant d'instruments, puis faire les plans et construire les dispositifs essentiels avant de commencer le traitement des cas les plus sérieux ; et enfin, trouver un local, l'éclairer, le ventiler, l'équiper, en un mot le transformer en laboratoire.

"Nous avons embauché un personnel adéquat et des conseillers qui ont entrepris un examen complet de la collection et commencé les traitements qui s'imposaient en collaboration avec la direction du Musée. Cette année, le travail de laboratoire a pris les proportions de programme-choc, qui supplée à un besoin vital, soit la préservation de nos principales valeurs."

M. Carter a révélé que le Musée s'est attiré un millier de nouveaux membres au cours de l'année.

Il a rendu hommage, de même que M. Vaughan, au professeur L. V. Randall, qui s'est retiré de la présidence de plusieurs comités. Selon M. Carter : "Il a manifesté une connaissance approfondie de l'art et une grande sagesse. Son amour de l'art a fait de lui un collectionneur, un maître, un donateur et un grand défenseur de la cause artistique".

EXPO

SUITE DE LA PAGE 1

plans et ses projets et à répondre aux questions de ses hôtes.

Si les employés de bureau et assimilés (quelque 450 des 800 membres du personnel) se mettent en grève, c'est toute la compagnie elle-même qui se trouvera paralysée, et, avec elle, la conférence des commissaires généraux étrangers.

Le "malaise"

Il est difficile de nier qu'il y a un malaise en ce qui concerne les employés de bureau de l'Expo.

Une conférence de presse a été convoquée pour lundi prochain, à 10 heures du matin, par le Syndicat national des Employés de l'Expo (CSN) pour "expliquer le malaise qui existe avec la direction de l'Expo en rapport avec une entente survenue au mois de juillet et qui n'a pas encore été appliquée par la direction de l'Expo.

La dernière clause en négociation a trait à la pratique adoptée par la Compagnie de l'Expo de ne pas payer à un tarif spécial les deux premières heures et demie après les 35 heures régulières de travail.

Il semble, cependant, que la Compagnie de l'Expo soit prête aujourd'hui à faire cette concession aux employés de bureau et à limiter le tarif régulier aux 35 heures.

Cela peut effectivement permettre un accord final et empêcher une grève.

L'application de la convention collective grèvera de $2.5 millions le budget de la Compagnie de l'Expo. D'où la nécessité des arrêtés ministériels d'approbation d'Ottawa et de Québec.

Quelque $500,000 seront versés aux employés de bureau à titre de rétroactivité depuis le 1er juiliet, moment où l'entente est intervenue mais n'a pas été appliquée.

MARANDA

SUITE DE LA PAGE 3

jamais exigé d'explications de la part de son chef de police à ce sujet.

"Le chef Maranda ne me l'a jamais demandé . . ."

La ville reprochait principalement au chef Maranda, lors d'une infraction à la circulation, de recourir à des avis sommaires, conformément au Code de la route, (art. 57), au lieu de procéder par l'envoi de sommations ordinaires, selon la coutume reconnue dans la plupart des municipalités.

Il a été prouvé, d'abord, que le chef Maranda avait eu l'autorisation d'agir ainsi, et cela dès son arrivée à Laprairie en 1963.

Le jugement fait remarquer à ce sujet ce qui suit : "Il convient de noter que durant toute la période de son premier exercice personne n'a exprimé le moindre doute sur cette procédure, **et cette question ne fut même pas soulevée à la première enquête".**

Interrogée par Me Jacques Lessard, le procureur de la ville, Me Gervaise Brisson, a avoué au cours de l'enquête qu'elle savait que le chef Maranda envoyait des avis sommaires durant la première période de son emploi. Mais elle n'a pas donné d'opinion légale, ni au conseil municipal, ni au chef de police.

"J'étais au courant, mais je n'ai jamais été consultée sur la validité des avis sommaires", répondit-elle.

Ici, même si les enquêteurs ont été d'accord pour reconnaître qu'un chef de police doit posséder "une connaissance au moins élémentaire . . . des rudiments de la loi", ils sont plutôt d'avis qu'il ne parait pas logique de soutenir que le chef (Henri-Yvon Maranda) portât seul la responsabilité de trouver une solution à cette . . . "énigme" de la légalité.

Complexité de la légalité

Bien plus, ils ont soutenu également — et l'ont même souligné — qu'il n'est pas exact de dire que l'usage d'avis de poursuite ou d'avis sommaire était illégal.

Me Lessard, pour sa part, a mis en doute (et les commissaires-enquêteurs aussi) les témoignages qui voulaient que le chef Maranda ait été avisé de ne servir que des billets de circulation.

Ce doute étant d'autant renforcé "qu'il ne parait pas que la ville avait adopté le règlement requis par l'article 426, paragraphe 16 (3) de la loi des cités et villes, permettant à une municipalité de prescrire **par règlement** la remise de billets de circulation" . . . de préférence à l'usage d'avis sommaires.

Les commissaires en sont venus à la conclusion que si le chef Maranda avait eu une chance de s'expliquer sur une question aussi complexe, il ne fait aucun doute que les difficultés qu'elles comportent auraient "ressorti", que l'affaire aurait été mise à l'étude et que de telles explications auraient également servi à solutionner d'autres griefs.

Le directeur de la police de Laprairie, M. Henri-Yvon Maranda, doit être éventuellement réinstallé dans ses fonctions dès le début de la semaine prochaine.

Au cours de ses revendications, à chaque reprise, le chef Marada a reçu l'appui de l'Association des chefs de police du Québec, représentée par son procureur attitré.

GUAY

SUITE DE LA PAGE 3

Celui de Lajeunesse, cette fois.

Invité à témoigner contre Normand, le jeune homme refuse tout d'abord d'entrer même dans le box.

Mais quelque peu intimidé par l'ordre du tribunal, il s'y rend mais pour dire qu'il n'a rien à dire et qu'il ne connait rien à cette affaire.

Finalement, il consent à être assermenté mais il déclare tout aussitôt :

"Je n'était pas là, je ne connais rien de rien."

Inutilité évidente d'aller plus loin; et, tout comme il l'avait fait devant le juge Loranger, Me Simard demande un ajournement à vendredi prochain, soulignant qu'alors on aura peut-être retrouvé d'autres témoins.

Me Jean Salois, qui représente Normand, s'oppose, en rappelant qu'on avait déclaré, au tout début, qu'il n'y avait pas d'autres témoins.

Le procès est alors ajourné à mardi prochain cependant qu'accusés et témoins, tous de la même bande, reprennent le chemin commun des cellules.

Dion obtiendra-t-il une commutation de peine ?

QUEBEC. (PC) — Me Guy Bertrand, procureur de Léopold Dion trouvé coupable du meurtre du jeune Pierre Marquis, de Québec, et qui doit être pendu le 29, a adressé hier une requête et un mémoire à divers fonctionnaires fédéraux demandant pour son client une commutation de peine en emprisonnement à vis.

La requête et le mémoire ont été adressés au gouverneur général du Canada, au premier ministre, au ministre de la Justice, au solliciteur général et au président du conseil privé.

Me Bertrand se propose de tenir une conférence de presse dans une semaine pour expliquer aux journalistes les motifs qui l'ont poussé à faire une telle démarche.

On sait que la Cour suprême s'est prononcée récemment pour le maintien de la peine imposée à Dion.

Deux morts dans une collision

Une collision à Laprairie a fait ce matin, vers 7 h., deux morts, dont un père de 10 enfants, et trois blessés.

L'accident est survenu à l'intersection du chemin St-Jean et de la montée St-Philippe.

Les deux personnes qui ont perdu la vie sont MM. Rolland Vézina, 19 ans, du 7068 Chambord, et Maurice Barabée, 43 ans du 753, 4e ave, à Fabreville.

Les trois personnes blessées sont François Perri, du 7550 Marquette, André Barabé, fils de M. Maurice Barabé, et Muhl-Hans Henning, du 449 Square Dieppe, à St-Jean.

L'ex-maire de Ste-Dorothée ne sera plus candidat

L'ex-maire de Ste-Dorothée, le Dr Roger Vaillancourt, actuellement conseiller de Laval, a annoncé, hier, qu'il se retirait de la vie publique pour se consacrer entièrement à sa clientèle.

Cependant, le Dr Vaillancourt

Dr Roger Vaillancourt

terminera son mandat comme conseiller de Laval. Il devait briguer les suffrages sous la bannière de l'Alliance démocratique de Laval, parti politique municipal dirigé par Me Jacques Tétreault, candidat à la mairie, en vue de l'élection du 7 novembre prochain.

Dans une brève déclaration, le conseiller Vaillancourt souligne toutefois qu'il appuiera quand même le candidat Tétreault et le programme de son parti. Il appuiera particulièrement M. Claude Lecavalier, candidat à l'un des sièges de conseiller dans le quartier Chomedey.

Nouvelle grève à St-Constant

Une soixantaine d'employés de la compagnie F. Baillargeon, de St-Constant, un fabricant de chandelles et de lampions, se sont mis en grève ce matin pour protester contre l'attitude de leurs patrons.

Les membres du local 516 de l'Union internationale des travailleurs de produits chimiques protestent ainsi à propos du refus de la direction de signer une nouvelle convention collective tenant compte d'une entente intervenue il y a quelques mois, à la suite d'un premier arrêt de travail. Les propriétaires de l'établissement refusent d'entériner une entente conclue devant les représentants du ministère du Travail du Québec.

Les employés ont établi des lignes de piquetage.

Fermeture de l'intersection Papineau-Beaubien

L'intersection des rues Papineau et Beaubien sera fermée à toute circulation au cours de la prochaine fin de semaine, apprend-on, à l'hôtel de ville.

C'est à compter de 7 h. ce soir que la circulation sera détournée par les rues voisines, notamment les rues Marquette, Cartier, Bellechasse et Saint-Zotique.

L'intersection "Papineau-Beaubien" pour y permettre la reconstruction du pavage.

Le service de la circulation prévoit que les travaux seront complétés à 7 h. lundi matin et que la circulation sera rétablie rue Beaubien.

Des lacets gratuits pour un candidat

Un candidat indépendant se présentant dans la région de Timmins, en Ontario, avait affirmé la semaine dernière qu'il ne faisait pas sa campagne avec des fonds très considérables et qu'ils avait même de la difficulté à s'acheter des lacets de souliers.

Son problème est maintenant résolu, semble-t-il, car il a reçu mercredi d'un "partisan" compatissant, qui n'a pas voulu s'identifier, un colis contenant une paire de lacets neufs . . .

Vol à main armée et cambriolages

Trois individus armés de carabines ont perpétré, ce matin, vers 10 h. 30, un vol à la caisse populaire de St-Alexis-des-Monts.

Ils ont pris la fuite dans une automobile, en direction de Montréal, après avoir obligé la caissière à leur remettre environ $400.

—Des cambrioleurs se sont glissés par un soupirail dans la maison du journaliste Léopold Lizotte, 5454, place Chénier, et ont raflé un manteau de fourrure de $500 et un téléviseur de $169.

—1,000 douzaines de bas de nylon, d'une valeur de plus de $3,000, ont été volés dans la remorque d'un camion de Perfect Dying, 1830, Parthenais, immobilisé derrière le no 7755, boul. Saint-Laurent.

—Dans l'étude des avocats Cadotte, Ouellette et Lauzier, 400 est, Sherbrooke, chambre 102, des inconnus ont fait main-basse sur $1,200 de machines à additionner, de dictaphones, et autres.

Permis refusé aux Témoins de Jéhovah

Le comité exécutif de la ville de Montréal a refusé aux Témoins de Jéhovah la permission de construire un bâtiment pour fins religieuses côté ouest de l'avenue Madison, entre les avenues Notre-Dame-de-Grâce et Monkland.

Le Service d'urbanisme avait recommandé au comité de refuser la permission demandée.

Selon un rapport, le bâtiment projeté serait situé à environ 75 pieds de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce. Il mesurerait 46 pieds de largeur, tout en étant situé sur un terrain de 50 pieds dée largeur, soit avec une seule marge latérale de quatre pieds de largeur, soit avec une réservé, au point de vue zonage, aux maisons isolées ou jumelées de deux étages et d'un seul logement. Comme le projet de construction se situe au milieu d'habitations réglementaires dans un secteur "très restrictif" au point de vue zonage, le service se déclare non favorable à l'octroi de la permission demandée. Dans le cas d'une église, le Service d'urbanisme dit recommander des dégagements très supérieurs et en général un terrain au moins à l'angle de deux voies.

MORGAN WHITE

embouteillé au Canada par Captain Morgan Rum Distillers Limited, Montréal.

Le rhum blanc à la saveur ensoleillée

FAITS divers

Trois victimes de l'oxyde de carbone retrouvées sans vie dans une auto

Trois personnes, qui avaient passé la nuit de mercredi dans leur automobile, ont été retrouvées asphyxiées, vers 8 h. hier matin, par des agents de la Sûreté provinciale.

Les trois victimes s'étaient installées pour dormir dans leur voiture, après que celle-ci se fut embourbée dans le rang 8, à St-Eugène-de-Chazel, dans le comté d'Abitibi-Ouest.

Les morts ont été identifiés comme étant Jean-Pierre et Yves Richer, âgés respectivement de 19 et 12 ans, de même que M. Marcel Coursol, 27 ans, tous domiciliés à Val St-Gilles, dans le comté d'Abitibi-Ouest.

Selon la police, la voiture se serait embourbée dans un trou d'eau, vers 11 h. mercredi soir. Laissant le moteur de l'automobile en marche, le trio s'était endormi.

Au moment où les policiers ont aperçu le véhicule, le moteur était encore en marche. Ils ont noté que l'une des petites vitres de la portière avant était entrouverte.

L'air ne pénétrait toutefois pas en assez grande quantité dans l'auto pour atténuer les effets de l'oxyde de carbone provenant d'une perforation dans le plancher arrière de l'auto.

Un agent de la PP a dévoilé de plus que le véhicule n'était pas muni d'un silencieux.

Le Dr Henri Lacombe, coroner du district de Taschereau, a institué une enquête.

Piéton tué par une auto

M. Roland Poirier, âgé de 49 ans, domicilié au 8705, 14e Avenue, à St-Michel, a été mortellement blessé, vers 10 h. 20 hier soir, lorsqu'il a été renversé par une automobile, à l'intersection du boul. St-Michel et de la 37e Avenue, à St-Michel.

Une auto-ambulance de la police de St-Michel a transporté la victime à l'hôpital Maisonneuve, où elle devait succomber à son arrivée.

Un bambin se noie dans une piscine

QUEBEC. (PCI) — Un bambin de 4 ans, Jacques, fils de M. et Mme Maurice Dubois, de Ste-Foy, s'est noyé, hier, dans une piscine privée, située non loin de la maison de ses parents.

L'enfant, qui était disparu quelques heures plus tôt, a été retrouvé dans cinq pieds d'eau.

Selon la police, le bambin a glissé dans la piscine alors qu'il s'amusait à faire bouger des billes de bois qui flottaient sur l'eau.

Un bambin tombe à l'eau et se noie

OTTAWA. (PC) — Un bambin de trois ans, Stephen Barbe, fils de M. et Mme Eugène Barbe, d'Ottawa, s'est noyé hier dans le canal Rideau.

On croit savoir que l'enfant est tombé à l'eau après avoir escaladé la clôture en bordure du canal. Son corps a été retrouvé par deux adolescentes.

Bûcheron brûlé vif

GIRARDVILLE. (PC) — M. Paul Gingras, de St-Thomas-Didyme, a perdu la vie, durant la nuit de mercredi, dans un incendie qui a détruit un camp de bûcherons situé à une quarantaine de milles de Girardville, au Lac-Saint-Jean.

Selon les premières constatations, le feu aurait pris naissance dans la cuisine du camp, où M. Gingras et quatre autres cuisiniers étaient couchés. Ces derniers ont toutefois pu évacuer le camp et sauver leur vie.

Chargement de pneus en flammes

Les pompiers de St-Laurent ont mis moins de 30 minutes, hier soir, à maîtriser un incendie qui faisait rage dans un chargement de pneus que transportait un camion-remorque de la compagnie Kingsway Transports Ltd.

Les flammes avaient pris naissance dans la bâche qui recouvrait la remorque alors que le camion filait sur le chemin de la Côte-de-Liesse.

En apercevant les flammes, le conducteur, M. Henri Smith, âgé de 36 ans, domicilié au 1732 rue LaSalle, a immobilisé son véhicule pour détacher la remorque du camion afin de limiter le danger d'explosion.

Le Jardin des merveilles ferme ses portes pour l'hiver

Le Jardin des merveilles du parc Lafontaine ferme ses portes dimanche au crépuscule. Le transport des animaux du jardin aux quartiers d'hiver débutera vers 6 h. du matin lundi et se poursuivra mardi et mercredi.

Augmentation de la production

Le Canada produit en ce moment environ 50 pour 100 plus de plomb, de cuivre, de zinc et de nickel qu'il y a 15 ans.

L'affectation est un plus grand ennemi pour un beau visage que la petite vérole.

Alfred de Musset

EXAMEN DE LA VUE

Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez

Peoples Credit JEWELLERS

1015 ouest, Ste-Catherine VI. 9-7071

CORS

Vous obtiendrez un prompt soulagement et la disparition rapide des cors douloureux, avec les Zino-pads du Dr. Scholl, minces et isolants.

Dr Scholl's Zino-pads

POUR 1 JOUR SEULEMENT

Samedi 9 h. à 5 h.

CLINIQUE de DACTYLOS chez DUMONT

Votre machine à écrire portative ou de bureau complètement nettoyée, huilée et ajustée

Pour seulement $3.95

1— Touches et cylindres nettoyés chimiquement
2— Huilage complet du mécanisme
3— Nettoyage de la machine à l'air comprimé
4— Ajustements mineurs
5— Estimé gratuit pour réparation additionnelle

Durant cette clinique allocation d'échange de $20 à $80 pour votre machine actuelle

Termes à compter de $5.00 par mois

DUMONT Dactylographe

7413 rue ST-HUBERT 273-3303

INAUGURATION

D'UN NOUVEAU RESTAURANT

Au Chalet Doré

4460 est, JEAN-TALON, ST-LEONARD (2 rues à l'est de Pie-IX)

Dans une atmosphère agréable et un décor tout à fait rustique venez déguster notre fameux

Bar B.Q.

(Le poulet à son meilleur)

Digne des plus fins gourmets

AUTRES SPECIALITES : TENDRES BIFTECKS (DE MARQUE ROUGE) GRILLES SUR CHARBON DE BOIS

DELICIEUX METS ITALIENS — SPECIAUX DU VENDREDI (FRUITS DE MER)

LIVRAISON A DOMICILE – GRATUITE ET RAPIDE 727-3781

SALON PRIVE POUR BANQUETS — RECEPTIONS — MARIAGES

GRAND PARC DE STATONNEMENT GRATUIT

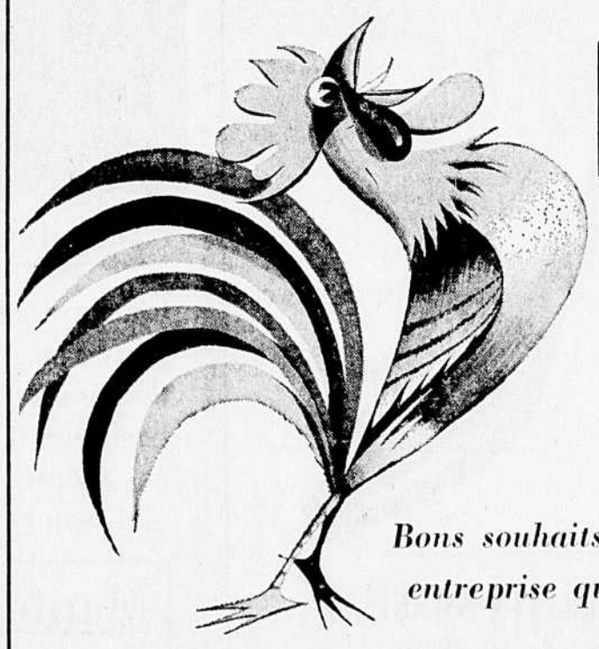

INVITATION

Les dimanches, venez dîner avec toute la famille
Un menu pour tous les goûts :
Bar B.Q. — Mets Italiens — Steak "Charbon de bois"
Club sandwich "Chalet Doré Spécial"

MAINTENANT 2 ROTISSERIES POUR MIEUX VOUS SERVIR

4055 est, rue HOCHELAGA – 255-7721 (tout près du boul. PIE-IX)

4460 est, rue JEAN-TALON – 727-3781 (2 rues à l'est du boul. PIE-IX)

LIVRAISON RAPIDE ET GRATUITE

Bons souhaits et succès à une entreprise qui va de l'avant.

Compliment d'un ami

M. PAUL. ST-PIERRE

SWIFT ELECTRIC CO. LTD. — ELECTRICIEN ENTREPRENEUR — 1228 rue St-Urbain 878-9191

Une autre magnifique installation par A. DESROCHES INC. — DESSINATEURS et MANUFACTURIERS d'ameublement de magasins — 2266 rue St-Germain 524-6806

JEAN RUFFO ENRG. — IMPORTATEUR ET DISTRIBUTEUR FRUITS — LEGUMES — FRAIS ET CONGELES — 323 des Communes 844-1171

Guaranteed Industries Ltd. — AIR CLIMATISE — REFRIGERATION REPARATION — VENTE — SERVICE — 4975 De Sorel 731-3521

Safety First Product Inc. — INSTALLATION AUTOMATIQUE CONTRE LE FEU — 7689 Provencher St-Léonard 722-3539

HYGIENE PRODUCTS LTD — DISTRIBUTEUR DE TASSES ET CONTENANTS EN PAPIER ET ALUMINIUM — 5435 Ferrier 731-9446

A. POUPART & CIE LTEE — LAIT — CREME — BEURRE — OEUFS GROS ET DETAIL — 1715 Wolfe 523-2193

Pascal Hotel Supplies Inc. — FOURNISSEUR D'HOTELS — RESTAURANTS — HOPITAUX — 366 ouest, Craig 288-5271

Morgan Insurance Services Ltd. — COURTIER EN ASSURANCE — Place Ville Marie 861-9461

New System Towel Supply CO. LTD. — LOCATION ET SERVICE DE SERVIETTES — 900 est, Ontario 526-3311

Sterling Teas & Coffees Ltd. — LA CREME DES CAFES — 9795 Waverly 389-7841

MONTREAL, VENDREDI 15 OCTOBRE 1965 — 81e ANNEE — No 238

le carnet
DE RAYMOND GUÉRIN

Evolution !

J'ai renoué connaissance, l'autre jour, avec un individu que je n'avais pas vu depuis au moins dix ans. Et j'ai été sidéré du changement que j'ai pu constater dans sa personne. Nous ne fûmes jamais de grands amis mais, à l'époque, nous travaillions ensemble aux approches de ce vaste caravansérail qu'on nomme Radio-Canada, et nous échangions fréquemment des propos que nous jugions intellectuels. Ce qui ne veut rien dire, je le reconnais.

Il portait la barbe, et des chandails douteux qui encerclaient un cou crasseux, et ses orteils d'homme libre dépassaient des sandales usées et confortables. Il écrivait des textes. C'est tout dire. Et il avait des idées personnelles qu'il avait recueillies dans divers magazines à pensées profondes. Il était un penseur insatisfait mais, la plupart du temps, il était assez satisfait de sa pensée. Il voulait refaire le monde, mais surtout le monde qui le concernait. C'est-à-dire qu'il aurait aimé écrire plus de textes encore, et doubler ses revenus, tout en se défoulant et en exprimant ses opinions les plus transcendantes.

Il vivait avec une jeune comédienne, comme il se doit. Cette jeune comédienne n'était pas très intelligente, mais elle avait des attraits physiques indéniables, et pouvait se glorifier d'avoir fréquenté brièvement le conservatoire, ce qui est un titre de gloire. Elle avait les cheveux longs et noirs, qui lui coulaient le long des joues ; elle portait des chandails noirs, des jupes noires, et prétendait avoir des idées noires, mais c'était là de la haute fantaisie, car d'idées, elle n'en avait pas assez pour cela.

Ils habitaient tous deux un sous-sol minable, à loyer modique, et qui était fort peu meublé. On y trouvait bien les choses essentielles, comme un lit, un ouvre-bouteilles, les "Paroles" de Prévert et un tourne-disque. Mais c'était à peu près tout, si on fait exception des vieilles bouteilles de Chianti qui pendaient au plafond et, forcément, d'une guitare accrochée au mur.

Bref, c'était le jeune couple le plus conformiste, le plus bourgeois que l'on pût connaître.

Or l'autre jour, comme je disais, j'ai rencontré le même bonhomme. Et qu'était-il devenu ? Il était méconnaissable !

Il bedonnait. Ses cheveux s'étaient faits rares. De barbe, il n'en était plus question. Il portait un complet "reluisant", avec une chemise de luxe. Et il fumait même le cigare.

— Mon pauvre vieux, qu'est-ce qui t'arrives ? lui demandai-je, tout empreint d'une sollicitude nostalgique.

D'un ton précis et d'une voix tout à fait terre à terre, il m'expliqua qu'il était devenu un homme d'affaires ; qu'il avait fait sa marque dans le monde du spectacle ; qu'il était une sorte de promoteur, d'imprésario, et qu'il détenait même des actions dans une entreprise.

Je m'informai de sa compagne d'autrefois.

"Elle a épousé un millionnaire et vit sur la Côte d'Azur", me dit-il avec un sourire complaisant. "J'ai toujours dit que cette fille-là arriverait à quelque chose dans la vie !"

Puis nous causâmes du développement des arts au Canada français.

"Tout va bien", affirma-t-il avec optimisme. "Il était temps que des hommes responsables et sérieux comme moi prennent les choses en main."

"Ce qui m'agace, conclut-il, c'est les maudits beatniks que l'on trouve partout, et qui veulent se mêler de nous dire que faire.

"Mais nous en viendrons à bout !"

• • •

PUBLICITE !

On pardonne tout aux hommes de bonne volonté. Tout, ou presque !

Mais il est difficile de gober l'annonce qui a été publiée récemment dans un journal de Plattsburgh, le "Press Republican" — annonce considérable, étalée sur trois colonnes, et qui avait pour but d'attirer la clientèle canadienne-française vers un centre de loisirs qui a pour nom "Land of Make Believe", et qui est situé près de la montagne Whiteface, dans l'Etat de New York.

Ainsi que je le disais, le tout déborde de bonne volonté, car l'annonce est presque entièrement rédigée en français. Mais il eût vraiment été préférable de consulter un bon traducteur.

Cela commence par : "Un bon temps pour Tous !"

Et cela continue par : "Terrins des grand histoires" — "Village de l'acienne ouest pour les enfants" — "Assi pour les enfants les petites automobiles quils mens eux-meme" — "Beaucoup d'amusements" — "L'argent canadienne accepte au par".

Le tout sous la mention : "Une spectacle dans le montagnes Adirondack . . . ouvert toutes les jours jusqu'à le 15 octobre".

. . . Venant à y penser, il faut se hâter d'aller là-bas. Ça urge !

Le ministère de l'Éducation amorcera une "véritable décentralisation administrative"
— Arthur Tremblay

par Gilles Gariépy

Décentralisation. Telle sera la politique qu'entend amorcer cette année le ministère de l'Education.

Le ministère entend en effet installer, dans chaque grande région de la province, des groupes de conseillers qui lui serviraient de bureaux régionaux et qui pourraient régler sur place nombre de questions qui doivent présentement être étudiées "à distance" par les fonctionnaires du ministère de l'Education à Québec.

C'est ce qu'a révélé hier soir M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Education, devant les commissaires d'écoles de la province réunis en congrès à Montréal.

Le sous-ministre, parlant du rapprochement et des communications à établir entre le ministère, à Québec, et les divers niveaux de l'organisation scolaire, a expliqué que la politique de consultation mise en oeuvre par le ministère auprès de ses partenaires, c'est-à-dire les administrateurs scolaires, les enseignants et les groupements intéressés, ne constituait qu'une première étape dans ce rapprochement nécessaire.

"A partir de cette première étape où le ministère de l'Education a invité les corps intermédiaires chez lui, à Québec, à participer à l'élaboration de ses politiques, nous passerons maintenant à une deuxième étape, où le ministère ira en quelque sorte sur place à la rencontre des clientèles qu'il doit desservir."

M. Tremblay a expliqué que le ministère ne voulait pas se limiter à installer, en divers points de la province, des conseillers isolés qui auraient juridiction sur de petites portions de territoire, à la manière des anciens inspecteurs d'écoles. Il veut plutôt pourvoir les "grandes entités régionales" — entités pouvant inclure chacune plusieurs commissions scolaires régionales — de groupes de conseillers spécialisés en différents domaines et travaillant en équipes.

Véritable décentralisation

Une équipe comprendrait par exemple des spécialistes en organisation scolaire, en financement, en planification, etc., de sorte qu'elle serait en mesure de régler sur place, en liaison avec les autorités et groupements scolaires de la région, des questions présentement étudiées de façon centralisée à Québec.

M. Tremblay, qui est sorti de son texte quelques instants pour exposer ces projets, a souligné que la forme des "bureaux régionaux" à établir n'est pas encore définie et il a invité les commissions scolaires à faire des recommandations à ce sujet.

Il a toutefois affirmé de façon précise qu'il s'agirait d'une "véritable décentralisation administrative".

Par ailleurs, M. Arthur Tremblay a soulevé, dans son allocution, la question de l'avenir des commissions scolaires. On sait que le 18e congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec porte justement sur le rôle "nécessaire et irremplaçable" des commissions scolaires, comme corps intermédiaire représentatif des parents.

M. Tremblay a dit que les commissions scolaires, tout comme l'administration gouvernementale, évoluent depuis quelques années et que ces transformations posait la question du rôle des commissions scolaires "en des termes inconnus jusqu'ici"

Les commissions scolaires locales traditionnelles ont donné naissance à un nouveau type de commission scolaire, la commission régionale, a rappelé le sous-ministre, qui a ajouté aussitôt que personne ne s'interrogeait au sujet de l'avenir des régionales, qui font preuve de dynamisme et de vitalité.

"Mais précisément le dynamisme et le développement des régionales ne vont pas sans poser en des termes encore plus dramatiques qu'auparavant le problème de la survivance des commissions locales qui les ont pourtant elles-mêmes engendrées", a-t-il commenté.

M. Tremblay a refusé de répondre lui-même à cette interrogation, préférant laisser aux congressistes le soin d'analyser le problème. Il a néanmoins fait part aux commissaires d'une question qui préoccupe le ministre, à savoir les relations entre les commissions régionales et les commissions locales.

"En vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'instruction publique, la liaison entre les locales et les régionales s'établit par l'intermédiaire du Bureau des délégués qui est constitué de trois représentants de chacune des locales.

"Les seules fonctions officielles de ce bureau sont d'élire les commissaires de la régionale, de désigner les vérificateurs des états financiers, de recevoir un rapport des activités de la commission régionale pour l'année écoulée ainsi qu'un état financier préparé par les vérificateurs.

"Des liens aussi ténus, a demandé le sous-ministre, en ce qui concerne la surveillance des opérations courantes, sont-ils vraiment suffisants entre la régionale et les locales qui en sont membres ?"

M. Tremblay a convié les commissaires à réfléchir à la possibilité de "préciser et d'établir sur une base législative un système de relations plus organiques et effectivement plus démocratiques entre la régionale et les locales, en donnant au bureau des délégués des pouvoirs plus grands que ceux dont il jouit présentement".

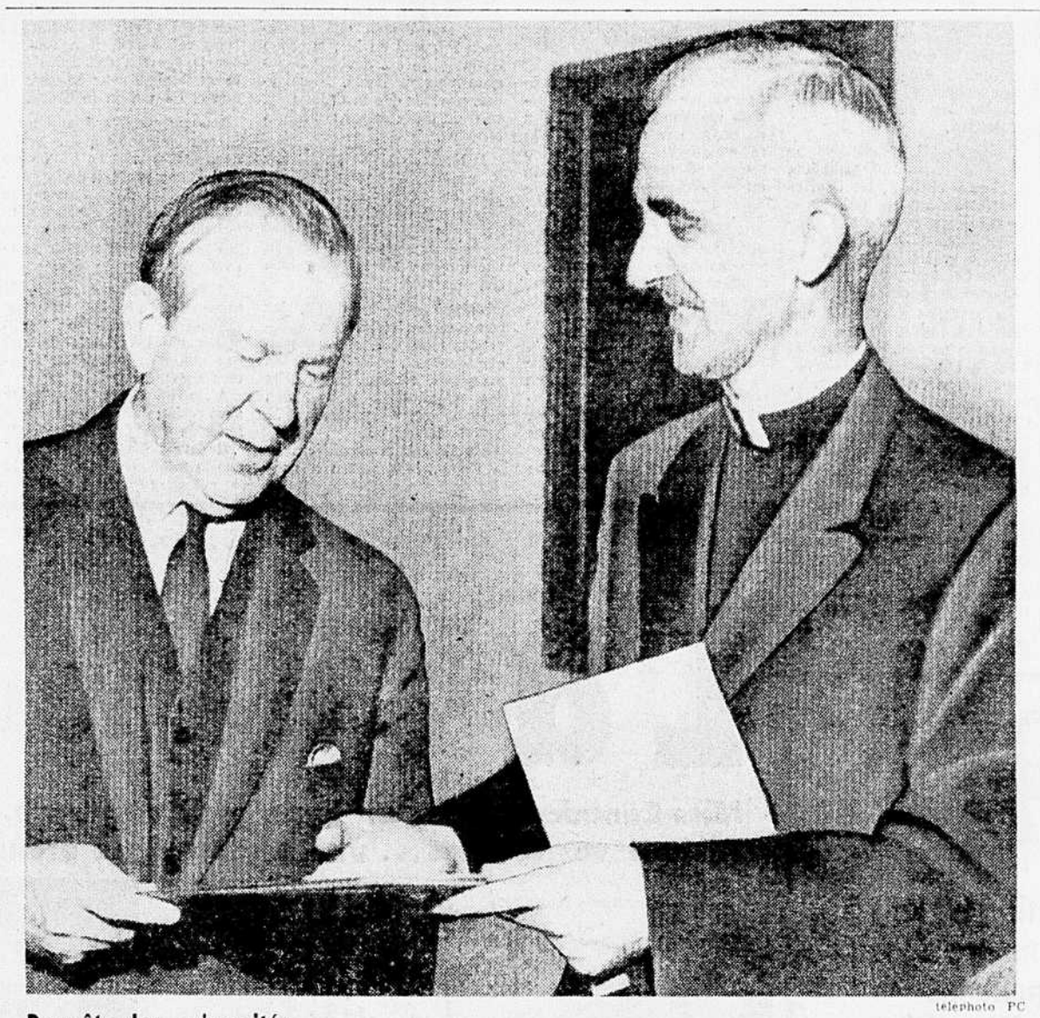

telephoto PC

Requête des universités

Le recteur de l'Université Laval, Mgr Louis-Albert Vachon, a permis hier au premier ministre Pearson d'oublier un moment la campagne électorale en cours lorsqu'il lui a présenté, au nom de l'Association des universités et collèges du Canada, dont il est vice-président, une requête demandant au gouvernement canadien de hausser immédiatement de plus de $25 millions l'aide qu'il accorde aux universités du pays. M. Pearson a accueilli la requête avec un sourire bienveillant, comme le démontre la photo ci-dessus.

La FTQ tiendra son congrès à Montréal en décembre

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) annonce qu'en raison de la grève qui se poursuit depuis le 6 septembre au Château Frontenac, à Québec, son prochain congrès biennal, prévu pour la fin novembre, aura lieu à Montréal, en l'hôtel Mont-Royal, du 8 au 12 décembre inclusivement.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, s'est dit désolé d'avoir à annoncer une pareille décision, qui, selon lui, causera une grande déception aux syndiqués de Québec, comme de toute la province. Cependant, dit-il, nos membres de la capitale provinciale comprendront sûrement que nous ne pouvions plus longtemps différer notre décision sans que s'exerce une pression morale sur nos membres du Château Frontenac, dont la direction avait annulé notre réservation dès les premiers jours du conflit.

"Si, de poursuivre le président de la centrale, j'ai encore mon mot à dire dans les décisions de la FTQ au lendemain du congrès de décembre, je puis donner l'assurance à la population de Québec que nous y réunirons notre conseil de direction pour son premier meeting régulier après notre congrès de décembre."

M. Laberge a profité de l'occasion pour dénoncer de nouveau la direction du Château Frontenac, laquelle, selon lui, par son intransigeance et son mépris des travailleurs du Québec, prive l'économie de la Vieille Capitale et sa population de revenus essentiels.

Il espère que le propriétaire de l'hôtel finira bientôt par entendre raison et qu'il rendra enfin justice aux Québecois en même temps qu'à ses employés.

Une conférence sur le financement des universités en 1966, souhaite Pearson

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier qu'il espère que la conférence fédérale-provinciale sur le financement de l'enseignement supérieur pourra avoir lieu au début de l'année qui vient.

Après une rencontre de 30 minutes avec les dirigeants de l'Association des universités et collèges du Canada, M. Pearson a précisé que les invitations n'ont pas encore été envoyées.

Mais répétant une déclaration antérieure, le premier ministre a souligné qu'il espère qu'un programme d'aide accrue aux universités pourra entrer en vigueur pour le commencement de la prochaine année académique.

Le mémoire soumis au premier ministre par la délégation endosse la plupart des grandes lignes du rapport Bladen sur le financement de l'enseignement supérieur, rapport publié la semaine dernière. Le mémoire contient en outre quatre recommandations entièrement nouvelles.

Le mémoire réclame une répartition plus généreuse des compensations fiscales pour les quatre provinces maritimes, avec une subvention fédérale spéciale de $3,000,000 par année jusqu'à ce que le nouveau système de compensations fiscales soit mis en vigueur.

Les universités et collèges sont d'avis que les subventions fédérales devraient être distribuées sur la base du nombre des étudiants demeurant dans la ville ou est située l'université et que les subventions à la recherche devraient être augmentées dans une mesure plus forte que ne le propose le rapport Bladen.

Dans une déclaration écrite, le chef du gouvernement déclare que le gouvernement accepte les prévisions du rapport Bladen selon lesquelles le nombre des étudiants sera de l'ordre de 461,000 en 1975-76 et que les dépenses gouvernementales seront de l'ordre de $1,704,000,000.

Soulignant l'importance de ces dépenses, M. Pearson a dit que le gouvernement se rend compte "qu'un pays en pleine expansion peut y faire face et que ces déboursés sont en fait des investissements qui auront un rendement très profitable pour notre économie".

M. Pearson a fait remarquer que toute réponse fédérale ne doit venir qu'après consultation avec les provinces mais a ajouté qu'il voulait élucider trois points importants en particulier.

Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, est prêt, de concert avec les provinces, à assurer le financement des universités de façon à ce que les universités du pays puissent fonctionner convenablement.

Deuxièmement, l'emploi sur une large échelle de l'argent des contribuables pour le financement des universités n'est sain que s'il sert "les objectifs nationaux qui relèvent du gouvernement fédéral", a-t-il dit.

"Cette entreprise ne peut se faire sans planification, spécialisation ou coordination, avec entente entre les provinces et les universités, de façon à ce que les structures universitaires évoluent dans un sens qui renforce la nation".

"Sur ce chapitre, comme dans tous les cas d'ailleurs où des fonds publics sont utilisés, le gouvernement fédéral doit exercer ses responsabilités en ce qui a trait aux ressources fédérales visant toujours à promouvoir l'expansion économique, le plein emploi et l'égalité des chances pour tous les Canadiens".

Troisièmement, le premier ministre a dit qu'il ne voit pas la justification de dépenser de fortes sommes du trésor fédéral si de jeunes Canadiens se voient refuser l'entrée de l'université faute d'argent.

M. Geoffrey Andrew, responsable du secrétariat de l'Association, a déclaré lors d'une conférence de presse après la rencontre, que les paroles de M. Pearson étaient très "encourageantes" parce qu'il a reconnu que le gouvernement fédéral ne doit pas opter pour une action unilatérale.

M. Andrew a dit que l'Association est en faveur des bourses durant les premières années à l'université, des prêts accrus venant s'y ajouter dans les années suivantes.

C'est pour cette raison que l'Association recommande l'harmonisation du système de bourses et de l'actuel programme de prêts aux étudiants.

M. Andrew a souligné que certaines personnes ont mal compris le rapport Bladen en y voyant une prise de position en faveur de la création d'un ministère fédéral de l'Education.

L'Association a interrogé M. Bladen et en a conclu que le doyen de l'université de Toronto a recommandé que le conseil des ministres fédéraux ait la responsabilité de coordonner tous les efforts du gouvernement central dans le domaine de l'éducation mais n'a pas recommandé la création d'un ministère fédéral de l'Education, a précisé M. Andrew.

Québec : vaste enquête sur les projets d'avenir des étudiants

QUEBEC (PC) — M. Paul Gérin-Lajoie, ministre québecois de l'Education, a annoncé hier que son ministère va participer "à une vaste étude scientifique sur les projets d'avenir des étudiants", qui doit être menée conjointement par le service de recherches du ministère fédéral du Travail et les ministères de l'Education de chacune des provinces canadiennes.

La participation québecoise à cette recherche aura pour but, a précisé M. Gérin-Lajoie, "d'établir l'aptitude de l'enseignement secondaire québecois à préparer efficacement les étudiants à entrer dans différentes carrières et d'établir des comparaisons entre la situation des étudiants du Québec et celle des étudiants des autres provinces canadiennes sur le plan de l'orientation professionnelle".

"L'étude, a ajouté le ministre, vise à établir le lien entre les projets d'avenir des jeunes à l'école et leur expérience subséquente dans le monde du travail; elle analysera cette question en tenant principalement compte des facteurs scolaires qui peuvent influencer le choix par l'étudiant de sa carrière future.

"Une meilleure connaissance de ces facteurs, a-t-il dit, permettra aux divers ministères de l'Education des provinces canadiennes d'entreprendre une action systématique en vue d'aider les jeunes à se préparer à leur entrée sur le marché du travail dans une économie de plus en plus complexe et de plus en plus mobiles."

L'organisation et l'administration de cette étude sont sous la responsabilité d'un comité consultatif qui comprend des délégués des principaux groupements d'éducation au Canada.

Le Québec y est représenté par M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Education, et par M. Louis-Morin Lavoie, de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Au début de novembre, quelque 33,000 étudiants de la 8e à la 11e année, inscrits dans 106 institutions d'enseignement secondaire du Québec, et 2,300 professeurs recevront des questionnaires auxquels ils seront priés de répondre au cours de trois séances d'environ deux heures chacune.

Autres plans d'équipement scolaire

QUEBEC (PC) — Le ministère de l'Education vient d'approuver dix autres plans d'équipement scolaire régional. C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de l'Education du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie. Les dix nouveaux plans prévoient l'aménagement de 18 complexes polyvalents, dont le coût total sera de $79,100,000. Ils portent à 19 le total des plans d'équipement scolaire régional approuvés par le ministère et à $180 millions le total des investissements qui devront être effectués pour donner à ces régionales les immeubles scolaires dont elles ont besoin. Toutefois, 43 autres plans devront encore être approuvés. Les dix nouveaux plans concernent les régions de Rimouski, Matapédia, St-Jean, Mt-Laurier, Youville, Candiac, Ste-Rose, Sept-Iles, Charlesbourg et Pointe Claire.

Si je suis élu, 90% des Canadiens doués pourront aller à l'université
— John Diefenbaker

CALGARY, (PC) — Le chef conservateur John Diefenbaker a déclaré hier que le programme d'aide à l'éducation de son parti permettra à 90 pour cent des Canadiens montrant des dispositions d'accéder à l'université.

Au cours de la troisième journée de sa tournée, par petites journées en train en Alberta, le vieux chef tory a déclaré dans la matinée devant 500 personnes à Camrose que les conservateurs entendent faire en sorte que chaque Canadien soit en mesure de faire des études supérieures.

Il a souligné que son programme, publié il y a quelque temps, prévoit que 90 pour cent des étudiants montrant des dispositions pourront recevoir cette éducation.

La salle de Camrose, ville de 8,000 habitants, était remplie à capacité pour le discours de M. Diefenbaker. Son train avait deux heures de retard à cause d'un délai dans l'aiguillage durant la nuit à Calgary. Il a quitté Lethbridge mercredi soir quelques heures après un meeting dans cette ville.

La plupart de ses auditeurs étaient des étudiants. Il leur a déclaré que Pearson a promis 10,000 bourses durant la dernière campagne électorale et "tout ce qu'il a fait pour remplir cette promesse a consisté à priver de leur droit de vote 30,000 d'entre vous".

C'était soulever le fait que les étudiants qui ne résidaient pas dans leur ville universitaire lorsque les avis ont été publiés le huit septembre, ne pourront pas voter le huit novembre.

M. Diefenbaker a affirmé que s'il ne s'était pas levé, lui seul, au parlement, la formule Fulton-Favreau préliminaire à tout amendement de la constitution aurait été adoptée et le Canada aurait ainsi perdu la possibilité de poursuivre son destin.

"Je me suis levé seul, critiqué par les deux côtés, et de tous les côtés".

Après une brève allusion au manque d'intégrité au niveau gouvernemental, M. Diefenbaker a déclaré : "Rivard et toute la galaxie de ses pareils — qu'est-ce qui arrive à la personnalité morale d'une nation quand on laisse de telles choses se produire ?"

M. Diefenbaker s'en est pris à M. Robert Thompson du fait qu'il a voté avec le gouvernement à la dernière session du parlement.

"Mais tout compte fait, 18,000 par année — non imposables — ce n'est pas une chose à écarter".

"Je peux dire cela, car je m'y suis opposé à l'augmentation du traitement des députés. J'ai renvoyé chaque cent au gouvernement fédéral".

Le train de M. Diefenbaker devait arriver à Camrose à neuf heures dans la matinée avant de faire marche arrière et poursuivre par petites étapes vers Calgary. Il n'est pas arrivé avant 1 heures.

M. Diefenbaker a dit qu'il a comprimé son discours pour permettre à ses auditeurs de regarder la joute de baseball de la série mondiale.

Talbot en Cour suprême

OTTAWA (PC) — L'ancien ministre de la Voirie dans les cabinets Duplessis, Sauvé et Barrette, Antonio Talbot, a logé un appel hier en Cour suprême du Canada contre sa condamnation sous treize chefs d'accusations pour trafic d'influence.

Cet appel sera entendu lundi prochain en Cour Suprême du Canada. La Cour d'appel du Québec avait déjà rejeté l'appel de M. Talbot en juillet dernier.

M. Talbot, qui a démissionné de l'Assemblée législative après sa condamnation en mai 1964, a été condamné à $13,000 d'amende ou treize mois de prison.

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME

DALE CARNEGIE
auteur du livre
"Comment se faire des amis"

- Soyez parfaitement à l'aise devant tout groupe et apprenez à parler en public
- Devenez un meilleur vendeur de vos idées
- Dominez la peur et l'inquiétude
- Améliorez votre mémoire, retenez les noms
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi

ASSISTEZ A UNE DEMONSTRATION GRATUITE

EN FRANÇAIS — MARDI, le 19 oct. — à l'Hôtel SHERATON MT-ROYAL SALON ARCTIC 10e étage à 8:00

EN ANGLAIS — MERCREDI, le 20 oct., à l'Hôtel SKYLINE 6050 Côte-de-Liesse à 8:00 ou JEUDI le 21 oct., à l'Hôtel SHERATON MT-ROYAL (mezzanine) à 8:00

INF. : VI. 5-5264 — SOIR : 695-5098

présenté par l'INSTITUT DE DIRECTION ET DE VENTE
Hôtel Sheraton Mont-Royal — Suite M35 — Montréal

GRÂCE AU COURS DALE CARNEGIE

Les 6 traîtres, ce ne sont pas mes hommes, ce sont les 6 ex-thompsonnistes — Caouette

ST-JEROME (DNC)—Devant la plus petite assemblée qu'il lui ait été donné de présider depuis le début de sa tournée électorale dans le Québec, le chef du Ralliement des créditistes a fustigé les six députés thompsonnistes qui ont décidé de se représenter comme indépendants, à qui il reproche d'avoir trahi le Québec.

"Qui a maintenu les libéraux au pouvoir, a demandé M. Réal Caouette aux 200 personnes venues l'entendre à St-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, nos six députés ou les six qui sont demeurés fidèles à Robert Thompson et ont trahi le mandat que leur avaient confié leurs électeurs il y a deux ans ? Ils sont trop lâches aujourd'hui pour venir expliquer leur rôle, ils se présentent comme indépendants." M. Caouette faisait allusion aux six députés du Ralliement que le Dr Guy Marcoux a vivement dénoncés dans son volume "Dans le même sac" lancé mercredi à Québec, et aux six ex-thompsonnistes aujourd'hui indépendants.

M. Caouette a lui-même admis à son auditoire que c'était le plus petit groupe venu à sa rencontre depuis le début de sa campagne, il y a onze jours, à Rimouski.

Il a déclaré plus tard, à Victoriaville, qu'il n'avait pas rencontré partout "un courant tout feu, tout flamme, mais un courant sérieux et qui ne ment pas".

"Léo Cadieux, votre député et ministre, continua le chef du Ralliement des Créditistes, c'est un bon gars. Oui, il est un bon gars de chez nous ! Mais, c'est avec de tels individus que les Canadiens français se sont toujours fait jouer à Ottawa. Ce sont des bons gars. Ils suivent ! Ils ne savent faire que cela, suivre !"

M. Caouette a par ailleurs vivement dénoncé le Dr Marcoux, à qui il reproche d'être un ingrat.

Il a déclaré que le livre du Dr Marcoux était un tissu d'insinuations. A son avis, l'ancien porte-couleurs du Crédit social, M. Marcoux, ne prouve pas sa prétention que les "six" ont donné leur appui au gouvernement libéral à cause d'une machination financière.

Le chef du Ralliement des créditistes s'est par contre défendu d'avoir eu connaissance de la scission avant les rapports parus dans les journaux, comme le prétend le Dr Marcoux.

Dans son discours, le chef du Ralliement des Créditistes a souligné ce qu'il a qualifié d'ingratitude de la part du Dr Marcoux. "Sans le Crédit Social, a-t-il dit, sans Réal Caouette, le Dr Marcoux n'aurait jamais été élu député". Selon M. Caouette, les six députés, y compris le Dr Marcoux, sont des traîtres. "Je ne dis pas, a précisé M. Caouette, qu'ils ont reçu un $25,000, mais qu'ils ont trahi leurs électeurs en ne les consultant pas avant de changer de parti".

Il faut, ajouta M. Réal Caouette, élire à Ottawa des hommes capables de défendre le fait français. Il a prié les électeurs du comté de Terrebonne de ne pas se laisser berner par un appel à l'unité nationale. La population du Québec a le droit de réclamer un traitement juste, égal et équitable. La réalisation de cet objectif commande l'élection d'hommes qui sauront se tenir debout.

AVIS

SANTO GINOCCHI, tailleur, domicilié à Montréal, 7503 St-Denis, tél. 276-2079, prévient tout le monde qu'il ne paiera pas les dettes contractées par son fils mineur Edouard (Eddy) Ginocchi, de Montréal.

En pleine réunion politique, Drury est appelé à parler de tissus fins et d'importations japonaises

par Gilles Pratte

Le ministre de l'Industrie estime que les entreprises canadiennes de textile devraient se concentrer sur les tissus fins, abandonnant à l'importation japonaise les cotonnades plus grossières.

Répondant à une question, au cours d'un meeting politique, à l'école Victoria, M. Charles Drury, a souligné que si le Canada veut étendre son marché au Japon, il doit être disposé à ouvrir davantage les quotas qui sont périodiquement négociés avec ce pays.

Le ministre a souligné que dans l'ensemble, l'importation japonaise ne nuit pas exagérément à l'industrie canadienne, étant donné, par exemple, qu'en ce qui concerne les appareils de radio à transistors et les ustensiles plaqués argent les produits nippons sont à peu près les seuls sur le marché canadien.

Le candidat libéral dans le comté de St-Antoine-Westmount n'a pas prononcé hier soir de discours proprement dit, se contentant de répondre pendant une heure et demie aux questions de la cinquantaine de partisans venus s'entretenir avec lui.

Pourquoi reconnaître la Chine rouge ?

C'est ainsi que harcelé gentiment par quelques jolies dames pacifistes, le ministre a dû prendre position quant à la reconnaissance de la Chine rouge, de même que sur la crise vietnamienne.

M. Drury ne voit pas quel avantage le Canada aurait à accorder à la Chine rouge la reconnaissance diplomatique, d'autant moins, a-t-il souligné, que le principal ennemi de cette mesure semble être la Chine communiste elle-même.

Il a soutenu que reconnaître la Chine n'ouvrirait pas de nouveaux marchés pour le Canada et ne faciliterait pas, non plus, l'admission de ce pays aux Nations unies.

Un curieux vieux bonhomme a trouvé le moyen de se lever à un moment donné pour soutenir que depuis que le Canada lui vend du blé, la Chine communiste est devenue beaucoup plus effrontée. Il entendait prouver que le Canada est en train d'engraisser ses futurs ennemis.

Après avoir bien ri, M. Drury a repris le problème plus près de sa source, rappelant qu'après la révolution de 1917, les pays capitalistes ont conjugué leurs efforts pour faire la vie difficile au nouveau bloc communiste.

Malgré cela, a-t-il dit, les communistes ont réussi à développer un système économique viable et, en devenant plus prospères, se sont rapprochés des aspirations occidentales jusqu'à même reconnaître la notion de profits.

Etablissant un parallèle avec la Chine, le ministre a noté qu'il est bien plus facile de s'entendre avec des gens bien nourris qu'avec des affamés. Dans cet esprit, il a soutenu que le Canada doit faire tout ce qu'il peut pour hausser le niveau de vie de la Chine.

Un peu plus tard une pacifiste a demandé à M. Drury dans quelle mesure l'industrie canadienne profitait de la guerre au Vietnam, et s'est même enquis si certains groupes d'industriels canadiens ne faisaient pas pression pour que la guerre se prolonge.

A la première question, le ministre a répondu qu'il est difficile de déterminer l'utilisation que les Etats-Unis font des matières premières achetées au Canada.

A la deuxième, M. Drury s'est écrié : "C'est la plus folle fantaisie que j'ai entendue !"

Il devait soutenir plus tard que la meilleure façon pour le Canada de contribuer à la solution de la guerre au Vietnam est de conserver son rôle d'arbitre non-engagé.

Il va sans dire que tout au cours de la soirée, questions et réponses ont été formulées en anglais.

Officiers de marine étrangers en visite à Mtl

Un groupe d'officiers supérieurs de marine venant de dix pays visiteront les établissements militaires de la région de Montréal, à partir de demain et jusqu'au 19 octobre. Ils sont attendus à l'aéroport de Dorval à 5 h. cet après-midi.

Le groupe, qui compte 11 officiers, suit présentement des études supérieures sur les dernières méthodes employées par la marine dans le domaine de l'approvisionnement. Le cours est donné à l'école de la marine des Etats-Unis.

Les pays représentés sont : l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Thaïlande.

Durant leur brève visite à Montréal, ces officiers étrangers seront les hôtes du commodore Marcel Jette, commandant la région navale du St-Laurent. Ils visiteront entre autres le dépôt d'approvisionnement naval de LaSalle, le Collège militaire royal de St-Jean ainsi que l'école de la flotte "HMCS Hochelaga", à LaSalle.

ANNONCE

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tournez et retournez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation est peut-être due à des reins paresseux ce qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

VOTRE ARGENT VOUS RAPPORTE

5 1/2 %

SUR DÉPÔT FIXES

UNE ANNÉE

GUARANTY TRUST

Capital et Réserve $25,000,000

Voici le perfectionnement le plus révolutionnaire depuis 15 ans, pour les projecteurs à diapositives.

Il s'agit de la lampe de quartz à vapeur d'iode.

Une exclusivité Hanimex.

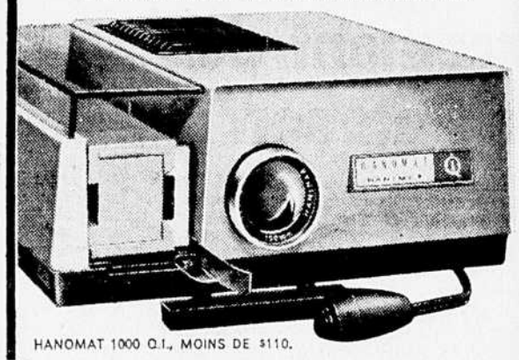

HANOMAT 1000 Q.I., MOINS DE $110.

Un perfectionnement? Et comment! La lampe de quartz à vapeur d'iode dure deux fois plus longtemps que tout autre type de lampe et donne un éclairage constant pendant toute sa durée. Elle ne noircit jamais. La lampe de quartz à vapeur d'iode représente une toute nouvelle technique d'éclairage. Son mince filament à basse tension donne plus de brillance et une plus grande profondeur de champ à vos diapositives en couleur.

La lampe de quartz à vapeur d'iode ne dégage presque pas de chaleur, ce qui prolonge la durée de vos diapositives en couleur et élimine la mise au point.

Et ce n'est que la lampe! L'Hanomat 1000 Q.I. compte d'autres caractéristiques remarquables. Avancement des diapositives par télécommande, objectif F 2.8 de 100 mm corrigé pour les couleurs. Système de condensateur monté sur ressorts. Réflecteur réglable de deux façons pour donner plus de brillance. Tous les projecteurs Hanimex reçoivent les tiroirs à diapositives de format universel, coûtant moins de 60¢ l'unité.

Allez voir l'assortiment complet d'appareils et d'accessoires photographiques Hanimex dans tous les bons magasins d'appareils de photographie et les magasins à rayons.

A tous les points de vue vous y gagnez avec

HANIMEX

Une compagnie australienne de réputation mondiale.

CAMERAS & PASSE-TEMPS DE LA PLACE VICTORIA INC.

861-8506

ANDRE DECELLES PHOTO INC.,

5692, rue YADLEY

Montréal 20

Tél. 767-9556

MONTREAL PHOTOGRAPHIC CENTRE

- Place Ville-Marie 878-9821
- 1415 Drummond 842-9447
- 1451 Peel 845-3921

ZODIAC AUDIO VISUAL INC.

458 Ave Victoria

St-Lambert 671-6658

L.R. VIALA INC.

526-2535

1280 DEMONTIGNY EST

Lav-o-rama

HATEZ-VOUS, IL NE RESTE QUE 2 JOURS ! Profitez-en comme des centaines d'acheteurs avisés !

Miss Canada... pour un linge propre, propre, encore plus propre!
Allégez vos corvées... une performance étonnante à un prix inférieur!

Gratis!

Un approvisionnement de savon TIDE pour un an et un panier à linge en plastique . . . avec l'achat d'un de ces appareils!

Deux ans de service GRATUIT et 10 années de garantie sur le mécanisme.

MODELE A CUVE CARREE

Fonctionnement efficace... la cuve peut contenir 11 livres de linge. Agitateur en aluminium de grande résistance ayant 6 pales. Essoreuse à déclenchement instantané à action triple. Rouleaux de 2". Contrôle "Touch-O-Matic" pour l'agitateur... plus pratique pour la ménagère. Pompe en aluminium à l'épreuve de la rouille.

Prix de vente **184.95**

$2 par semaine

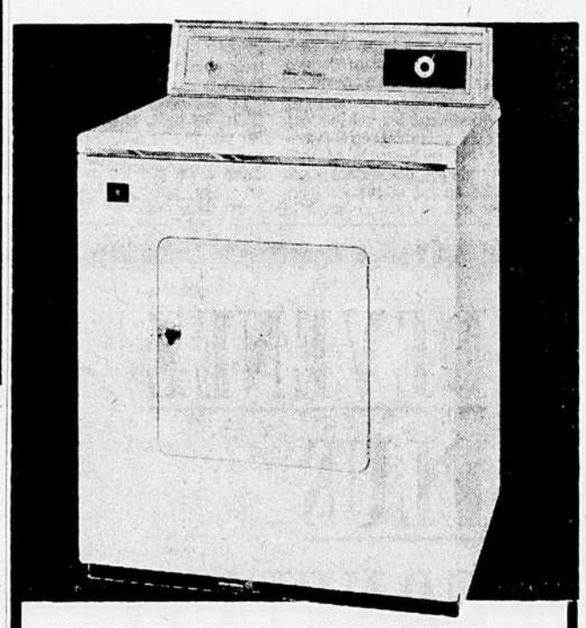

SECHEUSE ELECT. AUTOMATIQUE

Action d'assèchement souple et rapide... éventail très puissant permettant une plus grande circulation d'air. Grande cuve pouvant contenir 24 livres. Trois contrôles pour la chaleur : haute, medium, ou à air. Dessus en porcelaine émaillée.

Prix de vente **239.95**

2.50 par semaine

DEUX ANS DE SERVICE GRATUIT !

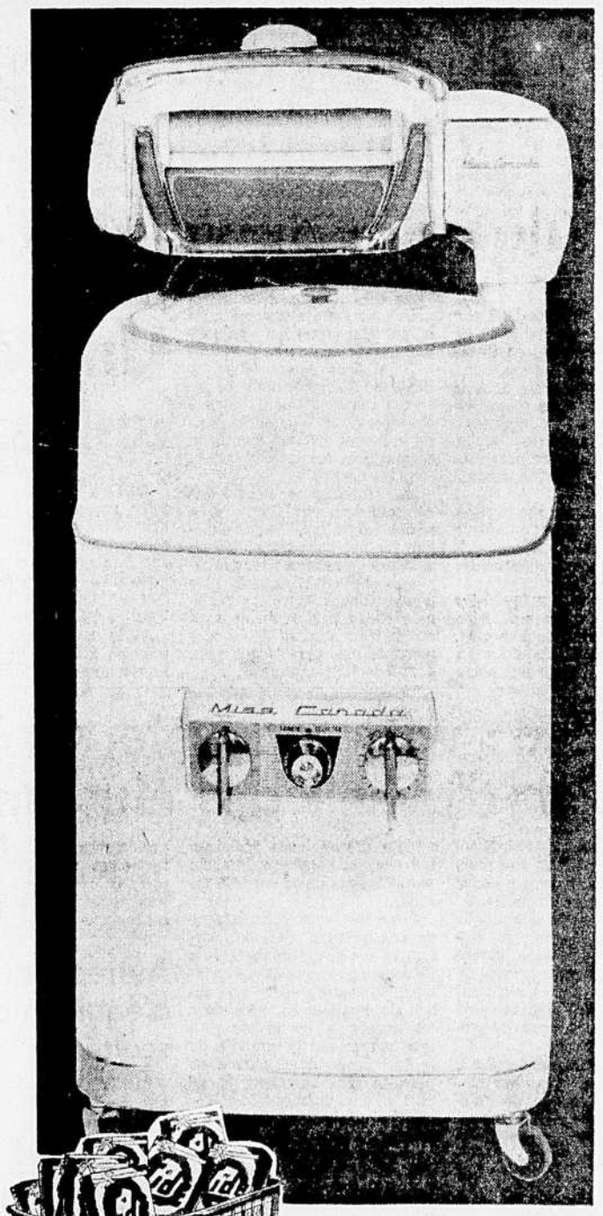

GRATIS !

Un approvisionnement de savon TIDE pour un an et un panier à linge en plastique ... avec l'achat d'un de ces appareils !

Deux ans de service GRATUIT et 10 années de garantie sur le mécanisme.

LESSIVEUSE-ESSOREUSE SEMI-AUTOMATIQUE A 2 VITESSES

Essoreuse à déclenchement instantané à action triple. Rouleaux de 2". Agitateur "Hydro-Flow" en aluminium solide à 6 pales. Contrôle "Touch-O-Matic". Filtre pratique pour la saleté. Cuve carrée pouvant contenir 11 livres de linge. Minuterie arrêtant automatiquement la machine à laver lorsque le lavage est terminé. Lave tous les tissus... même ceux les plus délicats. Essoreuse de luxe. Mobilité très facile. Toutes les pièces sont à l'épreuve de la rouille. Fini émail blanc.

Prix de vente **219.95**

2.25 par semaine

Gratis!

Un approvisionnement de savon TIDE pour un an et un panier à linge en plastique . . . avec l'achat d'un de ces appareils!

Deux ans de service GRATUIT et 10 années de garantie sur le mécanisme.

LESSIVEUSE ESSOREUSE A BAS PRIX

Cuve d'une grande contenance : 11 livres de linge. Agitateur en aluminium d'une durée indéfinie, muni de 6 pales. Essoreuse de qualité contrôle avec déclencheur instantané à action triple. Rouleaux de 2". Agitateur possédant un contrôle "Touch-O-Matic"... moins encombrant et plus pratique pour la ménagère. Pompe en aluminium.

Prix de vente **169.95**

1.75 par semaine

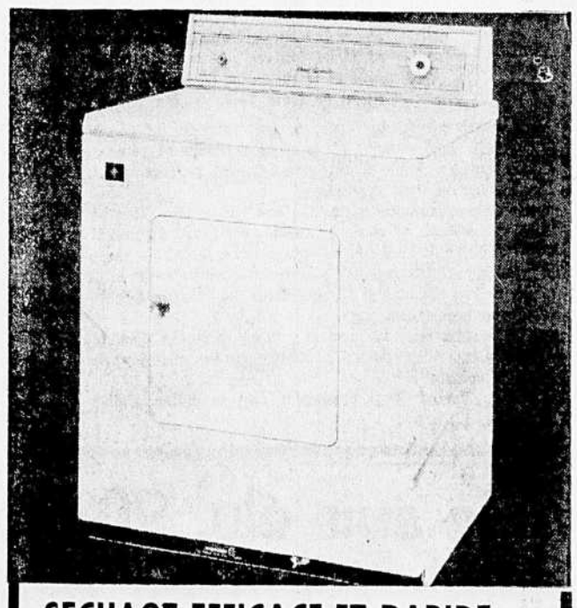

SECHAGE EFFICACE ET RAPIDE

Trois contrôles pour la chaleur : haute, medium, ou à air. Grande circulation du volume d'air grâce à un éventail très puissant. Cuve immense pouvant contenir 24 livres, à l'épreuve de la rouille... idéal pour les vêtements délicats. Ventilation à l'arrière, sur le dessus et sur chaque côté. Minuterie de 120 minutes.

Prix de vente **199.95**

$2 par semaine

DEUX ANS DE SERVICE GRATUIT !

Maintenant 14 magasins dans le grand Montréal pour mieux vous servir

Legaré

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994

3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667

1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373

3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453

1624 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)

10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)

1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)

5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813

4078 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730

4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7023

11,926 est, rue NOTRE-DAME Tél. 642-5371 (POINTE AUX TREMBLES)

6589, boul. MONK (Ville-Emard) Tél. 768-4777

AUCUN DEPOT REQUIS,

JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

NOUS FINANÇONS NOTRE CREDIT !

(Taxe de vente payable à l'achat)

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 HEURES !

SAMEDI, JUSQU'A 6 HEURES !

Si Marcoux dit vrai, nous sommes gouvernés par des gens qui ont usurpé le pouvoir par des vilenies – *Diefenbaker*

par **Pierre O'Neil**

CALGARY, Alberta. — "Si ce que le Dr Marcoux a dit est vrai, nous sommes gouvernés par des gens qui ont usurpé le pouvoir par des vilenies."

C'est ce qu'a déclaré, hier, le chef conservateur stimulé par une foule de près de 3,500 partisans et par les cris répétés de chahuteurs du parti libéral et du parti néo-démocrate.

M. Diefenbaker parlait après une journée exténuante de voyage en train à travers des petits hameaux du nord-est de l'Alberta.

Faisant sans nul doute sa meilleure attaque contre le gouvernement au sujet de l'affaire qui fait l'objet du livre du Dr Marcoux, le chef conservateur a demandé que le gouvernement ou les intéressés fassent la lumière sur les questions suivantes qu'il a lui-même posées à la foule au milieu des cris de ses partisans :

M. Pickersgill a-t-il participé à la rédaction du document qu'ont signé les six créditistes ? "C'est une question facile", a-t-il ajouté.

A-t-il discuté avec Ducharme de la teneur du document avant qu'il ne soit présenté aux "six" ?

M. Pickedsgill a-t-il voyagé sur l'avion du multi-millionnaire ami de Joey Smallwood les 10, 11, ou 12 avril 1963 ?

M. Pickersgill est-il allé à Québec dans l'avion du multi-millionnaire Doyle à cette époque ?

Savait-il qu'il allait rencontrer à Québec l'avocat de Doyle, Me Ducharme ?

A-t-il rencontré Ducharme à Québec ?

M. Pickersgill a-t-il rencontré Ducharme ou Doyle à Montréal ou à Ottawa le 10 ou le 11 avril 1963 ?

Le chef conservateur a relié toute l'affaire à Moïse Darabaner accusé de fraude et de conspiration. Il a dit que les déclarations de MM. Pearson et Pickersgill étaient d'une prudence inusitée et que M. Pickersgill n'avait pas nié avoir été au courant de toute l'affaire. "Pickersgill déclare qu'il n'y a pas eu de corruption, mais il ne dit pas un mot des circonstances qui ont entouré toute l'affaire."

"Sur la foi de ce que l'on sait maintenant, faut-il s'étonner que les libéraux aient donné des instructions pour qu'on ne discute pas durant l'élection de l'histoire des scandales ?"

"Auriez-vous cru possible qu'on commette, contre la démocratie, le crime d'usurpation du pouvoir ?"

"Accepter qu'il n'y ait plus d'honnêteté au gouvernement c'est porter un coup mortel au maintien des valeurs démocratiques au pays."

"Les cyniques rient et se moquent mais si ces principes ne sont pas sauvegardés dans la vie publique aucune question ne mérite plus d'être soumise au jugement du peuple."

"On se rend maintenant compte que l'affaire Rivard n'était qu'une première alarme. Il y aura toujours de la corruption dans la vie publique, mais lorsqu'elle atteint les hautes sphères du gouvernement, vous vous devez de poser des questions."

"S'ils ont pu faire cela dans la situation d'un gouvernement minoritaire, que feraient-ils d'une majorité ?"

C'est tout ce que le leader de l'opposition a voulu dire, mais il a promis qu'il en aurait plus long à révéler à une date ultérieure.

Avant d'entamer l'élaboration des politiques conservatrices au cours de cette élection, il a dit qu'il se produisait à l'échelle de tout le pays un réveil de ceux qui n'avaient pas supporté le parti conservateur dans le passé. "Ils reconnaissent maintenant qu'il est temps de faire passer la patrie avant le parti", a-t-il déclaré.

Puis il a une nouvelle fois élaboré la liste imprécisé de ses promesses, pensions, éducation, agriculture, taxation, assurance-santé, et comme d'habitude il avait des petites surprises pour faire face aux problèmes locaux. Ainsi, il a annoncé que son parti en avait soupé du "tsarisme" dans l'administration des parcs nationaux et il a promis la création d'une commission d'enquête qui étudierait tout cet aspect de l'administration fédérale.

Dans ce pays, il est également important pour un politicien du parler du pétrole. M. Diefenbaker n'a pas manqué à la règle. Il a rappellé que c'est son gouvernement qui avait mis au point une politique canadienne du pétrole. Il a dit qu'il s'inquiétait des rumeurs voulant que les Etats-Unis réduisent les quotas de l'importation de pétrole et que s'il était retourné au pouvoir il prendrait au nom des citoyens de l'Alberta des positions fermes face aux Etats-Unis sur le sujet.

Il a, selon son habitude, rappelé la persécution à laquelle les libéraux l'avaient soumis au début des années soixante et qui a entrainé sa chute. Mais il a relevé la tête pour proclamer hautement; "ils avaient fait la même chose à Sir John A. Macdonald mais aujourd'hui les noms des détracteurs de John A. sont oubliés."

L'assemblée qui se déroulait dans la circonscription du ministre de l'Agriculture Harry Hays s'était engagée au milieu des cris des chahuteurs et des injures des partisans conservateurs.

"Qui va sauver la confédération" s'écriait un orateur en pensant à Diefenbaker.

"Tommy Douglas", criait-on dans la salle.

"Nous sommes unis d'un bout à l'autre du pays", s'est écrié Diefenbaker.

"Où est donc Harkness ? répliquaient les chahuteurs.

M. Harkness, qui a quitté le cabinet Diefenbaker dans les conditions que l'on sait, est candidat dans le comté voisin de Calgary Nord. Il n'était pas à l'assemblée hier soir mais sa femme avait pris place à gauche de Mme Diefenbaker et quand elle fut présentée à la foule elle fut longuement et péniblement humiliée par les "shoos".

M. Harkness était lui-même absent de la ville, mais ce matin il devait saluer M. Diefenbaker au moment où celui-ci prenait l'avion pour Prince George. Si c'est le cas, ce sera le début de la réconciliation entre les deux hommes et l'un des derniers épisodes des événements qui ont conduit à la défaite du parti en 1963.

"Je ne parlerai pas longtemps car mon temps est limité" disait M. Diefenbaker.

"Hourra" répondait quelqu'un dans la salle.

"Je prend des sièges dans toutes les provinces sauf une . . . le Saskatchewan," criait M. Diefenbaker.

"Que fais-tu du Québec ?" lui répliquait-on.

"Le Québec est avec nous, a rétorqué M. Diefenbaker. Nous allons faire l'unité dans ce pays. Et je vous le répète : il n'y aura pas de Canada sans Québec et pas de Québec sans le Canada."

Au milieu de l'assemblée, le chahut cessa.

Cette assemblée a mis fin au séjour de M. Diefenbaker dans l'Alberta. Les conservateurs y détiennent actuellement 14 sièges, les créditistes deux et les libéraux un, celui de Calgary Sud où parlait M. Diefenbaker hier soir. On ne s'attend guère à des changements ici. Le moins surprenant serait la défaite du chef créditiste Robert Thompson dans sa circonscription de Red Deer.

Aujourd'hui, le chef de l'opposition sera en Colombie-Britannique où les conservateurs espèrent reprendre au moins un comté, celui du libéral Grant Deachman qui fait face à l'ancien ministre des Affaires extérieures dans le cabinet Diefenbaker, M. Howard Green.

Une déclaration de la Canadian Javelin contredit des allégations du Dr Marcoux

OTTAWA. (PC) — La Canadian Javelin Ltd soutient, dans une déclaration publiée aujourd'hui, que ni le ministre des Transports, M. Pickersgill, ni le premier ministre Smallwood, de Terre-Neuve, ne sont montés à bord de l'avion DC-6 de la compagnie en aucun temps durant la campagne électorale de 1963 ou immédiatement après.

M. James F. McNamara, président du conseil d'administration de cette entreprise, a affirmé la chose après ce qu'il a appelé "une étude très détaillée de tous les livres de bord du DC-6 en question".

"Nous avons examiné les livres de bord officiels, les billets et les livres de bord personnels des pilotes, nous avons aussi interrogé les pilotes eux-mêmes, et il est évident que l'hon. Jack Pickersgill, ministre des Transports, ne s'est point trouvé à bord de l'avion de la compagnie, en quelque capacité que ce soit, en 1963", dit le texte de la déclaration.

"Et, au fait, ajoute-t-on, la compagnie ne peut retrouver aucun document indiquant que M. Pickersgill ait jamais voyagé sur cet avion".

La même déclaration affirme également que, selon les recherches faites, M. Smallwood n'a pas pris place sur l'avion durant la campagne électorale de 1963, ni durant la période qui s'est écoulée jusqu'à la démission de M. Diefenbaker, en 1963.

Ces affirmations contredisent les allégations du Dr Guy Marcoux qui, dans son récent pamphlet sur "L'affaire des Six", prétend que l'ancien président de Javelin, John Doyle, aurait permis que son avion serve de rendez-vous, à l'aéroport de Montréal, à MM. Smallwood, Pickersgill, Me Hubert Ducharme et quelque autres. Selon le Dr Marcoux, ces gens auraient été porteurs de la déclaration d'allégeance au parti libéral que les six créditistes devaient signer quelques heures plus tard.

Les anciens de Ste-Marie

Me Jean-Claude Delorme, secrétaire général de la compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, sera le conférencier invité lors de la prochaine réunion du Club des Anciens de Ste-Marie, qui aura lieu mardi, le 19 octobre, à 6 h. 15 p.m., au salon "La Loire" de l'hôtel Windsor.

Me Delorme traitera de "L'Expo 1967".

ANNONCE

VOTRE DENTIER
vous gêne-t-il ?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, voire même se détacher completement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Saupoudrez votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH. Cette poudre agréable vous garantira un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule alcaline (non acide). FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

LE PORTO AUSTRALIEN EMU 999 est de retour

Quel délice que son goût, quel plaisir que son coût !

40 oz: $2.25

existe aussi en 26 oz et en gallon

YEUX IRRITÉS

OPTREX nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués ou irrités par la lecture, un travail appliqué, la conduite de l'auto la nuit, les rhumes, le vent, la neige, la poussière, le soleil, la fumée de tabac, etc.

Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OF-19

Il faut voir *l'admirable Meteor*

La voir, c'est la vouloir...
L'essayer, c'est constater sa supériorité!
Luxe, confort, docilité
et roulement de velours

Elégance et luxe sans précédents: la Montcalm 2-portes hardtop

Il suffit d'essayer la Meteor 66 pour admettre que c'est la plus prestigieuse des voitures de prix abordable. Sa nouvelle silhouette est longue, basse, magnifique – depuis son élégante grille jusqu'à son coffre nervuré. Dans le modèle hardtop 2-portes, la partie arrière du toit profilé donne une impression de mouvement du plus bel effet.

Le luxe de la Meteor 66 se manifeste dans chaque détail: par exemple, dans les superbes capitonnages en souple vinyle cloqué et en riches tissus haute mode ... les épais et moelleux tapis ... le système d'aération Uni-Flow dans la hardtop 4-portes (des conduits arrière permettent à l'air frais de circuler à travers toute la voiture, ce qui maintient une atmosphère agréable en tout temps) ... le vaste choix d'accessoires et équipement facultatifs tels la console pleine longueur et les ultra-confortables sièges baquet.

Asseyez-vous au volant et partez faire une promenade d'essai. Constatez la douceur et le silence du roulement, l'absence de toute sensation de flottement: la Meteor a le plus long empattement de sa catégorie (123 pouces); une suspension indépendante à ressorts en spirale sur les quatre roues avec amortisseurs caoutchoutés à l'arrière; un cadre flexible à boites de torsion (une exclusivité!) qui absorbe les à-coups et les vibrations ... Vous admettrez que la Meteor a vraiment un "roulement de velours!"

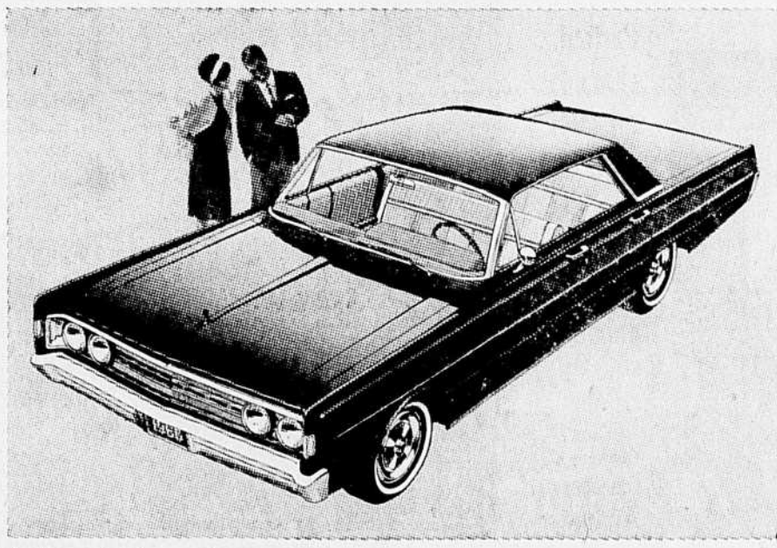

La Montcalm 4-portes hardtop

Circulez dans les rues encombrées puis sur une grande route. Constatez comme la Meteor est non seulement docile mais exceptionnellement puissante. Elle vous offre le choix entre quatre merveilleux moteurs aux performances sensationnelles: l'Avenger Six qui allie l'économie d'un 6-cylindres au rendement d'un V-8 et trois V-8 ayant respectivement 289, 390 et 428 pouces cubes de cylindrée (ce dernier est à 4 corps et développe 345 CV). Vous avez aussi le choix entre quatre transmissions: une automatique à 3 vitesses et deux gammes de rapports, incomparable en son genre; deux boites mécaniques à 3 et à 4 vitesses synchronisées et la Merc-O-Matic spéciale à 3 vitesses, pour l'Avenger Six.

Meteor ... une voiture prestigieuse à prix abordable!

Demandez une promenade d'essai à un vendeur Mercury ... et constatez la supériorité de l'ADMIRABLE METEOR.

9916-MF

QUE VOUS DÉSIRIEZ ACHETER OU LOUER UNE VOITURE, VOYEZ UN VENDEUR MERCURY

CUMMING-PERRAULT Limited 6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3831
CHÂTEAU Motors Ltd. 11885, boul. Lachapelle—331-4020
COOKE TOLEDO Motors Ltée 2134 ouest, rue Ste-Catherine, WE. 7-3561
LALONDE Automobile Limitée 3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521
HAMELIN & FRÈRE Limitée 3491 est, rue Notre-Dame—527-2411
COUSINEAU-GABOURY Limitée 10200, boul. Saint-Laurent—DU 9-3581
EUDES Automobiles Limitée 505, Broadway, Montréal-Est—642-7431
DESLAURIERS Automobile Ltée 1201, boul. des Laurentides, Vimont 663-3941
LANTHIER & LALONDE Automobile Inc. 4411, rue Papineau—LA 6-4411
PIERRE BRAULT Automobile Ltée, 142, boul. Taschereau, Greenfield Park, 671-6115

Ford MERCURY

Face à des étudiants néo-démocrates, Lamontagne parle des projets libéraux pour la jeunesse

par Michèle Juneau

Invité, hier midi, par le Club libéral de l'université Sir George Williams, M. Maurice Lamontagne, secrétaire d'Etat, a su bien choisir son sujet pour s'attirer les applaudissements de son auditoire.

Parlant des réalisations et projets du gouvernement libéral concernant la jeunesse canadienne, de l'unité nationale acquise, semble-t-il, par la force des échanges culturels, M. Lamontagne s'est attiré des questions-pièges au moment du débat de la part de quelques étudiants visiblement partisans du NPD.

"Nous avons tout d'abord porté à 18 ans l'âge limite pour l'obtention des allocations familiales", a rappelé M. Lamontagne. "En 1964, nous avons établi un programme d'échanges inter-provinciaux en fonction des fêtes du Centenaire. Le succès de cette entreprise fut telle qu'en 1965, le gouvernement a approuvé une augmentation de $700,000 permettant ainsi la participation de 10,000 jeunes Canadiens.

Expliquant le but de ce projet, le secrétaire d'Etat a souligné que s'il était difficile pour les hommes d'âge adulte de surmonter les différences d'ordre ethnique et géographique, il n'en n'était pas de même pour les jeunes à condition qu'on leur fournisse l'occasion de visiter les autres régions, de rencontrer d'autres jeunes avec lesquels se formait une forte et durable amitié. Dans ce but, le gouvernement libéral a donc l'intention de développer ce programme, l'an prochain et de le maintenir même après 1967.

"Par l'intermédiaire du système bancaire et des provinces, nous avons établi des prêts aux étudiants dont les paiements et intérêts sont remboursables après le sixième mois de travail de l'étudiant."

Le budget prévu pour les bourses et les prêts aux étudiants universitaires, à travers le Canada, passera de $10 millions, en 1966, à $20 millions en 1967 et à $30 millions en 1968. Et M. Lamontagne continue ainsi, ajoutant $10 millions par année tant qu'augmentera la population étudiante.

Parlant de la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche, laquelle est partie inherente de la qualité de l'enseignement universitaire, M. Lamontagne ajoute que le gouvernement se devait de répondre aux différents besoins des universités à travers le Canada, tant en vue d'obtenir de meilleures librairies, plus de laboratoires, de nouveaux locaux et autres améliorations...

Se référant au rapport Bladen, M. Lamontagne a assuré l'auditoire que, "dès que les universités auront remis leurs observations sur ledit rapport, le gouvernement en proposera l'étude à un comité fédéral-provincial dès les permiers mois qui suivront."

M. Lamontagne a ensuite parlé du rôle que la Compagnie des jeunes Canadiens est appelé à jouer à travers le Canada dans les régions sous-développées, urbaines ou rurales. "Ils seront à l'avant-poste de la guerre contre la pauvreté tant dans notre pays qu'à l'étranger."

Les questions des néo-démocrates

La plupart des questions posées au moment du débat, le furent par des jeunes étudiants de tendance néo-démocrate. A un certain moment, M. Lamontagne se sentit quelque peu embarrassé par une question de la salle et fut dépanné par le président de l'assemblée qui invita subtilement l'étudiant à se rasseoir.

Questionné sur l'attitude du gouvernement libéral concernant la guerre du Vietnam, M. Lamontagne a déclaré que le gouvernement n'y était pas directement impliqué mais qu'il avait tenté d'apporter des négociations, lesquelles n'avaient pas été écoutées.

— Le gouvernement condamne-t-il l'action des Etats-Unis dans cette guerre ? a demandé un étudiant.

M. Lamontagne tenta d'éluder cette question mais devant l'insistance de l'étudiant, il déclara ne pas la condamner. "C'était une action utile et nécessaire," a-t-il dit.

On l'interrogea également sur la nécessité des prochaines élections. Reprenant le leitmotiv du premier ministre Lester Pearson, M. Lamontagne répondit qu'il fallait, pour les décisions importantes à prendre dans un avenir rapproché, un gouvernement majoritaire et stable.

A celui qui demandait si le gouvernement s'oppose à l'admission de la Chine communiste aux Nations-Unies, M. Lamontagne admit que c'était là une anomalie que de refuser l'entrée d'un pays de 700 millions d'habitants. "Mais il faudrait que la Chine communiste, de son côté, reconnaisse Formose; ce qu'elle n'est pas prête à faire.

La dernière question toucha M. Pierre Elliott-Trudeau, candidat dans Mont-Royal : un étudiant, se sentant menacé dans sa nationalité anglaise, s'inquiéta du fait qu'on nommât un candidat de langue française dans le comté de Mont-Royal. "Les trois autres candidats de langue anglaise furent battus au congrès de nomination. Comment cela se fait-il ? a-t-il demandé.

Mais M. Lamontagne lui répondit que M. Trudeau avait été élu par la majorité. Il assura d'autre part que l'assemblée de mise en candidature avait été honnête.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

Pas question de fusionner les provinces de l'Ouest

REGINA. (PC) — Les premiers ministres des trois provinces des Prairies ont écarté la possibilité d'une union politique de ces trois provinces.

Les premiers ministres Duff Roblin du Manitoba, E. C. Manning d'Alberta et Ross Thatcher de Saskatchewan ont clairement exprimé leurs vues à ce sujet lors d'une conférence de presse qui a précédé la séance initiale du Conseil d'expansion économique des Prairies, organisme de fondation récente.

Ils sont convenus cependant que le Conseil devrait permettre — et pourrait en fait faire oeuvre utile à cet égard — la discussion des problèmes économiques intéressant la région des Prairies et le prolongement de ces entretiens avec les autorités fédérales.

Abordant la question de l'union politique, M. Roblin a déclaré : "Avant de songer à prendre cette question en considération, il serait nécessaire tout d'abord de regarder les réelles différences qui existent entre les personnalités politiques. Le Conseil n'a pas à s'occuper de telles choses, sa tâche étant de favoriser l'expansion économique".

Le premier ministre Manning a déclaré pour sa part qu'il ne voyait aucun avantage à transformer le Conseil en une entité politique.

Il y a des différences profondes entre les trois provinces et leur maintien est à l'avantage du Canada."

Quant au premier ministre Thatcher, il croit que l'union politique n'est pas désirable ni même possible.

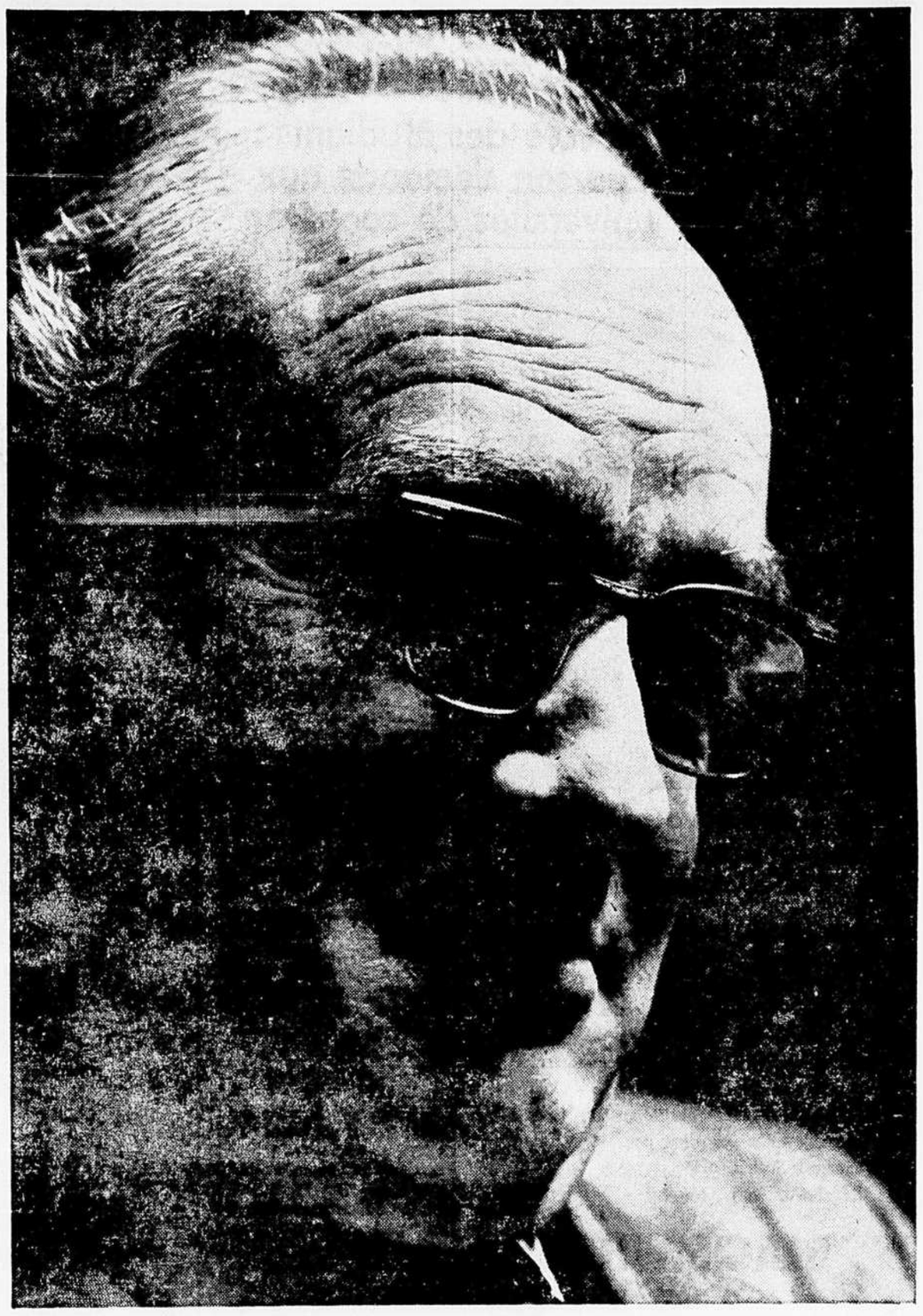

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ARCHITECTE • DESSINATEUR
DEMANDES
Architecte : diplômé d'une école reconnue
Dessinateur : avec 5 ans d'expérience dans un atelier d'architecte
Rémunération à discuter selon l'expérience
AUGUSTE DAMOURS — Architecte
1655 de Luçon, Duvernay — Ville de Laval
Tél. : 388-9224

GERANTS DE DISTRICTS
Important manufacturier de produits chimiques d'entretien requiert des représentants bilingues minimum 5 ans d'expérience. Salaire, commission, dépenses, bénéfices marginaux, territoires établis et projetés. Clients : commissions scolaires, institutions, industries, etc.
Régions : Montréal et rive sud.
CASE 9731, LA PRESSE

GERANT DE CREDIT
Notre compagnie requiert les services d'un Gérant de Crédit. Le candidat sera âgé de 30 à 40 ans diplôme d'école secondaire ou mieux, parfait bilingue et devra posséder quelques années d'expérience dans le credit surtout dans le domaine de la construction. Salaire à discuter selon expérience et qualifications. Toutes les réponses seront traitées confidentiellement. Faites parvenir un résumé complet à
Case 9736 La Presse

REPRESENTANT DEMANDE
avec références, pour la vente de notre
PLAN D'EPARGNE
pour la région de Montréal.
NOUS OFFRONS : Revenu de base, commission avantageuse, assurance-groupe ... et surtout l'occasion de vous créer une carrière intéressante avec une organisation qui compte plus de 60 ans d'opération.
Ecrire ou téléphoner à
CIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE
1306 est, rue Ste-Catherine — Tél. 526-4901
a/s M. Paul E. Ménard, gérant des ventes

DESSINATEURS
Hommes seniors ayant des connaissances sur la tuyauterie et l'emploi des instruments scientifiques et, de préférence, expérimentés en raffinerie et usine chimique requis immédiatement pour un programme d'expansion accru. Emploi stable. Avantages de compagnie. Conditions de travail agréables. Salaire en rapport avec les qualifications.
S'adresser à
M. J. BRUCKNER
THE LUMMUS COMPANY LIMITED
1 Place Ville-Marie
866-9923

Ingénieur demandé
désirant emploi permanent pour le compte de la Cité des Trois-Rivières.
Conditions de travail et salaire avantageux.
Prière de s'adresser à :
Georges Héroux, Ing.,
Ingénieur en Chef de la Cité,
Hôtel de Ville,
Trois-Rivières.

INGENIEURS CIVILS
CONSTRUCTION
ST. CATHARINES, ONTARIO
L'Administration de la Voie maritime du St-Laurent a besoin, pour le programme d'amélioration et de jumelage des écluses du canal de Welland, des ingénieurs ayant au moins quatre à dix années d'expérience dans la construction lourde. Quelques positions exigent de l'expérience dans le percement des tunnels, ou dans l'installation des planches d'acier.
Pour une entrevue à Montréal le 22 octobre, prière d'appeler Montréal 731-3724 poste 54 ou d'écrire à l'Agent de l'emploi, Administration de la Voie maritime du St-Laurent, C.P. 98, Cornwall, Ontario.

OFFICIER DE PLACEMENTS
Une société de fiducie de Montréal recherche les services d'un officier de placements pour sa succursale de Québec. Après quelques semaines d'entrainement à Montréal, le candidat devra s'établir à Québec.
Age : de 28 à 35 ans — expérience : au moins 5 ans—entrée en fonction immédiate. Faire parvenir tous renseignements qui seront tenus confidentiels à case
9737 La Presse, Montréal.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal
INSTITUTRICES DEMANDEES
Spécialité :
Sténographie Gregg
Expérience de bureau requise
Pour tous renseignements supplémentaires
S'adresser à : Mademoiselle Marcella Vinet
Tél. : 525-6311, poste 351

TECHNICIEN-APPAREILS MENAGERS
Un des plus grands manufacturiers canadiens d'appareils domestiques offre une excellente position pour la personne possédant les qualifications mentionnées ci-dessous. Excellentes chances d'avancement.
Les candidats devront posséder une des trois qualifications suivantes :
1. Etre bachelier en sciences avec connaissances en mécanique.
2. Gradué d'une école supérieure, option sciences, avec un minimum de 2 ans dans l'industrie.
3. De 2 à 4 années de cours en génie mécanique.
Cette position pourvoit d'excellents bénéfices marginaux tels que régime de pension, assurance groupe et vacances annuelles. Cette position est permanente. Toutes les demandes seront traitées d'une façon confidentielle. Pour entrevue appelez
LA CIE GENERALE ELECTRIQUE DU CANADA
5781 est, rue Notre-Dame. Tél. 259-3751, poste 215

SECRETAIRE-TRESORIER
(ADMINISTRATEUR)
Requis par une Commission Scolaire récemment instituée, et responsable de l'Education Secondaire sur l'île Jésus et les localités environnantes.
Le candidat devra avoir les capacités nécessaires pour gérer une telle organisation suivant la politique et les directives de la dite commission scolaire. Il devra avoir une vaste expérience de l'administration, être bilingue, avoir de l'itiative et être en mesure de vaquer à ces occupations sans supervision.
Ses devoirs incluront : teir les livres de comptabilité; préparer le budget; être en contact avec des architectes; négocier l'achat de terrains; se charger des départements des achats, du transport et de l'administration des constructions; se charger du loyer des écoles; prendre part à la création et au maintien des directives de cette Commission Scolaire.
Le salaire sera en fonction de l'expérience et des qualifications du candidat.
Répondre en anglais, mentionnant le salaire et l'expérience, au :
Président du Conseil,
The Protestant Regional School Board of North Island,
chambre 207, 1530, boulevard Curé Labelle,
Cité de Laval (Chomedey), Qué.

OCCASION POUR CANADIEN FRANÇAIS BILINGUE DE DEVENIR GERANT DES VENTES DANS MONTREAL
ETES-VOUS
Assistant gérant des ventes ?
initiateur ou superviseur des vendeurs ?
âgé de 26 à 35 ans ?
suffisamment rémunéré mais cependant incapable d'améliorer votre situation ?
NOUS AVONS
UNE MERVEILLEUSE OCCASION A OFFRIR CONDUISANT A LA GERANCE ENTIERE DES VENTES. UN PROGRAMME SERIEUX D'INITIATION VOUS PERMETTRA D'ADAPTER VOTRE COMPETENCE EN ADMINISTRATION A NOTRE CHAMP D'ACTION.
LE POSTE COMPORTE UN EXCELLENT SALAIRE
Ecrire à Case 9734, LA PRESSE

INGENIEUR
en installations industrielles
La Position . . .
Une importante corporation de la région de Québec offre une occasion unique de faire carrière au sein d'une organisation progressive et dynamique. Relevant directement du gérant général, le titulaire sera responsable de la construction, de la réparation et de l'entretien des immeubles et de l'équipemnt et dirigera l'atelier de mécanique d'ajustage. Son département jouera un rôle de premier plan dans l'organisation et fournira des services techniques essentiels à la production et à la distribution des produits. Le salaire sera proportionné aux qualifications du candidat, et accompagné de bénéfices marginaux appréciables.
Le Candidat . . .
Agé de 35 à 45 ans et ingénieur civil ou en mécanique, il possède plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'entretien, l'installation et le développement de machinerie. De plus il aura eu quelques années d'expérience dans la mise en plan et la surveillance des constructions de la compagnie. Il doit être en mesure d'administrer un département technique à l'intérieur d'un cadre budgétaire et sous surveillance limitée. Le développement et le progrès du candidat dépendront de sa compétence et de son initiative.
Vous référant au dossier 13-013, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :
P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
880 CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC

CARRIERES et PROFESSIONS
Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.
Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.
Téléphonez à 849-4711, poste 323 ou écrivez à LA PRESSE, 7, rue St-Jacques, Montréal

Diefenbaker, "ami des libéraux... — Sharp

DIGBY, N.-E. — Devant un auditoire de Digby, en Nouvelle-Ecosse, le ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp, a fait savoir que le développement des Maritimes était en tête de la liste des projets du gouvernement.

Il a par ailleurs maintenu que les Canadiens perdaient confiance dans les tiers partis et que M. John Diefenbaker était le plus grand ami des libéraux, parce qu'il pousse les électeurs à ne pas appuyer le parti conservateur.

La parité oui, la charité non !

CORONATION (PC) — "Les cultivateurs veulent la parité, non la charité", a déclaré à Coronation M. Robert Thompson, leader du Crédit social, qui s'est élevé contre les offres répétées du gouvernement aux cultivateurs.

Il a proposé qu'un prix fixe soit versé aux cultivateurs pour leur blé et la création d'une banque d'exportation et d'importation pour régler les problèmes se présentant lors de la vente à l'étranger.

"Sans des mesures nouvelles sur le plan de l'agriculture, la famille terrienne disparaitra", a-t-il affirmé.

Un rêve enchanteur... une sonorité vivante.

Seul le nouveau stéréo Solid State Philco reproduit chaque note de façon aussi vivante. Un stéréo ordinaire altère le son, assourdit les notes basses, brouille les notes élevées. Mais le stéréo Solid State Philco 1965 élimine tous ces inconvénients. Aucun transformateur, aucun tube ne viennent déformer le son et absorber la puissance. Vous pouvez maintenant entendre le son dans sa forme la plus parfaite—un son pur, clair, vivant—dès que vous tournez le bouton.

Le Philco haute-fidélité possède un grand nombre de caractéristiques nouvelles: le nouveau Audio Dome qui reproduit fidèlement les notes les plus élevées; le bras de tonalité Scratch-Guard, de type professionnel, qui empêche de rayer les disques et d'abîmer l'aiguille, même si vous le laissez échapper; un contrôle du son perfectionné, du genre de celui utilisé dans les studios; une prise spéciale de branchement pour écoute dans une autre pièce et un indicateur lumineux de syntonisation. Grâce à ces multiples caractéristiques, Philco vous offre un appareil transmettant des sons d'une pureté incomparable.

Et n'oubliez pas que Philco vous donne une garantie d'un an sur toutes les pièces et 90 jours de service gratuit en ce qui a trait à la main-d'oeuvre, et ce, *sans aucune réserve.* Allez voir votre détaillant Philco, il sera fier de vous faire une démonstration.

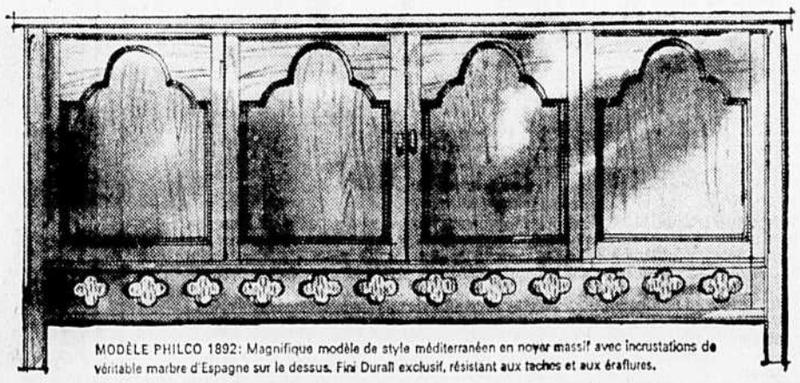

MODÈLE PHILCO 1892: Magnifique modèle de style méditerranéen en noyer massif avec incrustations de véritable marbre d'Espagne sur le dessus. Fini Duraft exclusif, résistant aux taches et aux éraflures.

PHILCO
PHILCO CORPORATION OF CANADA LIMITED, DON MILLS, ONTARIO
TÉLÉVISEURS • RADIOS • STÉRÉOS HAUTE-FIDÉLITÉ • PHONOGRAPHES PORTATIFS • RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS • CLIMATISEURS

65-6P

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	10¾	10⅝	—
25	Algoma	66	66	66
100	Alliance	8¾	8¾	8¾
100	Alumin	30⅝	30⅝	30⅝
—	Alu 4¼ pr	40¾	40¾	—
—	Alcan 2 p	47⅝	47⅝	—
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	AngT 4½ p	44½	44½	—
—	AngT 265 p	52	51¾	—
—	AngT 290 p	53	53	—
—	Argus	20½	20½	—
—	Arg 2.60 pr	50¾	50¾	—
25	ArgC pr	13	13	13
50	Asbestos	24	24	24
—	Atl Sug	24½	24½	—
—	Atl Sug A	100	100	—
—	Bq CN	69¾	69¾	—
100	Bq Imp C	63¾	63¾	63¾
125	Bq Mont	61	61	61
—	Bq N-E	73¾	73¾	—
50	Bq PC	50	50	50
—	Bq Roy	76¼	76¼	—
—	Bq Tor D	62¾	62¾	—
—	Bathurst P	23½	23	—
—	Bath wts	10½	10½	—
—	Bath P A	55	54	—
225	Bell Pho	57¾	57¾	57¾
—	Bow M P	50⅝	50⅝	—
600	Brazil	9	8⅞	9
—	BA Oil	29¾	29⅝	—
—	BC Forest	24	23½	—
—	BC Phone	70	70	—
—	BC P 4¾	96¼	96¼	—
—	BC P 5¾	105	105	—
—	BC Ph 4.84	24⅞	24⅞	—
2200	Brinco	6¼	6¼	6¼
—	Brocky Pr	7½	7½	—
—	Bruck A	28	28	—
—	Bruck B	13½	13½	—
—	Burns Foo	20¼	20¼	—
—	Cae	12	11⅞	—
1950	Cal Pow	25⅞	25⅞	25⅞
—	Can C	47	46⅞	—
—	Can C P	27	27	—
—	CD Sug	25	24⅞	—
275	Can Iron	61	61	61
—	C Iron Pr	90	90	—
—	Can Malt	24⅝	24⅝	—
—	C S L	6¾	6¾	—
200	C Brew	7⅞	7⅞	7⅞
—	C Brew A	43½	43⅜	—
—	C Brew B	51¾	51¾	—
—	C B Alm A	16¼	16¾	—
—	C Chem w	840	840	—
—	C Fndtn	6½	6½	—
—	C I L	20	20	—
30	C I L Pr	49½	49½	49½
—	Cl Pow	27¼	27¼	—
—	Cl Pow Pr	49½	49½	—
—	C Marconi	5¾	5¾	—
325	CPR	67⅞	67½	67½
10	CPR 4½ Pr	9¾	9¾	9¾
—	C Pfina	12¼	12	—
—	CPP Sc A	54½	54½	—
—	C Refract	10½	10½	—
25	C Vickers	20¾	20¾	20¾
300	Central Del	12¼	12¼	12¼
—	Chemcell	15½	15½	—
—	Chtm 1.75 p	35½	35¼	—
—	Chrysler	58	58	—
—	Coghlin	13½	13	—
—	Col Cell Pr	26¼	26¼	—
695	Cons MS	48	47¾	48
660	Cons Paper	38¾	38⅝	38⅝
—	Consu Glass	11¼	11¼	—
—	Corby (A)	21½	21½	—
—	Coronation	385	385	—
50	Crain RL	28½	28½	28½
—	Créd Fonc.	69¾	69¾	—
—	Cr Cork	135	130	—
—	Cr Zell (A)	30½	30½	—
—	Crush Int	14½	14½	—
150	Denison	38	38	38
—	Dist Seag	37¼	36⅞	—
50	D Bridge	28	28	28
—	D Coal Pr	7¾	7½	—
—	D Corset	12	12	—
—	Do Fasco	26¾	26¾	—
—	D Glass	16¼	16¼	—
—	D Glass Pr	18	18	—
—	Dosco	13¼	13¼	—
—	D Stores	25	25	—
100	Domtar	18¾	18¾	18¾
—	D Text	33¾	33	—
—	Donohue	7½	7½	—
—	Du Pont	46¼	43¾	—
—	Du Pont Pr	83½	83½	—
—	Dupuis (A)	10	10	—
—	Falcon	105½	105½	—
—	Fam Play	25¼	25	—
225	Fleetwood	25	25	25
—	Fraser	30¾	30¾	—
—	G Dynam	51¾	51⅜	—
—	GMC	115¾	115¾	—
3100	Gr Wpg G	25¾	25½	25¾
—	GL Paper	22	22	—
—	Guar Trust	14	14	—
—	Hdy Andy	6½	6¼	—
—	Harding A	29½	29½	—
225	Hawk Sidd	5½	5½	5½
—	Hawk S pr	95½	95½	—
—	Hollinger	26¼	26	—
50	Home A	17¾	17¾	17¾
—	Home B	19½	19¼	—
—	Horne Pf	300	300	—
—	H Smith pr	40½	40⅛	—
50	Hu Ba M	74¼	74	74¼
—	HBC	14½	14½	—
100	Husky Oil	13	13	13
—	Imp Oil	54	53¾	—
200	Imp Tob	14½	14½	14½
350	Ind Accep	24½	24½	24½
—	I Ac 4.50Pr	92¼	92¼	—
—	Inglis	6¾	6¾	—
—	Inland C Pr	19¾	19¾	—
45	Int Nickel	97½	97½	97½
—	Int Pap	33¾	33¾	—
200	Int Util	31¼	31¼	31¼
—	Inter PL	83½	88½	—
—	Labatt	17¾	17¾	—
—	Laur Fin	13¾	13¾	—
—	Laur F 2.00	33½	33½	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw (A)	11½	11½	—
100	Loblaw (B)	11⅝	11⅝	11⅝
—	Loeb M	16¾	16¾	—
—	MacKinn	9	9	—
—	MacLaren A	22¼	22¼	—
—	MacLaren B	26	26	—
—	MacLean H	33⅜	33⅜	—
275	MB PR	29¼	29	29
—	Marit Elec	20½	20½	—
—	Marit Tel	21¾	21¾	—
1370	Massey F	34¾	34¾	34¾
—	McAllister	7¼	7¼	—
—	Met Stores	10¼	10¼	—
—	Met Str pr	21¾	21¾	—
—	MPG Inv w	5¼	5¼	—
—	Miron 6%	12¼	12¼	—
—	MitchR A	12½	12½	—
—	Molson A	37	37	—
—	Molson B	37¼	37¼	—
—	Mtl Loco	14¼	14½	—
—	Mtl Trust	22	22	—
—	Moore Corp	75½	75¼	—
—	MorseR B	12¼	12⅜	—
—	Mussens	9¼	9¼	—
—	Nat Drug	12¼	12¼	—
—	NFLD Light	10¼	10½	—
150	Noranda	50	49¾	49¾
100	NS LP	33½	33½	33½
300	Ocean Fish	11½	11½	11½
—	Ogilvie Pr	36	36	—
100	Pac Pete	11	11	11
—	Phillips C	26½	26½	—
—	Placer	23¾	22¾	—
—	Pow Corp	13	13	—
—	Pow C 4¾	46	46	—
—	Price Br	39⅜	39¾	—
—	Price Pr	85	84	—
1000	QN Gas	11	11	11
—	Que Phone	26	25¾	—
—	Q Ph 4¾ 65	19⅞	19⅞	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	8¾	8½	—
550	Rio Algom	20	19¾	20
—	Rockwell	40½	40½	—
—	Rolland A	11¼	11¼	—
—	Ronalds F	14¼	14¼	—
—	Rothmans	23¾	23¾	—
—	Russel A	23	23	—
—	Royal T p	20¼	20¼	—
—	StL Cem A	35½	35½	—
—	StL Cem w	15	15	—
—	StLCorp A	100	100	—
450	Salada F	12½	12½	12½
—	Scott LaS	14½	14½	—
—	Shell Can	17⅜	17⅜	—
—	Shell I pr	25¼	25¼	—
—	Sher W	35½	34½	—
—	Shop Save	13¾	13¾	—
100	Sicard	6⅝	6⅝	6⅝
—	Sicard 6%	20⅝	20⅝	—
—	Simpsons	28¾	28¾	—
—	Soc GF	9¼	9¼	—
—	Gegemines	13¼	13¼	—
—	Southam	37½	37½	—
—	SS Steel	12¾	12¾	—
1000	Steel Can	27¼	27¼	27¼
—	Steinbg A	46	45¾	—
—	Steinbg pr	102	101½	—
—	Texaco Can	51	51	—
—	T Fin A	12¾	12¾	—
25	Tr C Corp	9	9	9
—	Tr C PL	35½	35½	—
—	Tr Mt PL	20½	20	—
—	Turnbull	10	10	—
—	Un Carbide	29¾	29¼	—
—	Walk GW	37¾	36¾	—
—	Weldwood	11¼	11⅜	—
850	WCoast Tr	21½	21	21½
—	Weston A	21⅞	21	—
—	Weston B	23½	23½	—
—	Wstn 4½	97	97	—
—	Zellers	24	24	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
1000	Ajax	7	7	7
—	Alpha	50	50	—
—	Alpha (A)	50	50	—
—	Alscope	81	78	—
—	Alsof	10	10	—
—	Amg B Bel	30½	30	—
—	Ameranium	4½	4	—
—	Anglo-S	41	40	—
—	Anthonian	7	7	—
—	Arno	4	4	—
—	Augustus	60	56	—
—	Band-Ore	15	15	—
—	Baryellee	3½	3½	—
—	Bateman	5	5	—
—	Beauce PI	15	15	—
—	Beld-Cort	12¼	12¼	—
—	BeldIC w	270	270	—
—	Belgium P	14	14	—
—	Bethlehem C	6	6	—
900	[illegible]	300	300	300
—	Black River	24	22	—
—	Blue Bon	325	325	—
—	Bluewater	19	19	—
—	Bornite	5	5	—
—	B Carpets	41	41	—
—	Bruce-Pres	11½	11½	—
6500	Bruneau	24	24	24
—	Burnt Hill	29	29	—
—	Camflo	340	340	—
—	Camp Chib	460	460	—
—	C Interurb	310	310	—
—	C Magnesit	100	100	—
—	C Secu A	290	290	—
—	Carbec	9	9	—
—	Cartier-Oue	8½	8½	—
—	Casavant	455	455	—
—	Cessland	590	590	—
200	Chemalloy	151	151	151
—	Chib Coppr	5½	5½	—
5000	Chipman	29	29	29
—	Com H & M	75	75	—
—	Com O & G	23	23	—
—	Commodore	165	165	—
—	Commod w	85	85	—
—	Cominga	11	11	—
—	C Canoram	43	42	—
—	C Div Sec	125	125	—
—	C Div S Pr	40	40	—
—	C Manitoba	25	25	—
—	C Mogador	26	22	—
—	C New Pac	24	24	—
—	C Persh	18	18	—
—	CQ Smelt	90	90	—
—	CQ Yell	6	6	—
—	C Virginia	43	43	—
—	Copstream	9	9	—
100	Couvrette A	7⅛	7⅛	7⅛
—	Cr St-L A	9¼	9	—
—	Crownbridg	34	32	—
—	Crusade	15	14	—
—	Dauphin	20	20	—
—	Delta Elect	350	350	—
—	Delta Min	30	30	—
—	Denault A	13	13	—
27900	Dolsan	102	98	98
—	Dom Exp	10½	10½	—
—	Dom Lease	10	10	—
50	D Oilcloth	30	30	30
—	Drum Weld	9⅞	9⅞	—
—	Dumagami	62	60	—
3000	Dumont	43	42	43
—	Dyna Pet	115	115	—
—	East Sull	835	835	—
—	East Vent	24	22	—
—	E Bake	24	24	—
—	Electrolier	11	11	—
1000	Emp Oil	7½	7½	7½
29500	Equity Ex	81	79	81
1000	Fab Met	14	14	14
5000	Fano	7½	7½	7½
—	Fiscal	11½	11½	—
—	Fiscal Pr	19	19	—
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontana	3	3	—
—	FT Relianc	39	39	—
6500	Fox Lake	25	25	25
1000	Frigistors	45	45	45
—	Fundy	4½	4	—
7800	Futurity	71	69	70
500	Garney	72	72	72
—	Ghislau	29	29	—
—	G Autotrn	125	115	—
—	Glen Lake	172	170	—
1000	Grt W Min	126	126	126
300	Greenberg	5⅝	5⅝	5⅝
—	Grissol	210	210	—
—	Gui Por Ur	20	20	—
—	Hubbard A	28	27¾	—
—	Inland Ch	7	6	—
—	Inspiratn	165	165	—
700	Int Atlas	115	110	115
—	Int Ceram	7	9	—
—	Intp Dredg	27	27	—
—	Inv Found	52½	52½	—
—	Israel Oil	12	12	—
—	James Bay	35	35	—
—	Jockey	5	5	—
700	Jubilee	315	300	315
—	Keltic Mng	34	34	—
—	K Desmond	62	62	—
—	Kenting Av	5	5	—
—	Kiena	162	162	—
2100	Kodiac Pet	375	370	370
—	Kontiki	8	8	—
—	Labrador	35½	35½	—
—	Laduboro	37	37	—
—	Lait LecleA	11½	11½	—
—	Lingside	3½	3½	—
—	Lithium	7½	7½	—
—	Lowney	28½	28½	—
10000	Louanna G	14½	14½	14½
—	Malarti HY	15	15	—
—	Marsval	9	9	—
—	McIntyre	85½	85½	—
—	McKinney	11	11	—
—	Melchers	24	24	—
—	Melchers pr	5½	5½	—
—	Merc Chip	9½	9½	—
—	Merrill	51	51	—
—	Mid-Chib	18	18	—
—	Midepsa	330	365	—
—	Miro Mines	25	24	—
4000	Mistango	20	20	20
—	Molyb	50	50	—
—	Monpre	9	8	—
—	Mt Costigan	20	20	—
330	Mt Pleast	106	106	106
—	Mt Plea w	10	8	—
—	Mt W Iron	41	41	—
—	NAut Vend	200	200	—
—	Native Min	9½	9½	—
—	N Formaq	5	5	—
1500	N Imperial	153	151	153
—	Newrich	16	16	—
2000	NW Amulet	4	4	4
300	Nocana	17	17	17
68300	NA Rare M	42	40	41
—	NorthEx	120	120	—
—	NW Canala	10½	10½	—
—	Nervalie	8	7½	—
—	Opem Ex	10½	9½	—
—	PA Inv	420	420	—
27500	Pat Silver	50	49½	50
—	Paudash	7½	7½	—
1400	Peace R	500	495	500
—	Pembroo El	25	24	—
—	Pennber	19	19	—
—	Peso S	135	135	—
—	Phoenix O	70	70	—
—	Pitt Gold	4	4	—
2000	Porcupine	13	13	13
—	Provo G	23	23	—
—	Que Ascot	7½	7	—
—	Que Chib	15½	15½	—
—	Q Cobalt	130	130	—
—	Q Indust M	17½	17½	—
—	Raglan	210	210	—
—	Rancheria	70	67	—
—	Ranger O	20	20	—
—	Red Crest	3	3	—
—	Renold	72	72	—
—	RA Pete R	100	97	—
—	Ruby Foo	390	390	—
2000	Ruby F w	25½	25½	—
—	Rusty L	25	24½	25
200	St-L Colum	200	200	200
5000	St-L Div Lds	80	80	80
—	St Lucie Ex	16	16	—
1500	Sanawe	36	36	36
—	Seaway H	5½	5½	—
—	Select Fin	375	375	—
2000	Silver Reg	23	23	23
—	Silver Sum	17	16	—
—	Silver T	25	24	—
—	Sobeys (A)	19	19	—
—	Soca	50	50	—
—	Sogena	10½	10½	—
—	S Dufault	9	8½	—
—	Spartan Air	46	44	—
—	Stairs Ex	70	70	—
—	Std Gold	35	34	—
—	Sullivan	590	585	—
—	Superpack	315	315	—
—	Suptest P	20	20	—
—	Surlaga	37	37	—
2300	Tache	15	15	15
—	Talisman	57	54	—
—	Tazin	7	7	—
—	Tib Expl	5	5	—
—	TrC Freeze	195	195	—
—	Tristerre	33	31	—
—	Tru-Wall	240	240	—
1200	U Asbestos	300	300	300
—	Un Obalski	34	34	—
—	U Towns E	16¼	16¼	—
—	Val-Mar	5⅛	5⅛	—
100	V Der Ht	160	160	160
—	Vanguard	4	4	—
—	Wabasso	14¼	14¼	—
—	Westburne	140	135	—
—	Westeel	20	20	—
500	West Tin	44	44	44
500	Westville	21	21	21

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Bp.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 14 oct.	162.27	152.84	123.69	156.77	120.35
Clôture — 13 oct	161.81	152.09	124.28	156.35	119.87
Sem. dernière	161.21	152.20	124.45	155.97	121.50
Mois dernier	163.43	156.10	125.94	158.42	125.15
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.31	143.06	120.32	147.25	121.29
Haut — 1964	168.74	153.46	134.75	160.57	159.75
Bas — 1964	131.87	121.59	118.90	129.68	118.24

cours des obligations

Source: Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3	Perpetuels	1966	75½	76½
4½	15 dec.	1966	99	99½
2¾	15 juin	1968	95½	96
3¾	1 juin	1978	83¾	84½
4¼	1 sept.	1972	94¼	95
5¼	1 oct.	1969	101¼	101
5½	1 oct.	1975	100¾	101½
4½	1 sept.	1983	89¾	90
5¼	1 mai	1990	97¼	98
CNR 5½	15 déc.	1971	100¼	101
CNR 4½	1 avril	1967	99	99½
CNR 5¾	1 jan.	1985	102½	103½
CNR 4	1 fev.	1981	84½	85½
CNR 5	1 oct.	1987	94½	95½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C 5¾	1987	94¾	95¾
BC Electric 3¾	1967	97½	98
BC Electric 5¼	1989	[illegible]	[illegible]
BC Electric 5¼	1977	99½	100½
Manito Hyd 5¼	1988	94	95
NB 5½ 15 juil.	1989	94½	95½
N Old 5¼ 1 juin	1985	92	93
NS 5¼ 1 mai	1985	94¼	95¼
Ontario 5 15 dec.	1970	90¼	91¼
Ont. 5½ 15 août	1985	98	99
Ont H 2¾ 1 oct.	1968	94	95
Ont H 5¾ 1 fv.	1985	95¾	96¾
Que 3 1 juil.	1969	91⅞	92½
Que. 5¼ 15 dec.	1987	91½	92½
Que. 5½ 1 avril	1990	94	95½
Que H 5¼ 1 mai	1974	83⅞	84⅝
Que H 5½ 1 jn.	1988	94¼	95¼
Que H 5 15 fev	1995	87½	88½
Sask 5½ 15 dec.	1985	95½	97½

MUNICIPALITES

Mont 5¼ 1 juin	1989	96½	97½
TorMt 5½ 15 jn	1985	95½	97½
Vanc 5½ 15 déc.	1980	95¾	96¾
Hamilt 5¼ 15 j	1977	94¾	95¾

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	102
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¾	1977	140	—
InlandCemnt 4½	1976	99	—
Int Nat Gas 5½	1977	96	98
Loblaw 4¾	1978	176	—
Lob Lease Pro 5¾	1975	99½	101
Pac Pete 5	1977	100	103
Shaw W&P 5¾	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	131	—
Simpson's 5	1976	200	—
TC Pipeline 5	1989	110	113
TC Pipeline 5	1988	135	—

Triad 4¾	1971	92	95
Uted Twn El 6¼	1981	121	—
W Coast 5½ x-c	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	101	103
Algoma 5¼	1978	95	97
Aluminum 4½	1973	93	94
B A Oil 5⅛	1977	94	96
BP Tanker 6¼	1985	100¾	101¼
Can Cement 3¾	1975	88	89
Cdn Br Alum 5¾	1980	98¼	99¼
C I L 5¾	1977	99	100
C P R 5%	1983	92	93
Cr Foncier 5¾	1983	97½	98½
Dosco 6%	1985	97½	98½
Dom Stores 5¼	1976	98	99
Domtar 5%	1990	96	97
Eaton Acc 5¾	1985	98	99
Imp Oil 3%	1969	92½	93½
I A C 5%	1977	94	96
Roy T Mort 6	1975	99½	100
Roynat 6%	1980	100½	101
Shell Oil 5¾	1977	99¼	99½
St Law Corp 5⅞	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	98	99
Traders Fin 5¾	1985	94	95½
Westons 5½	1983	95	97
Woodwards 5¾	1985	99	100

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	99	100½
Alta Gas Tk 5¾	1985	98	99¼
Bell Tel 3¼	1979	82	83
Bell 5½	1982	96½	98
Bell Tel 5¾	1984	99	100
Bell Tel 6¾	1978	102	104
Bow Pow 3¾	1980	82	84
Braz Tract 4¾	1970	89	—
Bt Tel 5¾	1986	96½	—
Calgary Pow 5¾	1982	98½	—
Can Elect 4	1968	94½	—
C West NG 5¾	1982	98	100
Cons Gas 5¾	1984	98	100
Cons Gas 5	1978	93	95
Gt Lakes P 5¾	1977	99	101
Lakeland NG 6	1982	97	99
Marit Elect 5¾	1983	98	100
NFLD L & P 5¾	1978	95	—
N Ont N Gs 5¾	1982	97	99
Northw Ut 5¾	1988	98	100
North Tel 5¾	1983	98	100
Que Nat Gs 5¾	1985	92	94
Que Nat Gas 6	1983	97	99
Que Tel 5¾	1983	96	—
TC Pipe 5.85	1987	97½	99½
Union Gas 5½	1977	97	99

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	94½	—
Eaton R 3½	1968	94½	—
Eaton 5	1978	92	94
Steinberg 6	1984	99	101
Loblaw 5½	1983	96½	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Bulloch's Ltd. "A"	$0.25	sa.	1-11	15-10
Burnaby Paperboard "A"	$0.22½	tr.	1-11	15-10
Falconbridge Nickel Mines (X)	$0.75	tr.	30-11	5-11
Ford Motor Co. (en $ amér.)	$0.60	tr.	1-12	3-11
Grovers Wine "A" & "B"	$0.02½	tr.	29-10	15-10
Holden Manufacturing Co. "A" (XX)	$0.15	tr.	1-11	15-10
Northern Ontario Nat. Gas	$0.15	tr.	1-12	15-11
Parker Drilling of Can.	$0.15	—	1-11	15-10

(X) Plus un boni de 50 cents. De plus, le dividende régulier est augmenté de 10 cents par rapport à l'année dernière.

(XX) Les arrérages en cours sont de $4.65 par action.

fonds mutuels

Compilés par F. I. Dupont & Cie

	Achats	Ventes
xAffiliated Inc.	9.34	10.19
xAmer Business	4.30	4.66
Andreae Equity	3.20	3.50
All Cane Com	6.80	7.45
All Can Div	8.89	9.74
American Growth	5.14	5.62
Associated Investors	5.80	5.96
Beaubran	40.81	44.31
Canada Growth	6.18	6.79
Canada Security	4.95	5.44
Cdn Gas Energy	9.15	10.03
Cdn Invest Fund	4.16	4.57
Canadian Trusteed	4.81	5.37
Canafund Co.	52.94	55.59
Champion M of C	7.43	8.08
Collective Mut.	6.13	6.66
Commonwealth Intl	10.70	11.73
C. I. Leverage	9.68	10.83
Corporate Investors	5.83	6.37
Div. Income "A"	23.00	—
Div. Income "B"	5.80	6.37
xDividend Shares	3.87	4.24
Dom. Compound	4.39	4.77
Dom. Dividend	3.41	3.71
xDreyfus	24.27	26.49
Dom. Equity	23.85	24.35
Dynamic	12.25	12.68
Entarea	14.59	14.74
European Growth	6.18	6.75
Federated Growth	6.62	7.23
Federated Financial	4.93	5.39
First Oil Gas	5.50	6.01
Fonds Collectif "A"	7.24	7.87
Fonds Collectif "B"	5.54	5.90
Fonds Collectif "C"	8.28	9.00
Fonds Mut Adanac	2.99	3.27
Fraser Fund	8.79	9.34
Group Inc.	4.21	4.60
Growth Equity	4.33	5.33
Growth Oil Gas	11.65	—
Guardian Growth	4.37	4.75
Investors Growth	8.89	9.67
Investors Intl Mut	5.67	6.16
xKest Cust S-1	24.52	26.75
Investors Mut	5.06	5.50
xKest Cust S-4	6.15	6.71
xKeyst Cust K 2	6.74	7.36
xMass Invest. Growth	10.22	11.17
Molson M	7.38	7.60
Mutual Bond	8.33	8.73
Mutual Accum	5.09	5.56
Mutual BIF	5.67	5.94
Mutual Income	6.36	6.95
One William St.	6.36	6.95
Prêt Revenu Mut.	7.28	7.95
Provident Muntal	6.14	6.68
xPutnam Growth	11.58	12.66
Radisson RI	4.91	5.40
Regent Fund	7.94	8.68
Research Inv Corp	15.44	16.87
Sav. In Mut of C	7.28	7.95
1962 Ex of Can	6.92	7.58
xTV Electronic	9.52	10.38
Timed Investment	7.04	7.74
United Accum	9.19	10.04
xWellington Fund	15.42	[illegible]
Western Growth	5.72	6.25

x — Devises américaines.

Cours du dollar

NEW YORK — ouverture — Le dollar canadien baisse de 1/64 à $0.93 en argent américain.

La livre sterling perd 1/32 à $2.80 17/64.

MONTREAL — Le dollar américain est inchangé à $1.07 17/32 en argent canadien.

La livre sterling baisse de 1/16 à $3.01 7/16.

Début de séance lent et terne à Montréal

MONTREAL — Les changements sont très restreints à l'ouverture du marché à Montréal ce matin.

Le secteur le plus actif est celui des métaux qui accuse un peu de faiblesse. Dans la section usuelle, Noranda baisse de ⅜ à 50¼ et Cominco de ⅛ à 47¾. Parmi les valeurs de premier plan, Dominion Bridge et Aluminium fléchissent de ¼ chacune à 28 et 30⅝ respectivement. Stelco perd ⅛ à 27⅛.

Les services publics sont étroitement en hausse tandis que la majorité des autres secteurs sont généralement inchangés.

Les mines spéculatives et les pétrolières de l'ouest sont également inchangées.

* * *

TORONTO — Les cours débutent étroitement en hausse au milieu d'une ambiance peu active à Toronto.

Dans la section des industrielles, Greater Winnipeg Gas gagne ¼ à 25¾ de même que Bell à 58.

Pine Point, en hausse de 6½ à la clôture du marché hier, fléchit de ½ à 82½ sur des prises de bénéfice. La majorité des autres titres métallurgiques sont calmes, toutefois Steep Rock gagne 15 cents à $6.40.

du parquet de la bourse

* * *

NEW YORK. — La tendance du marché est un peu plus ferme peu après le début de la séance à Wall Street ce matin.

Dès le début, les cours étaient nettement irréguliers mais subséquemment se tassent et quelques chemins de fer, les aérospatiales et quelques électroniques enregistrent des gains.

New York Central et Penn Railroad continuent de monter et s'élèvent de 1 où mieux chacun.

Fairchild Camera se reprend de 3 points à 119 sur une transaction-bloc d'ouverture de 8,000 actions. Ampex débute en hausse de ⅛ à 23¼ sur 12,000 actions.

* * *

PARIS (AFP) — En tant qu'éléments de tendance, les boursiers pouvaient disposer aujourd'hui de l'allocution radiodiffusée du premier ministre, d'une part, et du débat sur la ratification de l'accord pétrolier franco-algérien qui s'était instaurer la veille à l'assemblée nationale, d'autre part. Du premier de ces éléments, l'intérêt des milieux financiers a été plus spécialement attiré par la partie réservée au marché commun sans toutefois que des déductions définitives sur l'avenir de celui-ci aient pu en être tirées.

La physionomie de cette dernière séance de la semaine n'est pas finalement très différente de celles qui l'ont précédée. Les points de résistance ne font toujours pas défaut mais il est vraisemblable que l'indice des valeurs françaises cédera aujourd'hui encore quelques dixièmes de point car les effritements ne manquent pas non plus.

* * *

LONDRES — La dernière séance de la semaine clôture sur un ton ferme par suite de l'augmentation de la demande et d'une diminution de l'offre.

Les valeurs de premier plan sont calmes mais fermes.

Les titres libellés en dollars affichent une meilleure tendance. Dans le secteur des chemins de fer, peu actif, CPR gagne du terrain.

L'allure est plus ferme parmi les banques anglaises tandis que les canadiennes sont calmes. Les papeteries s'améliorent de même que les automobiles. Le comportement des valeurs textiles et des constructions s'affermit. Peu de changements aux pétroles.

cote des grains

Marché à terme: 14/10/65

WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE:				
Oct.	86½	—	—	86½
Déc.	84¾	84¾	84⅝	84⅝
Mai	84⅝	—	—	84⅝
Juil.	—	—	—	84½
ORGE:				
Oct.	1.32	1.32	1.31⅞	1.32
Déc.	1.29½	1.29¾	1.29¼	1.29½
Mai	1.30⅜	1.30½	1.30¼	1.30⅜
Juil.	—	—	—	1.29¾
LIN:				
Oct.	3.05½	3.09	3.05¼	3.08¾
Déc.	2.88¼	2.93¼	2.87¾	2.92¼
Mai	2.93	2.96½	2.92⅝	2.96¼
Juil.	2.91½	2.95	2.91	2.94½
SEIGLE:				
Oct.	1.23⅜	1.23¼	1.23⅜	1.23⅜
Déc.	1.25⅝	1.26	1.25⅝	1.25⅞
Mai	1.32⅜	1.32¾	1.32½	1.32½
Juil.	—	—	—	1.33¼
GRAINE DE COLZA:				
Nov.	2.39	2.44¾	2.38¼	2.43¾
Jan.	2.27¾	2.33	2.27¾	2.31¾
Mars	2.24	2.29	2.24	2.28
Mai	2.22	2.26	2.22	2.25¾

Marché au comptant:

AVOINE: 2 CW 86½; EX 3 CW, 3 CW et EX 1 fourragère 83½; 1 fourragère 82; 2 fourragère 79; 3 fourragère 76; fourragère mélangée 65.

ORGE: 1 et 2 CW 6 rangs 1.34; 1 CW 2 rangs 1.32; 2 CW 2 rangs 1.30; 3 CW 6 rangs 1.31; 3 CW 2 rangs et 1 fourragère 1.23; 2 fourragère 1.25½; 3 fourragère 1.22½.

SEIGLE: 1 et 2 CW 1.23⅜; 3 CW 1.18⅝; 4 CW 1.09⅝; ergoté 1.01⅜; sur voie 1.23⅝.

LIN: 1 CW 3.08¾; 2 CW 3.03⅝; 3 CW 2.68⅜; sur voie 3.08⅜.

GRAINE DE COLZA: No 1 cdn 2.42¼; No 2 cdn 2.28¾.

Marché du lin: Prix comptant $2.84¼.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
BLE:				
Déc.	1.58¾	1.58⅞	1.57¼	1.58⅛
Mars	1.62	1.62	1.60⅝	1.61½
Mai	1.59¼	1.59¼	1.58⅜	1.59⅛
Juil.	1.48⅝	1.48⅝	1.47⅝	1.48⅛
Sep.	1.50	1.50	1.49⅜	1.49⅝
MAIS:				
Déc.	1.14⅞	1.15	1.14½	1.14⅝
Mars	1.19	1.19⅛	1.18⅝	1.18⅝
Mai	1.21¾	1.21⅞	1.21½	1.21⅝
Juil.	1.23½	1.23⅝	1.23⅛	1.23¼
Sep.	1.21½	1.21½	1.21¼	1.21¼
AVOINE:				
Déc.	66⅜	67	66⅝	66⅝
Mars	68⅞	68⅞	68⅞	68⅞
Mai	68⅞	68½	68⅞	68⅞
Juil.	66	66	65⅞	65⅞
Sep.	—	—	—	—
SEIGLE:				
Déc.	1.22¾	1.23	1.22¼	1.22½
Mars	1.27½	1.27½	1.27	1.27⅛
Mai	1.29½	1.29⅝	1.28⅞	1.29⅛
Juil.	1.28⅝	1.28⅝	1.28⅛	1.28⅛
Sep.	—	—	—	1.28⅝
FEVES SOYA:				
Nov.	2.46½	2.47¼	2.46⅛	2.46¼
Jan.	2.50¾	2.51⅛	2.50⅛	2.50¼
Mars	2.54⅜	2.54⅜	2.53⅜	2.53⅞
Mai	2.56½	2.57¼	2.56⅛	2.56¼
Juil.	2.57⅝	2.58⅛	2.57½	2.57½
Août	2.55½	2.55⅛	2.54⅝	2.54⅝
Sep.	2.47¾	2.57¼	2.47	2.47¼

améri CAINE

Ventes		Haut	Bas	11 h.
100	Atlas CP w	⅞	⅞	⅞
100	Barnes Eng	20¾	20⅛	20⅛
16400	Br T Lt Pw	8¾	8¼	8¼
500	Breeze Crp	7⅞	7⅛	7⅞
400	Brown Co	13¼	13¼	13¼
1000	Cn Javelin	9⅞	9⅛	9⅛
400	C Min SM	45	44⅞	45
500	Cott Corp	6¾	6¾	6¾
700	Creole Pet	40¼	40⅛	40⅛
2000	Dynalectron	3⅞	3⅝	3⅞
500	Hazel Bishop	8¼	8¼	8¼
600	Hunt Chm	21⅛	21⅛	21⅛
100	Jeannett GL	7⅞	7⅞	7⅞
7900	Mead Johns	22⅞	22½	22⅞
6000	Molybdenum	49⅞	47⅞	49
1600	Philips Elc	35⅛	34⅞	34⅞
100	Sc Rain	15⅜	15⅜	15⅜
100	Shatt Denn	8	8	8
11500	Syntex	136⅛	132	135¾
1100	Tech Oper	35¼	35	35¼

Augmentation de 13.2 pour 100 des ventes de gaz naturel

Au cours des sept premiers mois de l'année, les ventes de gaz naturel au Canada ont atteint 344,563,000 pieds cubes, soit une augmentation de 13.2% comparativement à la même période de 1964 alors que les ventes se chiffraient à 304,445,000 pieds cubes. Le revenu retiré de cette vente est de 13.3% plus élevé que celui des sept premiers mois de 1964; il atteint $229,292,000.

Les ventes aux consommateurs pour leurs besoins à la maison ont augmenté de 15.2% et comptent pour 35.8% des ventes totales. Les ventes aux industries ont monté de 8.3% et représentent 45.7% des ventes totales. Quant aux ventes au secteur commercial, elles ont augmenté de 22.6% et représentent 18.4% des ventes totales.

Au cours du mois de juillet, les ventes totales ont progressé de 9.5% comparativement au même mois de 1964, et le revenu des ventes a augmenté de 9.1%. Pendant ce même mois, les ventes à usage dans les résidences, les industries et le commerce ont augmenté respectivement de 12.4%, 6.9% et 27.6%, et représentent respectivement 14.6%, 75.5% et 27.6% des ventes totales.

NEW york

14 octobre 1965

	Haut	Bas	Clôt.
ACF Ind	45½	44¼	45
Address	63½	62¼	62⅞
Allegany	10	9¾	9⅞
Allis Ch	28⅞	28⅛	28⅜
Alum Ltd	28⅞	28¼	28¼
Amerada	76⅝	75⅝	75⅞
Am Can	57¼	56⅝	56⅞
Am Cyan	80⅝	80	80⅜
Am Home	77⅛	76	76¼
Am Mot	12¼	12¼	12¼
Am Smelt	62⅞	62⅝	62½
Am Std	21⅛	20¾	20½
Am Sugar	27	26½	27
Am T Tel	67⅛	67¼	67¼
Am Tob	40	39⅝	39⅞
Amsted	50⅛	50	50
Anenda	77¼	75¾	75⅞
Armco Stl	68⅞	68½	68⅞
Armstg CK	63⅞	63	63
Avco Corp	22	21¾	21¾
Babcock	40½	39¾	40
Bell How	40½	39¼	39⅝
Beth Steel	40	39⅞	39¾
Boeing	107	104⅛	104⅜
Borden	43¼	42½	42½
Borg War	48⅞	47⅞	48⅜
Bos Edison	47¼	47¼	47¼
Brunswk	9½	8¾	9¼
Bucy Erie	58⅛	57⅞	58
Burl Ind	38	37⅞	38
Burrghs	45½	43	43¼
Calumet	23½	22¾	22½
Campb Bl	20¼	19¾	20
Campb Sp	36	35½	35¾
Can Dry	31⅛	31⅛	31⅛
Cdn Brew	8⅛	8	8
CPR	62½	62¼	62½
Case JI	19⅛	18⅞	18⅞
Cater Tr	46¼	46⅜	46⅛
Celanese	86⅛	84⅝	84⅞
Ches Ohio	77⅛	76⅝	77
Chrysler	55⅛	54¼	54½
Cities Sv	89⅛	89⅜	89⅛
Clevite	49½	49	49¼
Coca Cola	77½	76½	77½
CBS	38¼	37⅞	38
Col S Oh	43	42½	42¼
Coml Solv	30⅛	30	30⅛
Com Sat	47¼	46¼	46¼
Con Edis	43¼	43½	43½
Container	34⅜	34	34¼
Cont Can	59⅛	59½	59⅛
Cont Oil	73⅞	73⅜	73⅞
Contr Data	33¼	32½	32⅝
Copw Stl	34⅛	34¼	34⅛
Corn Pd	51⅜	51¼	51⅜
Crane Co	74	73¼	74
Cr Zell	49⅛	49¼	49¼
Curtiss Wr	19⅛	18⅞	18⅛
Deere	43½	43	43
Det Stl Cp	15⅛	15	15
Dome M	35⅜	34¾	35
Douglas	54½	54¼	54¼
Dow Chem	74¼	73⅞	73⅞
Du Pont	238¼	235	235
East Kod	104⅛	104⅛	104⅛
Eaton Mfg	55⅞	55	55⅛
El Stor B	49¼	49	49¼
ElPaso NG	21½	21⅛	21⅛
Evership	26¼	25½	25½
Firestn	43¾	42⅞	42⅞
Ford Mot	59⅛	59⅛	59⅛
Frueh Tra	32	31⅜	31⅜
Gen Dyn	48¼	47	47⅜
Gen Elec	117⅜	115	115⅛
Gen Fds	83⅛	83⅜	83⅜
Gen Instru	24⅛	23½	23⅞
Gen Mills	59⅛	58⅛	58⅛
GMC	110	108⅛	109⅛
G P Cem	15⅛	15	15⅛
G Tel El	48⅜	48⅛	48⅛
Gen Tire	25⅛	25⅛	25⅛
Ga Pac Cp	59⅛	59⅛	59⅛
Glidden	22⅞	22½	22½
Goodrich	61¼	60⅛	60½
Goodyear	47⅛	46⅞	47⅛
Granby	21⅛	20⅞	20⅞
Gran Un	27⅜	27	27⅛
Gt A P	35	35⅛	35⅛
Gt Nor Ry	53⅛	53½	53⅛
Gulf Oil	58⅛	58	58⅛
Heinz	43¼	42⅞	43⅛
Homstk	47⅞	47⅛	47⅛
Honeywell	74⅛	72¼	74⅛
Hud B M	52	50⅞	51⅛
Interlake	37½	37⅛	37⅛
IBM	517	513	515
Int Harv	39⅛	38⅜	38½
Int Nick	90⅛	90⅛	90⅛
Int Pap	30⅛	30⅛	30⅛
Int Tel T	58⅛	58⅛	58⅛
ITE C Brk	57⅛	54⅛	57
Johns M	53⅛	52⅜	52⅞
Kays Roth	35½	35⅜	35⅛
Kellogg	47⅛	46⅞	46⅞
Kennecot	119⅛	118⅛	118⅞
Korvette	35⅜	32	32⅜
Kresge	73½	72⅞	73½
Kroehler	36½	36¼	36½
Lib McN L	14⅛	13⅞	13⅞
Link Belt	41¼	41	41
Litton Ind	115⅞	114⅜	115
Lock Airc	57¼	56	56
Loew's	23½	22⅞	22⅞
Mad S Gar	2½	2⅜	2⅜
Mallory	44⅛	43⅞	44⅜
Marath Oil	61⅛	59⅞	60⅛
Marine Mid	32⅞	32⅝	32⅞
Marq Cem	23¾	23½	23½
Marsh Fld	58	58	58
Martin M	20¼	19¾	19⅞
McIntyre	79¼	79	79¼
McKee xd	28¼	27¾	28⅜
Merck	62⅞	61⅞	62
Minn MM	61⅞	60½	61⅞
Mohasco	22½	21¾	22⅛
Monsanto	83⅞	83	83⅞
Mont Ward	35⅛	35¼	35¼
Nat Cash	76¾	75½	76¼
Nat Dairy	87½	87	87⅞
Nat Dist	31⅜	31	31
Nat Gyps	38¾	38½	38½
NY Cent	65	63¼	64½
Nor Pac	48⅞	48⅛	48½
Outb Mar	18⅛	17⅛	17⅞
Pac Pete	10⅛	10⅛	10⅛
Pan Am	37¼	36¼	36⅞
Parke Da	30⅞	30⅛	30⅞
Penn RR	54⅞	52¼	54⅞
Pepsi Cola	78¼	77½	78⅞
Pfizer	64½	63⅞	64
Pheips D	73⅞	73¼	73¼
Philip Mor	96¼	95¾	96
Pitney Bow	45⅞	44⅞	45⅞
Pit Plate	74¼	73⅞	73⅞
Polaroid	100⅞	99⅛	99⅛
Pro Gam	71½	70¼	70¼
Pullman	57½	56⅞	57⅛
RCA	48¼	46⅞	47¼
Ralston	41¼	41⅛	41¼
Repub Stl	43⅞	43½	43⅝
Rex Drug	42½	41⅜	42½
Rey Tob	44¼	43¾	44
Rich Merell	73	72¼	72½
Royal Dut	42½	41⅞	42¼
Rubbermd	28½	28½	28½
Schenley	32⅜	32½	32½
Scott Pap	39¼	38½	39
Sears R	64	63½	63¾
Shell Oil	66	65½	65⅞
Sheraton	9	8⅞	9
Sinclair	63⅛	62	62½
Socony	89⅞	89½	89⅞
South Pac	42⅛	42⅜	42⅝
Sperry R	16⅝	15⅞	15⅞
Std Brand	78⅛	76	78½
Std O Cal	77⅛	77⅛	77⅛
Std O Ind	49	48¼	48¾
Std O NJ	78¼	77⅛	77⅛
Studebaker	20	19½	19⅛
Sun Oil	64⅛	64⅛	64⅛
Swift	50	49⅝	49½
Texaco	82¼	81	81
Tex G Sul	68	65⅞	67⅞
Textron	74⅛	73⅞	74⅛
Thiokol	19⅛	18	18⅛
Tidewt O	48⅛	47⅛	47⅛
Timken	45⅛	45¼	45½
Twent C	27¼	26⅞	27¼
Un Carb	70⅛	69¼	70⅛
Un Tank C	65½	65	65¼
Utd Airc	91¼	90⅛	91½
Utd Corp	9	8⅛	9
Utd Fruit	26¼	24¾	25⅛
US Freight	53½	52⅛	52⅞
US Gyps	68⅛	67	67⅛
US Rubb	64	63⅞	63⅞
US Steel	51⅞	51⅛	51⅛
Vanada Cp	26⅞	25⅛	26⅛
Walkers	34½	34⅛	34½
Warn Lam	41½	41	41½
W Un Tel	41⅞	40⅞	40⅞
Wesths El	59⅛	57⅛	58
Woolwth	28⅜	28½	28½
Xerox Cp	190	188	188⅛
Zenith R	118	113⅜	116⅛

Virement total: 8,600,000.

titres au comptoir

Cours fournis par G. S. Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	5	7
Acenic	5	8
Advance RL	27	29
Amal Mng	20	—
Amer Chib	4	6
Americ	—	25
Arnora	½	1½
Atlas Chib	1	3
Bald Mt	4½	7½
Beauchemin	—	40
Boma Chib	—	35
Beauport Holding	15	19
Brace Mac	7	9
Burrex	20	28
Cdn Javelin	9¾	10¼
Caprive	5	10
Coastal Mining	27	29
Corgemines	65	75
Cuvier	6	10
Dasson Copper	17	—
Dubisson	3	5
Elmac	5	7
En Ola Expl.	25	35
Ganda Silver	20	24
Gaspe Copper	23	29
Gaspesia	40	50
Gibson	3	5
Goldstar	16	23
Hucamp	30	35
Hull Iron	30	40
Imperial Minerals	3	5
Independent	2	4
Iroquois	—	45
Jack Waite	13	16
Juma	9	11
Kenmae	—	2
Kewagama	4	5
Kukatush	4	4½
Lake Beaver	21	23
Leeds Metals	44	47
Little Tex	10	17
Lun Echo	98	1.00
Main Oka	5	10
Mariner	50	60
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	5	10
Naganta	50	60
New Miller Copper	16	21
Nemrod	5	10
New Assoc. Dev.	23½	28½
New Baska	18	21
New Insco	7	10
New Lorie	6	8
New Pascalis	50	60
Nipiron	45	50
Norque	6	8
Oklend	1	3
Olympus	56	60
Que. Expl.	18	20
Quejo	3	5
Ran Lux	—	74
Rand Mal	6	8
Seaway	2	4
Scand. Mines	21	23
Scott Chib	1	3
Snowdon	32	35
Starlight	½	1½
Sollico	8	8½
Timrod	57	63
Venosta	32	37
Watson Lake	8	11
William Leys	1	3
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source Kippen Co. Inc.

Bq d'Economie Que	7½	8½
Bq d'Epargne de Mtl	18¾	18¾
Chartered Credit	4½	5
Corpex	10½	11
Crp Fonc de Mtl "B"	1.00	—
Crp Fon de Mtl A	—	4.75
Credico	5¾	6¼
Cr. Alliance priv.	9	10
Cr. St. Lau "B"	18	19
Crown Life (n)	45½	46½
Const. Theatre A	6½	—
Electronic Ass.	1¾	2¼
Grenache	3.20	3.40
Grt Cdn Oil	14¼	15
Industrial Life	180	190
La Prevoyance	14	15
La Solidarite	75	—
La Stabilite	200	205
Les Prev	70	80
London Life	400	425
N.B. Tel.	17¼	18
Pacific Gas	14½	15½
Paco	1.25	1.50
Permeator	11	13
Soc d'Am et de Fid.	38	40
Superseal	9½	10½
Supersol	4	5
Trizac	1.00	1.25
Trust Gen.	33½	34½
Un. Amus.	25	—
14 B	23	—
Zodiac	5	5¼

denrées AGRICOLES

MONTREAL — (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, caisses de fibre: extra-gros .63 à .64; A-gros .61 à .62; A-moyens .58; A-petits .40; B .40; C .31. La demande est assez.

Beurre: arrivages courants 92 pts admissible, 54⅝; 93 pts admissible, 55⅝.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc **en gros, 40; coloré, 40¼.**

Pommes de terre: prix de gros, Québec nouvelles $1.50 à $1.60 les 50 lbs. N.-B., $1.65 à $1.70 les 50 lbs; .37 à .38 les 10 lbs.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs 14¼ à 16½; procédé par rouleau, no 2 en sac: 13½ à 14½, autre catégorie pour nourrissage 13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 11 à 12. Poudre de lait clair 4½ cents.

Cote de l'or

Londres — Les prix de la demande et de l'offre de l'once d'or fin sur le marché européen de l'or sont de $35.11 à $35.13.

L'once d'or de Troy vaut 250s. 6½d. ou $35.10 - 1/25.

Paris — Le Napoléon, ancienne pièce d'or de 20F, est coté à 45.40F.

L'Aigle, la pièce d'or américaine de $10, vaut 104.20F.

TORONTO

INDUSTRIELLES

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	910	$10⅛	10⅛	10⅛
Alta G 4¾	50	$98¾	98¾	98¾
Alta Nat	100	$18½	18½	18½
Alg Cen	100	$10¼	10¼	10¼
Alumini	260	$30⅜	30⅜	30⅜
Al 2 4½ p	z5	$47¼	47¼	47¼
Anthes A	z95	$23	23	23
A C P p	235	$13	13	13
Atl Sug	z35	$24	24	24
Bank Mont	z50	$61	61	61
Bank NS	25	$74¼	74¼	74¼
Bath P pr	z25	$20½	20½	20½
Bell Phon	1230	$58	57¾	57¾
Bicks	z25	$11	11	11
Bow Val w	200	505	500	500
Brazil	625	$9	9	9⅛
BA Oil	190	$29¾	29¾	29¾
BC Forest	z40	$23½	23½	23½
BC Sug p	100	$19¾	19¾	19¾
BCPh 4pr	z10	$86½	86½	86½
Brooke pr	z5	$22½	22½	22½
Cal Pow	475	$25⅞	25⅞	25⅞
Cl Fndry	245	$61	60¾	60¾
Can Malt	25	$25¼	25¼	25¼
Can Perm	25	$72½	72½	72½
CSL	z15	$34⅜	34⅜	34⅜
CAE new	700	$12	12	12
C Brew	2835	$7⅞	7⅞	7⅞
C Chem W	50	825	825	825
C Curt W	1000	73	71	71
Clmp BkC	110	$63¾	63¾	63¾
Cl Gas Oil	z3	$17¾	17¾	17¾
CIL	225	$20⅛	20⅛	20⅛
C Marc	z75	$5¾	5¾	5¾
CPR	275	$67⅝	67½	67⅝
Cdn Tire	100	$60	60	60
Cap Bldg	200	70	70	70
Carribean	800	210	210	210
Chemcell	435	$15¾	15½	15¾
Chrysler	110	$58¾	58¾	58¾
ColCel pr	25	$26¼	26¼	26¼
Con Bldg	100	390	390	390
Con MS	5040	$48¼	47¾	48
Con Paper	320	$38¾	38	38
Con Gas	270	$14⅜	14¼	14⅜
Coron 2 pr	500	$6	6	6
Coro 120 p	100	$17¼	17¼	17¼
Crain RL	25	$28½	28½	28½
Crush Int	425	$13⅞	13⅞	13⅞
Dist Seag	178	$36¾	36¾	36¾
D Bridge	105	$28¼	28¼	28¼
Dom Elect	250	$16½	16½	16½
Dofasco	295	$26⅝	26½	26½
D Stores	85	$25½	25¼	25½
Domtar	280	$18⅝	18⅝	18⅝
Dom Text	225	$32⅜	32⅜	32⅜
Du Pont	z40	$46	46	46
Eddy Match	25	$37½	37½	37½
Falcon	220	$105¾	105¾	105¾
Fam Play	35	$26	26	26
Fleet Mfg	800	58	58	58
Ford US	z15	$63½	63½	63½
FPE-PionA	z25	$15⅜	15⅜	15⅜
Gen Bake	z10	$8¼	8¼	8¼
Gr W Life	z36	$95	95	95
G Wpg G	10214	$25¾	25¾	25⅞
Hardee	1000	85	85	85
Hd Carp A	125	$29	29	29
Hawker-S	200	$5⅜	5⅜	5⅜
Hayes Stl	z50	$22	22	22
Holden B	250	380	380	380
Home A	150	$17¾	17¾	17¾
Hur Erie	z10	$12⅜	12⅜	12⅜
Husky	725	$13	13	13
Imp Oil	160	$54¼	54¼	54¼
Ind Accep	109	$24½	24½	24½
Ind Wire	1500	260	260	260
Inglis	875	$6¾	6¾	6¾
Inland G	500	$10¼	10¼	10¼
IMC	100	$65½	65½	65½
Int Nickel	685	$97¾	97¾	97¾
Int Util	z15	$31¾	31¾	31¾
Inter PL	15	$88½	88½	88½
Int Stl P	100	$5¾	5¾	5¾
Inv Group	100	$15	15	15
Inv Grp A	225	$14¼	14¼	14¼
Jefferson	65	$22¾	22¾	22¾
Jeff Rw	600	$15⅞	16⅛	16⅞
Jockey C	460	$5¼	5¼	5¼
James Stee	500	$7	7	7
Kelly D A	100	$5½	5½	5½
Kelsey Co	100	$18¼	18¼	18¼
Labatt	10	$18⅜	18⅜	17⅜
LOnt Cem	200	$6⅝	6⅝	6⅝
LO Cem	500	285	275	285
Lau Fin	600	$12¾	13¼	12¾
Lau Fin 63	200	415	415	415
Levy B pr	100	$18¾	18¾	18¾
Life Inv	100	$8½	8½	8½
Life In w	100	295	295	295
Lob Co A	160	$11½	11½	11½
Lob Co B	225	$11⅝	11⅝	11⅝
Loeb M	200	$16¾	16¾	16¾
MB PR	1010	$29	29	29
M Leaf M	z50	$10⅛	10⅛	10⅛
MassF	1510	$34⅝	34⅝	34⅝
MEPRC	100	310	310	310
Met Stores	225	$10⅞	10⅞	10⅞
Montex W	900	$11⅝	11⅝	11⅝
Mont Loco	100	$14⅝	14⅝	14⅝
Moore	z10	$75	75	75
Nat Drug	z10	$12½	12½	12½
Noranda	250	$50	50	50
NO NGas	120	$26⅜	26⅜	26⅜
NW Ut pr	z10	$80½	80½	80½
Ogilvie	250	$14	13⅞	13⅞
Oshawa A	200	$51	51	51
Pac Pete	250	$11	11	11
Pow Corp	500	$13⅛	13⅛	13⅛
R Little	z15	$14	14	14
Romfield	200	190	190	190
Ronald F	z50	$14	14	14
Royal Bnk	z15	$76⅛	76¼	76¼
St L Cm w	100	$15	15	15
St Maurie	500	49	49	49
Salada	325	$12⅝	12⅝	12⅝
Seven Art	400	$12⅛	11⅞	12⅛
Shell Can	z81	$17¾	17¾	17¾
Shell I w	100	535	535	535
Slater Stl	z50	$13⅛	13⅛	13⅛
Steel Can	455	$27¼	27¼	27¼
Texaco	50	$51½	51½	51½
Thd CG In	300	$11½	11½	11½
Tor-D Bk	z20	$62	62	62
Tor Ir A	250	$29	29	29
T Fin A	100	$12⅝	12⅝	12⅝
Tr C PL	393	$35	35	35
Tran PPL	1000	$10	10	10
Un A 2 p	350	$7	7	7
Un Car	40	$29	29	29
Un Ga	175	$30	30	30
Walk GW	555	$36¾	36¾	36¾
West I A	100	420	420	420
W Coas T	3249	$21½	20⅞	21½
Westeel	z75	$20	20	20
W Pacific	100	$16½	16½	16½
West A w	99	$12¼	12¼	12¼
Y Knit B	300	155	155	155
Zellers	150	$24¼	24¼	24¼
Zenith	500	315	310	310

PETROLES

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Am Ledue	500	12	—	—
Ang U D	2000	61	—	—
Banff	200	720	715	720
CS Pete	2000	225	220	21
C Ex Gas	900	187	186	187
C Homestd	100	131	—	—
CDN Sup Oil	220	$18¼	—	—
Cent Del	385	$12¼	$12¼	—
Charter Oil	100	320	—	—
Dome Pete	1200	$17	$16½	$17
Dynamic	900	114	112	112
Fr Pete	100	410	—	—
Place	3050	81	80	—
Provo Gas	1200	233	230	231
Ranger	1000	227	—	—
Triad Oil	100	264	—	—
W Decalta	300	345	—	—

MINES

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agnico	400	131	130	131
A Am Mly	1950	220	219	219
Ang Rouyn	650	237	232	237
Act Aetna	300	135	—	—
Bethlm	150	600	—	—
Bounty Ex	500	23½	—	—
Brunswk	600	$14½	—	—
Bunker H	1000	35	34	—
Camflo	500	340	—	—
Camp Chib	500	450	—	—
C Faraday	300	330	325	330
C Jamiesn	3500	115	—	—
C Keeley	1500	12½	—	—
Candore	2000	13	—	—
Cassiar	640	13	—	—
Cent Pat	3100	175	171	172
Cheschim	3000	154	153	154
Coch Will	200	360	—	—
C Callina	8000	13½	13	—
C Fen	1000	7	—	—
CG Arrow	500	23	—	—
C Halli	23500	40	37	40
C Mogul	1300	400	—	—
C Morrison	2500	180	—	—
C Mosher	433	115	—	—
Conwest	1850	675	670	—
Cop Corp	1600	72	—	—
Cop Fields	200	100	—	—
Cowich	15500	72	70	71
Craigmt	500	$12	—	—
Croinor	4000	8	—	—
Deer Horn	2000	36	35	36
D'Eldona	4166	36	—	—
Denison	960	$38¼	37⅞	38
Discovery	100	290	—	—
Dome	5	$37	—	—
Donalda	6600	16½	16	16½
Duvan	5500	6½	—	—
East Metal	100	160	—	—
Glenn E	30000	16	15½	16
Gortdrum	100	375	—	—
Grandue	9100	465	450	—
Gunnar	160	241	—	—
Granisle	200	255	—	—
Hastings	100	345	—	—
Headway	1000	14	—	—
Hud Bay	230	$74	—	—
Int Bibis	1200	127	125	—
Int Helium	500	140	—	—
J Kenville	500	39	—	—
Iron Bay	100	195	—	—
Jelex	3000	19	—	—
Joliet	5000	28½	27½	28½
Kerr Add	610	780	770	770
Kilembe	500	$12⅜	12¼	12⅜
Kirk Min	1000	12	—	—
L Dufault	15	$13½	—	—
La Luz	300	$13⅝	13½	13½
Langis	500	33½	—	—
Leitch	100	520	—	—
Lorado	200	137	—	—
Louvict	6600	45	44	45
Macassa	100	252	—	—
Madsen	833	225	220	220
Marchan	1000	280	—	—
Martin	800	68	—	—
Mattgmi	1137	$18¼	18⅛	18⅛
Maybrun	1000	19	—	—
McAda	13500	103	100	102
McIntyre	100	$85½	—	—
Midrim	1000	40	—	—
Min Ore	2500	9	—	—
Multi M	500	57	—	—
New Cal	5500	82	81	—
Newcone	200	610	—	—
Neonex w	9400	195	185	195
N Kelore	2000	10½	—	—
Newlun	18500	19	—	—
N Mylama	8000	28	27	—
Norbeau	1000	180	—	—
Norlex	2000	12	—	—
Normetal	300	470	—	—
Norpax	2000	12½	12	—
N Coldstrm	125	103	—	—
Northgte	700	845	—	—
Obaska	500	12½	—	—
Opemiska	105	880	—	—
Orchan	100	490	—	—
Patino	100	930	—	—
Pce Expl	6500	18	—	—
Pick Crow	500	31	—	—
Pin Point	1045	85	82½	85
Preston	1500	10⅜	10¼	10⅜
Prone	1000	42	—	—
Qunstan	5500	9	—	—
Quemont	78	10⅞	—	—
Raglan	10252	220	210	—
Rayrock	200	100	—	—
Renabie	100	185	—	—
Rio Algm	4501	$20	19¾	20
Rockwin	7000	71	70	71
Roman	400	850	840	850
Satellite	1000	11	—	—
Silverfld	2000	325	—	—
Silvmaq	5700	41	40	40½
Sil Miller	1000	15½	—	—
Siscoe	540	239	—	—
Starratt	1000	4½	—	—
Steep R	4250	650	635	650
Sullivan	150	560	—	—
Teck Crp	300	490	485	490
Texmont	500	147	—	—
Tribag	1100	253	—	—
U Asbest	2000	299	—	—
U Buffad	4100	60	59	—
Utd Porc	1000	13	—	—
Upp Can	2500	169	166	—
Urban Q	3000	18	—	—
We Mines	2100	455	460	—
Wilco	2000	33½	33	—
Willroy	800	210	207	210
Young HG	500	5	—	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.	Comb.
Clôture — 14 oct.	167.36	152.94	83.02	100.85	157.40
Clôture — 13 oct.	167.43	152.69	81.99	100.14	157.34
Sem. dernière	166.97	155.85	80.54	101.23	156.92
Mois dernier	168.42	160.35	81.25	99.63	158.22
Haut — 1965	178.32	187.90	86.67	114.73	167.53

Hausse de 7.9% de la dette totale des provinces en 1964

La dette directe totale, moins le fonds d'amortissement, des provinces et territoires s'établissait à $4,858,150,000 au 31 mars 1964, hausse de 7.9 p. 100 sur un an plus tôt ($4,503,654,000). Toutes les provinces sauf le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont accusé des augmentations. La dette totale par habitant a augmenté de $238 à $253 durant la période.

Toutes les provinces sauf l'Alberta et la Colombie-Britannique ont émis de nouvelles obligations durant la période et toutes les provinces ont effectué des remboursements. Les nouvelles obligations émises ont atteint une valeur totale de $555,964,000, dont $535,964,000 représentaient des ventes au Canada. L'émission totale comprenait les obligations d'épargne suivantes: $177,289,000 souscrits par Québec, $13,064,000 souscrits par le Manitoba et $13,861,000 souscrits par la Saskatchewan. Les remboursements ont totalisé $245,246,000. La dette obligatoire directe courante a augmenté dans toutes les provinces sauf en Alberta et en Colombie-Britannique, où elle a diminué. Il est possible d'estimer que plus de 1,096 millions des 4,651 millions qui représentaient la dette obligataire totale des provinces, au 31 mars 1964, ont servi à accorder des prêts aux entreprises gouvernementales pour permettre un fonctionnement rentable.

La dette indirecte totale, de toutes les provinces, moins le fonds d'amortissement, a augmenté de 16.9 p. 100 pour passer de $4,680,061,000 à $5,469,155,000. Bien que toutes les provinces sauf l'Ile-du-Prince-Edouard aient contribué à la hausse, 521 millions représentaient la dette du Québec. Cela était surtout attribuable à la hausse des obligations garanties de l'Hydro-Québec et de ses filiales.

Hamilton Falls Power Corp. Ltd. modifie sa raison sociale

M. Robert H. Winters, président de Hamilton Falls Power Corporation Limited, vient d'annoncer que cette société sera appelée dorénavant Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited. Cette filiale de Brinco a été fondée en 1958 pour assurer l'aménagement du cours supérieur de la Churchill. Les autres actionnaires sont l'Hydro-Québec, le gouvernement de Terre-Neuve et Rio Algom Mines Limited.

Le premier ministre Smallwood avait fait part précédemment de la décision prise par le gouvernement de Terre-Neuve de changer le nom du fleuve Hamilton et des chutes de ce nom, en hommage à feu Sir Winston Churchill. Une loi à cet effet a été adoptée en avril.

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, du ministère de l'Agriculture.

Pommes: pommettes $2.50, Wolf River et Lobo $1.25 à $1.50, McIntosh $1.50 à $1.75, Wealthy $1.00 le minot.

Ail: $2.50 à $3.50 la douzaine de tresses.

Aubergines: $1.75 à $2.00 le minot.

Betteraves: .50 la douzaine de paquets, 1.00 à 1.25 les 50 livres.

Brocoli: 2.50 la douzaine.

Carottes: .50 à .60 la douzaine de paquets, $1 les 50 livres, $1.75 les 24 cellos de 2 livres, ou 10 cellos de 5 livres.

Céleri: $2.00 à $2.50 le cageot de 24, $1.00 la douzaine.

Chicorée et escarole: .90 à $1.25 le cageot de 12 ou de 16.

Choux: .75 à .90 le cageot ou le sac de 50 livres, rouges $1.25, Savoie $1.50 à $1.75 le cageot.

Choux de Bruxelles: $3 à $3.25 les 16 pintes.

Choux chinois: $1.25 à $1.50 la douzaine.

Choux-fleurs: 1.50 à 2.00 la douzaine.

Citrouilles: $2.50 à $3.00 la douzaine.

Courges: Hubbard $2.50 à $3.00 la douzaine.

Epinards: $1.00 le minot, les 12 cellos de 10 onces.

Laitue: Iceberg $1.00 à $1.50 le cageot de 18.

Navets: no 1 $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres, $1.50 le minot.

Oignons: du printemps .60 à .65 la douzaine de paquets, jaunes $1.25 à $1.35, no 2 $1.00, rouges $1.50 les 50 livres.

Panais: $2.50 le minot, $2.00 12 cellos de 24 onces.

Patates nouvelles: $1.50 les 50 livres.

Persil: .70 à .75 la douzaine de paquets.

Tomates: rouges $2.00 à $2.50, roses $3.00 à $3.75 la boîte, vertes .50 la boîte.

Poireaux: .50 à .60 la douzaine.

Radis: .65 à .70 la douzaine de paquets, en cellos, $1.75 à $2.00 les 30 cellos de huit onces.

Marché des bestiaux

Rapport hebdomadaire

MONTREAL. (PC) — Les prix des bovins ont été fermes tandis que ceux des veaux étaient fermes à $2 en baisse cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole. Le commerce y fut passablement actif.

Les prix des porcs ont monté de 50 cents cependant que ceux des truies sont restés stationnaires.

Réceptions: 2,370 bovins, 1,466 veaux, 276 porcs et 25 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de $25 à $26, les bons, de $23.50 à $23.75, es moyens de $21.50 à $23.75, les communs, de $11.25 à $21.25.

Les génisses moyennes, de $18 à $18.75, les communes de $10.50 à $17.50.

Les bonnes vaches se sont vendues entre $15 et $16.50, celles de qualité moyenne, $13.50 à $14.75, les communes de $12 à $13.25 et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve, de $5 à $11.75.

Les bons taureaux ont rapporté de $16.50 à $19, les communs et les moyens, de $11.75 à $16.25.

Les veaux de bonne qualité ont varié entre $27 et $32, les moyens de $22 à $28, les communs, entre $10 et $22 et les veaux d'herbe, entre $14 et $15.

Les porcs de catégorie "A" se sont vendus de $35.50 à $36.50, les truies, de $24.50 à $25.50.

Les agneaux ont rapporté $22 et les moutons, de $6 à $7.

Devises étrangères

Source: Banq. Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.26835
Argentine	Peso	.0061
Australie	Livre	2.413
Autriche	Schilling	.0417
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00060
Chili	Escudo	.2797
Danemark	Couronne	.1561
Espagne	Peseta	.0180
France	Franc	.2195
Hollande	Florin	.2989
Italie	Livre	3.0052
Japon	Yen	.002975
Mexique	Peso	.0861
Norvège	Couronne	.1506
Nouv.-Zélande	Livre	3.0052
Pérou	Sol	.0403
Suède	Couronne	.2080
Suisse	Franc	.2491
Tchécoslovaquie	Couronne	.1502
Venezuela	Bolivar	.2399

Fusion de Northern Ontario et de Greater Winnipeg

TORONTO. (PC) — Northern Ontario Natural Gas Ltd. a présenté une offre d'achat des actions en cours de Greater Winnipeg Gas Co.; la transaction se ferait par échange d'actions, une action de Northern Ontario Natural Gas contre une de Greater Winnipeg Gas.

L'offre de Northern Ontario Natural Gas ne s'adresse qu'aux actionnaires résidant au Canada; elle leur sera expédiée par la poste. Le communiqué des deux sociétés rapporte que Greater Winnipeg recommandera l'acceptation de l'offre. A la Bourse de Toronto, les actions de Northern Ontario Natural Gas ont baissé de 23 cents pour s'établir à $28.50 mercredi dernier, tandis que celles de Greater Winnipeg perdaient 87 cents pour s'établir à $23.

Le rendement moyen des bons du Trésor demeure à 4.13 p.c.

Le rendement moyen des Bons du Trésor à 91 jours du gouvernement canadien demeure stable depuis qu'il atteint son niveau le plus élevé depuis 1962, il y a trois semaines.

En effet, le gouvernement canadien a vendu, cette semaine, $110,000,000 de bons du Trésor à 91 jours au prix moyen de 98.982. Leur rendement moyen est de 4.13 pour cent pour la troisième semaine consécutive.

Le prix et le rendement moyen des billets du gouvernement venant à échéance dans 182 jours sont demeurés stables également, à 97.873 et 4.36 pour cent respectivement.

35,357 électeurs dans le comté de M. Yvon Dupuis

SAINT-JEAN. (R.P.) — Les listes électorales, pour le comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville, contiennent 35,357 noms de personnes habilitées à voter aux élections du 8 novembre prochain.

Ces chiffres ont été confirmés par Me Henri Choinière, président de l'élection. Ils représentent une augmentation de plus de 2,000 voteurs, comparés aux chiffres de 1963.

Le 8 avril 1963, quatre candidats s'étaient partagés les votes de 27,765 électeurs, ce qui représentait un fort pourcentage, soit environ 80%.

Les votes étaient ainsi répartis: Yvon Dupuis, candidat libéral officiel, 14,459; Dollard Richard, candidat du Crédit Social 7,072; Ivan Sabourin, candidat du Parti Conservateur 4,632; et Jean Marceau, candidat du Nouveau parti démocratique 1,602.

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Le Canada pourrait fort bien obtenir les Jeux d'hiver 1972

Les chances du Canada d'obtenir les Jeux d'hiver de 1972 pour Banff étaient relativement bonnes avant la série de réunions des comités olympiques nationaux à Rome, la semaine dernière, et celles du comité international à Madrid depuis le 1er octobre, mais maintenant on peut vraiment dire qu'elles sont excellentes, de nous confier Hank Hoppener, le secrétaire attitré du comité olympique canadien, à sa descente d'un avion du Pacifique Canadien en provenance d'Europe, à Dorval.

La résolution adoptée à Madrid au sujet des deux Allemagnes qui assure la tenue des jeux de 1968 à Grenoble aidera également la présentation de ceux de 1972 au Canada si, bien entendu, les pays se prononcent en faveur de Banff lorsque le vote sera pris à cet effet. Dans ses conversations avec nombre de délégués, aussi bien à Rome qu'à Madrid, Hoppener nous dit que tous lui ont paru très sympathiques envers notre pays. Il est possible qu'une seule autre ville, celle de Sapporo, au Japon, fasse une demande pour les Jeux d'hiver de 1972. Mais comme ce pays a déjà été le théâtre des Jeux d'été de 1964, le délégué canadien doute qu'ils leur soient accordés. "Mais tellement de facteurs entrent dans l'obention des Jeux qu'il ne faudra de la part du Canada rien négliger pour servir sa cause", dit-il.

Selon le représentant du Canada, l'aspect sportif l'a emporté sur le côté politique aux réunions de Rome et de Madrid. Elles ont de même favorisé l'amateurisme dans toute sa plénitude et l'esprit de démocratisation dans les décisions à prendre. Elles ont été marquées par une éclatante victoire pour ceux qui estiment que les Jeux olympiques doivent être avant tout un événement sportif qui ne doit pas être entravé d'aucune façon par les considérations politiques.

Mais il faut reconnaitre que le comité international olympique a fait preuve d'une diplomatie remarquable dans le cas de la République fédérale allemande (Allemagne de l'Ouest) et de la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est) car si leurs athlètes formeront en réalité deux équipes, ils marcheront derrière un seul emblème, même s'ils revêtiront des uniformes différents sur lesquels seront toutefois épinglés le même écusson. De plus, leurs triomphes seront célébrés aux accents d'une même mélodie qui ne sera pas l'hymne national d'aucune des deux. En outre, chacun aura son comité individuel olympique ayant le privilège de s'adresser directement au comité international.

Un problème épineux résolu

Mais là ne se sont pas arrêtés les efforts des dirigeants olympiques. Il fallait éviter à tout prix le problème des visas qui auraient pu mettre en danger la possibilité des athlètes de la République démocratique de se rendre aux Jeux de Grenoble du fait que la France est un membre de l'OTAN. Or, on a constaté que de simples cartes d'identité avaient été utilisées par les porte-couleurs de ce pays aux jeux d'Innsbruck et de Tokyo. Ces cartes d'identité certifiées par le comité olympique avaient été utilisées au lieu de passeports.

Puisqu'il y avait eu précédent, on a tout simplement décidé que des cartes semblables seront émises pour les Jeux de Grenoble et évidemment aussi de Mexico, contournant un problème qui s'avérait très épineux. "Le problème de Grenoble ayant été reglé, celui de Banff dans le même domaine l'a été du même coup", de répéter Hoppener.

Il appert que la situation ne paraissait pas reluisante aux premières réunions à Rome. Les délégués pouvaient noter une forte tension et un climat guère propice à des discussions amicales. Mais après un certain temps, certains représentants se mirent en frais de créer l'atmosphère propice aux délibérations. Ils s'efforçaient de faire comprendre qu'il s'agissait d'un événement sportif et non politique et que ce dernier aspect devait être éliminé. Ils reussirent finalement à convaincre les délégués du bien-fondé de leurs vues.

Hoppener a déclaré que la question du statut des athlètes amateurs a donné lieu à de nombreuses discussions. Mais un progres sensible a été fait. Tout en maintenant que les athletes ne peuvent recevoir aucun salaire, il a été admis que le comité national de chaque pays pourra soumettre certains cas particuliers à un groupe de dix membres d'un comité spécial international présidé par Julio Onesti, d'Italie, pour étudier certaines situations spéciales relativement à ce domaine. Ainsi, si les athlètes du Canada allant participer aux Jeux de Mexico doivent se rendre dans ce pays au moins trois semaines à l'avance afin de s'habituer à la haute altitude de ce pays, le comité national pourra soumettre à ce jury spécial la question de dédommager nos athlètes pour la perte de ce temps additionnel dû à la nécessité d'être sur les lieux plus tôt que c'est ordinairement le cas. Diverses autres situations pourront de même être soumises pour étude, de façon à éviter toute discussion au dernier moment. En d'autres termes, on tient absolument à conserver aux Jeux olympiques leur principe d'amateurisme mais on admet que l'on n'est plus à l'époque de la création de cet événement et qu'il faut regarder les choses avec les yeux de notre temps.

Une autre tendance notable est l'attitude beaucoup plus conciliante du comité international et l'importance accrue des comités nationaux. Ceux-ci se sentent beaucoup plus à l'aise pour faire connaitre leurs vues sur les divers sujets.

En somme, Hoppener est revenu enchanté de ces réunions, enchanté parce qu'elles ont marqué un progres sensible dans tout ce qui entoure les Jeux olympiques, parce qu'il est maintenant plus confiant que jamais que le Canada obtiendra les Jeux de 1972 et qu'on lui a fait part des travaux très satisfaisants exécutés à date par Grenoble et Mexico pour 1968.

Si Grenoble n'avait pu présenter les Jeux de 1968, le Canada aurait-il pu en devenir le théâtre ? lui avons-nous demandé. "Sportivement, la réponse est oui. Politiquement, je n'en sais rien. Ce n'était pas là mon domaine."

L'Australien Bill Emmerton courra de Toronto à Montréal lors de l'Exposition de 1967

WASHINGTON (UPI) — Le coureur de longue distance australien Bill Emmerton a déclaré à la United Press International hier qu'il avait accepté de courir les 350 milles de Toronto à Montréal, dans deux ans.

Emmerton a dit qu'on lui avait demandé de courir cette distance en juin 1967, dans le cadre de l'ouverture de l'Expo mondiale à Montréal, à cette époque.

Emmerton a parcouru 60,000 milles au cours des 20 dernières années lorsqu'il a couru de New York à Washington, le mois dernier.

Il espère revenir d'avion en Australie, de Toronto, avec son épouse canadienne Norma, la semaine prochaine.

Son programme en Australie comprend une course de Melbourne à Sydney, à Pâques. Il projette de courir les 650 milles entre les deux capitales en terminant dans l'arène à l'exposition agricole de Sydney.

Emmerton, qui vient tout juste de visiter le Canada, a dit que les Canadiens se montrent très intéressés dans l'athlétisme australien.

Il a parlé des méthodes d'entrainement australiennes devant des étudiants du "Teachers' College" de Hamilton, Ont., où sa femme avait l'habitude d'enseigner les mathématiques et l'anglais.

L'équipe Pete Brown et Beth Stone en tête

LA COSTA, Calif. (UPI) — Pete Brown, de Los Angeles, et Beth Stone, de Muskogee, Okla., ont joué une brillante ronde ensemble au nouveau club de La Costa et ont ainsi pris les devants dans le tournoi mixte, avec une ronde de sept coups sous la normale, 65.

Deux équipes sont sur un pied d'égalite dans ce tournoi mixte de 72 trous pour la deuxième place. Ce sont Rex Baxter, de Houston, Tex., et Shirley Englehorn, de Dallas, Ted., avec 33-36, et Ray Floyd, de St.Andrewsville, Ill., et Carol Mann, de Towsan, Md., avec 34-35.

L'equipe Brown-Stone réussit les premiers neuf trous en 32 coups.

A l'auberge du "p'tit bonheur"

Afin de remédier à la pénurie d'animateurs compétents de tennis sur table, l'association canadienne des centres de loisirs en collaboration avec la fédération de tennis sur table du Québec a organisé un stage de formation pour animateurs de tennis sur table à l'auberge du "p'tit bonheur", les 23 et 24 octobre prochain. Claude Landry, l'un des meilleurs joueurs du Québec, y participera.

Quatre nouveaux records, la consolation des Twins

MINNEAPOLIS. (UPI) — Seulement quatre records, deux individuels et deux d'équipe, ont été abaissés au cours de la série mondiale 1965, tous les quatre par les Twins du Minnesota.

Le lanceur Jim Kaat, des Twins, a établi deux records défensifs en effectuant cinq retraits au champ intérieur dans la deuxième joute. L'exploit constitue un record pour un lanceur dans une joute et également un record pour un lanceur dans une série mondiale.

Les Twins ont abaissé l'ancien record ci moins de simples dans une série de sept joutes avec 27 et ont établi une nouvelle marque pour le moins de coureurs laissés sur les buts (36) dans une série de sept parties.

De plus, neuf records individuels et trois d'équipe ont été égalés.

Voici la liste de tous les records surpassés ou égalés :

Nouveaux records individuels

— le plus de retraits au champ intérieur par un lanceur, dans une joute : 5 par Jim Kaat, Minnesota, le 7 octobre.
— le plus de retraits par un lanceur dans une serie : 5 par Kaat.

Records égalés

— le plus de coups sûrs dans une manche : 2 par Frank Quilici, Minnesota, 6 octobre.
— le plus de retraits dans une joute par un voltigeur de droite : 7 par Tony Oliva, Minnesota, le 6 octobre.
— le plus d'assistances dans une joute par un 1er but : 4 par Don Mincher, Minnesota, le 7 octobre.
— l'arrêt-court le moins occupé dans une joute : Zoilo Versalles, Minnesota, aucune chance le 7 octobre.
— le plus de buts volés dans une joute : 3 par Willie Davis, Los Angeles, le 11 octobre.
— le plus de coups sûrs dans une joute : 4 par Maury Wills, Los Angeles, le 11 octobre.
— le moins de retraits au bâton dans une série avec le plus de présences au bâton : Jim Gilliam, Los Angeles, aucun retrait en 28 présences au bâton.
— un coup sûr dans chacune des joutes : Ron Fairly, Los Angeles.
— avoir frappé un circuit à sa première présence au bâton dans une série : Don Mincher, Minnesota, 6 octobre.

Nouveaux records d'équipe

— le moins de simples, série de 7 joutes : 27 par les Twins.
— le moins de coureurs laissés sur les buts, série de 7 joutes : 36, Minnesota.

Records égalés

— la plus faible moyenne offensive : .195, Minnesota.
— le moins de joueurs atteints par des lancers : 0, Minnesota.
— le moins de coups sûrs, série de 7 joutes : 42, Minnesota.

Koufax a le dernier mot

L. ANGELES	Ab	P	Cs	Pp	Ret	A
Wills, a-c	4	0	0	0	2	4
Gilliam, 3-b	5	0	2	0	2	1
Kennedy, 3-b	0	0	0	0	0	1
W. Davis, cc	2	0	0	0	1	0
Johnson, cg	4	1	1	1	3	0
Fairly, cd	4	1	1	0	0	0
Parker, 1-b	4	0	2	1	6	0
Tracewski, 2-b	4	0	0	0	1	0
Roseboro, r	2	0	1	0	12	0
Koufax, l	3	0	0	0	0	1
TOTAUX	32	2	7	2	27	7

MINNESOTA	Ab	P	Cs	Pp	Ret	A
Versalles, a-c	4	0	1	0	0	2
Nossek, cc	4	0	0	0	0	0
Oliva, cd	3	0	0	0	4	0
Killebrew, 3-b	3	0	1	0	2	2
Battey, r	4	0	0	0	8	1
Allison, cg	4	0	0	0	1	0
Mincher, 1-b	3	0	0	0	10	0
Quilici, 2-b	3	0	1	0	1	3
Kaat, l	1	0	0	0	0	1
Worthington, l	0	0	0	0	1	1
A—Rollins	0	0	0	0	0	0
Klippstein, l	0	0	0	0	0	0
Merritt, l	0	0	0	0	0	0
B—Valdespino	1	0	0	0	0	0
Perry, l	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	30	0	3	0	27	10

A—a reçu un but sur balles pour Worthington à la 5e.
B—a frappé un ballon pour Merritt à la 8e.

LOS ANGELES (N)	000 200 000 — 2
MINNESOTA (A)	000 000 000 — 0

Erreur : Oliva. Laissés sur les buts : Los Angeles 9, Minnesota 6. 2-b : Roseboro, Fairly, Quilici. 3-b : Parker. Circuit : Johnson. Sacrifice : W. Davis.

LANCEURS :	MI	Cs	P	Pm
Koufax (Gagnant)	9	3	0	0
Kaat (Perdant)	3	5	2	2
Worthington	2	0	0	0
Klippstein	1⅔	2	0	0
Merritt	1⅓	0	0	0
Perry	1	0	0	0

Buts sur balles : Koufax 3 (Oliva, Killebrew, Rollins) ; Kaat 1 (Koufax) ; Worthington 1 (Roseboro ; Klippstein 1 (Roseboro) ; Perry 1 (Wills). Retirés au bâton : Koufax 10 (Versalles, Battey 2, Allison 2, Mincher, Kaat, Oliva 2, Quilici) ; Kaat 2 (Wills, Tracewski) ; Klippstein 2 (Tracewski, Koufax) ; Merritt 1 (Roseboro) ; Perry 1 (Koufax). Atteint par Klippstein : W. Davis.

Arbitres : Hurley (A) au marbre ; Venzon (N) 1er but ; Flaherty (A) 2e but ; Sudol (N) 3e but ; Stewart (A) champ gauche ; Vargo (N) champ 50:596.

Soirée de boxe amateur au Centre Sauvé lundi

Un programme de boxe de huit combats qui mettra aux prises plusieurs champions des gants dorés, sera présenté par Gamelin Dumas, instructeur de boxe au Centre Cherrier de la Palestre Nationale, au Centre Paul-Sauvé, lundi prochain.

Les principaux gymnases de la ville de Montréal, tel que le gymnase Jacques Chevrier, le Club Etoile, les Loisirs St-Jean-Baptiste et la Palestre Nationale, ont déjà plus d'une vingtaine de boxeurs chacun à l'entrainement et les jeunes sont déterminés à se bien préparer en vue du tournoi des gants dorés qui aura lieu en avril 1966.

Dans les préliminaires, on verra à l'oeuvre Gérald Ratté, 125 livres, des Loisirs St-Jean-Baptiste, contre Gerry Boucher, 125 livres, du Club Etoile, dans un combat de 3 rondes.

Dans les combats de 3 rondes on verra : Terry Humphrey, 156 livres, de la Palestre Nationale, contre Jean Hamel, 150 livres, du Club Jacques Chevrier ; Claude Bélanger, 147 livres, du Club Jacques Chevrier, contre Jacques Grégoire, 147 livres, des Loisirs St-Jean-Baptiste.

Les autres combats de la soirée mettront aux prises : Jacques Sep, de la Palestre Nationale, et Michel Godin, du Club Etoile, catégorie de 139 livres ; Jacques Trottier, des Loisirs Saint-Jean-Baptiste, et George Graham, du Club Etoile.

En finale, l'agressif boxeur de la Palestre Nationale, Frank Perno, affrontera Jacques Vaudreuil, du Gymnase Leblanc.

Lema et Thomson prennent l'avance

WENTWORTH, Angleterre (UPI) — Tony Lema a effectué une formidable poussée au deuxième neuf, ce matin, pour s'emparer d'une avance de six trous sur Gary Player, d'Afrique du Sud, après la première tournée de 18 trous de la ronde semi-finale du championnat mondial de la compétition par trous.

Dans l'autre match de semi-finale l'Australien Peter Thomson a façonné une priorité de trois trous sur l'Américain Arnold Palmer à mi-chemin. Thomson avait mérité le droit de se mesurer à Palmer en triomphant de l'Irlandais Christy O'Connor avant d'entreprendre son match de deuxième tournée. Thomson et O'Connor étaient ex-aequo après les 36 trous de leur rencontre d'hier. Ils ont dû terminer leur excitant match ce matin. Ce ne fut pas long puisque Thomson a gagné le premier trou supplémentaire dès le trou initial grâce à un birdie-4. O'Connor, lui, a raté une approche roulée et a dû se satisfaire de la normale sur ce trou fatidique pour lui.

Un 67 pour Lema

C'est l'Américain Lema qui a le plus brillé des quatre compétiteurs encore en lice. Lema, qui a vaincu l'Anglais Peter Alliss par 5 et 4, hier, tirait de l'arrière par un trou après les premiers neuf trous.

Au deuxième neuf, il a humilié son adversaire en gagnant sept trous d'affilés et en prenant une avance quasi-insurmontable de six trous. Lema a joué des neuf de 35 et de 32 pour un total de 67 coups, six sous la normale du difficile parcours Wentworth. Player, lui, a roulé 34 trous, puis 40, pour un score de 74. Gary avait triomphé de Neil Coles, d'Angleterre, par 5 et 4, hier, en première tournée.

L'on sait que ce tournoi a réuni huit des meilleurs golfeurs de l'univers dans une compétition par trous. Le gagnant recevra $14,000.

Et Thomson . . .

Thompson, qui fut cinq fois champion de l'omnium britannique, a employé les mêmes tactiques que Lema. En effet, Peter et Palmer étaient sur un pied d'égalité après les 9 premiers trous, mais l'Australien a été impitoyable au second neuf. Les deux ont réussi un premier neuf de 37.

Thomson a pris les devants au 12e trou grâce à un birdie-4 sur ce trou de 480 verges. Palmer a été éprouvé quand sa balle est sortie de l'allée, au départ.

Au trou suivant, Peter a ajouté à sa marge lorsque l'Américain a raté un roulé de 4 pieds et s'est contenté d'un bogey-5.

John de Kuyper & Son
BLENDED GIN • DISTILLÉ À MONTRÉAL • LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Les Chevrolet 1966 de Park Avenue ont une chose en commun avec les '65

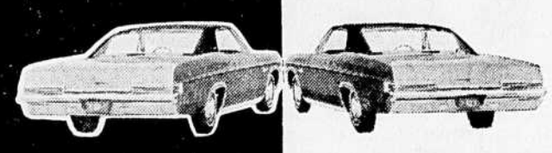

Aubaines dont personne n'ignore

PERSONNE NE REPART A PIED DE CHEZ PARK AVENUE Chevrolet
5000 EST, RUE JEAN TALON

rien ne vaut
les lainages britanniques

C'est pourquoi dans tous les pays du monde on les emploie.
Dans toute gamme de prix les vêtements faits de lainages britanniques offrent la meilleure valeur.
Vérifiez donc l'étiquette, afin d'obtenir des tissus d'origine.
Les meilleurs vêtements sont faits de lainages britanniques.

British Wool Textile Export Corporation, Bradford, Angleterre

ENGLISH & SCOTCH WOOLLENS CO. LTD.
1248 ouest, rue STE-CATHERINE — 866 9727
4600, rue WELLINGTON — VERDUN — PO. 9-3782

CHEMINEE "SECURITE" INC.

Achetez directement du manufacturier votre cheminée
PREFABRIQUEE
POUR BUNGALOW
Duplex, etc.
Prix spéciaux pour CHALET
2205 Ave CHARLAND
MONTREAL
Tél. 381-2387

SUCCURSALE
2099 BOUL. CURE-LABELLE, CHOMEDEY — 681-2553

CAHIER No 4 / PAGES 37-48 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / BANDES DESSINEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 15 OCTOBRE 1965 — 81e ANNEE — No 238

téléphoto PA

Bertrand Russell abandonne le "Labour"

Le philosophe britannique Bertrand Russell a déchiré, hier, sa carte de membre du parti travailliste, dont il faisait partie depuis 51 ans. Lord Russell, qui est âgé de 93 ans, a coupé ses liens avec le "Labour" en guise de protestation contre l'appui accordé par le gouvernement Wilson à la politique américaine au Vietnam.

Manifestations dans plus de 100 villes américaines contre la guerre au Vietnam

d'après UPI, PC

Les adversaires de la politique américaine au Vietnam se préparent à exécuter leur plus impressionnante protestation : il s'agit de manifestations qui auront lieu dans plus de 100 villes des Etats-Unis en fin de semaine.

Les partisans de la politique gouvernementale préparent également des contre-manifestations et une sous-commission du Sénat a exprimé l'avis que le mouvement anti-Vietnam est dominé par "des éléments communistes et extrémistes qui sont manifestement sympathiques au Vietcong".

Le Comité national de coordination pour mettre fin à la guerre au Vietnam, ayant son siège central à Madison, au Wisconsin, a annoncé que des manifestations auront lieu aujourd'hui, demain et dimanche dans plus de 100 villes américaines. Déjà plusieurs protestations ont eu lieu hier, dont l'une visait directement le général Maxwell Taylor, ancien ambassadeur au Vietnam.

Mesures de sécurité

Une bataille à coups de poing a éclaté hier soir entre un étudiant de l'université Rutgers et les parents d'un soldat américain en service au Vietnam, pendant qu'un "teach-in" se déroulait sur le campus de cette université à New Brunswick, au New Jersey. Des anciens combattants et des Chevaliers de Colomb ont fait du piquetage pour protester contre cette manifestation.

Les principales manifestations doivent avoir lieu à Berkeley, en Californie, et à New York. Les autorités municipales à Berkeley et à Oakland ont refusé d'accorder un permis pour le défilé de sept milles et demi qui doit avoir lieu ce soir, depuis le campus de Berkeley jusqu'à Oakland. Deux bataillons de la garde nationale, comprenant 600 hommes, ont été placés en état d'alerte pour la fin de semaine.

A New York, un comité a préparé un défilé monstre en faveur de la paix qui doit avoir lieu demain sur la Cinquième Avenue. On attend 15,000 personnes à cette manifestation.

Au Canada, des démonstrations analogues se dérouleront demain, à l'occasion d'une "journée internationale de protestation contre l'action militaire au Vietnam". Des étudiants américains se joindront à des organisations canadiennes qui iront manifester devant l'hôtel de ville de Toronto et le Parlement ontarien ainsi que devant le consulat américain.

A Montréal, des étudiants de l'Université McGill et Sir George Wiliams défileront cet après-midi depuis ces deux institutions jusqu'au square Dominion, où M. Cheddi Jagan, ancien premier ministre de la Guyane britannique, prendra la parole. Cette manifestation est organisée par les groupes suivants : McGill Student Christian League, McGill Non Violent Coordinating Committee et Studen Union For Peace Action.

Déporté du Canada, un Haïtien tente de s'enlever la vie en rentrant dans son pays

par Gilles Pratte

Un instituteur haïtien de 37 ans, M. Max Piquion, que le ministère canadien de l'Immigration déportait dans son pays à la fin de septembre, a tenté de se suicider en s'ouvrant les poignets avec des ciseaux et en se lacérant le côté, au moment où l'avion qui le transportait atterrissait à Port-au-Prince.

Désespéré, avant de quitter Montréal, il avait déclaré, de sa cellule, à un journaliste de LA PRESSE, que le renvoyer dans son pays, c'était le vouer à une mort certaine.

Il est d'ailleurs connu que les rapatriés haïtiens n'ont pas la vie facile en rentrant chez eux. Bien au fait de cette situation, l'Immigration américaine, par exemple, a cessé depuis longtemps de renvoyer les Haïtiens dans leur pays.

Le plus ancien quotidien d'Haïti, "Le Nouvelliste", dans son numéro du 29 septembre, rapporte que l'avion de la "Pan American" venait de laisser un groupe de passagers à l'aéroport de Port-au-Prince, lorsque le commandant de l'avion s'aperçut que M. Piquion s'était réfugié dans la salle de toilette pour tenter de se suicider.

Il semble que c'est au moment où il s'est rendu compte que les officiers de l'Immigration haïtienne l'attendaient, que M. Piquion ait décidé de s'enlever la vie.

Faute de certificat médical retour à Haïti

En quittant Montréal, M. Piquion a soutenu que c'est uniquement pour n'avoir pas produit de certificat médical que l'Immigration canadienne le refoulait dans son pays.

Ayant combattu le régime Duvalier, il affirmait que le renvoyer en Haïti, c'était le vouer à la mort.

"Le Nouvelliste" de Port-au-Prince donne, pour sa part, une autre interprétation à son geste.

Expliquant les causes de son désespoir, note le quotidien, M. Piquion déclara aux autorités de l'Immigration avoir été drogué et volé de sept mille dollars par des collègues haïtiens au Congo, et être ensuite passé au Canada et à New York d'où il a été forcé de repartir dans un état de dénuement.

M. Piquion avait demandé sa résidence permanente au Canada pour y faire venir sa femme et son enfant, restés à Haïti.

C'est après avoir enseigné pendant deux ans, en 1962 et en 1963, le français et le latin au Congo, que l'instituteur est venu travailler, en tant que surnuméraire, pour le compte de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il a enseigné, jusqu'en avril dernier, à l'école Philippe-Perrier.

AUTOUR DU MONDE

Téléphoto UPI

Le général laotien Kong Le à Ottawa

Le général Kong Le (à droite), commandant en chef des forces armées neutralistes du Laos, est arrivé à Ottawa hier pour un séjour de vingt-quatre heures. Il a été accueilli à sa descente d'avion par le général R. W. Moncel, chef adjoint de l'état-major de la Défense du Canada.

Singapour devient le 22e membre du Commonwealth

SINGAPOUR — (AFP) — Le Commonwealth compte aujourd'hui un nouvel Etat.

Singapour vient en effet d'être admis au sein de la grande famille britannique qui compte ainsi vingt-deux membres, annonce un communiqué du ministère des Affaires étrangères de Singapour.

Ce communiqué précise en outre que le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, après avoir consulté tous les gouvernements des Etats membres, avait informé le premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan Yew, de l'admission de son pays.

Le Commonwealth compte à présent neuf pays africains, cinq asiatiques et huit autres membres.

Exhortation du Canada à l'Inde

KANPUR, Inde, (UPI) — M. Roland Michener, haut-commissaire du Canada, a exhorté l'Inde de ne pas se retirer du Commonwealth. Le diplomate canadien a déclaré, hier, que l'Inde devrait faire la distinction entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth et ne pas décider à la hâte de se retirer du Commonwealth.

Dans une déclaration aux journalistes, M. Michener a précisé que la coopération fructueuse qui s'est établie entre l'Inde et le Canada était, dans une certaine mesure, le résultat de leur appartenance au Commonwealth. Abordant la question du Cachemire, l'ancien président de la Chambre des communes d'Ottawa a déclaré que le Canada n'entendait pas prendre le parti ni de l'Inde, ni du Pakistan. "Le Canada désire que ces deux pays entretiennent des relations cordiales de bon voisinage", a-t-il dit.

Irlande : De Valera sera à nouveau candidat

DUBLIN, Irlande, (PA) — M. Eamon De Valera, président de la République irlandaise, a 83 ans et il est presque aveugle mais il compte se représenter devant les électeurs pour briguer un deuxième mandat de sept ans, l'an prochain.

Le vétéran de la politique irlandaise a célébré hier son anniversaire de naissance. Ses amis ont déclaré qu'il a décidé de demeurer dans la politique.

La précédente élection eut lieu en juin 1959. En Irlande, le gouvernement fixe le jour du scrutin un ou deux mois à l'avance. La plupart des observateurs politiques estiment que M. De Valera sera réélu facilement.

Angleterre : la police recherche 8 cadavres

WOODHEAD, Angleterre, (UPI) — Soixante agents de police, accompagnés de chiens policiers, ont organisé aujourd'hui une rafle des marécages de Woodhead, à 20 milles de Manchester, en vue de retrouver les corps de huit personnes qui auraient été assassinées par un tueur au cours des deux dernières années.

Les autorités policières ont reçu des informations, lundi dernier, selon lesquelles des corps auraient été enterrés dans la région. Elles ont rouvert les dossiers de huit personnes, dont trois enfants, qui ont disparu mystérieusement au cours des deux dernières années.

Vingt pouces de pluie en 13 heures

POMPANO BEACH, Floride, (PA) — En se réveillant ce matin, les résidants de Pompano Beach, en Floride, ont constaté que les rues étaient inondées et leurs autos ensevelies sous plus de trois pieds d'eau. La région venait d'être touchée par la pluie la plus abondante jamais vue de mémoire d'homme : 20 pouces de pluie en 13 heures. Et il continue de pleuvoir. La police locale a demandé aux résidants de ne pas quitter leurs demeures autant que possible. De nombreuses maisons sont inondées, et les enfants circulent dans les rues en chaloupe. L'état d'urgence a été décrété à travers toute la ville.

Dans l'indifférence

Le premier anniversaire de la chute de Nikita Khrouchtchev est passé à peu près inaperçu aujourd'hui en URSS. A l'exception d'une critique indirecte mais évidente de la politique agricole de l'ancien chef du Kremlin, qui a paru dans la "Pravda", l'anniversaire s'est déroulé dans l'indifférence générale. On sait que M. "K" avait été démis de ses fonctions de premier secrétaire du Comité central le 14 octobre 1964 et de chef du gouvernement le 15 octobre. L'annonce en était parue le 16 au matin dans la presse soviétique. Le rappel de l'éviction de M. Khrouchtchev suscite aujourd'hui chez les Soviétiques un simple "Ah oui..." qui rappelle, un an après, le sentiment d'indifférence qui accueillit le 16 octobre 1964 l'annonce des changements au sommet.

Cuba fait bon accueil à ceux qui viennent chercher des émigrants

MIAMI, (AFP) — Un excellent restaurant, des cigares à profusion, tout gratuit et une joyeuse ambiance, c'est ce que trouvent, selon le récit de quelques journalistes, les Cubains de Floride qui se rendent dans l'île, au port de Camarioca, pour chercher leurs parents ou amis candidats à l'exil depuis que Fidel Castro a annoncé, le 28 septembre dernier, qu'il laisserait ceux qui le désirent quitter Cuba pour les Etats-Unis.

307 émigrés sont déjà arrivés en Floride à bord de petits bateaux, profitant de cette nouvelle politique de la "porte ouverte" et avant même que soit conclu entre les Etats-Unis et Cuba, par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à La Havane, l'arrangement sur le transport des réfugiés demandé par le gouvernement de Washington.

En Floride, on s'arrache les embarcations disponibles pour faire le volage de Camarioca et ramener une cargaison d'émigrants. Souvent les transporteurs ne sont que des marins amateurs, comme cette serveuse de bar, ce boulanger et cette mère de famille qui ont fait la traversée à bord du "Liz". Hier, la tempête sévissait sur la mer des Caraïbes et l'on s'inquiétait fort pour 43 Cubains qui faisaient route vers la Floride à bord d'un bateau de 35 pieds. En général, lorsque la mer est trop agitée, les gardes-côtes cubains prennent en remorque pour les aider les petits bateaux venus de Floride.

Au reste, tous les émigrants cubains débarqués en Floride reconnaissent avoir été bien traités à la base de départ de Camariaco. Cependant beaucoup d'entre eux accusent les miliciens castristes d'avoir saisi leurs maisons et leurs biens avant de les laisser partir.

Malgré les restrictions apportées récemment à cette émigration par le gouvernement castriste pour les jeunes gens n'ayant pas encore fait leur service militaire de trois ans, ainsi que pour les techniciens, ingénieurs etc. . . . , le gouvernement américain semble s'attendre à un afflux de réfugiés et c'est pour le contrôler qu'il a demandé que le transport soit organisé d'un commun accord. Cet afflux viendra grossir le nombre des exilés cubains aux Etats-Unis — quelque 300,000 — et posera de sérieux problèmes à l'administration américaine. Mais celle-ci a préféré cette solution plutôt que de risquer d'être mis en accusation sur la scène internationale par Fidel Castro si elle avait refusé son offre.

Saigon reste sourd à l'appel de grève du Vietcong

SAIGON, (AFP) — Le mot d'ordre de grève générale d'une heure lancé par le "Front national de libération" a été complètement ignoré à Saigon et dans ses environs. La capitale a connu la même activité fébrile, les mêmes embouteillages. Les chalands ont circulé normalement sur les rivières et canaux, le port et le marché central étaient aussi actifs, les routes venant de la province ont connu la circulation normale de camions et autocars. On ne signale aucun incident.

Le F.N.L. a répété à plusieurs reprises à la radio son appel à une grève générale d'une heure entre dix heures et onze heures locales pour commémorer l'anniversaire de l'exécution l'an dernier de Nguyen Van Troi, agent d'une cellule vietcong accusé d'avoir tenté de faire sauter un pont à Saigon sur le passage de M. Robert McNamara, secrétaire à la Défense.

L'appel demandait aux Vietnamiens de rester chez eux, d'arrêter le travail et d'interrompre tout trafic sur les routes et canaux.

On révèle cependant à Saigon que les leaders militaires du Vietcong ont "conscrit" à la pointe de la baïonnette de 30,000 à 40,000 hommes depuis un mois, dans un effort désespéré pour contre-balancer l'effort militaire grandissant des Etats-Unis au Vietnam. Le programme de recrutement aurait porté l'effectif probable du Vietcong à 220,000 soldats, réguliers et miliciens.

Par ailleurs, des troupes américaines se sont emparées de la passe historique de Man Yang, à 250 milles au nord-est de Saigon, dans une poussée éclair qui leur a permis d'ouvrir la grande route reliant An Khe à Pleiku, position stratégique.

Crise politique en Allemagne fédérale

BONN, (PC) — Le chancelier Ludwig Erhard a rencontré aujourd'hui les leaders du parti chrétien-démocrate en vue de discuter des soudaines difficultés survenues à propos de la formation du nouveau gouvernement.

La crise a pris naissance hier lorsque les libéraux, membres de la coalition gouvernementale, ont rompu les négociations. Le parti libéral exige que son chef, le vice-chancelier Erich Mende, garde son portefeuille de ministre des Affaires pan-allemandes. Le chancelier Erhard voudrait le remplacer à ce ministère par un chrétien-démocrate.

Aucune date n'a été fixée pour la reprise des pourparlers entre les dirigeants des deux partis.

Les leaders du parti chrétien-démocrate ont été convoqués dans le bureau du chancelier tôt ce matin.

Le nouveau Bundestag (la Chambre basse du Parlement), dont les députés ont été élus le 19 septembre, devrait se réunir mardi.

On s'attendait à ce que M. Erhard soit réélu chancelier deux jours plus tard.

Toutefois, ces projets ont été bouleversés par suite de la rupture des pourparlers sur la composition du gouvernement.

Un chef de file libéral, M. Thomas Dehler, a réitéré que son parti ne participerait pas à un gouvernement de coalition avec les chrétiens-démocrates, si ces derniers insistent à rejeter Mende.

L'aile bavaroise de la démocratie-chrétienne, dirigée par l'ancien ministre de la Défense, M. Franz-Josef Strauss, exerce des pressions en vue de l'élimination de M. Mende.

Selon des sources proches de M. Erhard, le chancelier aurait mis de l'avant une solution de compromis selon laquelle M. Mende serait maintenu à son poste de vice-chancelier, M. Erhard aurait même offert au leader libéral un portefeuille ministériel de son choix. Le chancelier a déclaré à ses intimes qu'il n'était pas personnellement opposé au maintien de M. Mende aux Affaires pan-allemandes, mais qu'il devait s'incliner devant les fortes pressions des membres de son parti.

La foule incendie l'université chinoise de Djakarta

téléphoto PA

Nouveau commandant en chef

Militaire de carrière anticommuniste, le major général Suharto, ci-dessus, vient d'être nommé commandant en chef de l'armée indonésienne. C'est le président Soukarno qui a annoncé la nouvelle dans une émission de Radio-Djakarta, hier. Le général Suharto succède au général Achmad Tani qui a été assassiné par les rebelles, peu après le coup d'Etat raté du 30 septembre dernier.

DJAKARTA, (PA, AFP, UPI) — Quelque 800 jeunes gens indonésiens, scandant des slogans tels que "A bas le communisme", ont mis le feu hier à l'immeuble de l'Université chinoise à Djakarta. Une bagarre mit aux prises des manifestants et environ 60 étudiants chinois.

Selon des témoins oculaires, des couteaux et des armes à feu furent utilisés par ceux qui participèrent à la bagarre. D'après les autorités, et y y aurait eu un mort et 250 blessés.

L'Université chinoise est patronnée par une association de résidants chinois pro-communistes. L'immeuble de deux étages a été rasé par le feu.

C'était la première fois que des manifestants s'attaquaient à des Chinois depuis le début de la campagne anti-communiste, lancée par l'armée, à la suite du coup d'Etat manqué du 30 septembre.

Par ailleurs, quelque 10,000 jeunes gens ont tenu un rassemblement anti-communiste et organisèrent par la suite une manifestation bruyante dans les rues de la Djarkarta. Les manifestants scandaient des slogans demandant la dissolution du parti communiste indonésien et l'exécution de son chef, M. D.N. Aidit.

D'après des informations officieuses circulant à Djakarta, M. Aidit se serait réfugié dans l'immeuble de l'ambassade de chinoise.

Un diplomate a déclaré qu'il était convaincu que le leader communiste avait cherché refuge auprès de l'ambassade chinoise en vue d'échapper aux foules anti-communistes qui réclament sa mise à mort.

Nouvel homme fort à Djakarta : Suharto

Le général Suharto, nouvel homme fort à Djakarta, a été confirmé, hier, dans ses fonctions de chef de l'état-major de l'armée par le président Soukarno. Suharto remplace le général Jani, tué par les rebelles lors de la récente tentative de coup d'Etat.

Le nouveau chef de l'état-major, qui a été formé à l'Académie militaire de Bandoung, s'était illustré en 1962 lors du conflit entre l'Indonésie et les Pays-Bas, à propos de l'Irian occidental. Il fut également un artisan de la répression du dernier mouvement subversif.

Cette nomination est généralement interprétée à Singapour comme un dur coup porté au parti communiste indonésien.

D'ailleurs, l'armée indonésienne a réclamé, hier, que tous les éléments communistes soient exclus des forces armées du pays.

Cette revendication a été formulée, au cours d'une émission da Radio-Djakarta, par le général Ibrahim Adji, autre homme fort d'Indonésie, qui a écrasé la tentative de coup d'Etat.

Le président Soukarno a déclaré à l'agence "Antara" que "les questions politiques issues du récent coup d'Etat avorté seront réglées sur les faits et les documents". Au cours d'une réunion organisée par les partis non communistes à Djakarta, 20,000 manifestants ont réclamé "le châtiment des responsables du coup".

Dans le Java central, l'armée indonésienne continue de se heurter à des groupes de civils communistes armés ainsi qu'aux derniers éléments de l'armée passés à la rébellion.

Enfin, le président Soukarno a décidé que la Conférence internationale contre les bases militaires étrangères se tiendra le 17 octobre à Djakarta. Cinquante nations doivent être représentées à ces assises.

En ce qui a trait à l'agence officielle "Antara", elle a rouvert ses portes, mais sous le contrôle, pour une période indéterminée, d'un officier supérieur, le lieutenant-colonel Nur Nasution (sans lien de parenté avec le ministre de la Défense). L'agence avait été fermée pendant les derniers événements par les autorités militaires qui avaient jugé que les journalistes d'Antara dont une vingtaine sont, dit-on, membres du parti communiste, s'étaient montrés favorables aux rebelles.

Dans ce même ordre d'idée, le président Soukarno entend obtenir des chefs militaires la levée de l'interdiction imposée, au lendemain du coup d'Etat, sur la publication des journaux communistes. Simultanément, le président voudrait faire cesser la parution de certains journaux violemment anticommunistes nés après le coup d'Etat.

Un législateur américain approuve l'attitude "gaulliste" envers l'OTAN

CHICAGO, Illinois, (AFP) — Un député américain, M. Paul Findley, représentant républicain de l'Illinois, a accusé hier les Etats-Unis de vouloir imposer une domination exagérée sur l'OTAN et a demandé à l'administration Johnson d'autoriser l'échange complet d'informations nucléaires d'ordre militaire entre les deux autres membres du comité militaire permanent (standing group) de cet organisme — la France et la Grande-Bretagne.

Dans un discours prononcé devant le Conseil des relations étrangères de Chicago, consacré à la nécessité de reformer la structure de l'OTAN, M. Findley s'est fait l'avocat de la cause française et s'est employé à justifier les critiques "formulées par le général de Gaulle à l'encontre de la domination exercée par les Etats-Unis" sur l'OTAN.

M. Findley, qui est le président du comité républicain pour l'OTAN et la communauté atlantique à la Chambre des représentants, a récemment dirigé une mission de parlementaires républicains qui se sont rendus à Paris pour étudier divers problèmes afférant à l'organisme de défense atlantique. Dans ce discours, il a notamment préconisé trois modifications essentielles :

1) que les Etats-Unis acceptent de partager avec leurs alliés certains postes-clefs actuellement détenus en grande majorité par des militaires américains ;

2) qu'ils mettent fin à un "système en caste" au sein du comité permanent en acceptant d'échanger toutes leurs informations nucléaires dans le domaine militaire avec la France et la Grande-Bretagne.

3) que les Etats-Unis retirent leur véto sur l'utilisation des armes tactiques nucléaires à la disposition de l'OTAN.

De tels changements, a souligné M. Findley, auraient pour effet d'améliorer la structure du commandement actuel et contribueraient à créer "une atmosphère dans laquelle les problèmes urgents qu'affronte la communauté atlantique pourraient être plus aisément résolus".

Trop axée sur les USA

En effet, a poursuivi le parlementaire de l'Illinois, la structure présente du commandement est "tellement axée sur les décisions des Etats-Unis qu'elle ne pourrait absolument pas fonctionner efficacement en cas de crise majeure autrement qu'en tant qu'annexe du Pentagone".

Après avoir examiné la position française dans le détail et longuement abordé divers aspects de l'infrastructure de l'OTAN, M. Findley ajoute : "La véritable autorité militaire au sein de l'Alliance appartient en fait au président des Etats-Unis".

De Gaulle a servi l'OTAN

Le législateur républicain conclut son discours en affirmant qu'au moment où la France demande des changements "il faut agir promptement pour empêcher un écroulement de l'OTAN... Quelles que soient ses intentions, le chef de l'Etat français a rendu service en mettant l'accent sur les faiblesses inhérentes à l'OTAN".

Une jeune visiteuse chez Johnson

WASHINGTON — (UPI) — Alors que débute sa deuxième semaine de convalescence, le président Johnson semble décidé à laisser la nature suivre son cours pour ce qui est de sa santé, mais il n'entend pas rester inactif en ce qui concerne son programme législatif.

Bien que le président se sente plus faible qu'il ne le souhaiterait à la suite de l'ablation de la vésicule biliaire, il se rétablit à un rythme satisfaisant. Il n'a reçu aucune visite officielle aujourd'hui à sa suite de l'hôpital Bethesda, mais il n'en est pas pour autant inactif. Grâce à un appel téléphonique opportun, au représentant Adam Clayton Powell, démocrate de New York, hier, il a réussi à sauver son projet d'un "corps d'instituteurs" pour les régions pauvres. Selon son secrétaire de presse, Bill Moyers, M. Johnson maintient son activité au minimum, suivant en cela les conseils de ses médecins.

Hier, le chef de la Maison Blanche a reçu une trentaine de journalistes et photographes sur le toit d'une aile de l'hôpital où il a fait sa première sortie en prenant un bain de soleil de plus d'une heure. Mais pas un mot n'a été échangé au cours de cette brève visite. C'est alors qu'il prenait ainsi le grand air que le président a reçu la visite de Courtenay Lynda Valenti, fille de Jack Valenti, adjoint particulier du président. On voit ici la fillette s'apprêtant à embrasser le convalescent.

CITE D'OUTREMONT
SOUMISSIONS
NETTOYAGE DES PUISARDS

On recevra jusqu'à midi le 25 octobre 1965 des soumissions cachetées dans des enveloppes portant la mention : "Soumission pour le nettoyage des puisards" et adressées au soussigné.

On ne prendra en considération que les soumissions écrites sur les formules spéciales fournies par l'Ingénieur-Administrateur de la Cité.

Ces formules de soumission et les spécifications peuvent être obtenues à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne et payable à la Cité d'Outremont pour un montant égal à 10% du prix total de la soumission.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et sans aucune obligation de la part de la Cité.

Armand GAGNON,
Ingénieur-Administrateur.

CITE D'OUTREMONT
SOUMISSION
FOURNITURE DE SEL

On recevra jusqu'à midi (12) heures (H.A.E.), le 25 octobre 1965, des soumissions cachetées dans des enveloppes portant la mention : "Fourniture de Sel", et adressées au soussigné.

On ne prendra en considération que les soumissions écrites sur les formules fournies par l'Ingénieur-Administrateur de la Cité. Ces formules de soumissions et les spécifications peuvent être obtenues à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne et payable à la Cité d'Outremont pour un montant égal à 10% du prix total de la soumission.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et sans aucune obligation de la part de la Cité.

Armand GAGNON,
Ingénieur-Administrateur.

CAMIONNEUR

Pour camions 5 tonnes, expérimenté, bilingue. Emploi à plein temps.

Se présenter à
4844 de Coutrai, 2e étage
près Jean-Talon et Victoria

POSTE DE MEDECIN

A 30 min. au sud de Québec, grosse clientèle hôpital. A sacrifier fautes d'arrangement. Départ cause santé.

S'adresser
C.P. 63 STE-FOY, P. QUE.

NE MANQUEZ PAS NOTRE
ENCAN HEBDOMADAIRE
FB FB
Lundi le 18 octobre
à 10 h. a.m.

Pianos Heintzman & Senecal Quidoz, mobiliers de chambre en acajou, noyer et autres, mobiliers de cuisine, de salle à manger et de dinette, tables et chaises de salle à manger, cabinets à porcelaine, chesterfields et davenports, tables à lampes et à café, réfrigérateurs, lessiveuses automatiques, poêles à gaz et fours encastrés "Tappan"; choix de lampes de table ou de plancher, horloges d'étagère, bureaux et coiffeuses variés, chaises d'appoint variées et autres, tapis, carpettes, tapis de couloir (neufs et usagés), porcelaine, ustensiles plaqués, plats, livres, etc. etc.

En montre : samedi de 9 a.m. à 5.30 p.m.

FRASER BROS. LTD

721 rue de l'Inspecteur, Montréal — 866-5751
Commissaires-priseurs depuis 1880

JARRY HYDRAULICS
a besoin de
MACHINISTES

OPERATEURS de tours revolver
OPERATEUR de perceuses
INSPECTEUR de pièces machinées

Les candidats doivent posséder une bonne expérience dans la machine shop

S'adresser au bureau du personnel

3600 est, rue Rachel
3e étage

VILLE DE MONTREAL
SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS
SOUMISSIONS
CONTREPLAQUE EN PIN DOUGLAS

On recevra, à l'Hôtel de ville, des soumissions cachetées adressées au Comité Exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de :

Contreplaqué en pin Douglas

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 2 novembre 1965 pour être ouvertes le 4 novembre 1965 à midi, au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Montréal équivalant à DIX (10%) pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 18 octobre 1965 par monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 700 boul. Rosemont, Montréal 10.

Le Greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 15 octobre 1965.

VILLE DE MONTREAL
BUREAU DU METRO
AVIS DE SOUMISSION
METRO

CONSTRUCTION DE L'ACCES ET FINITION DE LA STATION FRONTENAC
CONTRAT 1-B-45

On recevra à l'Hôtel de Ville de Montréal, Qué., des soumissions, en double exemplaire, cachetées et adressées au Comité exécutif pour la construction de l'accès et la finition de la Station Frontenac (contrat 1-B-45), située dans l'axe de la rue du Havre à l'intersection de la rue Ontario.

Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé et déposées ou reçues à un bureau des postes en la Ville de Montréal, P.Q., le ou avant le 8 novembre 1965, l'estampille de la poste faisant foi, et elles seront ouvertes aux bureaux du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville, le 11 novembre 1965, à midi.

Les soumissionnaires pourront se procurer le dossier de soumission, y compris la formule de soumission officielle et l'enveloppe spéciale à utiliser obligatoirement pour l'envoi de la soumission, en s'adressant au Bureau du Métro, Edifice Jacques-Viger, 700 est, rue Craig, salle 191, Montréal, Canada. Le dossier de soumission sera remis sur paiement, en argent ou sous forme d'un CHEQUE VISE, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la Ville de Montréal, d'un montant égal à autant de fois CENT DOLLARS ($100.00), en monnaie légale du Canada, qu'il sera demandé d'exemplaires.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans et les cahiers des charges en bon état, moins de TRENTE (30) jours après la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la Ville de Montréal pour une somme de soixante mille dollars ($60,000.00) en monnaie légale du Canada.

Le Comité exécutif ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du Comité exécutif.

Le Greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 15 octobre 1965.

LOI DE FAILLITE — SOUMISSIONS DEMANDEES

RE : Adrien Masson
Oka, Qué.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau du syndic soussigné jusqu'à 12:00 heures p.m., le 22 octobre 1965, pour l'achat en bloc ou en lots séparés des droits du syndic sur les actifs suivants en vertu d'une promesse de vente dûment signée entre le débiteur susmentionné et Gravel Realties Ltd.

6 terrains portant les numéros de cadastre 140-75 à 80, sur la 38ème Avenue, Fabreville, mesurant 80' x 80' et situés au sud-est du numéro civique 1091, 38ème Avenue.
Valeur : $6,000. Balance de prix de vente : $4,000.
Equité $2,000.00

2 terrains portant les numéros de cadastre 139-15 et 139-181, sur la 40ème Avenue, Fabreville, mesurant respectivement 80' x 80' et 110' x 80' et situés du côté nord de la 40ème Avenue, à environ 580' du boul. Ste-Rose.
Valeur : $2,000. Balance de prix de vente : $1,000.
Equité $1,000.00

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'au moins 10% du montant de l'offre et le solde, sur acceptation, devra être payé comptant ou à tels termes acceptables par les inspecteurs et créanciers garantis.

Toutes taxes fédérale et provinciale seront à la charge de l'acquéreur.

Les inspecteurs se réservent le droit de rejeter toutes et chacune des soumissions.

Pour de plus amples renseignements prière de communiquer avec le bureau du soussigné.

BUREAU DE :
H. B. SAVAGE & CIE, C.A.
491 Carré Victoria
Chambre 400
Montréal, Qué.
Tél. : 866-7921

H. B. SAVAGE, C.A.
Syndic

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 5 octobre 1965 par lequel Les Sables L. G. Ltée, Municipalité de St-Calixte, Co. Montcalm, P.Q. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montcalm, à Ste-Julienne, P.Q. le 6 octobre 1965 sous le No. 103324. Banque de Montréal le 7 octobre 1965.

VILLE DE SAINT-EUSTACHE

235, rue St-Eustache,
St-Eustache, P. Qué.

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES INSTALLATION SERVICES D'EGOUT ET D'AQUEDUC REGLEMENTS NOS 516-517

Des soumissions cachetées seront reçues à l'Hôtel de Ville de St-Eustache, 235 rue St-Eustache, St-Eustache le 25 octobre 1965, à 8:00 heures p.m., heure avancée de l'Est.

Ces soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, à l'ordre de la Ville de St-Eustache, au montant de $30,000.00 et $6,000.00 respectivement.

Les plans pourront être obtenus au bureau de Monsieur Jacques Chagnon, Ingénieur Conseil, 95, rue St-Laurent, St-Eustache, entre le 15 octobre et le 20 octobre 1965.

Ces plans pourront être obtenus avec dépôt de $100.00 fait à l'ordre de l'ingénieur. Ce dépôt sera retourné au soumissionnaire qui aura présenté une soumission dans les dix jours après l'ouverture des soumissions contre la remise des plans en bonne condition et à la condition qu'une soumission soit présentée en bonne et due forme.

Henri HEMOND,
greffier,
par Mme R. Darche,
Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MONTREAL-EST

AVIS PUBLIC est présentement donné par le soussigné F.-JOS LEGRIS, Greffier de la Ville de Montréal-Est, que le nouveau rôle d'évaluation de la Ville de Montréal-Est, pour l'année 1966, a été préparé suivant la loi. Ce rôle d'évaluation a été déposé au bureau du Greffier municipal de ladite ville, en l'hôtel de ville, numéro civique 11370 est, rue Notre-Dame, Montréal-Est, le HUITIEME jour du mois d'OCTOBRE, mil neuf cent soixante-cinq (1965) où il restera ouvert pour examen, par les intéressés ou leurs représentants, durant les trente jours qui suivront la date du dépôt.

Durant cet intervalle, quiconque croit devoir protester ledit rôle, tel que préparé, peut en appeler, en donnant à cette fin, au Greffier, un avis PAR ECRIT contenant les motifs de son protêt, et, s'il croit que l'évaluation de sa ou ses propriétés est trop élevée, il doit mentionner dans l'avis, le montant de l'évaluation qu'il jugerait équitable dans les circonstances. Ces avis devront parvenir au bureau du soussigné dans les trente (30) jours qui suivront le 8 octobre 1965, date de déposition dudit rôle.

Les membres du Conseil municipal entendront les plaintes le QUINZIEME jour du mois de NOVEMBRE, mil neuf cent soixante-cinq (1965), à partir de trois heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, 11,370 est, rue Notre-Dame, Montréal-Est.

Les propriétaires concernés seront avisés par écrit de la date et l'heure où leur plainte sera entendue par ledit Conseil municipal.

DONNE à MONTREAL-EST ce HUITIEME jour du mois d'OCTOBRE, mil neuf cent soixante-cinq (1965).

F.-JOS LEGRIS,
Greffier municipal

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour la démolition totale et complète d'un groupe de 29 maisons et leurs dépendances situées dans la ville de Montréal et portant les numéros civiques suivants : Ave. Prud'homme : 1920, 1912-14-16, 1906-08, 1900, 1094-96, 1088-90, 1084-86, 1076-78-80, 1066-68-70, 1060-62-64, 1056, 1050, 1044, 1038-40, 1032-34, 1028-30, 1024-27, 1004-06, 990-92, 984-86, 978-80, 972-74-76, 966-68, 960-960A, 916-18-20-22-24.

Rue Saint-Jacques : 5351-53-55-57-59, 5361-63, 5365-67, 5369-71.

Dans le but de garantir l'exécution des travaux suivant les conditions stipulées et dans le délai fixé pour leur achèvement, et couvrir le Ministère pour toutes réclamations auxquelles il pourrait être sujet ainsi que pour indemniser toute personne qui pourrait être appelée à exécuter ou terminer les travaux en lieu et place de l'entrepreneur, un chèque certifié de $3,000 à l'ordre du ministre des Finances sera exigé en cautionnement de garantie.

Le démolisseur devra accepter les lieux tels qu'ils sont à la livraison. Il devra être en mesure de commencer les travaux dès l'octroi du contrat, et s'engager par écrit à libérer les lieux dans un délai d'un mois de calendrier à compter de cette date. Une pénalité de $1,000 est prévue pour chaque semaine dépassant la date limite des travaux.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale qu'on peut se procurer à l'adresse suivante :

Bureau de la route
Transcanadienne,
8440, boul. St-Laurent, 2e étage,
Montréal.

Les soumissions seront adressées au ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 10 heures du matin (heure avancée de l'Est), le 26 octobre 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements municipaux en ce qui a trait à la sécurité, la circulation, les permis de démolition et l'élimination de la poussière et des débris.

ASSURANCES :

Les montants minima de la police d'assurance que l'entrepreneur devra fournir sont les suivants :

$100,000 dommages personnels à une personne, chaque accident,
$200,000 dommages personnels à plus d'une personne, chaque accident,
$100,000 dommages matériels chaque accident.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le sous-ministre,
Roger-J. LaBrèque

FAISEUR DE PATRONS

MANTEAUX ET COSTUME POUR DAMES

Avec expérience. Poste intéressant pour personne compétente. S'adresser à

AUCKIE SANFT INC.
1193 Place Phillips,
4e étage

Montréal, le 12 octobre 1965.
Province de Québec
Comté de Bourget
Municipalité Scolaire de la ville de St-Léonard-de-Port-Maurice

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à 4 heures de l'après-midi, le 4 novembre 1965, à 5555 est, rue Jarry, St-Léonard-de-Port-Maurice, P.Q. des soumissions cachetées en vue de la construction d'une école élémentaire de 18 classes régulières et deux classes maternelles dans la municipalité de St-Léonard-de-Port-Maurice.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie des plans et devis ainsi que les formules de soumissions au bureau des architectes, Papineau-Gerin-Lajoie-LE BLANC, 3600 rue Van Horne à Montréal, Suite 400, moyennant un dépôt de cent dollars ($100.00) sous forme de chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada, fait à l'ordre du bureau des architectes ci-haut mentionnés. Ces dépôts de cautionnement de $100.00 seront retournés à chacun des soumissionnaires sur réception, par les architectes, de tous les documents retournés en bon état dans les quinze (15) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront ouvertes le jeudi 4 novembre 1965, à huit heures P.M., à la salle de l'école Wilfrid Bastien, 8125 rue Collerette, St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu des délibérations de ladite Commission Scolaire.

Les soumissionnaires devront déposer avec leur soumission soit :

a) Un chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada, au montant de dix pour cent (10%) de leur soumission, fait à l'ordre de la Commission Scolaire de St-Léonard-de-Port-Maurice, OU

b) Une police de garantie de soumission (bid bond) dûment signée par une compagnie d'assurance reconnue, garantissant que si le contrat est adjugé au soumissionnaire, celui-ci sera en mesure de fournir au Propriétaire, avant la signature du contrat, une police de garantie d'exécution équivalente à 50% du prix du contrat et assurant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux; cette police devra être émise par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.

Les Commissaires d'école de la Commission Scolaire ci-haut mentionnée ne seront pas tenus d'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

A. Mathieu, secrétaire-trésorier,
5555 est, rue Jarry,
St-Léonard-de-Port-Maurice, P.Q.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au ministère des Travaux publics, Québec, Qué., sous enveloppes fournies par le ministère, portant la mention :

SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (CINQ TRAVEES DE 90'), SUR LA RIV. PETIT PABOS, A SAINTE-ADELAIDE DE PABOS, COMTE DE GASPE-SUD. SITE : PONT No 7, CHOUINARD, RANG EST-OUEST, LOT 4,

et soient livrées ou expédiées par "livraison spéciale", seront reçues au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec, jusqu'à l'heure de l'ouverture des soumissions, à 3 heures de l'après-midi (heure normale de l'Est),

LUNDI, LE 15 NOVEMBRE 1965.

Les plans, devis et formules pourront être obtenus du ministère à l'adresse susmentionnée, sur paiement d'un montant de cent dollars ($100.00), sous forme de chèque visé ou mandat-poste payable à l'ordre du ministre des Finances du Québec. Ce dépôt ne sera remis qu'à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné, au Bureau 33-A susmentionné, lesdits documents en bon état dans les trente (30) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Toute soumission, pour être valable, doit être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances du Québec, au montant de trente-cinq mille dollars ($35,000.00), ou d'un cautionnement de soumission d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire et équivalant au montant du chèque ci-haut mentionné.

L'adjudicataire devra fournir avant de commencer l'exécution de son contrat, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat, lesdits cautionnements devant être émis par une compagnie dûment autorisée à émettre des cautionnements.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, agissant comme entrepreneurs généraux, et ayant leur principale place d'affaires dans la zone de l'Est, soit dans un des comtés à l'Est des comtés d'Abitibi, Laviolette, Champlain, Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton, sont invitées à soumissionner.

Pour être considérée, toute soumission doit être conforme aux exigences des devis et aux instructions aux soumissionnaires, et le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le sous-ministre,
HERVE-A. GAUVIN

CITE D'OUTREMONT
SOUMISSIONS
LOCATION D'AUTOMOBILES

On recevra jusqu'à midi (12) heures H.A.E. le 25 octobre 1965, des soumissions cachetées dans des enveloppes portant la mention : "Location d'Automobiles", et adressées au soussigné.

On ne prendra en considération que les soumissions écrites sur les formules spéciales fournies par l'Ingénieur-Administrateur de la Cité. Ces formules de soumission et les spécifications peuvent être obtenues à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne et payable à la Cité d'Outremont pour un montant égal à 10% du prix total de la soumission.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et sans aucune obligation de la part de la Cité.

Armand GAGNON,
Ingénieur-Administrateur.

VENTE ou LOCATION

Pour industries 8000 pi. carrés de plancher. Près de Trois-Rivivière et Shawinigan. Main-d'oeuvre facile.

Case 9725 LA PRESSE

Précisions du directeur de la régionale Honoré-Mercier sur le professeur Haumont

par Robert Paradis

SAINT-JEAN. — Le directeur des études à la régionale Honoré-Mercier, M. Jean Langelier, nous a fait parvenir une mise au point concernant un article paru dans LA PRESSE de mardi et titré ainsi : "Le professeur Haumont refusé par la régionale Honoré-Mercier".

M. Langelier déclare, entre autres, que les commissaires de Saint-Jean n'ont pas accepté l'engagement du professeur Haumont, "à cause de tout ce qui s'est publié dans les journaux".

Voici le texte de sa mise au point :

"M. Georges Lamon,

"J'aimerais apporter quelques mises au point à votre article paru dans LA PRESSE de mardi 12 octobre. Vous déclarez que j'ai fait signer un contrat en blanc à M. Haumont ; si vous tenez ce renseignement du professeur, je dois dire qu'il a confondu une fiche dite "Demande de renseignements" avec un contrat : deux choses assez différentes ! Si nous avons parlé de salaire, c'est que M. Haumont a demandé quel serait son salaire dans l'hypothèse où il serait engagé. Quant au poste de coordonnateur, le professeur en parla le premier, et je me contenterai de lui répondre que de telles fonctions ne sont confiées qu'à des professeurs, qui ont fait leurs preuves dans notre Régionale.

"Il y a une certaine ambiguïté dans votre texte quand vous parlez de références. Il semblerait qu'un certain jeu de cache-cache eut lieu entre M. Haumont et moi-même, car vous écrivez : "M. Langelier finit par dire qu'il n'a pas pris contact ...". Il n'en est rien : les personnes citées comme références par M. Haumont ne m'avaient pas encore appelé à ce moment-là, le 31 août, vers 10 heures, et je l'ai dit nettement au professeur. Le professeur a sans doute communiqué immédiatement avec les personnes en question, car je reçus sans délai des appels téléphoniques venant d'elles.

"Les renseignements à propos de l'engagement d'un professeur de sciences à l'école Beaulieu, qui aurait, semble-t-il, pris la place de M. Haumont, sont fort inexacts. Premièrement, si le professeur Haumont avait été engagé, il n'eut pas enseigné la physique en pré-universitaire, car sa préparation ne le lui permet pas ; deuxièmement, le professeur engagé possède une maîtrise en sciences et il a de l'expérience dans l'enseignement.

"Vous rapportez les paroles que, selon M. Haumont, je lui aurais dites au téléphone en lui annonçant le refus des commissaires. Je crois que le professeur les a changées quelque peu. Ma réponse fut sans doute celle-ci: "Messieurs les commissaires n'acceptent pas votre engagement à cause de tout ce qui s'est publié dans les journaux concernant l'affaire Haumont. Ils regrettent qu'il en soit ainsi, mais dans l'état actuel, ils doivent prendre une telle décision." Ces paroles sont différentes de celles-ci que M. Haumont me fait dire : "... mais les commissaires préfèrent accorder plus d'importance aux articles diffamatoires publiés dans les journaux de la province, près de deux ans plus tôt". Il ne faudrait pas que le professeur Haumont confonde mes paroles avec celles qu'il prononçait lui-même lors de cet appel téléphonique."

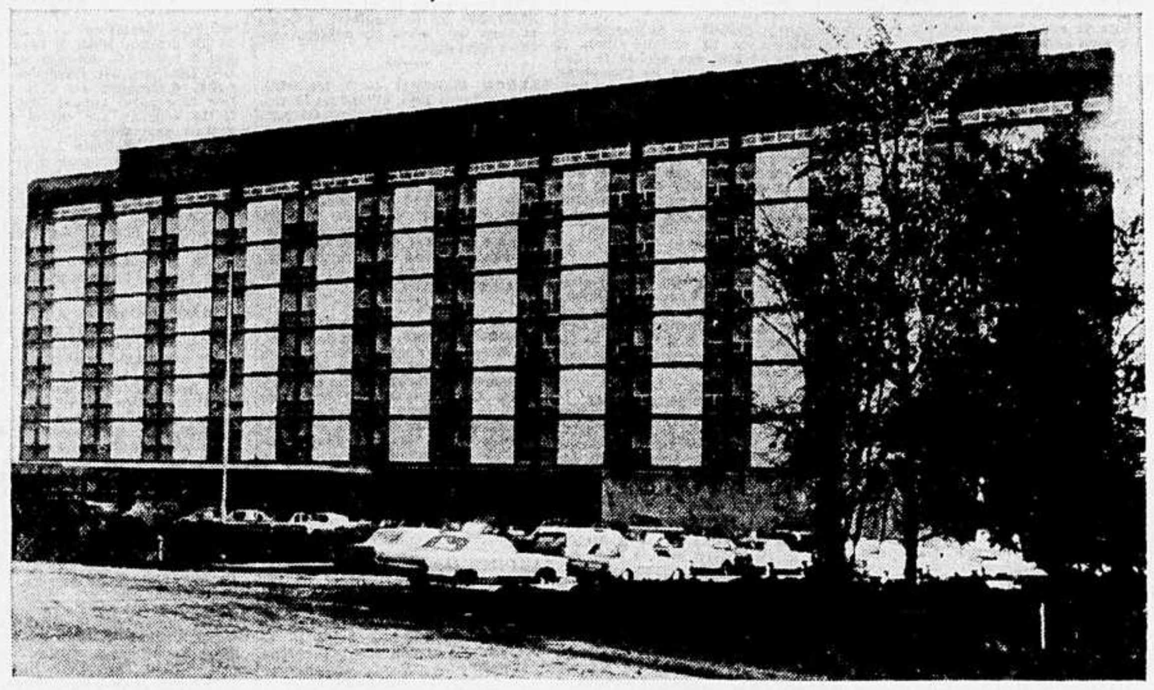

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un nouvel hôpital sur la rive sud

Enfin terminé, le nouvel hôpital Charles-LeMoyne dresse ses sept étages sur le côté ouest du boulevard Taschereau, à Greenfield Park. Avec 484 lits et un investissement provincial de $10,000,000, il doit être le plus moderne du pays.

Carleton de nouveau aux conservateurs ?

OTTAWA (PC) — Carleton, qui était le siège le plus sûr du parlement jusqu'à 1963 est devenu douteux alors que deux rusés politiques se disputent les honneurs de cette campagne électorale.

Cette circonscription, qui s'étale sur une très grande superfice du sud-ouest d'Ottawa, a élu des conservateurs dans 31 élections successives. C'est là un record inégalé de fidélité au parti. Parmi ses représentants au parlement, on compte sir John A. McDonald, sir Robert Borden et M. George Drew.

Mais en 1963, le candidat libéral, M. Lloyd Francis, a remporté la victoire sur M. Richard Bell, alors ministre de l'Immigration, par une majorité de 1,157 voix.

Depuis cette dernière rencontre, les deux candidats se sont appliqués à se recruter une armée de travailleurs et ont poursuivi une campagne incessante depuis. Tous deux semblent très confiants du résultat du 8 novembre et on s'attend à ce qu'ils finissent nez à nez.

"Nous n'avons eu de cesse depuis les dernières élections, a déclaré M. Francis; nous avions commencé et nous avons simplement continué."

Le candidat libéral, 45 ans, directeur d'immeubles possédant un doctorat en économie et neuf ans d'expérience comme fonctionnaire senior, compte énormément sur l'appui des fonctionnaires et des cols blancs qui, depuis quelque temps, affluent dans ce secteur de la ville.

Depuis 1963, le nombre d'électeurs a augmenté à 73,780 soit une hausse de 10,000 chez la population urbaine, tandis que la population rurale, très conservatrice est demeurée stable à 15,200.

Environ 40 pour cent sur le grand total des électeurs sont des fonctionnaires ou des militaires qui favorisaient le parti libéral lors des récentes élections. Cette situation est cependant peut-être changée, vue les difficultés de salaire au service civil et l'intégration dans les forces armées.

M. Bell, 52 ans, ancien avocat ayant servi le parti conservateur pendant vingt ans comme organisateur national avant d'entrer au parlement en 1957, compte, beaucoup sur l'insatisfaction provoquée par les scandales politiques, l'adoption du drapeau feuille d'érable et du bilinguisme dans le service civil.

M. Francis s'accorde à dire que ces mécontentements existent. Les journaux locaux rapportaient en janvier dernier qu'il n'était pas satisfait du gouvernement et qu'il comptait se retirer. La direction du parti l'en aurait dissuadé.

Tous deux concentrent leurs efforts respectifs sur les visites de porte en porte et la préparation de matériel devant servir aux débats contradictoires qu'ils auront prochainement.

Le troisième candidat connu jusqu'à maintenant est M. Donald Sterling du Nouveau Parti Démocratique. Ministre du culte, M. Sterling a une dure épreuve devant lui, considérant que son prédécesseur n'avait obtenu que 3,144 des 65,000 voix enregistrées.

M. Bell qui avait en 1958 obtenu une majorité écrasante de 19,000 votes met sa défaite de 1963 au compte du status quo qu'avait établi Diefenbaker sur les traitements des fonctionnaires en 1962.

DEMANDE DE SOUMISSION
VILLE DE
ST-HILAIRE-SUR-RICHELIEU

Des soumissions seront reçues au secrétariat de la Ville de St-Hilaire-sur-Richelieu, 133, rue Messier, St-Hilaire-sur-Richelieu, mardi le 2 novembre 1965, jusqu'à 5 h. p.m. pour la construction du futur hôtel de ville et centre civique.

Les plans et devis pourront être obtenus des architectes, MM. Bédard, Charbonneau et Laforest, 1551, rue Montarville, St-Bruno, le 18 octobre 1965, entre 9 h. a.m. et 5 h. p.m., sur dépôt de la somme de $200.00.

Ce dit dépôt de $200.00 sera remis aux entrepreneurs qui rapporteront les plans et devis en bon ordre, dans les trois jours qui en suivront l'obtention.

Les entrepreneurs soumissionnaires devront rapporter les plans et devis en venant déposer leur soumission.

La Corporation municipale ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute des soumissions, ni aucune des soumissions.

Lesdites soumissions seront ouvertes à l'assemblée régulière et mensuelle du conseil, mardi soir, le 2 novembre 1965, à 8 h. p.m., en la salle du conseil, 133, rue Messier, St-Hilaire-sur-Richelieu.

Eugène HANDFIELD,
secrétaire-trésorier.

Donné à St-Hilaire-sur-Richelieu, ce douzième jour du mois d'octobre, mil neuf cent soixante-cinq.

L'hôpital Charles-Lemoyne est terminé et sera inauguré demain à Greenfield Park

Elevé au coût de $7,750,000 pour remplacer le vieil hôpital Saint-Lambert, le nouvel hôpital Charles-LeMoyne n'attend plus que ses $2,500,000 d'équipement ultra-moderne pour ouvrir ses 484 lits et mettre son centre de recherche en activité.

D'ici là, M. Pierre Laporte, ministre provincial des Affaires municipales, doit présider, demain matin, à l'inauguration des bâtiments flambants neufs que l'on ouvrira pour la circonstance au grand public de 9 h. à midi.

Ainsi, comme l'ont fait hier des journalistes et quelque 200 délégués de compagnies canadiennes et américaine fabriquant des produits pharmaceutiques invités pour la présentation de la Fondation de Recherche Charles-LeMoyne, une corporation sans but lucratif, les curieux de la banlieue montréalaise pourront se rendre au 121 du boulevard Taschereau, à Greenfield Park, sur la rive sud, et inspecter à leur guise cet hôpital encore dépourvu de malades et que l'on décrit comme le plus moderne du Canada.

Construit en forme de T et comptant sept étages, le bâtiment mesure 600 pieds par 120 dans sa section principale, soit la queue du T, et 120 par 140 dans son autre section, prévue pour abriter le service administratif.

"L'aménagement intérieur de l'aile réservée aux malades présente une conception spéciale, a déclaré M. Gérard Lanoue, le directeur général. Toutes les chambres sont situées du côté extérieur des corridors et des locaux de service occupent le centre des étages; ainsi, on réduit presque totalement le passage et la circulation parfois bruyante qui dérange la tranquillité des patients dans d'autres hôpitaux".

M. Lanoue s'attarda surtout à décrire les plus hautes possibilités techniques du nouvel et coûteux appareillage qui équipera l'hôpital dans tous ses domaines. Il annonça aussi les projets qui sont à l'étude en vue de la création d'écoles qui formeraient des radiologues et des infirmières en plus d'assurer l'enseignement post-universitaire le plus adéquat pour les jeunes médecins.

Interrogé sur la nature du régime linguistique prévu pour le nouvel hôpital, il dit sans hésiter que tout le personnel en serait d'expression française mais qu'un bilinguisme bien compris serait naturellement pratique. "L'hôpital doit être un asile où l'on accueille les gens qui souffrent, sans considération de leurs moyens, de leurs langues, races ou nationalités !" a ajouté le directeur général.

Bien situé, conçu et réalisé, l'hôpital Charles-LeMoyne devrait recevoir un nombre réduit (120) de patients dès la fin du mois prochain. Néanmoins, son activité ne prendra son réel départ qu'au début de 1966, soit plus de quatre ans après les débuts de sa construction. "Nous avons connu des grèves et de durs hivers ..." explique M. Lanoue. Quant au vieil hôpital de Saint-Lambert, il sera progressivement désaffecté avant se rénovation et sa remise en service comme institut de convalescence.

Pékin demande l'ajournement de la conférence d'Alger

ALGER. (AFP) — La Chine populaire a demandé aujourd'hui l'ajournement de la conférence des pays afro-asiatiques, dite "conférence de Bandoung", qui devait de tenir à Alger.

M. Tseng Tao, ambassadeur de la Chine à Alger, a demandé au comité préparatoire de la conférence, composé des ambassadeurs des pays afro-asiatiques en Algérie, de prononcer l'ajournement du "deuxième Bandoung", apprend-on de source assez proche du comité. Le diplomate chinois a été soutenu par l'ambassadeur du Pakistan, mais il s'est vivement heurté avec celui de l'Inde. (La conférence afro-asiatique d'Alger est également connue sous le nom de "deuxième Bandoung" parce que la première réunion des pays afro-asiatiques s'est tenue, en 1955, dans la ville indonésienne portant ce nom.)

Selon la même source, la majorité du comité, Indonésie comprise, serait hostile à l'ajournement. Toutefois, toujours selon la même source, l'absence de cinq membres du comité — Cambodge, Malawi, Tanzanie, Zambie et Ethiopie — pourrait signifier qu'eux aussi favoriseraient un ajournement. Le débat qui a été représenté comme "courtois, mais par moments, fort animé", a porté sur la procédure, et reprendra plus tard dans la journée.

Le représentant de la Chine a fait observer que le comité, qui avait déjà prononcé par deux fois l'ajournement de la conférence, pouvait le prononcer une troisième, les circonstances ne paraissant pas favoriser actuellement la réunion du "deuxième Bandoung". Il aurait rappelé, à ce sujet, les conditions posées par le maréchal Chen Yi, notamment concernant la dénonciation par la conférence de l'"impérialisme américain" et la non participation des "revisionnistes."

Le premier dans NDG

M. "Giff" Gifford, qui représentera le NPD lors des élections du 8 novembre, est devenu hier le premier candidat dans sa circonscription à soumettre son bulletin de présentation à l'officier-rapporteur, M. Brodie Snyder.

M. Gifford a révélé par la même occasion que lui-même et son épouse ont visité plus de 7,000 familles depuis l'annonce du scrutin et qu'ils voient en moyenne deux familles sur trois à chaque semaine dans le comté.

Le mont Cervin fort populaire

Une soixantaine de personnes escaladent chaque jour les 14,690 pieds du mont Cervin, sommet des Alpes, qui fut escaladé pour la première fois en 1865.

Le premier ministre de Rhodésie refuse de préciser ses intentions

SALISBURY (UPI, PC, PA, AFP) — Le premier ministre de Rhodésie, M. Ian Smith, a déclaré hier soir que son cabinet, à la suite d'une réunion qui a duré quatre heures, avait pris une décision au sujet de la proposition de M. Harold Wilson de confier à une mission de premiers ministres du Commonwealth la tâche de chercher une solution à la crise provoquée par la question de l'indépendance.

Le premier ministre rhodésien a toutefois refusé de dévoiler qu'elle était la réponse à cette proposition — rejet ou acceptation. Il s'est contenté de dire que la réponse de la Rhodésie doit être transmise au premier ministre britannique incessamment, peut-être ce matin, et qu'il la rendra publique dès sa réception par Londres.

M. Smith s'est d'autre part refusé à commenter toute autre question, y compris celle, vitale, de savoir si son gouvernement avait également pris une décision au sujet de la déclaration unilatérale d'indépendance.

A Londres, hier, on faisait valoir que le fait que le premier ministre rhodésien ait déclaré qu'il était prêt à recevoir sir Robert Menzies, chef du gouvernement austalien, est généralement considéré comme un signe favorable.

Accord de la moitié des membres du Commonwealth

On indiquait, par contre, que le gouvernement britannique rejetterait toute suggestion rhodésienne que M. Menzies se rende seul à Salisbury. Le premier ministre d'Australie, sollicité par M. Wilson pour prendre la tête de la délégation des premiers ministres du Commonwealth, aurait apparemment accepté, indique-t-on de source australienne dans la capitale britannique, mais à la condition, toutefois, que l'ensemble des pays du Commonwealth manifestent leur accord. Jusqu'ici, la moitié environ des chefs des 21 Etats de la Communauté se sont prononcés en faveur du plan de M. Wilson.

L'opposition de M. Smith à la présence de représentants africains dans la mission ne semble pas considérée comme insurmontable à Whitehall, où l'on note également avec satisfaction que le chef du gouvernement de Salisbury n'a pas fait preuve de l'intransigeance que certains craignaient, et a même souligné la nécessité de continuer à discuter.

A Londres, certains observateurs optimistes estiment même que si une déclaration unilatérale d'indépendance peut être évitée avant deux semaines, le dialogue pourra reprendre et une solution acceptable être trouvée pour les deux parties.

Délégation du patronat britannique à Salisbury

Pendant ce temps, inquiète devant les répercussions possibles d'une déclaration unilatérale d'indépendance sur les intérêts britanniques en Rhodésie, la Confédération de l'industrie britannique (patronat britannique) a envoyé hier, à Salibury, une mission de quatre personnes pour donner des précisions à M. Smith sur les conséquences économiques qu'aurait l'application de sa menace de rébellion.

Les milieux politiques britanniques ont accueilli avec satisfaction cette décision du patronat. La délégation, précise-t-on, espère s'entretenir avec les ministres rhodésiens et, si possible, avec M. Smith en personne, ainsi qu'avec les représentants des milieux d'affaires rhodésiens.

Environ 200 firmes britanniques ont des intérêts en Rhodésie. Leurs investissements sont évalués entre 300 et 600 millions de dollars. Par ailleurs, le reliquat des emprunts lancés sur la place de Londres par la Rhodésie se monte à environ 196 millions de dollars.

Le Parlement rhodésien a par ailleurs été convoqué pour ce matin afin d'entendre M. Ian Smith lire son rapport sur la rupture, avec la Grande-Bretagne, des négociations concernant l'indépendance du pays.

Un désastre économique

Hier après-midi, le premier ministre a reçu les présidents des Chambres associées du commerce ainsi que les principaux dirigeants de l'Union nationale des fermiers rhodésiens et de l'Association des industries rhodésiennes. On croit savoir que les divers représentants ont tenté d'obtenir des précisions sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'avenir de l'indépendance, et pour exposer leur position personnelle sur les conséquences de la rupture avec Londres.

Dans un communiqué publié après la rencontre, les Chambres de commerce ont fait savoir qu'elles ont donné au gouvernement des conseils de nature économique, dans un mémoire qu'elles lui ont remis, et au cours des discussions avec les ministres. A souligner qu'un rapport rédigé l'an dernier à la demande du gouvernement, par deux associations d'affaires, avait déclaré qu'une indépendance imposée constituerait un désastre pour l'économie du pays.

Enfin, les milieux officiels américains ont affirmé hier que les Etats-Unis ne prendront aucune sanction économique contre la Rhodésie du Sud en cas de rébellion, indépendamment du Royaume-Uni, et qu'ils entendent laisser toute initiative de cet ordre à Londres.

avis de DÉCÈS

BARETTE (Charles-Edouard) — A Duvernay, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Charles-Edouard Barette, époux de Marie-Anne Vinette, demeurant à 365 Haute-Rive, Duvernay, père de Guy, Pierre, Thérèse et Jovette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons de l'église St-Maurice, Champs Fleury pour se rendre à l'église St-Maurice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BAZINET (Rose-Maria) — A Montréal, le 13 octobre 1965 à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Louis-Philippe Bazinet, née Rose-Maria Goyer, demeurant à 1105 St-Hubert. Les funérailles auront lieu le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEAU (Rose-Délia) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme François-Xavier Belleau, née Rose-Délia Sergerie, demeurant 4268 Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 rue Rachel est, à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Antoinette) — A Montréal, le 14 octobre 1965 à l'âge de 68 ans est décédée Mlle Antoinette Bellemare, fille de feu Pierre Bellemare et de feu Léonire Lamy, autrefois de 1648 Leprohon, Mtl. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512 rue De L'Eglise, à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Réal) — A Terrebonne, le 14 octobre 1965, à l'âge de 46 ans, est décédé Réal Benoit, employé de la Canadair, époux de Florence Grenier, père de Ginette et Josée, demeurant 64 St-Sacrement. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc. 1415 rue Fleury est à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Hermeningilde) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Hermeningilde Bernier, époux d'Andrée Massé. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires 4848 rue Papineau à 8.30 hrs, pour se rendre à l'église St-Albert-Le-Grand, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Phidime) — A Boucherville, le 13 octobre 1965, à l'âge de 84 ans, 1 mois, est décédé M. Phidime Bissonnette, époux d'Anne Hébert, demeurant 530, Ste-Marguerite, Boucherville. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Charron & Tétreault, angle de Laperrière et St-Charles, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Marie-Anne) — A Montréal, le 14 octobre 1965 à l'âge de 65 ans est décédée Mme Eucharistie Bouchard, née Marie-Anne Tremblay, demeurant à 12440 Beauséjour. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 2095 rue DeSalaberry. à 9 hres 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURKE (George F.) — A Montréal, le 13 octobre 1965, est décédé George F. Bourke, notaire, époux de Minnie Gruen, fils de feu Henry Sidney Bourke et de Marie Arline Laurendeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Funéraires Clarke. 5580, rue Sherbrooke ouest pour se rendre à l'église St-Ignace de Loyola, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN-YVES ST-LOUIS

MONUMENTS

de 1ère QUALITE

Achetez directement du manufacturier et vous épargnez...

2160, boul. Des LAURENTIDES CHOMEDEY

Tél. 669-3036

MONUMENTS

par Sébastiano Aiello, artiste et maître sculpteur

- Créations exclusives
- Aubaines véritables
- Vaste choix de modèles récents.
- Les plus beaux granits du monde
- Garantie permanente

Une visite à SEBASTIANO AIELLO vous convaincra

Nous serons heureux d'envoyer une automobile vous chercher, sans obligation de votre part. Demandez notre brochure gratuite.

SEBASTIANO AIELLO

TERRAIN DES MONUMENTS ET MANUFACTURE

6811 EST, SHERBROOKE

A COTE DU CIMETIERE DE L'EST 259-6917-8

Ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures

Samedi et dimanche jusqu'à 5 heures

BURNS (David P.) — A sa résidence de St-Lambert, jeudi le 14 octobre 1965, est décédé subitement David Peter Burns (directeur-gérant à la retraite de National Licorice Company), époux de Hilda (Billie) Silvester. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires J. W. McGillivray and Sons 307 Riverside Drive. Les funérailles auront lieu samedi à 11 h. a.m., à l'église St-François-d'Assise de St-Lambert. Inhumation au cimetière paroissial de St-Lambert.

COSTE (Merilda) — A l'hôpital Reine-Elizabeth, le 12 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Merilda Lajoie, épouse de feu Horone Coste, mère de René. Exposée au salon D. A. Collins 5610 ouest, Sherbrooke Service à l'église St-Antonin vendredi matin à 9 h. Inhumation au cimetière Côte des Neiges.

DAGENAIS (Joseph) — Subitement, à Ormstown, le 12 octobre 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Joseph Dagenais, époux de Desneiges Legault. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons B. L. McGerrigle Ormstown pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMICO (Giuseppe) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Giuseppe D'Amico, époux de feu Maria Adducchio, demeurant à 11015 Jeanne-Mance. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 400 Boul. Henri-Bourassa Est à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENOMME (Télesphore) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé Télesphore Dénommé, demeurant 1589 Beaudry. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire et Pelletier 1575, rue Ste-Catherine Est à 7 hrs 15 pour se rendre à l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie où le service sera célébré à 7 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESAULNIERS (Marie) — A Outremont, le 14 octobre 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Marie Lamy, épouse de feu Henri-L. Desaulniers, demeurant 141 Querbes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (Joseph) — A Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 84 ans, est décédé Joseph Dion, époux de Joséphine Beaulieu, demeurant à 2549, Elsdale Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 2548, rue Beaubien est à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Fleurette) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Paul-Emile Dorais, née Fleurette Leblanc, demeurant 751 du Collège, autrefois du 5028 Garnier. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires 4848, rue Papineau à 11 hres, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOYER (Blanche) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, 8 mois, est décédée Dame Blanche Therrien, épouse de feu Raoul Doyer, demeurant autrefois sur la rue Delaronde, Québec. Les funérailles auront samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. Bouchard & Fils Ltée 1740, ave Bardy, angle Canardière à 10 h. 50, pour se rendre à l'église St-Pascal-de-Maizerets où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de St-Patrice de Sillery, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROLET (Albert) — A Québec, le 12 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Albert Drolet, ex-épicier, époux de dame Corinne Gauthier, demeurant 86 rue du Roi, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Hubert Moisan, 35 est, Grande Allée, à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Gérard) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gérard Dussault, époux de Aurore Nuckle, demeurant 6663 rue Louis-Hémon, propriétaire de la Boulangerie Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520 rue St-Denis à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FYFE (Rosario) — Le 14 octobre 1965, est décédé Rosario Fyfe, époux de feu Nellie Fontaine, père d'Alice (Mme G. Morin), Rose (Mme H. Deschamps), Eugène, Jacques, John et Jacqueline (Mme J. Glasgow). Le convoi funèbre partira des salons Chas. Halpin 4500, av. Verdun pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera chanté lundi matin à 9 h. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

GAGNE (Omer) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé Omer Gagné, époux de Adèle Bourdeau, père de Réal, Carmen et Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 2548 rue Beaubien à 9.45 hres pour se rendre à l'église St-Mac où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Rosaline) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Edouard Gagnon, née Rosaline Ménard, demeurant 3806 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198 rue Ontario est, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUMOND (Marguerite)—A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 68 ans, 11 mois, est décédée Mme Emile Gaumond, née Marguerite Fournier, demeurant à Madeleine Centre, Gaspésie. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte pour se rendre à l'église paroissiale de Madeleine Centre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Agile) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Agile Gauthier, époux d'Antonia Duchesne, demeurant à 2187 Pierre-Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Langlois 8628, rue Hochelaga à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUDREAU (Fernande) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Lorenzo (Larry) Goudreau, née Fernande Landry, autrefois de 5060 rue Fabre, demeurant à 1680 De Luçon, Duvernay, fille de feu Paul Landry et de Berthe Roy. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires 4848, rue Papineau à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Maria) — Subitement, à Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Maria Hamel, fille de feu Delphis Hamel et de feu Adélia Bellefleur, demeurant à la maison Ste-Elizabeth. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bonneville & Gingras Ltée. 5805 rue Boileau, angle Lacordaire pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Dora) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans est décédée Mlle Dora Hébert, autrefois de 750 rue Irène, soeur de Mme le notaire Albert Labrèche, sr. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée angle Boul. Décarie et Notre-Dame-de-Grâce à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENAULT (Clérida) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Roméo Hénault, née Clérida Gagné. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Adolphe Lemay Inc., rue Laurier est, pour se rendre à l'église St-Enfant Jésus, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Alice) — A Oka, le 15 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Alice Lafleur, fille de feu Calixte Lafleur et de feu Denise Ethier. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Proulx et frères, Oka pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGUIRAND (Alice) — A Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Pierre Languirand, née Alice Richard, demeurant à 562 Gounod. La dépouille mortelle est exposée au salon Lorenzo Neveu, 7766, rue St-Hubert Avis des funérailles plus tard.

LAVERDURE (Edesse) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 68 ans, est décédée Edesse Brunet, épouse de feu Antonio Laverdure, demeurant à l'hôpital St-Joseph de la Providence. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée, 5001 rue Henri-Bourassa est, angle Ste-Gertrude à 9 hres pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366 Côte-des-Neiges, coin Lacombe, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Eva) — A l'hôpital Royal Victoria, le 15 octobre 1965, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Raoul LeBrun née Eva Bonnenfant et mère de Georges, Edouard, Jean, Mme R. Larocque (Edna), Mme Jean Poirier (Agnes), Mme W. Guerin (Florence), Mme R. Beaudoin (Beatrice), demeurant 4066 boul Lasalle. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraires L. Thériault Enrg., 512 rue de l'Eglise à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Sept Douleurs où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Marie) — Subitement, à Cheneville, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, 6 mois, est décédée Mme Raoul Leduc, née Marie Dumas, mère de MM. Marcel, instituteur de V. J.-Cartier, Louis Gonzague, électricien de Montréal, Aldège, propriétaire d'un garage B. P. de Montréal, Gaston, garagiste, Jean-Marie, policier de Chomedey, de Mmes Henri Turpin (Thérèse, institutrice de Cheneville), Marcel Benoit (Simonne, institutrice de Thurso), Raymond Filiatrault (Juliette de Ville LaSalle), Guy Villeneuve (Jeanne d'Arc de Montréal), de Mlles Agathe Leduc, de St-Césaire et Marguerite, de Montréal, et grand-mère de 15 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Whissell & Gourd Cheneville à 3 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Félix de Valois de Cheneville où le service sera célébré à 4 hrs p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (William) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 81 ans 8 mois, est décédé M. William Leduc, époux de Florida Beauchamp, demeurant à 807 St-Rémi. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, Notre-Dame, pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth-du-Portugal, où le service sera célébré, et de là au cimetière Ste-Justine de Newton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Yvonne) — A Lachine, le 13 octobre 1965 à l'âge de 75 ans est décédée Soeur Marie-Jeanne-Yvonne, née Yvonne Legault, fille de Arsène Legault et de Joséphine Claude. Le service aura lieu samedi le 16 courant à 9 heures.

LIBOIRON (Germaine) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans 5 mois, est décédée Mme Wilfrid Liboiron, née Germaine Lachapelle, demeurant au 7061 Sagard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative et de Frais funéraires 2251 rue Jean-Talon est à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 8 h. 45 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LINTEAU (Georges) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Georges Linteau, époux d'Antonia Côté, demeurant 832, St-Ferdinand. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4505, rue Notre-Dame ouest à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière du Champ d'Honneur, Pointe-Claire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGAS (Sofia) — A l'Hôpital Général de Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 69 ans, est décédée Sofia Yeramka, épouse de feu Mafety Magas, mère de Mme G. Beagle (Jessie), Mme J. Bartlett (Mary), Mme L. Lachance (Rose), Mme J. Matuzewiski (Pat), John, Bill, Mike, Eddie. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure 3180, rue Mance, Laflèche, pour se rendre à l'église Ste-Sophie Ukrainienne Orthodoxe où le service sera célébré et de là au cimetière du Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCILE (Marie-Ange) — A Montréal, le 15 octobre 1965, est décédée Marie-Ange Marcile, fille de feu J. Edmond Marcile et de feu Gracia Courville, demeurant 438 Bélanger, appt 5. La dépouille mortelle est exposée au salon J. S. Vallée Ltée, 6670 rue St-Denis Avis des funérailles plus tard.

MARION (Suzanne) — A Joliette, subitement, le 13 octobre 1965, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme René Marion, née Suzanne Roy, soeur de Mmes Maurice Lasalle de Joliette et Alexandre Généreux de St-Félix-de-Valois, de MM. Roger, Gérard et Jean-Paul Roy de Roy et Frères Ltée, embouteilleurs de Coca-Cola de Joliette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Garceau, Perreault & Garceau Inc., 636 rue Manseau pour se rendre à l'église du Christ-Roi, Joliette où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU-BREGENT (Annette) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 50 ans 11 mois, est décédée Annette Nadeau, épouse de Raymond Brégent. Mère de Georges et Jacques, fille de Joseph Nadeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac, 4340 rue St-Denis à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Anna) — A St-Lin des Laurentides, le 13 octobre 1965, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Ouellette, née Anna Labrie, demeurant au 7666 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu, 7766 rue St-Hubert à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PADULO (Frank) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 54 ans, est décédé Frank Padulo, époux de Noémi Morel, père de Yolande, Louise, Frankie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Granato Enrg., 292 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 1 hre, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Roland) — Accidentellement, à Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Roland Pagé, époux de Gabrielle Lapointe demeurant à Les Mechins comté Matane, père de Jacques, Colette (Mme J. Gilbert), Micheline, Huguette, Danielle. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Sanscartier, 4036 rue Bélair à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Benoit, comté des Deux-Montagnes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATRY (Eugène) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Eugène Patry, fils de feu Joseph-Achille Patry, et de feu Agnès Proulx, demeurant 366 rue Ontario ouest, frère de Victor, Albert, Germaine (Mme Oscar Dubault). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254 rue Bellechasse, coin 11e avenue, Rosemont, à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement à 8 h. 15, 6e avenue et Beaubien.

PAYETTE (Arthur) — A St-Paul l'Ermite, le 14 octobre 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Arthur Payette, époux de feu Rosa Longpré demeurant au 70A St-Paul à St-Paul-l'Ermite. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Yvon Champagne, 222 rue Notre-Dame des Champs, à Repentigny pour se rendre à l'église paroissiale de St-Paul l'Ermite où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Raoul) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Raoul Pelletier, frère de Mme S. Bernard et de Mme F. Dussault, demeurant à 1682 rue Saint-André. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Victor Dubois enrg 1750 rue Amherst pour se rendre à l'église Sainte-Catherine où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERREAULT (Anna) — A Jacques-Cartier, le 14 octobre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédée Anna Ouellette, épouse de feu Adam Perreault, demeurant chez sa fille Mme Fernande de Brazeau, 1675, boul. Quinn. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Darche & Fils Inc. 1370, chemin Chambly, J.-Cartier à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles Borromée, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Henri) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Henri Perrault, époux de feu Albertine Décarie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520 rue St-Denis à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRY (Hélène) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans, est décédée Hélène Nadeau, épouse de feu Walter Perry, demeurant 4550 Esplanade. Les funérailles auront lieu le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 rue Rachel est, à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE (Octave) — A Beloeil, le 14 octobre 1965 à l'âge de 58 ans est décédé le Révérend Père Octave Plante, curé de la paroisse Ste-Maria-Goretti de Beloeil, fils de M. Saul Plante et de Elizabeth Curran. La dépouille mortelle est exposée au salon Demers Ltée. 231 boul. Laurier, Beloeil. La translation des restes aura lieu vendredi soir à 7 heures en l'église Ste-Maria-Goretti. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant à 11 hres en l'église paroissiale Ste-Maria-Goretti et de là en destination de Somersworth, New Hampshire, E.-U., où une messe sera chantée.

PRICE (Georgine) — A Beauharnois, le 13 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Allan Price, née Georgine Leduc, demeurant à Beauharnois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bourgie & Frères Enrg. 127, rue Ellice pour se rendre à l'église St-Paul de Beauharnois, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Maurice) — Subitement, à Chambly, le 13 octobre 1965, à l'âge de 67 ans est décédé Maurice Ricard, ex-employé de la Compagnie Téléphone Bell, époux de Blanche Larivière, demeurant à 6594 de Normanville. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350 rue Beaubien Est à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 8 h. 30. Inhumation et libera à Ste-Anne-de-la-Pérade, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHELIEU (Alice) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 59 ans est décédée Mme Edgar Richelieu, née Alice Lachapelle. Elle était la mère de Ginette. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. H. Benoit 2102 rue Fullum à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Esprit (Masson coin 4e Av. Rsmt), où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIEL (Robertine) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Robertine Charron, épouse de feu Ubald Riel, demeurant à 3925 Mentana, et mère de Germain, Me Maurice Riel, c.r., et Mme Roméo Jodoin (Lucienne). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-S. Vallée Ltée. 1111 ouest, rue Laurier, Outremont, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Constant de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL (Camille) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé Camille Sauriol, époux de Berthe Alaire. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boulevard Rosemont à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVAGEAU (Théophile) — Subitement à Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Théophile Sauvageau, époux de feu Rosanna Perron, demeurant chez sa fille Mme H. Dusablon, 6384, 13ème avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254 rue Bellechasse, coin 11e, Rsmnt pour se rendre à l'église St-Eugène de Rosemont où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STARNINO (Carmine) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Carmine Sparnino époux de Assunta Masi, père de Luigi, Mme Virgilio Folco (Maria), Mme Michèle Tudino (Giuseppina), Mme Luigi Fusco (Vincenza), Florindo, Ramero, Dante, Pasquale, Valentino, Mme Elio Garizzi (Clotilde) Giovanni. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Granato Enrg., 292 rue Jean-Talon est pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEBERGE (Joseph-Emile) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 68 ans est décédé M. Joseph-Emile Théberge, époux de feu Antonia Jean, demeurant 1016 Panet. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire et Pelletier 1575 Ste-Catherine Est à 7 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VANIER (Blanche) — A l'hôpital Sacré-Coeur, le 14 octobre 1965, à l'âge de 63 ans 7 mois, est décédée Mme Paul-Eugène Vanier, née Blanche Sauvé, demeurant à 7565, ave Wiseman, et mère de Denise et son beau-père, M. Eugène Vanier. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 781, ave Ogilvy (Outremont-Parc Extension), à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et ami ssont priés d'y assister sans autre invitation.

VIAU (Béatrice) — A Châteauguay, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Jean-Paul Viau, née Béatrice Delisle, demeurant à 536 Haute-Rivière. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Reid & Fils 35 Boul. Normand, Châteauguay-Centre à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Suite Avis de décès et nécrologie en page 48

TARZAN

PHILOMENE

MOCO

PILOTE TEMPETE

ROGER LA GUIGNE

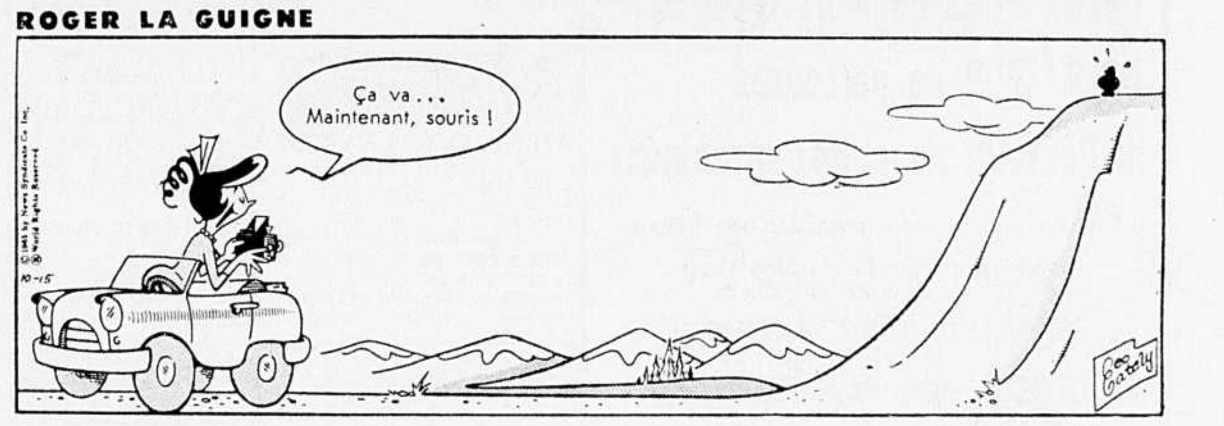

LE FANTOME

LARRY BRANNON

BOZO

LE PAPA DE LILI

MON ONCLE

Chasse à l'" tragique dans la nuit: trois morts

Trois personnes ont perdu la vie et une autre a été grièvement blessée, ce matin, au cours d'une chasse à l'homme qui s'est déroulée dans l'ouest de la métropole.

Le tout a commencé à Pointe-Claire, dans une rue sans issue

Un policier [illegible] pagné une [illegible] alerté par [illegible] dernière q[illegible] cherchait apparemment à importuner à la porte de son logement.

[illegible] quelques heures plus tôt et sema l'agent qui cherchait à l'intercepter. Ce dernier eut le temps toutefois de noter le numéro de la voiture, et de [illegible] près de la Sûreté [illegible], qui lui confirma [illegible] avait été rapportée volée.

Rendu à Dorion, le jeune homme s'arrêta à un poste d'essence pour y faire le plein. Il en repartit sans payer, et se dirigea du côté de Montréal.

A l'angle des rues Cavendish et Sherbrooke, une auto-patrouille l'aperçut et le prit aussitôt en chasse.

Une course à vive allure, mais de courte durée, s'ensuivit. Elle devait se terminer quelques rues plus loin, lorsque la Buick heurta une auto en stationnement, tuant deux de ses occupants et blessant grièvement un troisième, pour s'immobiliser ensuite contre un poteau.

Sous la violence du choc, le conducteur de l'auto volée fut lui aussi blessé grièvement. Il devait expirer quelques heures plus tard à l'hôpital.

La police de Westmount a identifié les victimes de l'auto frappée comme étant M. J. McLaughlin, 45 ans, du 3415 Girouard et M. Léonard B. Martin, 63 ans, du 925 Chemin Laird, à Ville Mont-Royal.

Le propriétaire de l'auto, M. Armand Bissonnette, 45 ans, du 1060 rue Des Ruisseaux, a été grièvement blessé.

On apprend d'autre part que le conducteur de l'auto volée, qui a perdu la vie, Jean Proulx, 19 ans, du 1586 de Salaberry, était recherché par la police pour répondre à plusieurs autres accusations.

Nos photos en page 2

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

AUJOURD'HUI

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 15 octobre 1965 / sainte Thérèse d'Avila / 81e année, No 238 / 4 cahiers / 48 pages / La météo : Ensoleillé demain / minimum 45 / maximum 58

La Place des arts va bientôt réduire ses prix d'entrée • En page 3

Les "Six" projettent de poursuivre Marcoux pour libelle diffamatoire

QUEBEC. — Les six députés créditistes qui avaient décidé de donner leur adhésion au parti libéral, au lendemain de l'élection fédérale de 1963, projettent d'intenter des poursuites en libelle contre le Dr Guy Marcoux.

Cette nouvelle a été communiquée, aujourd'hui, par M. Gilles Grégoire, député créditiste de Lapointe dans le dernier parlement, et le premier lieutenant du chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette.

M. Grégoire n'était pas au nombre des six députés mais il a déclaré que lui-même a également l'intention d'intenter une poursuite en libelle diffamatoire.

Le Dr Marcoux, ex-député créditiste aux Communes, qui se présentera comme indépendant au scrutin de novembre, a publié, mercredi, une brochure de 24 pages dans laquelle il raconte les circonstances qui ont entouré l'affaire des six députés. Il décrit l'affaire comme la plus louche usurpation de pouvoir politique de l'histoire du Canada.

M. Grégoire a dit que l'on ne projette pas d'intenter ces poursuites avant la fin de la présente campagne électorale.

Il a dit que si l'on prenait des poursuites judiciaires immédiatement, toute l'affaire deviendrait "sub judice" et on ne pourrait plus la soulever publiquement.

M. Grégoire a ajouté que lui et ses collègues ne veulent pas, en outre, être dans l'obligation de comparaître devant les tribunaux alors qu'ils doivent consacrer tout leur temps à la campagne électorale.

Tous les députés créditistes qui ont participé à l'affaire, à l'exception de M. Gilbert Rondeau, député de Shefford, assistaient à la conférence de presse.

Sicotte est conduit à Québec

par Maurice MORIN

Le juge Peter-V. Shorteno, de la Cour Supérieure, siégeant aux Assises, a été saisi, au tout début de l'après-midi, d'une requête en vue de l'obtention d'un bref d'habeas corpus et d'un bref ancillaire de certiorari visant à la mise en liberté de Louis Sicotte, un ancien ajusteur d'assurance, qui, selon les prétentions de Me Jean Gagné, était détenu illégalement depuis le 10 septembre dans l'affaire des incendies criminels et de meurtres en séries survenus dans la région de Québec.

Toutefois, après que l'avocat de la défense et les avocats du ministère public, Me Gabriel Lapointe, procureur chef de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, Anatole Corriveau et Roch Lefrançois, procureurs de la Couronne, pour le district judiciaire de Québec, eurent eu un court entretien avec le juge Shorteno, celui-ci a continué l'affaire à lundi prochain, le 18. Et cet après-midi, Sicotte a été conduit à Québec où il devait comparaître touchant des accusations de conspiration avec Moïse Darabaner.

Sicotte, propriétaire d'un pe-

Voir SICOTTE en page 2

La réponse des "Six"

"Les Six", ces créditistes qui ont décidé de se joindre au parti libéral après l'élection de '63, ont décidé d'intenter des poursuites judiciaires contre le Dr Marcoux. Mais, c'est un créditiste, demeuré fidèle au parti, M. Gilles Grégoire, qui s'est fait le porte-parole du groupe. De gauche à droite, MM. Robert Beaulé (Québec-Est), Gilles Grégoire (Lapointe), Lucien Plourde (Québec-Ouest) et Gérard Perron (Beauce). Seul, le député Gilbert Rondeau, député de Shefford, n'a pas assisté à la conférence de presse.

(téléphoto PA)

LES DODGERS SONT CHAMPIONS

Il y a des gens pour qui le sport est une chose sérieuse. Cette "pauvre" jeune fille pleure à chaudes larmes. Ses Twins ont perdu la septième joute (2-0) et la série mondiale, 4 parties contre 3. *(Voir en page 25)*

Le lauréat : Mikhail Cholokhov

Le prix Nobel de littérature à un écrivain russe

STOCKHOLM. (Reuter, UPI, AFP) — L'écrivain russe Michel Cholokhov, auteur du fameux roman "Don paisible", remporte le prix Nobel de littérature 1965.

L'Académie suédoise, constituant le jury, a désigné cet écrivain soviétique pour "la vigueur et la probité artistique avec lesquelles l'auteur a exprimé une phase historique de la vie du peuple russe".

Cholokhov est le troisième Russe à remporter ce prix, qui lui vaut $59,000. Boris Pasternak l'avait mérité en 1958 pour son roman "Docteur Jivago", mais il l'avait refusé quatre jours après avoir remercié l'Académie de son choix. En 1933, le prix avait été attribué à Ivan Bunin, apatride, né russe et domicilié en France.

Le prix sera remis au lauréat par le roi Gustave Adolf de Suède au cours d'une cérémonie solennelle qui se déroulera le 10 décembre au Palais des concerts de Stockholm.

Moscou se réjouit

Sept ans après "l'affaire Pasternak", l'URSS voit donc enfin couronner en la personne de Mikhail Cholokhov l'écrivain symbolisant la continuité de la vie littéraire soviétique depuis la révolution. Tel est le sentiment, aujourd'hui, dans les milieux intellectuels de Moscou, où l'on a appris sans surprise la décision des jurés de Stockholm.

C'est un personnage haut en couleur, au jugement entier et souvent sévère, et qui a profondément marqué toute la vie littéraire de l'URSS des 35 dernières années, qui vient de se voir ainsi décerner la plus haute distinction littéraire.

Si la qualité, l'ampleur, l'importance de son oeuvre ne sont guère mises en question, il n'en va pas de même pour l'homme qui symbolise souvent aux yeux des jeunes intellectuels épris de changement, le courant traditionnaliste.

Ecrivain réaliste au souffle épique

En présentant le lauréat, le président du comité Nobel de l'Académie suédoise, le Dr Anders Oesterling, a notamment déclaré :

"Bien que communiste convaincu, Cholokhov s'abstient de tout commentaire politique, dans "Le Don paisible", oeuvre si connue qu'il est superflu d'en faire la présentation aujourd'hui. Son récit palpite de vie, il est irrigué d'un sang si riche que les sanglants sacrifices de ses champs de bataille s'en trouvent neutralisés. Le cosaque Grigori qui, entre les blancs et les rouges,

Voir UN RUSSE en page 2

L'enquête de Darabaner remise au 22

par Maurice Laperrière

QUEBEC — L'enquête préliminaire de Moïse Durabaner, accusé d'avoir conspiré pour mettre le feu et d'avoir effectivement mis le feu à l'édifice connu sous le nom de La Tour, à Québec, propriété du Club Athlétique Champlain Inc., le 4 mars dernier, a été reportée ce matin au 22 octobre, devant le juge Gérard Simard, de la Cour des sessions de la paix.

La comparution pour la déclaration volontaire de Gaston Cadrin, accusé de fraude, a aussi été reportée au 22 octobre. Cadrin est aussi impliqué dans l'incendie de La Tour.

L'enquête préliminaire de Marc-André Dubois, aussi accusé de crime d'incendie, a été reportée également au 22 octobre.

Au moment de l'appel du rôle devant le juge Simard, ce matin, les procureurs de la Couronne, Me Anatole Corriveau et Roch Lefrançois, étaient absents. On nous a dit qu'ils avaient quitté Québec pour Montréal, hier soir. La Couronne était alors représentée par Me Marc-André Drouin.

Les procureurs de l'accusé, Me Raymond Daoust et Me Armand Blais, de Montréal, étaient aussi absents. Darabaner, pour sa part, n'a été que quelques minutes sur le banc des accusés.

Moïse Darabaner et Gaston Cadrin ont été mis en accusation, dans cette cause, le 1er septembre dernier. Ils sont accusés d'avoir conspiré, entre le 1er septembre 1964 et le 5 mars 1965, pour mettre le feu à l'édifice de La Tour et d'avoir effectivement mis le feu à cette construction le 4 mars dernier.

L'accusé Darabaner a alors choisi d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury. A la demande de la Couronne et du consentement de la défense, l'enquête préliminaire avait été reportée au 9 septembre. Elle a été subséquemment reportée au 16, au 22, ou 30 septembre, au 7, au 8 octobre, et à ce matin, toujours à la demande de la Couronne.

La cause de fraude d'abord

Il semble que les procureurs de la Couronne désirent procéder d'abord dans la cause de fraude. Dans ce dossier, Darabaner est accusé d'avoir conspiré avec Gaston Constantin pour soutirer à Mlle Rachel-L. Smiley, propriétaire d'une carrière de granit, une somme de $115,000.

On sait que depuis les révélations sensationnelles, le 13 août dernier, selon lesquelles Darabaner aurait été l'âme dirigeante à Québec et dans la province d'un vaste réseau de fraude et d'incendies criminels, sept avocats ont fait inscrire leurs noms aux différents dossiers de l'accusé.

C'est ainsi que Me Gérard Lévesque prit l'affaire en main dès le début. Il était assisté de son associé junior, Me Come Boucher. Puis, Me Noël Dorion entra en scène pour se retirer presque aussitôt. Vint ensuite Me René Letarte, qui s'adjoint Me Antonio Lamer, de Montréal, comme conseiller juridique. Ces derniers se retiraient des dossiers peu après.

Au moment où débutait le procès pour fraude de Darabaner, mardi matin, devant le juge Achille Pettigrew, de la Cour des sessions de la paix, Me Armand Blais, de Montréal, demandait au magistrat l'autorisation de prendre la défense de l'accusé en compagnie de son associé, Me Raymond Daoust. Me Gérard Lévesque et Me Come Boucher faisaient savoir par la même occasion qu'ils se retiraient de tous les dossiers de Darabaner.

Me Blais a alors demandé et obtenu un ajournement au 25 octobre.

La démission de Josaphat Brunet: frustration et désaccord avec Wagner

par Albert Tremblay

C'est une "frustration profonde", doublée "d'un sérieux désaccord avec M. Wagner", qui a provoqué la démission de l'ancien directeur de la Sûreté provinciale du Québec.

C'est du moins l'explication fournie par M. Josaphat Brunet, dont la démission a été acceptée hier par le Cabinet provincial.

M. Brunet a annoncé sa démission dans une lettre "personnelle et strictement confidentielle" adressée au ministre de la Justice, M. Claude Wagner. Le Cabinet a ratifié le geste, l'attendu d'ailleurs depuis quelques mois, sans la moindre discussion.

Ce qui ne signifie pas pour autant que M. Brunet quitte, heureux, le poste qu'il occupait depuis 1960... loin de là.

M. Josaphat Brunet, directeur de la Sûreté provinciale du Québec, ne mâche pas ses mots. Il n'a rien du "démissionnaire-type" et, ce qui plus est, ne ménage rien pour bien laisser voir qu'il ne quitte pas, avec le sourire de l'homme satisfait, son bureau du 360 McGill.

"Le ministère de la Justice refuse de m'accorder ce dont j'ai besoin pour réorganiser mon service. On me refuse des promotions, on se croit mieux placé que moi pour évaluer la valeur de mon personnel. On me refuse, en fait, ce que prévoit la loi régissant mes fonctions : la faculté de "commander et d'administrer la force policière de la province".

Tout au long de l'entrevue qu'il nous a accordée hier après-midi, M. Brunet a parlé beaucoup et a parlé vite. Il a donné plusieurs motifs à son insatisfaction. Tous ont trait à deux choses : le personnel et le budget.

Budget dans le cas de "l'école de police que nous n'avons toujours pas", budget encore dans le cas des "salaires de famine qui sont versés aux policiers".

Personnel dans le cas des "3,000 hommes que nous devrions avoir et que nous n'avons toujours pas", personnel encore "lorsque le ministre se croit mieux placé que moi pour décider des promotions".

Pourtant, une raison plus sourde impose sa présence. M. Brunet ne le dira pas et ne le dira probablement jamais. Mais le "second rôle" que joue depuis quelque temps la Sûreté provinciale du Québec a pour le moins fortement influencé sa décision.

"Le rôle de plus en plus important que joue M. Wagner dans l'administration de la Justice a-t-il influencé votre décision" ? lui a demandé un journaliste.

M. Brunet a souri. Puis a dit, faiblement : "Je pense que le moins que je puisse dire, dans les circonstances, c'est qu'on ne parle pas souvent de la Sûreté provinciale dans les journaux depuis quelque temps . . .

Voir FRUSTATION en page 2

photos Michel Gravel, LA PRESSE

"On m'a refusé ce que m'accorde la loi : le droit de commander et d'administrer la force policière de la province".

Son successeur serait de la Sûreté

par Maurice Morin

On se demande dans les milieux judiciaires et policiers qui succédera au directeur Josaphat Brunet de la Sûreté provinciale, dont la démission, "pour des raisons personnelles et confidentielles", a été acceptée hier par le ministère provinciale.

Une personne bien renseignée a déclaré "que le prochain directeur de la PP sortira des rangs mêmes du corps policiers, que ce sera un policier de carrière qui a fait ses preuves dans les nombreuses enquêtes qu'il a été appelé à diriger au cours des dernières années".

D'autres ont émis l'opinion qu'un des procureurs de la Couronne pourrait être appelé à remplacer M. Brunet. Le nom de Me Jacques Ducros, sous-ministre adjoint de la Justice, a même été mentionné.

Rencontré ce matin à son bureau du Nouveau Palais de Justice, Me Ducros s'est contenté de sourire soulignant qu'il appartenait au ministre de la Justice, M. Claude Wagner, d'annoncer lui-même qui serait le nouveau chef de la PP.

J.-Alphonse Ouimet

Nouveau mandat confié à Alphonse Ouimet

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre Pearson a annoncé aujourd'hui la nomination de M. Alphonse Ouimet pour un autre mandat au poste de président de la Société Radio-Canada. Le mandat actuel de M. Ouimet devait expirer le 10 novembre, soit deux jours après la tenue du scrutin.

Le premier ministre a ajouté que la nomination de M. Ouimet, ainsi que la prolongation du mandat de M. Andrew Stuart, annoncée plus tôt, as-

Voir M. OUIMET en page 2

Le Concile approuve par une forte majorité la déclaration sur les juifs

CITE DU VATICAN (AFP) — Le rapport présenté par le cardinal Bea sur la "déclaration sur les religions non chrétiennes et sur les Juifs" et les premiers votes positifs sur cette déclaration, qui ont été publiés d'autre part, ont été l'événement majeur de la congrégation générale d'hier matin. Les très larges majorité obtenues au cours des premiers scrutins sont d'autant plus notables que les Pères n'entendaient pas repousser la déclaration en elle-même, mais seulement manifester leur désir de la voir amender dans certains de ses paragraphes.

La mise aux voix du schéma sur les religions non chrétiennes qui contient la déclaration sur les juifs a eu lieu hier, mais c'est ce matin que le résultat en a été annoncé, car la séance d'hier a été levée avant la fin de la compilation.

Les Pères ont approuvé par 1,875 voix contre 188 la partie de la déclaration qui dit qu'on [illegible] pas accuser collectivement [illegible] juifs de décide, à la [illegible] la mise à mort du [illegible] autre partie de la déclaration selon laquelle "les juifs [illegible] doivent pas être présentés comme rejetés par Dieu . . . comme si cela ressortait [illegible]

Voir CONCILE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 32 à 35, 38 à 44
Bandes dessinées / 46
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Education / 30
Finance / 22, 23
Horoscope / 21
Loisirs et récréation / 47
Mots croisés / 33
Nouvelles internationales / 37
Radio et Télévision / 6
Spectacles et Concerts / 16 à 18
Sports / 25 à 30
Tribunaux / 24
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 12

photos LA PRESSE

Chasse à l'homme funeste

Trois hommes ont perdu la vie et un autre a été grièvement blessé dans cet accident survenu à la suite de la chasse à l'homme, ce matin, dans l'ouest de la métropole. La Buick, auto volée par Jacques Proulx, a été prise en chasse par une auto-patrouille. Elle heurta l'Odsmobile stationnée tuant deux des occupants et blessant grièvement le troisième avant de s'immobiliser contre un poteau. Le conducteur de l'auto volée a perdu, lui aussi, la vie.

Le ministre du Revenu étudie la possibilité de poursuites à la suite du pamphlet de Marcoux

KINGSTON, Ontario. (PC) — Le ministre fédéral du Revenu, M. Edgar J. Benson, a fait savoir hier que son ministère allait étudier le pamphlet rédigé par le Dr Guy Marcoux, ancien député du Crédit social, pour voir s'il y a sujet à poursuite, à la suite de certaines déclarations du livre voulant que des exemptions particulières de taxes aient été accordées à M. John Doyle et à ses entreprises.

Au cours d'une interview par téléphone, M. Benson a précisé que par son mandat de ministre, ni lui ni aucun autre ministre du Revenu n'a le pouvoir d'accorder des faveurs fiscales à qui que ce soit. Il a nié que son prédécesseur, feu M. John Garland, ou lui-même ait accordé la moindre exemption spéciale des taxes habituelles.

Le pamphlet du Dr Marcoux, "Dans le même sac", relie les noms du ministre du Transport, M. John Pickersgill, et de M. Doyle à celui de Moïse Darabaner, homme d'affaires québecois, en rapportant une tentative d'obtenir des députés du Crédit social dans le Québec qu'ils donnent leur appui aux libéraux après les élections de 1963.

Dans son livret de 24 pages, M. Marcoux se demande si la Canadian Javelin, une des entreprises de M. Doyle, n'aurait pas bénéficié d'un traitement fiscal spécial.

Le pamphlet provoque une vague de protestations et de dénégations

QUEBEC (PC) — Une vague de protestations s'est élevée à la suite de la publication d'un pamphlet dans lequel le docteur Guy Marcoux décrit les dessous d'une manoeuvre qui a eu pour résultat le changement d'allégeance de six députés créditistes.

Dans ce pamphlet, publié mercredi, le député créditiste de Québec-Montmorency déclare que le ministre des Transports, M. Pickersgill, et l'industriel John Doyle ont participé à la "conversion" des six députés créditistes qui ont prêté, au lendemain des élections de 1963, serment d'allégeance au parti libéral.

A Québec, trois des six députés créditistes qui avaient changé d'allégeance au lendemain des dernières élections ont nié qu'on leur ait offert de l'argent. Les trois députés qui ont pu être rejoints sont Robert Beaule, de Québec-Est; Lucien Plourde, Québec-Ouest et Raymond Langlois, de Mégantic.

Gilbert Rondeau, député de Shefford, a déclaré à Granby : "Je vais attendre de lire la brochure avant de faire une déclaration. Je vais confier le tout à mon avocat pour voir s'il y aura des procédures à prendre."

Les deux autres députés qui avaient signé la déclaration d'allégeance n'ont pu être rejoints. Il s'agit de Gérard Perron, député de Beauce, et Pierre-André Boutin, de Dorchester.

Thompson nie avoir été "approché"

M. Robert Thompson, chef du Crédit social, a déclaré être au courant de l'enquête du docteur Guy Marcoux.

"Mais je ne sais rien de plus que ce que disent et les rumeurs et les rapports de presse sur cette enquête" a déclaré M. Thompson lors d'une conférence de presse.

Il a fait savoir que personne ne l'a approché pour lui offrir un pot-de-vin, "et nous n'avons jamais conclu d'entente avec M. Diefenbaker ou d'autres personnes après les élections de 1963 pour promettre notre appui".

Le chef créditiste a encore précisé qu'au mois de juin de cette année-là, il a été découvert que Moise Darabaner, âgé de 43 ans, homme d'affaires de Québec, avait rédigé le document relatif à la transaction. Le Dr Marcoux a alors commencé son enquête. "C'est tout ce que je sais."

Il a ajouté ne pas savoir pourquoi le Dr Marcoux a révélé les résultats de son enquête à

Autres informations sur les réactions à la plaquette publiée par M. Marcoux, en pages 14 et 15

ce moment-ci, "mais je sais que c'est un citoyen honnête, un bon député et qu'il doit avoir ses raisons sur le plan local. Il peut être assuré de

Caouette se dit hors de l'affaire

mon respect pour cela".

Réal Caouette, leader du Ralliement des créditistes, a déclaré au cours d'une interview téléphonique de Sherbrooke qu'il n'avait pas participé à la décision des six, lorsque ces derniers ont annoncé qu'ils appuyaient le parti libéral.

Il a ajouté qu'il avait demandé aux six de revenir sur leur décision et qu'ils l'avaient fait.

Le docteur Marcoux dit dans son pamphlet que M. Caouette s'opposait à toute enquête dans cette affaire.

Caouette a déclaré à ce sujet : "Je ne me suis jamais opposé à une enquête, mais j'ai demandé au docteur Marcoux de me communiquer des détails précis afin que je puisse agir en conséquence."

Le docteur Marcoux ne fait que donner des déclarations sans preuve, a-t-il ajouté.

Le leader du Ralliement des créditistes a ensuite déclaré que le coût d'impression de ce pamphlet avait été défrayé par l'Union nationale et le parti conservateur. Selon lui, le pamphlet ne porte pas le nom de l'imprimeur et le docteur Marcoux pourrait être passible de poursuite, puisqu'il a enfreint la loi.

Smallwood nie avant même d'avoir lu le livre

Le premier ministre de Terre-Neuve, qui se trouvait à Halifax où il devait prononcer une causerie, a nié avoir été impliqué de quelque façon que ce soit dans cette tentative visant à faire passer au parti libéral des députés créditistes.

M. Smallwood a ajouté qu'il n'avait pas encore vu le pamphlet, mais que toute allusion faite à son nom était absolument fausse.

Pickersgill : "Monsieur Fix-it"

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, a déclaré n'être pas tellement surpris que le nom du ministre des Transports, M. Pickersgill ait été mentionné au sujet de démarches en vue d'attirer six créditistes au parti libéral.

Dans toutes les transactions libérales qui ont eu lieu au cours de ces 30 dernières années, a-t-il dit, M. Pickersgill a été le "Monsieur Fix-it". M. Douglas a aussi noté, au cours d'une conference de presse, que la négation de M. Pickersgill vise seulement la démarche qui, selon M. Marcoux, aurait visé à "l'achat" de six députés créditistes. Il est clair, a-t-il dit, que le ministre des Trans- ont été faits pour amener les députés créditistes à appuyer le parti libéral.

Diefenbaker a subventionné cette publication

M. Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière aux Communes a, pour sa part, déclaré que l'organisation du chef conservateur, M. Diefenbaker, a subventionné la publication de la brochure du Dr Guy Marcoux.

M. Choquette a dit, au cours d'une entrevue, que la subvention de M. Diefenbaker s'inscrit dans ce qu'on pourrait nommer "salissage contre le Québec".

M. Diefenbaker, a-t-il dit, veut que les anglophones du Canada aient un goût si amer des Québecois qu'ils pourraient en venir à la conclusion que le premier ministre Pearson a tort d'être sympathique au Québec.

En définitive, a dit le député de Lotbinière, ce ne sont pas John Doyle et Jack Pickersgill qui souffriront de la publication de la brochure. Ils s'en sortiront très bien. Ce sont, à toutes fins pratiques, les six créditistes québecois qui seront touchés.

Le député créditiste de Beauce, M. Gérard Perron, a pour sa part déclaré que le pamphlet du Dr Guy Marcoux sur l'affaire des six caouettistes était le fruit de la haine, "un bouilli électoral écrit par un homme qui se prend pour un autre".

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Perron a dit que M. Marcoux était frustré parce que sa propre affaire n'avait pas marché, c'est-à-dire qu'il n'avait pas réussi "dans sa tentative de coalition".

Un autre caouettiste impliqué dans la même affaire, le député de Dorchester Pierre-André Boutin, a qualifié l'écrit du Dr Marcoux de "tout simplement ridicule et issu d'une imagination extraordinaire". M. Boutin a refusé tout autre commentaire disant qu'il consulterait son procureur aujourd'hui.

Les employés de "La Tribune" de Sherbrooke sont en grève

Pour la première fois depuis 1910, le plus important quotidien de la rive sud, La Tribune, de Sherbrooke, ne sera pas publié aujourd'hui comme prévu.

Les 125 syndiqués de l'atelier, de la rédaction et des services de publicité ont, en effet, déclenché hier soir à 10 h., leur première grève, en vue d'obtenir, notamment, de meilleures conditions de travail et des hausses de salaire.

La dernière convention collective de travail a expiré le premier avril et c'est en vain que le conciliateur du ministère du Travail, M. Desmarais, a tenté ces jours derniers de rapprocher les parties.

Le vice-président du journal, qui tire à 50,000 exemplaires, M. Jean-Louis Gauthier, a préféré ne pas trop commenter les raisons qui ont motivé cet arrêt de travail. Il s'est contenté de dire que La Tribune n'a pas les moyens de payer les salaires du New York Times ou même des journaux de Montréal.

M. Gauthier a dit espérer que cette grève n'empêchera pas le poste de télévision, CHLT-TV, de même que les deux postes de radio (français et anglais) faisant partie de la même entreprise, de poursuivre leurs programmes.

Selon M. Gauthier, les postes de radio et de télévision fonctionnent comme à l'accoutumée aujourd'hui. Certains employés ont eu de la difficulté à franchir les piquets de grève. La compagnie songe à demander une injonction pour empêcher les grévistes de nuire à la bonne marche des entreprises non concernées dans le conflit.

M. Gauthier a aussi affirmé que la direction ne tentera pas de publier le journal, malgré l'arrêt de travail. "Nous allons attendre, a-t-il dit. Tout vient à point à qui sait attendre".

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 45
Maximum demain : 48

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa** : Nuages, averses aujourd'hui ; orages possibles après-midi ; ciel dégagé ce soir ; demain, ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux. Température à peu près sans changement. Vents du sud de 20 milles avec rafales après-midi ; vents d'ouest de 15 milles ce soir ; demain, brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 45 et 58 ; Ottawa, 40 et 55.

Laurentides et Mauricie : Nuages et pluie cessant ce soir ; ciel dégagé cette nuit ; demain, soleil le matin, très nuageux l'après-midi. Température à peu près sans changement. Vents d'est de 15 milles après-midi ; vents du nord-ouest de 15 milles avec rafales ce soir ; demain, brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe et La Tuque, 38 et 30.

A VERDUN
APPARTEMENTS A LOUER
3-4-4½ 5-5½ pièces.
à partir de MERCREDI le 20 oct.
• Chauffé • Thermostat • Ascenseur • Concierge • Service d'intercommunication
• Sona • Piscine • Garage • Patio • Buanderie

527-2496 — 768-7508
CHATEAU de LA SALLE INC. 4560 boul. La Salle, Verdun

La Corporation des travailleurs sociaux est heureuse de voir Lévesque à la Famille

QUEBEC. (M.L.) — La première réaction à la nomination de M. René Lévesque au poste de ministre de la Famille et du Bien-Etre social ne s'est pas fait attendre longtemps car la Corporation des travailleurs sociaux, section de Québec, manifestant presque aussitôt une vive satisfaction.

C'est par téléphone qu'elle a fait connaitre la teneur d'un télégramme envoyé à M. Lévesque dès que la nomination de celui-ci fut confirmée.

A peine avait-on décroché que la sa[illegible]action débordait littéralement de l'appareil :

"Ici Claude Poulin de la Corporation des travailleurs sociaux.

— Oui Monsieur.

— On a fait parvenir un télégramme à M. Lévesque aussitôt après sa nomination. On était tellement content de se débarrasser de l'ancienne administration.

— Alors, le télégramme ?

— Le voici : Le chapitre de Québec de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels éprouve une très grande satisfaction à l'annonce de votre nomination au ministère du Bien-Etre et de la Famille.

"En plus de vous féliciter chaleureusement d'avoir accepté cette lourde tâche, les travailleurs sociaux qui, depuis plusieurs années, constatent les difficultés d'opération d'un ministère très complexe, ont des attentes très considérables en votre efficacité et vous assurent de leur plus parfaite collaboration.

"Claude Poulin, président du Comité d'action sociale."

Johnson invite de nouveau Ayub Khan et Shastri

WASHINGTON, (PA, AFP) — Le président Johnson a invité de nouveau le président du Pakistan, M. Mohammed Ayub Khan, et le chef du gouvernement indien, M. Lal Bahadur Shastri, à venir lui rendre visite à Washington.

Les autorités américaines, qui ont annoncé cette nouvelle, ont précisé que le secrétaire d'Etat Dean Rusk aurait profité de son récent séjour à New York, où il a eu de nombreuses consultations avec ses collègues étrangers, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, pour discuter de la venue aux Etats-Unis du maréchal Ayub Khan et de LAL Bahadur Shastri.

Au printemps dernier, le chef de l'exécutif américain avait décidé de renvoyer, au moins jusqu'à l'automne, une double invitation qu'il avait lancée aux dirigeants indien et pakistanais. Cette décision inattendue avait suscité un vif mécontentement à Delhi et à Rawalpindi que les explications évasives fournies en haut lieu à Washington n'avaient pas suffi à apaiser.

Depuis le déclenchement du conflit indo-pakistanais, le président Johnson s'est penché personnellement sur l'évolution de la situation militaire et politique dans le sous-continent, sans toutefois intervenir directement mais en accordant son appui total aux efforts des Nations unies et de leur secrétaire général U Thant en vue de rétablir la paix.

Le venue éventuelle à Washington du chef d'Etat Pakistanais et du chef du gouvernement indien pourrait ouvrir la voie au rétablissement de l'aide économique — et peut-être même militaire — des Etats-Unis au deux pays, indique-t-on dans les milieux diplomatiques.

L'Inde et le Pakistan cherchent actuellement à obtenir de Washington le remplacement du matériel militaire détruit durant le bref conflit et aussi à moderniser leur aviation.

M. OUIMET

SUITE DE LA PAGE 1

sureront la stabilité de la direction de la Société Radio-Canada et du BGR au moment où la radiodiffusion canadienne traverse une période critique.

Le chef du gouvernement a remis ce matin à la presse un communiqué dans lequel il précise que cette nouvelle nomination et cette prolongation de mandat ne signifient aucunement que le gouvernement accepte ou rejette les recommandations contenues dans le rapport Fowler.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 1

tit hôtel sis dans une municipalité de la rive sud, hôtel qui a été la proie des flammes tout récemment, se trouvait dans le box des accusés et sous la surveillance d'agents de la PP., lorsque les avocats se sont présentés devant le juge Shorteno.

La requête avait été déposée, tard, hier après-midi, et c'est le juge Yves Leduc, de la Cour Supérieure, qui devait en être saisi aujourd'hui. Toutefois l'affaire a été référée à son collègue siégeant en deuxième division de la Cour du banc de la reine, aux Assises.

Au cours de la matinée, Me Jean Gagné, un des avocats de Sicotte, a fait savoir que ce dernier devait comparaitre, cet après-midi, à Québec, devant la Cour des Sessions de la paix sous l'accusation d'avoir conspiré avec Darabaner, Jean-Jacques Gagnon, Ovila Boulet et d'autres personnes relativement à l'incendie de la maison de Mme Cora B. Cyr, à Saint-Lambert de Lévis.

De plus, un mandat portant la signature du coroner du district de Québec, Paul Wintle des Ruisseaux, a été signifié contre Sicotte, en présence de ses avocats, dans la métropole, hier soir.

Sicotte est détenu comme témoin important à la suite de la mort d'Aldéric Bilodeau survenue le 18 septembre 1965. Le cadavre de Bilodeau a été trouvé, on le sait, dans le charnier de Saint-Gilles de Lotbinière.

Me Gagné s'est plaint du fait qu'il n'avait pas pu voir un autre client, Fernand Quirion, ancien propriétaire de l'hôtel "Montana Inn" de Pointe-aux-Chênes, détenu en vertu de mandats du commissariat des incendies et du coroner à la suite des incendies criminels et la mort de trois personnes dont les cadavres ont été récemment découverts.

Me Gagné a dit avoir essuyé plusieurs refus bien qu'il détienne "un mandat spécifique de Mme Quirion".

UN RUSSE

SUITE DE LA PAGE 1

change de camp, et qui est acculé à poursuivre la lutte jusqu'à son terme désespéré, est à la fois héros et victime. Il est vaincu par la nécessité historique qui joue ici le rôle de l'antique Némésis. Mais notre sympathie l'entoure, lui et les deux femmes inoubliables qui se perdent pour lui, son épouse Natalia et sa maitresse Aksinia.

"On peut dire que Cholokhov use d'une ancienne technique réaliste, nullement innovatrice, et qui peut sembler d'une simplicité naive, comparée à tant d'autres recettes sur l'art d'écrire un roman dont on s'est engoué plus récemment.

"Mais son sujet n'aurait sans doute jamais pu être traité dans une autre forme et le flot épique, vigoureux et égal, qui caractérise "Le Don paisible" fait de l'oeuvre, un roman fleuve à un double titre.

"Ce que Cholokhov a écrit depuis, par exemple "Terres défrichées", où il relate l'introduction des kolkhoses, témoigne d'une vitalité sans fléchissement et d'une prédilection pour les types populaires drus et cocasses. Mais "Le Don paisible" justifie bien entendu à lui seul la distinction qui, si elle est décernée un peu tard, ne l'est heureusement pas trop tard pour ajouter à la liste des prix Nobel de litterature l'un des noms les plus éminents de notre époque.

CONCILE

SUITE DE LA PAGE 1

tait des Saintes Ecricutres...", a obtenu 1,763 "placet" contre 250 "non placet" dans l'assemblée conciliaire.

Il ressort des débats que les prélats qui ont voté contre n'approuvent pas la formulation mais sont en général d'accord avec le fond.

Après la mise aux voix des divers paragraphes du schéma sur les religions non chrétiennes, les Pères ont procédé au vote sur l'ensemble du document. Celui-ci a été approuvé par 1,763 voix contre 250, avec 10 bulletins annulés.

Par un autre vote intervenu hier matin, les Pères ont d'autre part adopté définitivement le schéma sur "les écoles chrétiennes".

La discussion sur "le ministère et la vie des prêtres, au cours de laquelle sont intervenus 12 orateurs dont sept cardinaux, a toujours plané à une grande hauteur théologique et spirituelle. Tous se sont déclarés satisfaits du texte dans son ensemble et n'ont demandé des retouches que sur des points particuliers.

Ainsi, le cardinal Meouchi, patriarche d'Antioche des Maronites, trouve le texte trop "occidental". Il voudrait aussi qu'on insiste davantage sur l'influence du Saint-Esprit dans le sacerdoce et sur l'importance du témoignage que le prêtre doit donner par son mode de vie, en particulier dans les pays non chrétiens.

Le cardinal Ruffini, archevêque de Palerme, après s'être félicité de ce qui est dit dans le schéma sur le célibat ecclésiastique, "honneur du sacerdoce", et remercié les Pères de l'avoir compris, demande, au sujet des prêtres qui, dans chaque diocèse, seront délégués auprès de leur évêque pour lui exposer les problèmes du clergé, qu'il soit précisé qu'il s'agira d'un conseil à donner et non d'un gouvernement collégial du diocèse.

Les cardinaux Arrida y Castro Tarragone, d'Espagne, et Quiroga, St-Jacques de Compostelle, voudraient que l'on insiste sur le fait que les prêtres et les évêques sont tenus à la "sainteté" du fait même de leur sacerdoce, auquel ils participent à des degrés divers, en vertu de leur ordination ou de leur sacre.

Le cardinal Léger

Revenant sur la même idée, le cardinal Léger (Montréal) souligne la spiritualité particulière qui doit être celle du prêtre, spiritualité distincte de ce que doit être celle des religieux ou des laïcs. La sainteté du prêtre consiste dans son union au Christ-prêtre, et c'est essentiellement par l'exercice de son ministère sacerdotal qu'il y parviendra. Parmi les vertus dont le prêtre doit donner l'exemple, le cardinal insiste sur l'obéissance et aussi sur la pauvreté, témoignage de la suprématie des valeurs spirituelles sur les biens de ce monde.

FRUSTRATION

SUITE DE LA PAGE 1

Un "quelque temps" qui devait automatiquement faire penser à "l'affaire Darabaner".

"Et Darabaner..."

"Non ! L'affaire Darabaner n'a rien à voir avec ma démission. La Sûreté provinciale travaille sur ces affaires de faillites frauduleuses et d'incendies criminels depuis au moins deux ans. Je ne veux cependant pas me prononcer sur la façon dont M. Wagner a décidé de conduire cette affaire..." Réponse suivie d'un long et lourd silence...

Réorganisation impossible

M. Brunet, à la veille de quitter son poste, déplore surtout le fait d'avoir été placé dans une situation lui rendant impossible une réorganisation qui s'imposait à la Sûreté provinciale.

"J'ai bataillé durant cinq ans pour rebâtir la sûreté. Le personnel, le travail et l'efficacité ont augmenté. Mais tout n'est pas parfait, loin de là."

M. Brunet déplore une chose en particulier : "La Sûreté provinciale, pour devenir une organisation policière vraiment efficace, devrait disposer d'au moins 3,000 hommes. Elle en compte un peu moins de 2,200."

Il deviendra plus sévère encore en ajoutant, un peu plus tard :

"Nous sommes actuellement loin d'être en mesure d'élucider tous les crimes ou d'enquêter sur tous les crimes dont nous soupçonnons l'existence."

Les salaires

Autre récrimination : les salaires payés à ses hommes.

"Nos policiers gagnent un salaire de famine." Et M. Brunet de comparer le salaire moyen des policiers de la ville de Montréal ($6,400 pour une semaine de 40 heures) et ceux de ses hommes ($5,200 pour une semaine qui peut compter jusqu'à 80 heures de travail). "J'aurais aimé que tout cela change..."

Si cela change, ce ne sera pas au cours du règne de M. Brunet.

La démission de "l'ancien directeur" a été expédiée à Québec il y a quinze jours et elle prendra effet le 1er novembre. Le démissionnaire a appris, de la bouche d'un journaliste de LA PRESSE, que sa démission avait été acceptée. "C'est là la façon de procéder de "mon" ministère. J'avais l'impression qu'une réponse un peu plus personnelle me serait adressée. Je m'étais trompé...", dira M. Brunet.

Il quitte la Sûreté provinciale ainsi que "tous les corps de police organisés", puisqu'il a nettement fait savoir qu'il n'était plus question pour lui de coopérer à un service policier, "quel qu'il soit".

Il laisse derrière lui 36 années de service à la Gendarmerie royale du Canada et cinq années à la Sûreté du Québec.

Il ne regrette pas ces dernières 5 années. "Après tout, dira-t-il, je n'ai jamais fait de demande d'emploi au gouvernement. C'est lui qui est venu me chercher pour réorganiser son service de police.

"Et je pense avoir fait mon possible, dans les circonstances..."

Probablement pas de session cet automne

QUEBEC. (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, a déclaré, hier, qu'il est peu probable que la prochaine session de la législature provinciale débute à l'automne ou avant le mois de janvier prochain.

LA RENAISSANCE Inc.

ROBERT BOURGOUIN
C.S.B.G.
diamantaire certifié
La seule maison qui se spécialise exclusivement dans les bijoux de succession.
Achetons vieux diamants aux meilleurs prix offerts au Québec.
Recoupage de diamants anciens — Remontage de bijoux — Evaluation sur place.
1255 UNIVERSITE
suite 926 — 861-1393

ACHETEURS -- PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS -- CONSTRUCTEURS

STANDARDS DE LA S.C.H.L. ET PLUS

VOICI LA NOUVELLE QUE VOUS ATTENDIEZ DEPUIS LONGTEMPS
REVETEMENT ALCAN EN ALUMINIUM

EPARGNES FORMIDABLES

MAISONS FABRIQUÉES AVEC PRÉCISION À L'USINE (TEL QUE VOUS LE SOUHAITERIEZ) AUX PRIX DE L'USINE

BUNGALOW TYPE RANCH À 3 CHAMBRES À COUCHER

REVETEMENTS DIVERS DISPONIBLES

CONSTRUIT SUR VOTRE PROPRE TERRAIN (Si vous n'en avez pas, nous vous en trouverons un).

PRIX SPECIAL $4,995
MOINS boni d'hiver $500
VOUS NE PAYEZ QUE $4,495

GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS CONVENANT A VOTRE BUDGET

EN MONTRE A
STANDARD STRUCTURAL WOOD CO. LTD.
6018 CHEMIN COTE-DE-LIESSE 744-5501

Face à l'immeuble de la Corporation de gaz naturel du Québec sur la route de Dorval, près du Holiday Inn. Sortie 21 du boul. Métropolitain (à l'ouest de Décarie) ; continuer ½ mille vers l'aéroport de Dorval. Ouvert chaque jour de 10 a.m. à 9 p.m., samedi et dimanche compris.

PLAN

24' x 36'

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 15 OCTOBRE 1965 — 81e ANNEE — No 238

La Place des Arts songe à baisser ses prix

par Albert Tremblay

La Régie de la Place des Arts entend "prendre tous les moyens à sa disposition" pour populariser l'accès à la Grande salle en baissant, le plus tôt possible, les prix d'admission.

C'est ce qu'a déclaré hier midi le président de cette régie, Me François Mercier, au cours d'une conférence qu'il prononçait devant les membres du club Richelieu-Montréal.

Me Mercier a cependant tenu à dire que si beaucoup de personnes étaient là pour affirmer que le prix des billets est trop élevé à la Place des Arts, la grande majorité de ces mêmes personnes ignorent que cette situation de fait n'est pas implicable à l'administration de la Grande salle.

"L'échelle des prix est déterminée soit par des imprésarios, soit par des groupes artistiques, eux-mêmes soumis à des impératifs dont le contrôle leur échappe autant qu'à nous", a dit Me Mercier.

Le problème, selon lui, se situe au niveau du coût de production des spectacles et il a déjà fait l'objet d'études qui ont établi clairement qu'il est devenu impossible de songer à récupérer le coût d'une production majeure par la seule vente des billets. M. Mercier a cependant fait part à la population montréalaise que cette question des prix d'admission à la Place des Arts "demeurait une préoccupation première du conseil d'administration".

Ce que l'on étudie présentement, c'est une formule susceptible de permettre de généraliser l'accès de la Grande salle à la classe moyenne. "Nous voudrions en arriver à mettre en pratique ici ce qui se fait par exemple à Paris : mettre à la disposition des moins fortunés une quantité raisonnable de bons billets."

Des profits ?

Le président de la Régie a par ailleurs consacré la majeure partie de son allocution au financement de cette chose énorme qu'est la Place des Arts.

Et traitant finances, il a particulièrement insisté sur un point, intéressant d'ailleurs : durant l'exercice couvrant la période du 14 octobre 1964 au 30 avril 1965, la Place des Arts a enregistré un SURPLUS D'EXPLOITATION de $12,374.65.

Pour ceux qui s'étonnent, disons cependant que ce surplus d'exploitation n'inclut pas le service de la dette et les intérêts sur les prêts consentis durant et après la construction, un service de la dette qui représente une charge annuelle de l'ordre de $1,200,000.

Mais M. Mercier se refuse à considérer le fardeau des investissements comme un déficit annuel réel. Ce n'est selon lui ni juste ni logique. Pour lui, la Place des Arts c'est à la fois un investissement à long terme et un service public.

"On ne doit pas s'attendre, ajoutait le conférencier, à ce qu'un tel service, pas plus du reste que celui des incendies ou des parcs, devienne une source de profits : ce n'est pas ce qu'on attend de lui."

Et sous ce rapport, M. Mercier a voulu "situer" le rôle de la ville de Montréal : une administration qui a "tiré" de la Place des Arts plus d'un demi-million de dollars en taxe d'amusement et près de $100,000 en taxe d'eau.

"La Place des Arts est loin d'être un éléphant blanc, d'en conclure M. Mercier. Elle représente plutôt un nouveau facteur, non seulement social et culturel, mais économique dont Montréal ne fait que commencer à profiter."

Le président de la Place des Arts s'est finalement permis un reproche à peine voilé aux groupes sociaux, leur reprochant de ne point contribuer suffisamment de leurs efforts, à répandre le message de l'art chez la jeunesse.

Pourtant, soulignait très justement le conférencier : "Une nation ou un groupe ethnique ne peut revendiquer un attachement sincère à la culture tant qu'il n'en a pas fait sa chose, tant qu'elle n'est pas devenue un besoin de tous les jours."

"Il importe particulièrement de sensibiliser la jeunesse à l'activité artistique, sans quoi nos salles de concerts et de théâtre seront un jour converties en mausolées."

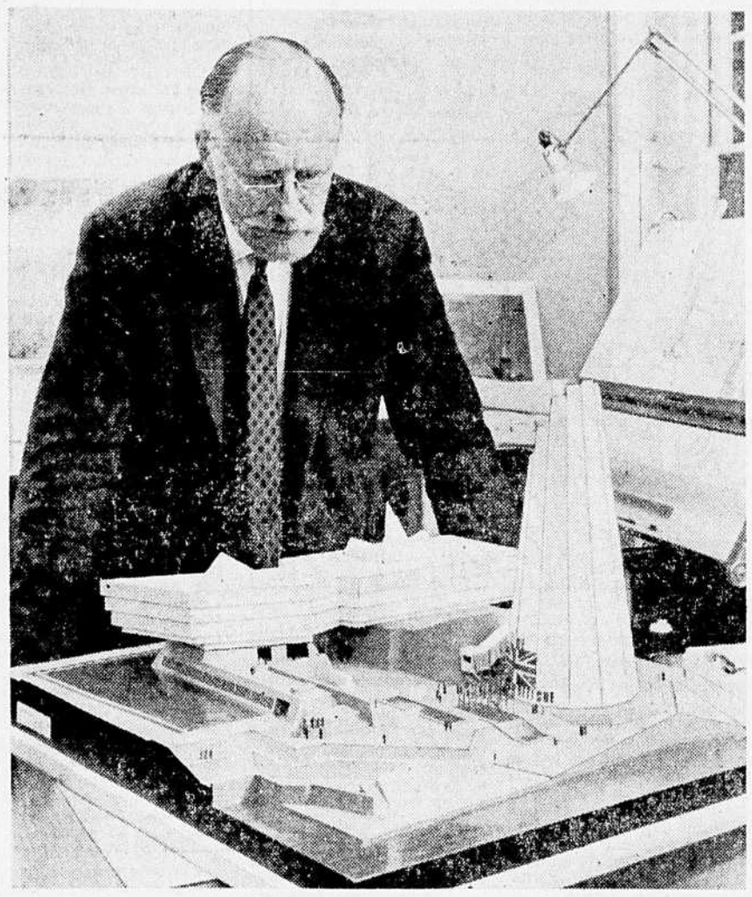

Le pavillon de la Grande-Bretagne

Voici la maquette du pavillon que la Grande-Bretagne construira sur l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale. La participation britannique sera l'une des plus importantes à l'Expo '67. Le pavillon présente des lignes architecturales à la fois sobres et élégantes. L'ensemble architectural est l'oeuvre d'un célèbre architecte anglais, Sir Basil Spence, auteur des plans de reconstruction de Coventry.

La construction des deux théâtres a débuté ce matin

Les travaux de construction des deux nouveaux théâtres de la Place des Arts ont débuté aujourd'hui sur l'ancien emplacement de la maison Woodhouse.

Les deux théâtres, l'un de 1,300 et l'autre de 800 places, seront superposés dans un même édifice.

Les deux théâtres seront terminés au printemps de 1967 et ils ont tous deux été réservés pour la durée de l'Exposition de 1967 par la Société de l'Exposition universelle canadienne.

La nouvelle concernant cette addition importante au complexe architectural de la Place des Arts avait été annoncée le 10 avril par le premier ministre Jean Lesage.

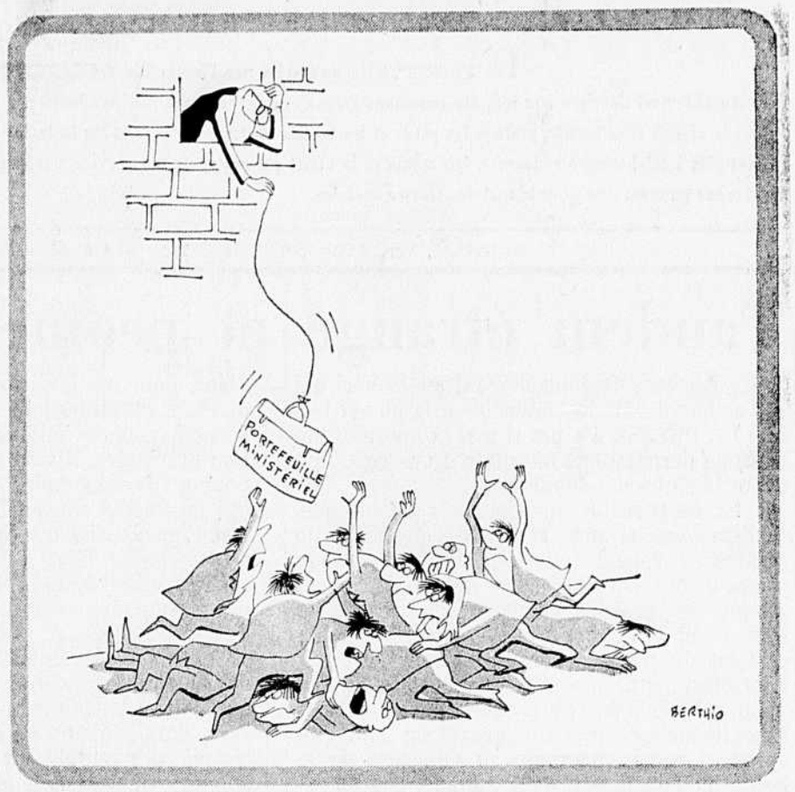

Le chef de police Maranda reprend son poste à Laprairie

par Thomas Duhaime

Pour la deuxième fois en moins de deux ans, le chef de police Henri-Yvon Maranda a eu à défendre ses droits et privilèges devant une commission d'enquête et il a obtenu gain de cause.

Par décision de la Commission municipale du Québec, le chef Maranda vient donc d'être réinstallé de nouveau dans ses fonctions, hier, après avoir été congédié par le conseil municipal de Laprairie à deux reprises, au début et à la fin de l'année 1964, soit les 12 février et 21 décembre.

C'est le 22 juillet 1963 que M. Maranda était engagé comme directeur de la police de Laprairie, municipalité de la rive sud située à une dizaine de milles à l'est de Montréal.

Marié et père de cinq enfants, le chef Maranda a ainsi été privé de son gagne-pain, comme il le souligne, pendant près de 17 mois par suite de "ce double congédiement injustifié".

Destitution injustifiée

A la lumière de la preuve recueillie et à la suite de l'exposé du président de l'enquête, le juge John F. Sheehan, et des deux autres commissaires, MM. Maurice Turgeon et Pierre Faucher, le jugement rendu par la Commission municipale établit clairement qu'il n'y a eu aucune insubordination de la part du chef Maranda dans l'exercice de ses fonctions et qu'il n'y avait pas de raisons, dans l'ensemble, justifiant sa destitution.

Le chef de police Henri-Yvon Maranda

En conséquence, la Commission a réinstallé le chef de police de Laprairie dans ses fonctions avec tous ses droits.

Ceci revient à dire, aussi, que la ville de Laprairie devra rembourser à M. Maranda son plein salaire et toute autre compensation qui pourrait lui être due, et cette injonction vaut à compter de la date de son dernier renvoi, soit le 21 décembre 1964.

Griefs retenus contre la ville

Me Jacques Lessard, avocat de Verdun, qui agissait de nouveau comme procureur de M. Maranda, a retenu à son tour plusieurs griefs contre la ville de Laprairie pour faire la preuve d'injustice dont son client a été victime à deux reprises.

Le conseil municipal — il y a eu élection au mois de février dernier et la plupart des conseillers responsables du congédiement de M. Maranda n'ont pas été réélus — soutenait, entre autres, que le chef de police

Voir MARANDA en page 7

Journée décisive dans le conflit des employés de bureau de l'Expo

par Raymond Grenier

Ce vendredi sera une journée décisive dans les négociations dont le but est d'écarter la menace d'une grève des employés de bureau de la Compagnie de l'Expo, grève qui pourrait être déclenchée lundi ou mardi prochain, au moment même où doit se tenir la 2e conférence des commissaires généraux des pays participants à l'exposition universelle de 1967.

Au cours d'une interview, hier après-midi, M. Jean Cournoyer, négociateur de la Compagnie de l'Expo, a reconnu qu'il reste encore une clause de la convention collective sur laquelle les parties ne se sont pas encore mises d'accord.

Il a toutefois souligné qu'une des raisons qui ont empêché la signature de la convention collective, c'est que la Compagnie de l'Expo ne peut la signer sans l'autorisation des gouvernements titulaires. Celle d'Ottawa a déjà été donnée. On attendait, hier, l'arrêté ministériel équivalent du gouvernement de Québec.

De son côté, le sous-commissaire général de l'Expo, M. Robert-F. Shaw, a fait une déclaration selon laquelle tout va normalement et que la signature des conventions collectives n'est qu'une question de temps.

"Le contrat de travail a été négocié, complété et approuvé par la direction et le conseil d'administration de la compagnie de l'Exposition Universelle de 1967, et suit maintenant le cours normal d'approbation des gouvernements fédéral et provincial.

Le contrat contient une clause à l'effet qu'au moment de l'approbation finale, ses conditions auront un effet rétroactif au 1er juillet 1965.

Mais les employés de Bureau de l'Expo ne semblent pas être aussi patients que M. Shaw le voudrait. Ils recherchent la conclusion de la convention collective et ils ont l'intention, dit-on, de confronter les dirigeants de l'Expo avec un ultimatum : "ou bien vous signez la convention ou bien nous débrayons dès lundi ou mardi prochain".

La 2ème conférence des commissaires généraux des pays étrangers inscrits à l'Expo (ils sont 61 maintenant, avec l'inscription récente du Sénégal) commence lundi, en ce sens qu'ils vont arriver à Montréal. En fait, c'est mardi que la Compagnie de l'Expo va se mettre à exposer ses

Voir EXPO en page 7

Sujet de prédilection du maire

Le maire Jean Drapeau a reçu hier, à l'hôtel de ville, le premier exemplaire d'un remarquable livre d'art portant sur le Montréal actuel. On voit ici le maire Drapeau en train de prendre connaissance de ce nouveau livre intitulé "Montréal", un ouvrage publié par les Editions Leméac en collaboration avec Pierre DesMarais Inc., et comprenant des centaines de photos de Hans Van Der Aa reproduites en héliogravure, ainsi que des textes signés respectivement par MM. Robert Choquette, consul général du Canada à Bordeaux, en France, et Leslie Roberts. Par le truchement d'un circuit téléphonique reliant Bordeaux, Toronto et la métropole, les personnes réunies dans le salon de la mairie ont pu aussi entendre M. Choquette ainsi que le maire de Toronto, M. Phillip Givens, à qui M. Sam Stewart, un éditeur torontois, a présenté un exemplaire de "Montréal" dans le nouvel hôtel de ville de la capitale ontarienne.

Le Musée des Beaux-Arts lancera une souscription de $3 millions en janvier

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal, faisant face à un déficit accumulé de $400,000 et devant la nécessité d'agrandir ses locaux, lancera une souscription publique de $3,000,000 en janvier.

M. A. Murray Vaughan, président du Musée, a déclaré hier à l'assemblée annuelle des membres que l'objectif comprend une extension de 19,000 pieds carrés, de nouveaux transformateurs d'électricité, les frais du déménagement, les honoraires des architectes et le déficit accumulé. Près de la moitié du montant proposé a été déjà promis "par quelques donateurs".

L'an dernier, selon le trésorier honoraire, M. Dana T. Bartholomew, et le trésorier honoraire adjoint, M. Gerald Bronfman, le Musée a accusé un déficit de $90,000.

Un déficit de $400,000 en juin ?

Le déficit accumulé atteignait $278,000 en juin, d'après leur rapport. "Au rythme où nous allons maintenant, après avoir adopté des mesures draconiennes qui comprennent, entre autres, la fermeture du Musée les lundis, on peut prévoir que le déficit sera de $400,000 en juin prochain.

"Il est évident que si le financement du Musée n'est pas mieux assuré, ses fort belles collections risquent de se trouver en péril."

Par mesure d'économie, "dictée par l'insuffisance des fonds d'exploitation", le conseil du Musée a décidé "à son grand regret" de fermer le Musée le lundi de chaque semaine à partir du 18 octobre.

M. Vaughan a mentionné que les plans de construction du Musée ont été retardés. "Même maintenant, a-t-il dit, nous n'avons pas encore reçu l'assurance que le service d'urbanisme de la cité accepte notre projet d'agrandissement."

Le président, insistant sur la nécessité d'obtenir l'appui du public au cours de la souscription qui s'intitulera "Fonds d'expansion 1966 du Musée des Beaux-Arts", a déclaré : "Les musées fournissent au public, outre leurs collections, des programmes éducatifs et culturels qui définissent clairement ce qu'ils considèrent comme leur responsabilité civique.

"Ce Musée a besoin de l'appui généreux de tous ses membres, de même que du public montréalais. L'époque où il pouvait subsister grâce à la générosité de quelques personnes est bien révolue."

Nécessité d'équilibrer revenus et dépenses

Dans le rapport financier on souligne que, même si l'on réussit à obtenir les fonds nécessaires à l'expansion, "nous devrons néanmoins faire face à la nécessité d'équilibrer nos revenus et nos dépenses de façon que notre déficit d'exploitation disparaisse en même temps.

"Il serait désastreux de diminuer le personnel. Il ne nous reste donc qu'à solliciter, annuellement, un plus grand appui de nos membres, de nos amis, de l'industrie et des gouvernements, si nous voulons continuer à dispenser ce service public qui fait l'honneur d'une société florissante et progressive."

M. David G. Carter, directeur du Musée, a noté dans son rapport qu'il y avait eu "un contrôle plus sévère" des fonds mis à la disposition du Musée au cours de l'année passée et que "cette année, le budget sera réduit proportionnellement aux revenus". Il a cependant ajouté que le Musée espère pouvoir demander des soumissions pour le nouvel édifice en novembre.

Il a signalé à l'assemblée qu'une attention spéciale avait été accordée à la conservation des pièces de la collection permanente "lorsque des gondolages ont été découverts sur quelques-unes de nos plus précieuses huiles sur bois".

La restauration avait été jusqu'alors effectuée ailleurs

Voir MUSEE en page 7

M. A. Murray Vaughan est réélu président

M. A. Murray Vaughan, président de la British American Bank Note Co. Ltd., a été réélu aujourd'hui président du Musée des Beaux-Arts de Montréal pour un troisième mandat.

Le scrutin a également désigné MM. R.F. Angus et Jean Martineau, c.r., aux postes de vice-présidents. M. Dana T. Bartholomew a été réélu trésorier honoraire, M. Gerald Bronfman, trésorier honoraire adjoint et M. Charles Gonthier, secrétaire honoraire.

Les directeurs ont été élus en conseil après la réunion annuelle des membres du Musée.

A l'assemblée générale, sept membres du conseil furent réélus pour une période de trois ans et trois autres furent admis pour la première fois. Ce sont MM. R. Fraser Elliott, c.r., André Leman et J.P.S. Mackenzie. Le conseil d'administration

M. A. Murray Vaughan

du Musée comprend 30 membres.

Ont été réélus : MM. R.F. Angus, David Y. Hodgson, H. Stirling Maxwell, le Dr Sean M. Murphy, MM. J. Aird Nesbitt, Neil F. Phillips et A. Murray Vaughan.

Trois anciens membres du conseil, MM. Maurice Chartré, Nathanael Davis et le sénateur

Voir PRESIDENT en page 7

Requête pour faire suspendre les procédures dans le cas du RIN

par Léopold Lizotte

Pendant que se déroulait, à l'extérieur, une manifestation apparemment dirigée contre la procédure d'exception que constituent les accusations de mépris de cour devant nos tribunaux, l'avocat de l'un des accusés du mépris de cour qui aurait été commis à l'endroit de l'hon. juge Philippe Lamarre, de la Cour supérieure, entreprenait de présenter une série de motions pour faire annuler ou suspendre les procédures ordonnées par le procureur général de la province.

On sait que les intimés, dans cette affaire, sont le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, M. Maurice Leroux, le directeur du journal l'Indépendance, et M. Roch Denis, le journaliste qui a signé quelques-uns des articles que l'on juge injurieux pour le magistrat montréalais et les tribunaux en général.

Me Maurice Marquis, qui représente Denis, a pour sa part présenté une motion pour faire exception à la juridiction de la Cour, en soutenant que c'est devant la cour supérieure, juridiction civile, que la procédure aurait dû être instituée, et non pas devant la Cour du banc de la reine, qui a juridiction sur les affaires criminelles.

Il a plus tard réclamé que l'on suspende toute l'affaire en attendant que la Cour d'appel de la province de Québec se prononce sur le cas Jacques Hébert, qui, selon lui, s'apparente fort au présent litige.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, s'est opposé à l'une et à l'autre des requêtes, en soutenant que les mépris de cour semblables sont des actes criminels, et qu'ils doivent être jugés par des tribunaux de juridiction criminelle.

Quant à la demande de suspension, il a dit qu'elle était déraisonnable, car quel que soit le jugement de la Cour d'appel, il pourra y avoir pourvoi en cour suprême, et on ne

Voir REQUETE en page 7

Les FAITS DIVERS sont en page 7

Thomas Guay refuse de témoigner à l'enquête de Raymond Lajeunesse

par Léopold Lizotte

Il y a quelques semaines deux jeunes gens, nommés Bouvier et Bédard, subissaient leur procès en Correctionnelle sous l'accusation d'avoir commis un vol à main armée de $1,900 dans une banque de St-Léonard.

Le procès allait se terminer quand, au grand étonnement de tous, un témoin surprise fut appelé en défense.

Il s'agit de Thomas Guay qui, quelques semaines plus tard, aurait commis un autre vol à main armée à la Caisse populaire de St-Léonard, crime qui s'est soldé par une tentative de meurtre, deux enlèvements et tout le tralala. Tous délits dont il est d'ailleurs accusé avec son complice, Raymond Lajeunesse.

Interrogé par le procureur des prévenus Bouvier et Bédard, Guay déclara avec la plus grande assurance que le vol du 22 février, c'est lui qui l'a commis avec Lajeunesse et deux autres membres de la bande toujours au large : Georges Normand et André Daoust.

Et il donne tellement de détails à la cour sur les lieux du crime, la façon dont il a été commis et la nature des armes dont on s'était servi que ses dires prennent rapidement l'air de la vérité vraie.

Comme il a pris la précaution de réclamer la protection du tribunal, au début de sa déposition, on ne peut alors l'accuser de ce vol qu'il vient d'avouer publiquement avec une telle profusion de détails.

Mais on le fait pour son compagnon Lajeunesse, quelques jours plus tard, et on le fait également pour Normand et Daoust, lorsqu'ils sont finalement appréhendés par une petite armée de policiers provinciaux, à Saint-Janvier.

Vient alors la minute de vérité, si l'on peut dire.

Jeudi dernier, donc, on l'invite à répéter ses dires, à l'enquête préliminaire de Lajeunesse.

Mais il se défile, déclarant carrément refuser de témoigner. Il refuse même de prêter serment, expliquant assez crûment que s'il a parlé librement pour disculper deux jeunes gens, on ne le fera pas parler aussi facilement pour inculper son copain.

On n'a alors aucune autre ressource que de faire ajourner l'enquête à huit jours.

Et hier, devant le juge Henri

Voir GUAY en page 7

Un présumé criminel se livre à la police

Après s'être livré lui-même hier après-midi en compagnie de son avocat, Me J. Leithman, l'un des douze criminels les plus recherchés de la province, Pierre Bélanger, 28 ans, devait comparaître aujourd'hui à Saint-Jérôme.

Il devait répondre à une accusation de tentative de meurtre découlant d'un attentat commis le 31 août dernier à Saint-Jovite.

A cette date, a relaté ce matin le sergent d'état-major Frank Wilmott, de l'escouade des homicides de la PP, Bélanger en compagnie d'un certain Michel Pilon, également recherché, aurait enlevé à Montréal une jeune fille de 25 ans, Mlle Jacqueline Lauzon.

Ils l'auraient conduite à Saint-Jovite et dans un bois l'auraient rouée de coups de

Pierre Bélanger

Voir CRIMINEL en page 7

LES FAMEUX PANIERS DIONNE DE FANTAISIE remplis de fruits et friandises POUR TOUTES OCCASIONS

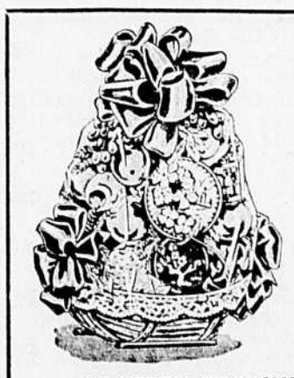

HUITRES FRAICHES EN VRAC OU ECAILLES
ESPADON — PATTES DE CRABE
PATTES DE GRENOUILLE
GRANDE VARIETE DE FROMAGE FINS
Plaqueminе — Pomegranate — Châtaignes — Figues vertes fraiches — Coings — Avocats — Raisin muscat, etc.
A. DIONNE FILS & CIE
1221 STE-CATHERINE, MONTREAL — TEL. 849-2341

SPECIAL DE LA SEMAINE !
Roulé au chocolat et à la crème
49c rég. 59c
En vente au magasin RICHSTONE RBI de votre voisinage

OUVRE-LETTRE AUTOMATIQUE
à batterie
Ouvrez votre courrier avec le sourire. Epargnez du temps. Seulement $6.25

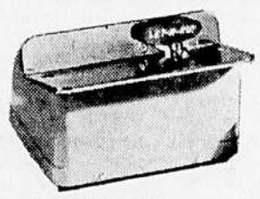

Soyez à la page
Placez votre commande dès aujourd'hui

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
LE PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
750 Beaublen 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Décarie St-L. 748-7961

M. Lavoie connaît les coupables, qu'attend-il pour les faire arrêter ?

— le candidat Tétreault

(T.D.) — Poursuivant sa campagne électorale avec fougue, Me Jacques Tétreault, candidat à la mairie de Laval, s'est de nouveau porté à l'attaque de son adversaire en demandant au maire Jean-Noel Lavoie pourquoi il tardait "à faire arrêter et traduire devant les tribunaux les auteurs du détournement de fonds commis au préjudice de Chomedey".

Le candidat Tétreault soutient que l'ancien maire de Chomedey connait les coupables. "Qu'attend-il donc pour demander au ministère de la Justice de les arrêter ?", demande Me Tétreault.

Cette somme de $35,000 aurait été soutirée des coffres de la ville au moyen de cheques portant "des signatures forgées".

Alléguant que l'ancien maire de Chomedey n'en a jamais soufflé mot, M. Tétreault ajoute : "Il a déjà fallu que ce soit nous qui dénoncions cette fraude".

Le candidat de l'Alliance démocratique de Laval va jusqu'à prophétiser que son premier geste, comme maire de Laval, au lendemain de l'élection, sera de faire inculper les auteurs de ce délit, si le maire Lavoie préfère encore lui en laisser l'initiative.

M. Tétreault a exigé que toute la lumière soit faite sur cette affaire ; "La population de Laval ne peut se contenter d'une vague promesse d'enquête, et veut que les coupables soient punis, quels qu'ils soient, et que l'argent soit restitué".

PRESIDENT

SUITE DE LA PAGE 3

Louis-P. Gélinas, se sont vu décerner, à la réunion du conseil, le titre de membres honoraires.

Le conseil a également accueilli M. Herbert H. Lank pour suppléer à une vacance.

Le major général E. de B. Panet et M. L.V. Randall ont été nommés de nouveau vice-présidents honoraires.

Le conseil a également élu les président et membres des comités du Musée, dont voici les titulaires :

Au comité des acquisitions, section de l'art canadien, M. Maurice Corbeil; section de l'art d'avant 1900, M. David Y. Hodgson; section de l'art du XXe siècle, le docteur G.R. McCall; au comité des ventes et des fonds d'acquisition, M. Maurice Corbeil; au comité d'administration, M. H. Stirling Maxwell; au comité du programme et des relations extérieures, président à être nommé, et au comité de la bibliothèque, président à être nommé.

MUSEE

SUITE DE LA PAGE 3

qu'au Musée. "Les résultats n'étaient pas entièrement satisfaisants et il est arrivé souvent que l'on n'ait aucun rapport sur la nature du traitement." Il fallait aborder le problème sous deux aspects, a expliqué M. Carter.

"En premier lieu, il s'agit de médecine préventive, c'est-à-dire créer un climat favorable en contrôlant l'humidité et la température des salles où sont disposés les toiles et les objets d'art et, si l'on ne peut atteindre le climat idéal, en stabilisant les meilleures conditions disponibles. L'addition de nouvelles salles d'exposition permettra de combler ce besoin.

"Nos progrès au deuxième stade, celui du traitement en laboratoire, ont été des interventions d'urgence. Il a fallu d'abord acheter un nombre suffisant d'instruments, puis faire les plans et construire les dispositifs essentiels avant de commencer le traitement des cas les plus sérieux ; et enfin, trouver un local, l'éclairer, le ventiler, l'équiper, en un mot le transformer en laboratoire.

"Nous avons embauché un personnel adéquat et des conseillers qui ont entrepris un examen complet de la collection et commencé les traitements qui s'imposaient en collaboration avec la direction du Musée. Cette année, le travail de laboratoire a pris les proportions de programme-choc, qui supplée à un besoin vital, soit la préservation de nos principales valeurs."

M. Carter a révélé que le Musée s'est attiré un millier de nouveaux membres au cours de l'année.

Il a rendu hommage, de même que M. Vaughan, au professeur L. V. Randall, qui s'est retiré de la présidence de plusieurs comités. Selon M. Carter : "Il a manifesté une connaissance approfondie de l'art et une grande sagesse. Son amour de l'art a fait de lui un collectionneur, un maitre, un donateur et un grand défenseur de la cause artistique".

EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

plans et ses projets et à répondre aux questions de ses hôtes.

Si les employés de bureau et assimilés (quelque 450 des 800 membres du personnel) se mettent en grève, c'est toute la compagnie elle-même qui se trouvera paralysée, et, avec elle, la conférence des commissaires généraux étrangers.

Le "malaise"

Il est difficile de nier qu'il y a un malaise en ce qui concerne les employés de bureau de l'Expo.

Une conférence de presse a été convoquée pour lundi prochain, à 10 heures du matin, par le Syndicat national des Employés de l'Expo (CSN) pour "expliquer le malaise qui existe avec la direction de l'Expo en rapport avec une entente survenue au mois de juillet et qui n'a pas encore été appliquée par la direction de l'Expo.

La dernière clause en négociation a trait à la pratique adoptée par la Compagnie de l'Expo de ne pas payer à un tarif spécial les deux premières heures et demie après les 35 heures régulières de travail.

Il semble, cependant, que la Compagnie de l'Expo soit prête aujourd'hui à faire cette concession aux employés de bureau et à limiter le tarif régulier aux 35 heures.

Cela peut effectivement permettre un accord final et empêcher une grève.

L'application de la convention collective grèvera de $2.5 millions le budget de la Compagnie de l'Expo. D'où la nécessité des arrêtés ministériels d'approbation d'Ottawa et de Québec.

Quelque $500,000 seront versés aux employés de bureau à titre de rétroactivité depuis le 1er juillet, moment où l'entente est intervenue mais n'a pas été appliquée.

MARANDA

SUITE DE LA PAGE 3

faisait preuve d'insubordination en n'acceptant pas les instructions qu'il recevait, soit du comité de la police, soit du conseil municipal lui-même.

Au cours de sa preuve, Me Lessard a établi qu'il y avait eu plutôt "négligence" de la part du conseil à donner des directives au chef de police, d'où un manque de dialogue indispensable entre les autorités municipales et le chef Maranda.

D'où impossibilité pour le chef de police d'avoir l'occasion de "s'expliquer" lorsqu'on lui faisait part du mécontentement du conseil municipal et des reproches qui en découlaient.

C'est ainsi que le plus important grief apporté contre le chef Maranda a dû être finalement éclairci devant une commission d'enquête, justement parce qu'un dialogue n'a pu être engagé, la ville n'ayant jamais exigé d'explications de la part de son chef de police à ce sujet.

"Le chef Maranda ne me l'a jamais demandé . . ."

La ville reprochait principalement au chef Maranda, lors d'une infraction à la circulation, de recourir à des avis sommaires, conformément au Code de la route, (art. 57), au lieu de procéder par l'envoi de sommations ordinaires, selon la coutume reconnue dans la plupart des municipalités.

Il a été prouvé, d'abord, que le chef Maranda avait eu l'autorisation d'agir ainsi, et cela dès son arrivée à Laprairie en 1963.

Le jugement fait remarquer à ce sujet ce qui suit : "Il convient de noter que durant toute la période de son premier exercice personne n'a exprimé le moindre doute sur cette procédure, **et cette question ne fut même pas soulevée à la première enquête".**

Interrogée par Me Jacques Lessard, le procureur de la ville, Me Gervaise Brisson, a avoué au cours de l'enquête qu'elle savait que le chef Maranda envoyait des avis sommaires durant la première période de son emploi. Mais elle n'a pas donné d'opinion légale, ni au conseil municipal, ni au chef de police.

"J'étais au courant, mais je n'ai jamais été consultée sur la validité des avis sommaires", répondit-elle.

Ici, même si les enquêteurs ont été d'accord pour reconnaître qu'un chef de police doit posseder "une connaissance au moins élémentaire . . . des rudiments de la loi", ils sont plutôt d'avis qu'il ne parait pas logique de soutenir que le chef (Henri-Yvon Maranda) portât seul la responsabilité de trouver une solution à cette . . . "énigme" de la légalité.

Complexité de la légalité

Bien plus, ils ont soutenu également — et l'ont même souligné — qu'il n'est pas exact de dire que l'usage d'avis de poursuite ou d'avis sommaire était illégal.

Me Lessard, pour sa part, a mis en doute (et les commissaires-enquêteurs aussi) les témoignages qui voulaient que le chef Maranda ait été avisé de ne servir que des billets de circulation.

Ce doute étant d'autant renforcé "qu'il ne parait pas que la ville avait adopté le règlement requis par l'article 426, paragraphe 16 (3) de la loi des cités et villes, permettant à une municipalité de prescrire **par règlement** la remise de billets de circulation" . . . de préférence à l'usage d'avis sommaires.

Les commissaires en sont venus à la conclusion que si le chef Maranda avait eu une chance de s'expliquer sur une question aussi complexe, il ne fait aucun doute que les difficultés qu'elles comportent auraient "ressorti", que l'affaire aurait été mise à l'étude et que de telles explications auraient également servi à solutionner d'autres griefs.

Dion obtiendra-t-il une commutation de peine?

QUEBEC. (PC) — Me Guy Bertrand, procureur de Léopold Dion trouvé coupable du meurtre du jeune Pierre Marquis, de Québec, et qui doit être pendu le 29, a adressé hier une requête et un mémoire à divers fonctionnaires fédéraux demandant pour son client une commutation de peine en emprisonnement à vis.

La requête et le mémoire ont été adressés au gouverneur général du Canada, au premier ministre, au ministre de la Justice, au solliciteur général et au président du conseil privé.

Me Bertrand se propose de tenir une conférence de presse dans une semaine pour expliquer aux journalistes les motifs qui l'ont poussé à faire une telle démarche.

On sait que la Cour suprême s'est prononcée récemment pour le maintien de la peine imposée à Dion.

Deux morts dans une collision

Une collision à Laprairie a fait ce matin, vers 7 h., deux morts, dont un père de 10 enfants, et trois blessés.

L'accident est survenu à l'intersection du chemin St-Jean et de la montée St-Philippe.

Les deux personnes qui ont perdu la vie sont MM. Rolland Vézina, 19 ans, du 7068 Chambord, et Maurice Barabée, 43 ans du 753, 4e ave, à Fabreville.

Les trois personnes blessées sont François Perri, du 7550 Marquette, André Barabé, fils de M. Maurice Barabé, et Muhl-Hans Henning, du 449 Square Dieppe, à St-Jean.

GUAY

SUITE DE LA PAGE 3

Masson-Loranger, le procureur de la police de Saint-Léonard réclamera qu'une déclaration d'outrage à la magistrature soit prononcée contre le témoin récalcitrant.

Le procureur de Guay, Me Réal Gagnon, veut cependant fournir des notes au tribunal sur la jurisprudence qui existe au sujet de ce point fréquemment soulevé devant nos tribunaux, depuis la célèbre "résistance" collective des membres du FLQ refusant de témoigner les uns contre les autres.

L'affaire se transporte alors devant une autre cour où le juge Armand Chevrette doit procéder à l'enquête des prévenus Normand et Daoust tant pour le vol de mai que pour celui de février.

Dans le dernier cas, tout va bien.

La défense accepte que les divers témoignages rendus aux enquêtes de Lajeunesse et de Guay soient versés dans le dossier nouveau, le tribunal devant rendre sa décision vendredi prochain.

Mais lorsque Me Simard, le procureur de Saint-Léonard, veut ajouter à la preuve déjà faite pour le vol de février, il se bute de nouveau à un silence.

Celui de Lajeunesse, cette fois.

Invité à témoigner contre Normand, le jeune homme refuse tout d'abord d'entrer même dans le box.

Mais quelque peu intimidé par l'ordre du tribunal, il s'y rend mais pour dire qu'il n'a rien à dire et qu'il ne connait rien à cette affaire.

Finalement, il consent à être assermenté mais il déclare tout aussitôt :

"Je n'était pas là, je ne connais rien de rien."

Inutilité évidente d'aller plus loin; et, tout comme il l'avait fait devant le juge Loranger, Me Simard demande un ajournement à vendredi prochain, soulignant qu'alors on aura peut-être retrouvé d'autres témoins.

Me Jean Salois, qui représente Normand, s'oppose, en rappelant qu'on avait déclaré, au tout début, qu'il n'y avait pas d'autres témoins.

Le procès est alors ajourné à mardi prochain cependant qu'accusés et témoins, tous de la même bande, reprennent le chemin commun des cellules.

Les applaudissements sont l'aiguillon des nobles esprits, le but et la fin des esprits faibles.

Colton

Fermeture de l'intersection Papineau-Beaubien

L'intersection des rues Papineau et Beaubien sera fermée à toute circulation au cours de la prochaine fin de semaine, apprend-on, à l'hôtel de ville.

C'est à compter de 7 h. ce soir que la circulation sera détournée par les rues voisines, notamment les rues Marquette, Cartier, Bellechasse et Saint-Zotique.

L'intersection "Papineau-Beaubien" pour y permettre la reconstruction du pavage.

Le service de la circulation prévoit que les travaux seront complétés à 7 h. lundi matin et que la circulation sera rétablie rue Beaubien.

CRIMINEL

SUITE DE LA PAGE 3

pied et de poing, principalement à la tête.

Puis ils auraient fui à travers la forêt, en constatant que les cris de leur victime avaient attiré l'attention de passants.

L'auto de Bélanger a été trouvée quelques heures plus tard abandonnée sur la grande route à environ deux milles du théâtre de l'attentat.

Mlle Lauzon, secourue peu après la fuite de ses agresseurs, fut transportée à l'hôpital le plus proche, fort mal en point en conséquence des nombreux coups reçus, mais heureusement ne souffrant d'aucune fracture grave.

Après avoir été hospitalisée durant un certain temps, elle put réintégrer son domicile.

REQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

sait alors quand l'affaire Hébert sera décidée de façon finale.

Toute l'affaire a alors été ajournée au 12 novembre prochain, le juge Frédéric Dorion devant se prononcer sur ces deux premières requêtes (qui seront suivies de plusieurs autres, apparemment) entretemps.

Au début de l'audience, le juge François Caron s'était retiré du banc en soulignant que confrère de classe du juge Lamarre, il aimait mieux ne pas avoir à décider du litige.

Me Boilard avait par ailleurs déposé devant le juge Dorion qui l'avait remplacé tout aussitôt, une copie du dernier numéro du Quartier Latin, pour que le tribunal en fasse un examen, sans que cette "pièce" soit aucunement déposée au dossier de l'affaire du R.I.N.

L'instruction dans le cas de cet organisme et de M. Leroux a également été ajournée à novembre, avec le consentement des deux procureurs inscrits au dossier, Mes Marc Lalonde et Claude Benoit.

Nouvelle grève à St-Constant

Une soixantaine d'employés de la compagnie F. Baillargeon, de St-Constant, un fabricant de chandelles et de lampions, se sont mis en grève ce matin pour protester contre l'attitude de leurs patrons.

Les membres du local 516 de l'Union internationale des travailleurs de produits chimiques protestent ainsi à propos du refus de la direction de signer une nouvelle convention collective tenant compte d'une entente intervenue il y a quelques mois, à la suite d'un premier arrêt de travail. Les propriétaires de l'établissement refusent d'entériner une entente conclue devant les représentants du ministère du Travail du Québec.

Les employés ont établi des lignes de piquetage.

Sursis d'exécution pour Jacques et Roland Poirier

Le juge François Caron vient de se rendre à la requête de Me Gabriel Lapointe et a accordé un sursis d'exécution à Jacques et Roland Poirier parce que l'appel dans leur cas ne pourra pas être entendu avant le mois de novembre, vu l'importance du dossier.

Les frères Poirier avaient été condamnés à monter sur l'échafaud le 5 novembre pour le meurtre qualifié de Margot Turner, battue à mort le 24 août 1964.

Le jury des Assises les avait reconnu coupables le 11 juin 1965. La nouvelle date prévue pour l'exécution des frères Poirier est le 28 janvier 1966.

Le directeur de la police de Laprairie, M. Henri-Yvon Maranda, doit être éventuellement réinstallé dans ses fonctions dès le début de la semaine prochaine.

Au cours de ses revendications, à chaque reprise, le chef Marada a reçu l'appui de l'Association des chefs de police du Québec, représentée par son procureur attitré.

MORGAN WHITE

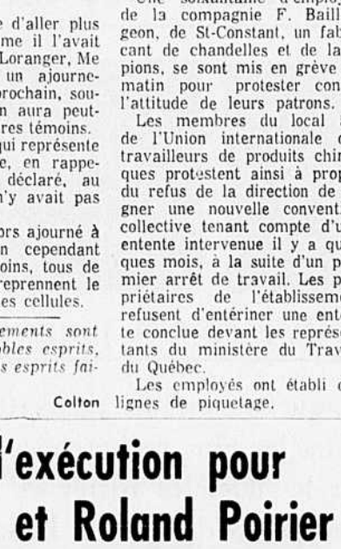

Le rhum blanc à la saveur ensoleillée

embouteillé au Canada par Captain Morgan Rum Distillers Limited, Montréal.

FAITS divers

Trois victimes de l'oxyde de carbone retrouvées sans vie dans une auto

Trois personnes, qui avaient passé la nuit de mercredi dans leur automobile, ont été retrouvées asphyxiées, vers 8 h. hier matin, par des agents de la Sûreté provinciale.

Les trois victimes s'étaient installées pour dormir dans leur voiture, après que celle-ci se fut embourbée dans le rang 8, à St-Eugène-de-Chazel, dans le comté d'Abitibi-Ouest.

Les morts ont été identifiés comme étant Jean-Pierre et Yves Richer, âgés respectivement de 19 et 12 ans, de même que M. Marcel Coursol, 27 ans, tous domiciliés à Val St-Gilles, dans le comté d'Abitibi-Ouest.

Selon la police, la voiture se serait embourbée dans un trou d'eau, vers 11 h. mercredi soir. Laissant le moteur de l'automobile en marche, le trio s'était endormi.

Au moment où les policiers ont aperçu le véhicule, le moteur était encore en marche. Ils ont noté que l'une des petites vitres de la portière avant était entrouverte.

L'air ne pénétrait toutefois pas en assez grande quantité dans l'auto pour atténuer les effets de l'oxyde de carbone provenant d'une perforation dans le plancher arrière de l'auto.

Un agent de la PP a dévoilé de plus que le véhicule n'était pas muni d'un silencieux.

Le Dr Henri Lacombe, coroner du district de Taschereau, a institué une enquête.

Piéton tué par une auto

M. Roland Poirier, âgé de 49 ans, domicilié au 8705, 14e Avenue, à St-Michel, a été mortellement blessé, vers 10 h. 20 hier soir, lorsqu'il a été renversé par une automobile, à l'intersection du boul. St-Michel et de la 37e Avenue, à St-Michel.

Une auto-ambulance de la police de St-Michel a transporté la victime à l'hôpital Maisonneuve, où elle devait succomber à son arrivée.

Un bambin se noie dans une piscine

QUEBEC. (PC) — Un bambin de 4 ans, Jacques, fils de M. et Mme Maurice Dubois, de Ste-Foy, s'est noyé, hier, dans une piscine privée, située non loin de la maison de ses parents.

L'enfant, qui était disparu quelques heures plus tôt, a été retrouvé dans cinq pieds d'eau.

Selon la police, le bambin a glissé dans la piscine alors qu'il s'amusait à faire bouger des billes de bois qui flottaient sur l'eau.

Un bambin tombe à l'eau et se noie

OTTAWA. (PC) — Un bambin de trois ans, Stephen Barbe, fils de M. et Mme Eugène Barbe, d'Ottawa, s'est noyé hier dans le canal Rideau.

On croit savoir que l'enfant est tombé à l'eau après avoir escaladé la clôture en bordure du canal. Son corps a été retrouvé par deux adolescentes.

Bûcheron brûlé vif

GIRARDVILLE. (PC) — M. Paul Gingras, de St-Thomas-Didyme, a perdu la vie, durant la nuit de mercredi, dans un incendie qui a détruit un camp de bûcherons situé à une quarantaine de milles de Girardville, au Lac-Saint-Jean.

Selon les premières constatations, le feu aurait pris naissance dans la cuisine du camp, où M. Gingras et quatre autres cuisiniers étaient couchés. Ces derniers ont toutefois pu évacuer le camp et sauver leur vie.

Chargement de pneus en flammes

Les pompiers de St-Laurent ont mis moins de 30 minutes, hier soir, à maîtriser un incendie qui faisait rage dans un chargement de pneus que transportait un camion-remorque de la compagnie Kingsway Transports Ltd.

Les flammes avaient pris naissance dans la bâche qui recouvrait la remorque alors que le camion filait sur le chemin de la Côte-de-Liesse.

En apercevant les flammes, le conducteur, M. Henri Smith, âgé de 36 ans, domicilié au 1732 rue LaSalle, a immobilisé son véhicule pour détacher la remorque du camion afin de limiter le danger d'explosion.

CORS

Vous obtiendrez un prompt soulagement et la disparition rapide des cors douloureux, avec les Zino-pads du Dr. Scholl, minces et isolants.

Dr Scholl's Zino-pads

Le Jardin des merveilles ferme ses portes pour l'hiver

Le Jardin des merveilles du parc Lafontaine ferme ses portes dimanche au crépuscule. Le transport des animaux du jardin aux quartiers d'hiver débutera vers 6 h. du matin lundi et se poursuivra mardi et mercredi.

Augmentation de la production

Le Canada produit en ce moment environ 50 pour 100 plus de plomb, de cuivre, de zinc et de nickel qu'il y a 15 ans.

L'affectation est un plus grand ennemi pour un beau visage que la petite vérole.

Alfred de Musset

EXAMEN DE LA VUE

Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez

Peoples Credit JEWELLERS

1015 ouest, Ste-Catherine
Vl. 9-7071

POUR 1 JOUR SEULEMENT

Samedi 9 h. à 5 h.

CLINIQUE de DACTYLOS chez DUMONT

Votre machine à écrire portative ou de bureau complètement nettoyée, huilée et ajustée

Pour seulement $3.95

1— Touches et cylindres nettoyés chimiquement
2— Huilage complet du mécanisme
3— Nettoyage de la machine à l'air comprimé
4— Ajustements mineurs
5— Estimé gratuit pour réparation additionnelle

Durant cette clinique allocation d'échange de $20 à $80 pour votre machine actuelle

Termes à compter de $5.00 par mois

DUMONT Dactylographe

7413 rue ST-HUBERT 273-3303

INAUGURATION

D'UN NOUVEAU RESTAURANT

Au Chalet Doré

4460 est, JEAN-TALON, ST-LEONARD (2 rues à l'est de Pie-IX)

Dans une atmosphère agréable et un décor tout à fait rustique venez déguster notre fameux

Bar B.Q.

(Le poulet à son meilleur)

Digne des plus fins gourmets

AUTRES SPECIALITES : TENDRES BIFTECKS (DE MARQUE ROUGE) GRILLES SUR CHARBON DE BOIS

DELICIEUX METS ITALIENS — SPECIAUX DU VENDREDI (FRUITS DE MER)

LIVRAISON A DOMICILE – GRATUITE ET RAPIDE 727-3781

SALON PRIVE POUR BANQUETS — RECEPTIONS — MARIAGES

GRAND PARC DE STATONNEMENT GRATUIT

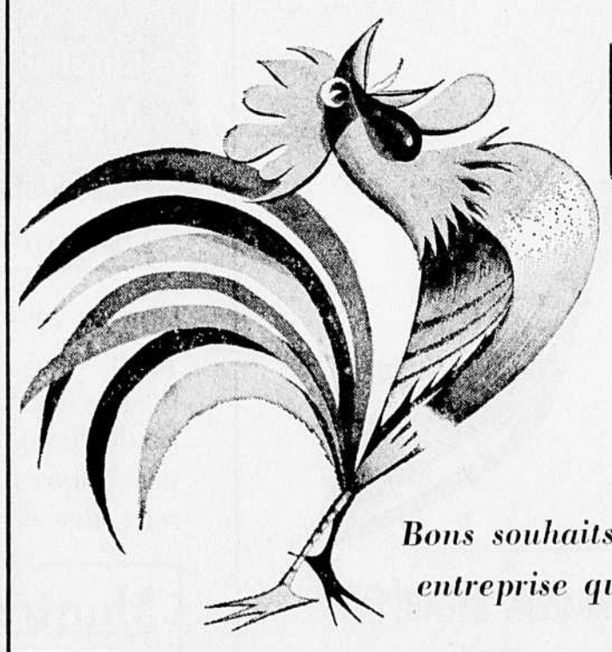

INVITATION

Les dimanches, venez dîner avec toute la famille
Un menu pour tous les goûts :
Bar B.Q. — Mets Italiens — Steak "Charbon de bois"
Club sandwich "Chalet Doré Spécial"

MAINTENANT 2 ROTISSERIES POUR MIEUX VOUS SERVIR

4055 est, rue HOCHELAGA – 255-7721 (tout près du boul. PIE-IX)

4460 est, rue JEAN-TALON – 727-3781 (2 rues à l'est du boul. PIE-IX)

LIVRAISON RAPIDE ET GRATUITE

Bons souhaits et succès à une entreprise qui va de l'avant.

Compliment d'un ami

M. PAUL. ST-PIERRE

SWIFT ELECTRIC CO. LTD. — ELECTRICIEN ENTREPRENEUR — 1228 rue St-Urbain 878-9191

Une autre magnifique installation par A. DESROCHES INC. — DESSINATEURS et MANUFACTURIERS d'ameublement de magasins — 2266 rue St-Germain 524-6806

JEAN RUFFO ENRG. — IMPORTATEUR ET DISTRIBUTEUR — FRUITS — LEGUMES — FRAIS ET CONGELES — 323 des Communes 844-1171

Guaranteed Industries Ltd. — AIR CLIMATISE — REFRIGERATION — REPARATION — VENTE — SERVICE — 4975 De Sorel 731-3521

Safety First Product Inc. — INSTALLATION AUTOMATIQUE CONTRE LE FEU — 7689 Provencher 722-3539 St-Léonard

HYGIENE PRODUCTS LTD — DISTRIBUTEUR DE TASSES ET CONTENANTS EN PAPIER ET ALUMINIUM — 5435 Ferrier 731-9446

A. POUPART & CIE LTEE — LAIT — CREME — BEURRE — OEUFS — GROS ET DETAIL — 1715 Wolfe 523-2193

Pascal Hotel Supplies Inc. — FOURNISSEUR D'HOTELS — RESTAURANTS — HOPITAUX — 366 ouest, Craig 288-5271

Morgan Insurance Services Ltd. — COURTIER EN ASSURANCE — Place Ville Marie 861-9461

New System Towel Supply CO. LTD. — LOCATION ET SERVICE DE SERVIETTES — 900 est, Ontario 526-3311

Sterling Teas & Coffees Ltd. — LA CREME DES CAFES — 9795 Waverly 389-7841

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
975	Abitibi	10⅞	10¾	10¾
105	Algoma	66	65⅝	65⅝
315	Alliance	8¾	8¾	8¾
7820	Alumin	30¾	30¾	30¾
—	Alu 4¾ Pr	40¾	40¾	—
50	Alcan 1 pr	22	22	22
—	Alcan 2 Pr	47⅝	47⅝	—
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	An 4½ Pr	44½	44½	—
—	An 265 Pr	52	51¾	—
—	An 290 Pr	53	53	—
—	Argus	20½	20½	—
—	Arg 2.60 Pr	50¾	50¾	—
225	ArgC Pr	13	13	13
455	Asbestos	24	24	24
100	Alt Sug	23¼	23¼	23¼
—	Atl Sug Pr	100	100	—
50	Bq CN	69¾	69¾	69¾
100	Bq Imp C	63⅞	63⅞	63⅞
125	Bq Mont	61	61	61
215	Bq N-E	74½	74	74
50	Bq PC	50	50	50
50	Bq Roy	75½	75½	75½
—	Bathurst P	23½	23	—
—	Bath Wts	10½	10	—
—	Bath P (A)	55	54	—
1985	Bell Pho	58	57¾	58
—	Bo Mer	50⅛	50⅛	—
1847	Brazil	9⅛	8⅞	9⅛
900	BA Oil	29¾	29⅝	29¾
200	BC Forest	23¾	23¾	23¾
—	BC Phone	70	70	—
—	BC P 4¾	96¼	96¼	—
—	BC P 5¾	105	105	—
—	BC 4.84	24⅞	24⅞	—
3930	Brinco	6⅝	6¼	6¼
—	Brocvl Pr	7½	7½	—
—	Bruck A	28	28	—
—	Bruck B	13½	13½	—
—	Bu Foods	20¼	20¼	—
900	Cae	12	12	12
3425	Cal Pow	25⅞	25⅝	25⅞
100	Ca Cem	46½	46½	46½
—	C Cem pr	27	27	—
700	CD Sugar	24⅞	24⅞	24⅞
650	Can Iron	61	61	61
—	Can Iron P	90	90	—
—	Can Malt	24⅝	24⅝	—
—	C S L	34¾	34¾	—
—	C S L Pr	6⅝	6⅝	—
3350	C Brew	7⅞	7¾	7⅞
—	C Brew A	43½	43⅜	—
—	C Brw B	51¾	51¾	—
—	C Br Alu A	16¾	16¾	—
—	C Chm w	840	840	—
—	C Fndtn	6½	6½	—
—	C I L	20	20	—
30	C I L Pr	49½	49½	49½
—	CI Pow	27¼	27¼	—
—	CI Pow Pr	49½	49½	—
175	C Marconi	5¾	5¾	5¾
3425	C P R	69	67½	68¾
540	CPR 4% Pr	9¾	9¾	9¾
—	C Pfina	12¼	12	—
—	CPP Sec A	54½	54½	—
—	C Refract	18½	18½	—
25	C Vickers	20¾	20¾	20¾
300	Central Del	12⅛	12⅛	12⅛
200	Chemcell	15½	15½	15½
—	Chem 1.75 P	35¼	35¼	—
—	Chrysler	58	58	—
—	Coghlin	13½	13	—
—	Col Cell Pr	26¼	26¼	—
3327	Cons MS	48½	47¾	48½
1960	Cons Paper	38¼	38	38
—	Cons Text	21	21	—
—	Consu Glass	11¼	11¼	—
—	Corby (A)	21½	21½	—
—	Coronation	385	385	—
50	Crain RL	28½	28½	28½
—	Créd Foncier	69⅞	69⅞	—
—	Cr Cork	135	130	—
—	Cr Zell (A)	30½	30½	—
—	Crush Int	14½	14½	—
1800	Denison	39½	38	39½
1370	Dist Seag	36¾	36⅛	36⅛
400	D Bridge	28	28	28⅛
75	D Coal P	7	7	7
—	D Corset	12	12	—
300	Do Fasco	26⅛	26⅛	26⅛
—	D Glass	16¼	16¼	—
—	D Glass P	18	18	—
—	Dosco	13¼	13¼	—
50	DStores	25½	25½	25½
770	Domtar	18¾	18½	18½
100	D Text	32¾	32½	32¾
—	Donohue	7½	7½	—
—	Du Pont	46¼	45¼	—
—	Du Pont Pr	83½	83½	—
25	Dupuis A	10¼	10¼	10¼
—	Falcon	105½	105½	—
110	Fam Play	26¾	26¾	26¾
560	Fleetwood	26	25	26
100	Ford	63¾	63⅞	63⅞
325	Fraser	30¼	30¼	30¼
—	G Dynam	51¾	51¾	—
—	GMC	113¼	113¼	—
3700	Gr Wpg G 2	25¾	25½	25¾
800	GL Paper	22	21¾	22
—	Guar Trust	14	14	—
—	Hdy Andy	6½	6¼	—
—	Harding A	29½	29¼	—
325	Hwk Sidd	51½	51½	51½
—	Hwk Sd pr	98½	98½	—
500	Hollinger	26⅛	26	26⅛
220	Home A	18	17¾	18
—	Home B	19¼	19¼	—
—	Horne Pf	300	300	—
—	H Smith p	40¼	40¼	—
75	Hud Bay M	74½	74	74½
500	HBC	14¾	14⅜	14⅜
100	Husky Oil	13	13	13
380	Imp Oil	54¼	53¾	54¼
500	Imp Tob	14⅝	14¼	14⅝
3220	Ind Accep	25	24½	25
—	I A 4.50Pr	92¼	92¼	—
1150	Inglis	7⅛	7⅛	7⅛
—	Inland C P	19¼	19	—
205	Int Nickel	98	97½	98
—	Int Pap	33¼	33¼	—
200	Int Util	31¼	31¼	31¼
—	Inter PL	88½	88½	—
—	Labatt	17⅞	17⅞	—
500	Laur Fin	13¾	13¾	13¾
—	Laur F 2.00	33½	33½	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
2400	Loblaw A	11⅞	11¾	11⅞
1300	Loblaw (B)	11⅞	11⅞	11⅞
1620	Loeb M	17¼	16¾	17
—	MacKinn	9	9	—
—	MacLar (A)	22¾	22¾	—
—	MacLar (B)	26	26	—
—	MacLean H	33¾	33¾	—
375	MB & PR	29¾	29	29
—	Marit Elec	20½	20½	—
—	Marit Tel	21¾	21¾	—
4563	Massey F	35	34¾	35
100	McAllister	7	7	7
—	Met Stores	10¾	10¾	—
—	Met Strs Pr	21¾	21¾	—
—	MPG Inv w	5¼	5¼	—
—	Miron 6%	12¾	12¾	—
—	MitchR (A)	12½	12½	—
150	Molson (A)	37	37	37
300	Molson (B)	37	37	37½
400	Mtl Loco	15	14¾	15
—	Mtl Trust	22	22	—
175	Moore Corp	77¾	77¼	77¾
—	MorseR B	12¾	12¾	—
—	Mussens	9½	9½	—
—	Nat Drug	12¼	12¼	—
—	NFLD Light	10¾	10½	—
655	Neranda	50	49¾	50
105	NS LP	33½	33½	33½
1900	Ocean Fish	11½	11½	11½
—	Ogilvie	14⅛	13¾	—
—	Ogilvie P	36	36	—
5225	Pac Pete	11½	10¾	11¼
200	Phillips C	26½	26½	26½
800	Placer	21¾	21¾	—
885	Pow Corp	13¾	13⅝	13¾
—	Pow C 4¾	46	46	—
250	Price Br	39¾	39½	39½
—	Price Pr	85	84	—
3102	QN Gas	11	10¾	11
—	Que Phont	26	25¾	—
—	Q Ph 4¾	19¾	19¾	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's 'A'	8⅛	8½	—
2650	Rio Algom	20¾	219¾	20¼
—	Rockwell	40½	40½	—
100	Rolland (A)	11¾	11¾	11¾
100	Ronalds F	14⅛	14⅛	14⅛
—	Rothmans	23¾	23¾	—
—	Russel A	23	23	—
—	Royal T pr	20¼	20¼	—
—	St L C A	35½	35½	—
—	St L Cm w	15	15	—
—	St L Cp A	100	100	—
550	Salada F	12½	12½	12½
—	Scott LaS	14½	14½	—
400	Shell Can	17⅞	17⅞	17⅞
—	Shell I pr	25¼	25¼	—
—	SherW	35½	34½	—
—	Shop Save	13¾	13¾	—
100	Sicard	6⅝	6⅝	6⅝
—	Sicard 6 pc	20⅝	20⅝	—
—	Simpsons	28½	28½	—
—	Soc GF	9¼	9¼	—
—	Sogemines	13½	13½	—
100	SS Steel	12¼	12¼	12¼
3050	Steel Can	27¼	27⅛	27⅛
—	Steinbg A	46	45¾	—
—	Steinbg pr	100	101½	—
150	Texaco Can	51½	51½	51½
25	T Fin A	12⅞	12⅞	12⅞
25	Tr-C Corp	9	9	9
350	Tr-C PL	35½	35¼	35¼
—	Tr Mt PL	20⅛	20	—
900	Triad Oil	263	265	265
—	Turnbull	10	10	—
—	Un Carbide	29⅝	29½	—
25	Walk GW	36¾	36¾	36¾
—	Weldwood	11¾	11⅝	—
4775	WCoast Tr	22	21	22
—	Weston A	21¾	21	—
—	Weston B	23½	23½	—
—	Wstn 4½	97	97	—
2435	Zeller's	24	24	24

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3.00
5000	Ajax	7	7	7
—	Alpha	50	50	—
—	Alpha (A)	50	50	—
100	Alscope	75	75	75
—	Alsof	10	10	—
1000	Amg B Bel	32	32	32
—	Ameranium	4	4	—
—	Anglo-Scan	41	40	—
—	Anthonian	7	7	—
—	Arno	4	4	—
5300	Augustus	65	56	61
1000	Baker Talc	7½	7½	7½
—	Band-Ore	15	15	—
—	Barvallee	3½	3½	—
—	Bateman	5	5	—
—	Beauce PI	15	15	—
—	Beld-Cort	12¼	12¼	—
—	Beld-C w	270	270	—
—	Belgium Pr	14	14	—
—	Bethlehem C	6	6	—
1600	Black Haw	305	300	300
72500	Black River	24½	23	24
—	Blue Bon	325	325	—
—	Bluewater	19	19	—
—	Bornite	5	5	—
—	B Carpets	41	41	—
—	Bruce-Prest	11½	11½	—
14500	Bruneau	25	24	25
3000	Burnt Hill	35	34	34
—	Camflo	340	340	—
—	Camp Chib	460	460	—
—	C Interurb	310	310	—
200	C Magnesi	105	105	105
700	C Securt A	290	285	285
—	Carbec	9	9	—
—	Cartier Que	8½	8½	—
—	Casavant	460	455	—
250	Cessland	595	590	590
3600	Chemalloq	151	150	151
2000	Cheskirk	11½	11½	11½
—	Chib Coppr	5½	5½	—
14500	Chipman	29	28	28
—	Com H M	75	75	—
—	Cob O G	23	23	—
100	Commodor	165	165	165
—	Commod w	85	85	—
4000	Cominga	13½	12	13½
500	C Canoram	42	42	42
—	C Div S	125	125	—
—	C Div S	40	40	—
—	C Manitoba	25	25	—
—	C Mogad	26	22	—
1000	C New P	24	24	24
—	C Persh	18	18	—
—	CQ Smelt	90	90	—
—	CQ Yell	6	6	—
—	C Virginia	43	43	—
100	Couv A	7⅛	7⅛	7⅛
—	Copstream	9	9	—
15500	Crownbridg	42	38	41
—	Crusade	15	14	—
—	Dauphin	20	20	—
—	Delta El	250	250	—
6000	Delta M	30	29	29
—	Denault A	13	13	—
—	Dom Exp	10½	10½	—
104750	Dolsan	102	94	98
—	Dom Lea	10	10	—
350	D Oilcloth	30½	30	30
100	Drum Wel	9⅛	9⅛	9⅛
—	Dumagami	62	60	—
30500	Dumont	45	40	43
200	East Sull	885	875	875
—	East Vent	24	22	—
—	E Bake	24	24	—
—	Electrolier	11	11	—
1000	Emp Oil	7½	7½	7½
97000	Equity Ex	82	77	81
3500	Fab Met	14	13	13
5000	Fano	7½	7½	7½
—	Fiscal	11½	11½	—
1500	id Pr	19	19	19
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontana	3	3	—
—	Ft Reliance	39	39	—
40000	Fox Lake	27	24	27
2000	Frigistors	45	45	45
—	Fundy	4½	4	—
11300	Futurity	72	65	70
500	Garney	72	72	72
1000	Ghislau	29	29	29
600	G Autotron	125	125	125
400	Glen Lake	171	170	170
200	Gilchrist	450	450	450
2900	Grt W Min	126	125	125
1200	Greenberg	5¾	5⅝	5¾
—	Grissol	200	210	—
—	Gui-Por Ur	20	20	—
—	Hubbard A	28	27¾	—
—	Inland Ch	7	6	—
300	Inspiratn	165	165	165
1200	Int Atlas	115	110	115
7000	Int Ceram	12	12	12
1000	Intp Dred	26	26	26
—	Inv Fd	52½	52½	—
—	Israle Oil	12	12	—
3000	James Bay	32	32	32
—	Jockey	5	5	—
8600	Jubilee	315	295	295
—	Keltic Mg	34	34	—
4500	K Desmd	61	60	60
—	Kent Av	5	5	—
800	Kiena	162	160	162
4900	Kodiac Pet	375	330	350
—	Kontiki	8	8	—
300	Labrador	35¾	35¾	35¾
—	Laduboro	37	37	—
—	Lait Lecl A	11½	11½	—
150	Lamonta A	18½	18½	18½
—	Lingside	3½	3½	—
—	Lithium	7½	7½	—
—	Lowney	28½	28¼	—
47000	Louanna G	16	14	14½
5000	Marlar HY	15	15	15
2000	Massval	8	8	8
9560	Matachew	27½	26	26
—	McIntyre	63½	85½	—
—	McKinney	11	11	—
100	Melchers	23¾	23¾	23¾
1000	Merc Chip	10	10	10
—	Merrill	51	51	—
500	Mid-Chib	18	18	18
400	Midepsa	375	365	370
1000	Mir Mines	24	24	24
21500	Mistango	20	19	19½
—	Molyb	50	50	—
—	Monpre	9	8	—
—	Mt Costign	20	20	—
6640	Mt Pleast	106	100	105
—	Mt Pleas w	10	8	—
—	Mt W Iron	41	41	—
—	NAut Ven	200	200	—
1000	Native Min	9½	9½	9½
17600	N Imprial	165	161	165
—	Newrich	16	16	16
5000	NW Amulet	4	4	4
119000	NA Rar M	43	40	41½
2800	North E	118	115	118
—	NW Canalk	10½	10½	—
7000	Norvalie	8	7	7
—	Opem Ex	10½	10½	—
—	PA Inv	420	420	—
61500	Pat Silver	51	47	48
1000	Paudash	7	7	7
11600	Peace Riv	500	490	495
—	Pembr El	25	24	—
—	Pennbee	19	19	—
—	Peso S	135	135	—
—	Phoenix O	70	70	—
—	Pitt Gold	4	4	—
4633	Porcupine	18	17	18
—	Provo G	23	23	—
—	Que Ascot	7½	7	—
—	Que Chib	15½	15½	—
—	Q Cobalt	130	130	—
—	Q Indust M	17½	17½	—
—	Raglan	210	210	—
3300	Rancheria	68	66	66
—	Ranger O	20	20	—
2000	Red Crest	3	2½	2½
—	Renold	72	72	—
2000	RA Pete B	99	98	98
2000	Ruby Foo	395	395	395
—	Ruby F wt	25½	25½	—
4400	Rusty L	25	21	25
200	St-L Colu	200	200	200
5000	St-L Di Ld 8	80	80	
600	St Lucie Ex	17½	16½	17
3500	Sapawe	36	36	36
—	Seaway H	5½	5½	—
—	Select Fin	375	375	—
2000	Silver Reg	23	23	23
9000	Silvr Sum	15½	15½	15½
500	Silver T	25	25	25
—	Sobeys (A)	19	19	—
—	Soca	50	50	—
—	Sogena	10½	10½	—
—	S Dufault	9	8½	—
2500	Spartan Air	49	49	49
6500	Stairs Ex	75	73	73
43600	Std Gold	43	35	40
400	Sullivan	570	570	570
—	Superpack	315	315	—
—	Suptest P	20	20	—
—	Surlaga	37	37	—
2500	Tache	15	15	13
1000	Talisman	57	57	57
16000	Tazin	8½	7½	8½
—	Tib Expl	5	5	—
3000	Titan	6	6	6
—	T C Freeze	195	195	—
3600	Trsterre	33	30	33
—	Tru-Wall	240	240	—
1200	U Asbestos	300	300	300
500	U Corp B	13	13	13
—	Un Obalski	34	34	—
—	U Towns El	16¼	16¼	—
—	Val-Mar	5¾	5¾	—
300	V Der Hout	165	160	160
—	Vanguard	4	4	—
—	Wabasso	14¾	14¾	—
—	Westburne	140	135	—
100	W Cdn Min	50	50	50
—	Westeel	20	20	—
1500	West Tin	44	43	44
3000	Westville	22	21	21

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Bp.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 14 oct.	162.27	152.84	123.69	156.77	120.35
Clôture — 13 oct.	161.81	152.09	124.28	156.36	119.87
Sem. dernière	161.21	152.20	124.45	155.97	121.50
Mois dernier	163.43	156.10	125.94	158.42	125.15
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	120.32	147.25	121.29
Haut — 1964	163.74	153.46	134.75	160.57	150.75
Bas — 1964	131.87	121.59	118.90	129.68	118.24

cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3	Perpétuels	1966	73½	76½
4½	15 déc.	1966	99	99½
2¾	15 juin	1968	95½	96
3¾	1 juin	1976	83¾	84½
4¼	1 sept.	1972	94¼	95
5½	1 oct.	1969	101¼	[illegible]
3¾	1 oct.	1975	100¾	101½
4½	1 sept.	1983	89¼	90
5¼	1 mai	1990	97¼	93
CNR 5½	15 déc.	1971	100¼	101
CNR 4½	1 avril	1987	89	89½
CNR 5¾	1 jan.	1985	102½	103½
CNR 4	1 fév.	1981	84½	85¼
CNR 5	1 oct.	1987	94¾	95¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C. 5¼	1987	94¾	95¾
BC Electric 3¼	1967	97½	98
BC Electric 5½	1969	97	98
BC Electric 5¾	1977	99½	100¼
Manito Hyd 5¼	1988	94	95
NB 5½ 15 juil.	1989	94½	95½
Nfld 5¼ 1 juin	1985	92	93
NS 5¼ 1 mai	1985	94¼	95¼
Ontario 3 15 déc.	1970	90¼	91¼
Ont. 5½ 15 août	1985	98	99
Ont H 2¾ 1 oct.	1968	94	95
Ont H 5¼ 1 fv.	1985	95¼	96¼
Qué. 3 1 juil.	1969	91⅛	92½
Qué. 5¼ 15 déc.	1987	91½	92½
Qué. 5½ 1 avril	1990	94¼	95¼
Qué H 3¾ 1 mai	1974	83¾	84¾
Qué H 5½ 1 jn.	1988	94¾	95¼
Qué H 5 15 fév	1995	87½	88½
Sask 5½ 15 déc.	1985	96½	97½

MUNICIPALITES

Mont 5¾ 1 juin	1989	96½	97½
TorMt 5½ 15 jn	1985	96½	97½
Vanc 5½ 15 déc.	1980	95¾	96¾
Hamilt 5¼ 15 j	1977	94¾	95¾

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	102
Brazil Tr. 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¾	1977	140	—
Inland Cemnt 4½	1976	90	—
Inl Nat Gas 5½	1977	96	98
Loblaw 4¾	1976	176	—
Lob Lease Pro 5½	1970	99½	101
Pac Pete 5	1977	100	103
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	131	—
Simpson's 5	1976	200	—
TC Pipeline 5	1989	110	113
TC Pipeline 5	1988	135	—

Triad 4¾	1971	92	93
Uted Twn El 6¼	1981	121	—
W Coast 5½ x-c	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	101	103
Algoma 5¼	1978	95	97
Aluminum 4½	1973	93	94
B.A Oil 5⅛	1977	94	96
BP Tanker 6¼	1985	100¾	101¼
Can Cement 3¾	1975	86	88
Cdn Br Alum 5¾	1980	98¼	99¼
C I L 5¾	1977	99	100
C P R 5%	1983	92	93
Cr Foncier 5¾	1985	97½	98½
Dosco 6%	1985	97½	98½
Dom Stores 5½	1976	98	99
Domtar 5¾	1990	96	97
Eaton Acc 5¾	1985	98	99
Imp Oil 3%	1969	92½	93½
I A C 5¾	1982	95	96
Roy T Mort 6	1975	99½	100
Roynat 6%	1980	100½	101
Shell Oil 5¼	1977	98½	99½
St Law Corp 5%	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	98	99
Traders Fin 5¾	1985	94	95½
Westons 5½	1983	95	97
Woodwards 5¾	1985	99	100

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	99	100½
Alta Gas Tk 5¾	1985	98	99¼
Bell Tel 3¾	1979	82	83
Bell 5½	1982	96½	98
Bell Tel 5¾	1984	99	100
Bell Tel 6¼	1978	102	104
Bow Pow 3¾	1980	82	84
Braz Tract 4¾	1970	89	—
BC Tel 5¾	1986	95½	..
Calgary Pow 5¾	1982	98½	—
Can Elect 4	1968	94½	—
C West NG 5¾	1982	98	100
Cons Gas 5¾	1984	98	100
Cons Gas 5	1978	93	95
Gt Lakes P 5¾	1977	99	101
Lakeland NG 6	1982	97	99
Marit Elect 5¾	1963	98	100
NFLD L & P 5½	1978	95	—
N Ont N Gs 5¾	1982	97	99
Northw Ut 5¾	1988	98	100
North Tel 5¾	1983	98	100
Que Nat Gs 5¾	1985	92	94
Que Nat Gas 6	1988	97	99
Que Tel 5¾	1983	96	—
TC Pipe 5.85	1987	97½	99½
Union Gas 5½	1977	97	99

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	94½	—
Eaton R 3½	1968	94½	—
Eaton 5	1978	92	94
Steinberg 6	1984	99	101
Loblaw 5½	1983	96½	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Cochrane-Dunlop Hardware "A"	$0.20	tr.	15-11	29-10
Conduits National (ord)	$0.05	tr.	8-11	25-10
Coghlin Co B. J. (ord)	$0.10	tr.	31-10	20-10
McIntyre Porcupine Mines (ord)	$0.60	tr.	1-12	1-11
Sherwin-Williams Co of Can (priv)	[illegible]	tr.	3-1-66	3-12-65
Southam Press Ltd (ord)	$0.30	tr.	28-12	4-12

Les métaux continuent de progresser

Montréal. — L'allure générale du marché est irrégulièrement plus élevée au début de l'après-midi à Montréal. Le commerce est modérément actif. L'indice combiné progresse de 0.43 à 157.20.

Les banques et les papeteries sont en baisse mais toutefois leurs fluctuations sont minimes.

Les services publics sont plus forts suivis des industrielles. W. Coast Transmission gagne 1½ à 22 sur un volume de 3,925 actions. CPR gagne ⅞ à 68⅞. Quebec Phone et Gaz Naturel du Québec progressent de ⅛ chacun. Greater Winnipeg Gas perd ¼ et Bell ⅛.

Aux industrielles, Massey gagne ¾ à 34⅞, Cominco ½ à 48⅜ et Texaco ½ à 51½.

Parmi les minières et pétrolières, Dolsan baisse de .05 à 97 cents. La plus active, NA Rare, gagne .01 à 41 cents.

* * *

TORONTO — Les métaux usuels ont continué de gagner du terrain en matinée à Toronto.

Pine Point qui était en hausse de 6½ en clôture hier, progresse de $2. à $5. Cominco gagne ⅜ à 48½ et CPR ⅜ à 68.

Denison Mines progresse de ⅜ à un haut de 38¼. Plus tôt au début de l'année ces actions valaient 21⅞. Hudson Bay gagne ¾ à 74½ et Steep Rock 40 cents à 6.65.

Raglan Nickel Mines baisse de 15 cents à 2.05 en raison d'une nouvelle voulant que Falconbridge Nickel prenne le contrôle de cette mine en échange d'une somme d'argent et de l'exploitation de cette propriété.

* * *

NEW YORK — Wall Street continue de se maintenir irrégulièrement en hausse au début de l'après-midi.

Le commerce est actif quoique cette séance jusqu'à présent soit la moins active de la semaine.

du parquet de la bourse

La reprise de certaines "blue chips" et principalement celle de Du Pont qui remonte de plus de 3 points participe grandement à maintenir les principaux indices en hausse.

Quelques titres plus spéculatifs, très recherchés récemment, remontent après avoir essuyé des prises de bénéfices. Aucun groupe n'est particulièrement en évidence.

L'indice industriel DJ, gagne 2.68 à 940.18. L'indice des chemins de fer, établi par la PA, gagne 1.4 ; les industrielles .9 et les services publics, .3.

PARIS (AFP) — En tant qu'éléments de tendance, les boursiers pouvaient disposer aujourd'hui de l'allocution radiodiffusée du premier ministre, d'une part, et du débat sur la ratification de l'accord pétrolier franco-algérien qui s'était instaurer la veille à l'assemblée nationale, d'autre part. Du premier de ces éléments, l'intérêt des milieux financiers a été plus spécialement attiré par la partie réservée au marché commun sans toutefois que des déductions définitives sur l'avenir de celui-ci aient pu en être tirées.

La physionomie de cette dernière séance de la semaine n'est pas finalement très différente de celles qui l'ont précédée. Les points de résistance ne font toujours pas défaut mais il est vraisemblable que l'indice des valeurs françaises cédera aujourd'hui encore quelques dixièmes de point car les effritements ne manquent pas non plus.

* * *

LONDRES — La dernière séance de la semaine clôture sur un ton ferme par suite de l'augmentation de la demande et d'une diminution de l'offre.

Les valeurs de premier plan sont calmes mais fermes.

Les titres libellés en dollars affichent une meilleure tendance. Dans le secteur des chemins de fer, peu actif, CPR gagne du terrain.

L'allure est plus ferme parmi les banques anglaises tandis que les canadiennes sont calmes. Les papeteries s'améliorent de même que les automobiles. Le comportement des valeurs textiles et des constructions s'affermit. Peu de changements aux pétroles.

cote des grains

Marché à terme : 14/10/65

WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Oct.	86½	—	—	86½
Déc.	84¾	84¾	84⅝	84⅝
Mai	84⅝	—	—	84⅝
Juil.	—	—	—	84½
ORGE :				
Oct.	1.32	1.32	1.31⅞	1.32
Déc.	1.29½	1.29½	1.29¼	1.29½
Mai	1.30⅜	1.30½	1.30¼	1.30⅜
Juil.	—	—	—	1.29⅝
LIN :				
Oct.	3.05½	3.09	3.05¼	3.08¾
Déc.	2.88¼	2.93¼	2.87¾	2.92¼
Mai	2.93	2.96½	2.92¾	2.96¼
Juil.	2.91½	2.95	2.91	2.94½
SEIGLE :				
Oct.	1.23⅜	1.23⅞	1.23⅜	1.23⅞
Déc.	1.25¼	1.26	1.25⅜	1.25⅞
Mai	1.32⅜	1.32⅞	1.32½	1.32½
Juil.	—	—	—	1.33¼
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.39	2.44½	2.38¼	2.43¾
Jan.	2.27¾	2.33	2.27⅛	2.31¾
Mars	2.24	2.29	2.24	2.28
Mai	2.22	2.26	2.22	2.25¾

Marché au comptant :

AVOINE : 2 CW 86½; EX 3 CW, 3 CW et EX 1 fourragère 83½ ; 1 fourragère 82 ; 2 fourragère 79 ; 3 fourragère 76 ; fourragée mélangée 65.

ORGE : 1 et 2 CW 6 rangs 1.34; 1 CW 2 rangs 1.32; 2 CW 2 rangs 1.30; 3 CW 6 rangs 1.31; 3 CW 2 rangs et 1 fourragère 1.28 ; 2 fourragère 1.25½; 3 fourragère 1.22½.

SEIGLE : 1 et 2 CW 1.23⅜; 3 CW 1.18⅜; 4 CW 1.09⅜; ergoté 1.01⅜; sur voie 1.23⅜.

LIN : 1 CW 3.08¾; 2 CW 3.03¾; 3 CW 2.68¾; sur voie 3.08¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 cdn 2.42¾; No 2 cdn 2.28¾.

Marché du lin : Prix comptant $2.84¼.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Déc.	1.58¾	1.58⅞	1.57¼	1.58⅛
Mars	1.62	1.62	1.60⅝	1.61½
Mai	1.59¾	1.59⅞	1.58¾	1.59⅛
Juil.	1.48¾	1.48¾	1.47⅞	1.48¼
Sep.	1.50	1.50	1.49⅝	1.49⅞
MAIS :				
Déc.	1.14⅞	1.15	1.14½	1.14⅝
Mars	1.19	1.19⅛	1.18⅝	1.18⅝
Mai	1.21⅞	1.21⅞	1.21½	1.21⅝
Juil.	1.23½	1.23⅝	1.23⅛	1.23¼
Sep.	1.21½	1.21½	1.21¼	1.21¼
AVOINE :				
Déc.	66⅝	67	66⅝	66⅝
Mars	68½	68¾	68½	68⅝
Mai	68¾	68½	68¼	68¼
Juil.	66	66	65¾	65¾
Sep.	—	—	—	—
SEIGLE :				
Déc.	1.22¾	1.23	1.22¼	1.22½
Mars	1.27½	1.27½	1.27	1.27⅛
Mai	1.29½	1.29⅝	1.28⅞	1.29⅛
Juil.	1.28⅝	1.28⅝	1.28⅝	1.28½
Sep.	—	—	—	1.28⅝
FEVES SOYA :				
Nov.	2.46½	2.47¼	2.46¼	2.46¼
Jan.	2.50¾	2.51¼	2.50⅛	2.50¼
Mars	2.54½	2.54¾	2.53¾	2.53⅞
Mai	2.56½	2.57¼	2.56¼	2.56¼
Juil.	2.57¾	2.58¾	2.57½	2.57½
Août	2.55¼	2.55⅞	2.54⅝	2.54⅝
Sep.	2.47¾	2.57⅞	2.47	2.47¼

fonds mutuels

Compilés par F. I. Dupont & Cie

	Achats	Ventes
xAffiliated Inc.	9.34	10.10
xAmer Business	4.30	4.66
Andreae Equity	3.21	3.51
All Cane Com	6.81	7.46
All Can Div	8.91	9.77
American Growth	5.31	5.63
Associated Investors	5.80	5.81
Beaubran	40.81	44.31
Canada Growth	6.18	6.79
Canada Security	4.96	5.45
Cdn Gas Energy	9.17	10.05
Cdn Invest Fund	4.17	4.57
Canadian Trusteed	4.92	5.36
Canafund Co.	52.88	55.52
Champion M of C	7.44	8.09
Collective Mut.	6.13	6.67
Commonwealth Intl	10.68	11.70
C. I. Leverage	9.86	10.81
Div. Income "A"	29.20	—
Div. Income "B"	5.84	6.42
xDividend Shares	3.86	4.23
Dom. Compound	4.39	4.77
Dom. Dividend	3.41	3.71
xDreyfus	24.31	26.53
Dom. Equity	23.85	24.85
Dynamic	12.65	12.08
Entarea	14.38	14.73
European Growth	6.63	7.25
Federated Growth	6.63	7.25
Federated Financial	4.92	5.38
First Oil Gas	5.50	6.01
Fonds Collectif "A"	7.24	7.87
Fonds Collectif "B"	5.54	5.90
Fonds Collectif "C"	8.30	9.02
Fonds Mut Adanac	3.01	3.29
Fraser Fund	9.79	9.84
Group Inc.	4.21	4.60
Growth Equity	4.90	5.36
Growth Oil Gas	11.65	—
Guardian Growth	4.37	4.75
Investors Growth	8.88	9.65
Investors Intl Mut	5.67	6.18
xKest Cust S-1	24.48	26.71
Investors Mut	5.06	5.50
xKest Cust S-4	6.16	6.73
xKeyst Cust K-2	6.73	7.35
xMass Invest. Growth	10.22	11.17
Molson M	7.36	7.58
Mutual Bond	8.33	8.73
Mutual Accum	5.09	5.56
Mutual BIF	5.67	5.94
Mutual Income	6.36	6.95
One William St.	16.57	—
Prêt Revenu Mut.	7.29	7.97
Provident Mutual	6.15	6.69
xPutnam Growth	11.59	12.67
Radisson RI	4.91	5.40
Regent Fund	7.94	8.68
Research Inv Corp	15.53	16.97
Sav. In Mut of C	7.29	7.97
1962 Ex of Can	6.93	7.59
xTV Electronic	9.75	10.63
Timed Investment	7.04	7.74
United Accum	9.20	10.05
xWellington Fund	15.42	16.80
Western Growth	5.71	6.24

x — Devises américaines.

Cours du dollar

NEW YORK — A midi, le dollar canadien cotait en argent américain $0.93.

La livre sterling est en baisse de 1/32 à $2.80 17/64.

MONTREAL — Le dollar américain cotait en argent canadien $1.07 17/32.

La livre sterling perd ⅛ à $3.01⅜.

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, du ministère de l'Agriculture.

Pommes : pommettes $2.50, Wolf River et Lobo $1.25 à $1.50, McIntosh $1.50 à $1.75, Wealthy $1.00 le minot.

Ail : $2.50 à $3.50 la douzaine de tresses.

Aubergines : $1.75 à $2.00 le minot.

Betteraves : .50 la douzaine de paquets, 1.00 à 1.25 les 50 livres.

Brocoli : 2.50 la douzaine.

Carottes : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1 les 50 livres, $1.75 les 24 cellos de 2 livres, ou 10 cellos de 5 livres.

Céleri : $2.00 à $2.50 le cageot de 24, $1.00 la douzaine.

Chicorée et escarole : .90 à $1.25 le cageot de 12 ou de 16.

Choux : .75 à .90 le cageot ou le sac de 50 livres, rouges $1.25, Savoie $1.50 à $1.75 le cageot.

Choux de Bruxelles : $3 à $3.25 les 16 pintes.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Choux-fleurs : 1.50 à 2.00 la douzaine.

Citrouilles : $2.50 à $3.00 la douzaine.

Courges : Hubbard $2.50 à $3.00 la douzaine.

Epinards : $1.00 le minot, les 12 cellos de 10 onces.

Laitue : Iceberg $1.00 à $1.50 le cageot de 18.

Navets : no 1 $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres, $1.50 le minot.

Oignons : du printemps .60 à .65 la douzaine de paquets, jaunes $1.25 à $1.35, no 2 $1.00, rouges $1.50 les 50 livres.

Panais : $2.50 le minot, $2.00 12 cellos de 24 onces.

Patates nouvelles : $1.50 les 50 livres.

Persil : .70 à .75 la douzaine de paquets.

Tomates : rouges $2.00 à $2.50, roses $3.00 à $3.75 la boîte, vertes .50 la boîte.

Poireaux : .50 à .60 la douzaine.

Radis : .65 à .70 la douzaine de paquets, en cellos, $1.75 à $2.00 les 30 cellos de huit onces.

Cote de l'or

Londres — Les prix de la demande et de l'offre de l'once d'or fin sur le marché européen de l'or sont de $35.11 à $35.13.

L'once d'or de Troy vaut 250s. 6½d. ou $35.10 1/25.

Paris — Le Napoléon, ancienne pièce d'or de 20F, est coté à 43.40F.

L'Aigle, la pièce d'or américaine de $10, vaut 104.20F.

NEW york

	Haut	Bas	Midi
ACF Ind	45	44⅜	44⅜
Address	62⅞	62⅜	62⅞
Allegany	10½	9⅞	10½
Allis Ch	28¾	28⅜	28½
Alum Ltd	28½	28⅜	28⅜
Amerada	75⅞	75½	75¾
Am Can	57	57	57⅛
Am Cyan	80¾	80½	80½
Am Can	57¼	57	57⅛
Am Home	76⅝	75¾	76⅝
Am Mot	12⅛	12	12
Am Smelt	62¾	62¼	62¼
Am Std	20¾	20⅛	20¼
Am Sugar	27¾	27	27⅛
Am T Tel	67¾	67⅜	67⅜
Am Tob	39½	39¼	39½
Amsted	50	50	50
Ancnda	76½	76¼	76¼
Armco Stl	69¼	69	69
Armstg CK	63⅛	62¾	63
Avco Corp	21⅞	21⅝	21⅞
Babcock	40¼	39⅞	39⅞
Balt Ohio	42	42	42
Bell How	39⅛	39½	39¾
Beth Steel	39⅛	39½	39¼
Boeing	105⅜	104⅜	104⅜
Borden	42⅝	42¼	42⅝
Borg War	45⅛	48⅛	48⅞
Bos Edison	47⅛	47⅛	47⅛
Brunswk	8⅝	8½	8½
Bucy Erie	58⅛	58	58⅛
Burl Ind	37⅞	37⅞	37⅞
Burrughs	44⅛	43⅞	44⅛
Calumet	23	22⅞	23
Campbell Rl	19¾	19¾	19¾
Camp Soup	36⅞	36⅛	36½
Can Dry	31⅞	31⅜	31⅞
CPR	63¾	62⅞	63¾
Case JI	19	18⅞	19
Cater Tr	47	46⅞	47
Celanese	88	85⅞	86
Ches Ohio	76¾	76⅝	76¾
Chrysler	55⅛	54½	54¾
Cities Sv	90⅛	90	90⅛
Clevite	49¼	49¼	49¼
Coca Cola	77¼	77½	77½
CBS	38	37⅞	38
Coml Solv	30⅛	30⅛	30⅜
Com Sat	46⅛	46	46
Con Edis	43⅜	43½	43½
Container	34⅜	34¾	34⅜
Cont Can	60⅛	59½	59¾
Cont Oil	73	73	73
Cont Data	33	32½	33
Copw Stl	34⅜	34⅜	34⅜
Corn Pd	51⅞	51⅜	51⅞
Cr Zell	49¼	49½	49⅜
Curtiss Wr	19	18⅞	19
Deere	43½	42⅞	42⅞
Det Stl Cp	15⅛	15⅜	15⅛
Dome M	35	34⅞	35
Douglas	55⅛	54½	55
Dow Chem	73⅛	73⅛	73⅛
Du Pont	238	237	238
East Kod	104⅛	104¼	104¼
Eaton Mfg	55⅛	55⅜	55⅛
El Stor B	49⅛	49	49⅛
El Paso NG	21⅛	21⅛	21⅛
Eversharp	26	25⅞	25⅞
Firestn	42⅛	42⅛	42⅛
Ford Mot	59⅛	59⅛	59⅛
Frueh Tra	31⅞	31	31⅞
Gen Dyn	47¼	46⅞	47⅛
Gen Elec	115⅞	115⅛	115⅞
Gen Fds	83⅛	83½	83⅛
G Instru	23⅛	23⅛	23⅛
Gen Mills	58⅛	58⅛	58⅛
GMC	110	109½	109⅝
G P Cem	15	15	15
G Tel El	48⅛	47⅞	48⅛
Gen Tire	25⅜	25⅛	25⅜
Ga Pac Cp	60	59⅞	59⅞
Glidden	22⅛	22⅛	22⅛
Goodrich	61⅛	60⅞	61⅛
Goodyear	47½	47	47⅛
Grand Un	27⅛	26⅞	26⅞
Gt A P	35⅞	35⅝	35⅞
Gt Nor Ry	54	53⅞	53⅞
Gulf Oil	58⅜	58⅛	58⅜
Heinz	42⅜	42⅛	42⅜
Homstk	48⅛	47⅞	47⅞
Honeywell	73	74⅛	74½
Hud B M	69	68½	69
Ing Rand	51⅞	51½	51⅞
Interlake	37⅞	37½	37½
I B M	516	515¼	516
Int Harv	38⅛	38⅛	38¼
Int Nick	91	90⅞	90½
Int Pap	30⅛	30⅛	30⅜
Int Tel T	58⅞	58⅜	58⅜
ITE Ckt Br	58	57	57½
Johns M	53¼	52⅜	53⅛
Kays Roth	35½	35¼	35½
Kellogg	46½	46¼	46½
Kennecot	119¼	118⅞	119¼
Korvette	33⅜	32⅜	32⅛
Kresge	73½	73⅛	73⅛
Kroehler	37	36⅞	37
Lib McN L	13¾	13⅛	13¾
Link Belt	41	40⅞	40⅞
Litton Ind	115	114½	115
Lock Aire	56⅞	56⅛	46⅛
Loew's	17⅛	17⅛	17⅛
Mad S Gar	2½	2⅜	2½
Mallory	44½	44⅛	44½
Marath Oil	59⅛	58⅞	59⅛
Marine M	32⅜	32⅜	32⅜
Marq Cem	23⅛	23⅛	23⅛
Marsh Fld	57½	57	57
Martin M	20	19¾	19⅞
McIntyre	79⅛	79⅛	79⅛
McKee	28⅛	28⅛	28⅛
Merck	61⅞	61	61¼
Minn MM	61⅞	61⅜	67¼
Mohasco	22⅛	21⅞	22⅛
Monsanto	83⅞	83¼	83⅞
Nat Cash	76⅜	76	76
Nat Dairy	87½	87⅛	87⅛
Nat Dist	31¼	30⅞	31⅛
Nat Gyps	38¾	38½	38⅛
NY Cent	67¼	66	66½
Nor Pac	48½	48½	48½
Outb Mar	17¾	16½	17¼
Pac Pete	10¼	10⅛	10¼
Pan Am	36⅜	36⅜	36½
Parke Da	30⅜	30¼	30⅜
Penn RR	56½	55	55⅜
Pepsi Cola	78⅛	78¾	78⅜
Pfizer	64⅛	64	64
Phelps D	73⅛	73	73⅛
Philip M	96⅛	96	96
Pitney B	44¾	44⅛	44½
Pit Plate	74⅛	74	74½
Polaroid	100⅜	98⅞	99⅞
Pro Gam	70⅜	70⅛	70⅜
Pullman	57⅛	56¾	57⅛
RCA	47⅛	47	47⅛
Ralston	41⅛	41⅛	41⅛
Repub Stl	43¾	43⅜	43¾
Rex Drug	42⅜	42⅜	42⅜
Rey Tob	45	44⅜	44⅜
Rich Merell	73	72⅞	73
Royal Dut	42⅛	42⅛	42⅛
Scott Pap	39⅜	39⅜	39⅜
Sears R	63⅛	63⅜	63⅜
Shell Oil	65⅛	65½	65⅛
Sheraton	9	9	9
Sinclair	62⅞	62	62⅛
Socony	89⅛	89⅛	89⅛
South Pac	42⅛	42⅛	42⅛
Sperry R	16	15⅞	15⅞
Sperry R	16	15⅞	15⅞
Std O Cal	77½	77	77
Std O Ind	49⅞	48⅞	49¼
Std O NJ	77⅛	77	77
Swift	49⅜	49¼	49¼
Texaco	81¼	80⅞	80⅞
Tex G Sul	68½	67½	67½
Textron	75	74⅜	74⅜
Thiokol	19⅛	18⅞	19
Tide wt O	48¼	47⅜	47⅜
Timken	45⅜	45½	45½
Twent C	27⅛	26⅞	27⅛
Un Carb	70⅛	69⅛	70⅛
Un Tank C	63½	63¾	63½
Utd Aire	92½	91⅛	92¼
Utd Corp	8⅛	8⅜	8⅛
Un Fruit	25	24⅛	25
US Freight	53	53	53
US Gyps	68¼	67⅜	68⅛
US Rubb	64½	64⅛	64⅛
US Steel	51⅛	51⅛	51⅛
Vanada Cp	26½	26⅜	26⅜
Walkers	34⅜	34⅜	34⅜
Warn Lam	41¼	41	41
W Un Tel	41⅛	40⅛	40⅛
Wesths El	57⅜	57⅛	57½
Woolwth	28⅜	28¼	28½
Xerox Cp	189⅞	185½	185½
Zenith R	116	115	115⅜

titres au comptoir

Cours fournis par G. S. Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	5	7
Aconic	5	8
Advance RL	27	29
Amal Mng	20	—
Amer Chib	4	6
Amériĉ	—	25
Arnora	½	1½
Atlas Chib	1	3
Bald Mt	4½	7½
Beauchemin	—	40
Boma Chib	—	35
Beauport Holding	15	19
Brace Mac	7	9
Burrex	20	28
Cdn Javelin	9¾	10¼
Caprive	5	10
Coastal Mining	27	29
Corgemines	65	75
Cuvier	6	10
Dasson Copper	17	—
Dubisson	3	5
Elmac	5	7
En Ola Expl.	25	35
Ganda Silver	20	24
Gaspe Copper	28	29
Gaspesia	40	50
Gibson	3	5
Goldstar	16	23
Hucamp	30	35
Hull Iron	30	40
Imperial Minerals	3	5
Independent	2	4
Iroquois	—	45
Jack Waite	13	16
Juma	9	11
Kenmac	—	2
Kewagama	4	5
Kukatush	4	4½
Lake Beaver	21	23
Leeds Metals	44	47
Little Tex	10	17
Lun Echo	98	1.00
Main Oka	5	10
Mariner	50	60
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	5	10
Naganta	50	60
New Miller Copper	16	21
Nemrod	5	10
New Assoc. Dev.	23½	28½
New Baska	18	21
New Insco	7	10
New Lorie	6	8
New Pascalis	50	60
Nipiron	45	50
Norque	6	8
Oklend	1	3
Olympus	50	60
Que. Expl.	18	20
Quejo	3	5
Ran Lux	—	74
Rand Mal	6	8
Seaway	2	4
Scand. Mines	23	28
Scott Chib	1	3
Snowdon	32	35
Starlight	½	1½
Sullico	8	8½
Timrod	57	63
Venosta	32	37
Watson Lake	8	11
William Leys	1	3
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source Kippen Co. Inc.

Bq d'Economie Que	7½	8½
Bq d'Epargne de Mtl	18¼	18¾
Chartered Credit	4½	5
Corpex	10½	11
Crp Fonc de Mtl "B"	1.00	—
Crp Fon de Mtl A	—	4.75
Credico	5¾	6¼
Cr. Alliance priv	9	10
Cr. St. Lau "B"	18	19
Crown Life (n)	45½	46½
Const Theatre A	6½	
Electronic Ass.	1¾	2¼
Grenache	3.20	3.40
Grt Cdn Oil	14¼	15
Industrial Life	180	190
La Prevoyance	14	15
La Solidarite	75	—
La Stabilité	200	205
Les Prev	70	80
London Life	400	425
N.B. Tel.	17¾	18
Pacific Gas	14½	15½
Paco	1.25	1.50
Permeator	11	13
Soc.d'Am.et de Fid.	38	40
Superseal	9½	10½
Supersol	4	5
Trizac	1.00	1.25
Trust Gen.	33½	34½
Un. Amus	25	—
id B	25	—
Zodiac	5	5¼

Marché des bestiaux

Rapport hebdomadaire

MONTREAL. (PC) — Les prix des bovins ont été fermes tandis que ceux des veaux étaient fermes à $2 en baisse cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole. Le commerce y fut passablement actif.

Les prix des porcs ont monté de 50 cents cependant que ceux des truies sont restés stationnaires.

Réceptions : : 2,370 bovins, 1,466 veaux, 276 porcs et 25 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de $25 à $26, les bons, de $23.50 à $23.75, es moyens de $21.50 à $23.75, les communs, de $11.25 à $21.25.

Les génisses moyennes, de $18 à $18.75, les communes de $10.50 à $17.50.

Les bonnes vaches se sont vendues entre $15 et $16.50, celles de qualité moyenne, $13.50 à $14.75, les communes de $12 à $13.25 et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve, de $5 à $11.75.

Les bons taureaux ont rapporté de $16.50 à $19, les communs et les moyens, de $11.75 à $16.25.

Les veaux de bonne qualité ont varié entre $27 et $32, les moyens de $22 à $28, les communs, entre $10 et $22 et les veaux d'herbe, entre $14 et $15.

Les porcs de catégorie "A" se sont vendus de $35.50 à $36.50, les truies, de $24.50 à $25.50.

Les agneaux ont rapporté $22 et les moutons, de $6 à $7.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	2 h.
Abitibi	2540	$ 11	10⅞	11
Alta Gas	460	$ 39⅝	39⅝	39⅝
Alta Gs w	3250	$ 12⅛	12¼	12⅛
Alta Nat	z100	$ 18½	18½	18½
Alg Cen	200	$ 10¼	10¼	10¼
Alg Cen w	220	625	625	625
Algoma	296	$ 65¾	65¼	65¾
Alt G 4¾ p	140	$ 98¾	98½	98½
Alliance A	z20	$ 8½	8½	8½
Alumini	2150	$ 30⅜	30⅜	30⅜
Alm 4¼ pr	50	$ 40⅜	40⅜	40⅜
Alum 1 p 4	z10	$ 22½	22½	22½
Alm 2p 4½	z10	$ 22½	22½	22½
Ang CP	z5	$ 47¼	47¼	47¼
Anthes A	255	$ 23⅜	23⅜	23⅜
Argus	741	$ 20½	20½	20½
Ar CP pr	2190	$ 13	12⅞	13
Arg 250 pr	100	$ 51⅛	51⅛	51⅛
Ashdw B	z66	$ 6½	6½	6½
Atl Sugar	185	$ 24⅛	24⅛	24⅛
Auto El	125	$ 5	5	5
Bk Mont	450	$ 61⅛	60⅞	60⅞
Bank NS	150	$ 74¼	74	74¼
Bath P	200	$ 23	23	23
Bath P A	75	$ 54½	54½	54½
Bath P pr	z25	$ 20½	20½	20½
Bath P w	z20	$ 10	10	10
Bell Phon	3998	$ 58⅛	57⅞	58⅛
Bicks	125	$ 10¾	10¾	10¾
Biltmore	100	$ 15	15	15
B Valley	600	515	500	515
Bowater	800	$ 7	6⅞	6⅞
Brazil	6402	$ 9⅛	9	9⅛
Br Tank	50	$ 47	47	47
BA Constr	100	$ 8	8	8
BA Oil	1780	$ 29⅞	29¾	29¾
BC Forest	220	$ 23¾	23¾	23¾
BC Sug	100	$ 19¾	19¾	19¾
BC Phone	665	$ 70	70	70
BC Ph 1956	90	$ 95	95	95
BC Ph 4¾	10	$ 86½	86½	86½
Br Int Fin	100	$ 8¼	8¼	8¼
Brooke pr	z5	$ 22½	22½	22½
Burns	1960	$ 20	19⅞	19⅞
Cal Pow	1740	$ 26	25¾	25¾
Can Cem	2780	$ 48¼	47	48¼
Can C pr	z5	$ 27½	27½	27½
Cl Fndry	1050	$ 61⅛	60⅞	61¼
Can Malt	250	$ 25¼	25	25
C Pack B	z5	$ 84⅞	84⅞	84⅞
Can Perm	41	$ 72½	72½	72½
C Safe 4 p	z20	$ 99⅞	99⅞	99⅞
CSL	z23	$ 34⅜	34⅜	34⅜
CSL pr	402	$ 6½	6	6½
CAE	975	$ 12	12	12
C Brew	5305	$ 8	7¾	8
C Brew Ap	50	$ 43½	43½	43½
C Brew B p	50	$ 52	52	52
C B Alm A	125	$ 16	16	16
C B Al Bw	z70	425	425	425
C Chem w	250	835	825	835
C Curt w	1000	73	71	71
C Goldale	100	450	450	450
C Imp Bk	446	$ 63¾	63⅝	63⅝
C I G Oil	6420	$ 12¼	12	12¼
CIL	470	$ 20⅛	19⅞	19⅞
C Marc	550	$ 5⅜	5⅜	5⅜
C P R	7970	$ 68⅞	67½	68⅞
C Refract	z25	$ 18½	18½	18½
Cdn Tire	165	$ 60	60	60
C Tire A	35	$ 56	56½	56½
CWN Gas	100	$ 19¾	19¾	19¾
CWN Gpr	z25	$ 15¾	15¾	15¾
C Westng	25	$ 75	75	75
Cap Bldg	300	70	70	70
Caribbean	3000	210	210	210
Chmcell	1573	$ 15¾	15½	15⅝
Chem 175p	75	$ 35⅝	35⅝	35⅝
Chrysler	720	$ 59½	58¾	58¾
Clairtone	z110	$ 6	6	6
Clairtn w	100	325	325	325
Col Cell	400	$ 8¼	8	8
Col Cell pr	100	$ 26¼	26⅛	26⅛
Computing	z30	$ 20	20	20
Con Bldg	600	400	390	400
Con MS	8912	$ 48½	47⅞	48¾
Con Papr	1971	$ 38¼	38	38
Con gas	4605	$ 14⅜	14⅛	14¼
Corontn	125	380	380	380
Coro 2 pr	500	$ 6	6	6
Cor 120 p	z100	$ 14½	14½	14½
Crain RL	125	$ 28½	28½	28½
Crush Int	1045	$ 13¾	13¾	13¾
Cygnus A	100	425	425	425
Dist Seag	1680	$ 36½	36⅛	36⅛
D Bridge	660	$ 28⅜	28¼	28⅜
D Dair pr	25	$ 31½	31½	31½
Do Elect	915	$ 16½	16⅛	16⅛
Dofasco	1285	$ 27	26½	27
Dofasc p	75	$100½	100½	100½
Do Glass	100	$ 16¼	16¼	16¼
Dom Lime	100	$ 5¼	5¼	5¼
Do Stores	1410	$ 25½	25¼	25⅜
Domtar	2397	$ 18⅝	18½	18½
Domta pr	225	$ 20⅝	20½	20⅝
Dom Text	325	$ 32⅝	32½	32½
Du Pont	10081	$ 45⅛	45⅞	45⅞
East Ch Tr	150	$ 46½	46	46
Ed Mtch	75	$ 37½	37½	37½
Emp Life	20	$240	240	240
Exquite A	300	300	300	300
Falcon	1203	$106⅜	105¾	106
Fam Play	1950	$ 27	26	27
Fanny F	100	$ 43	43	43
Fed Grain	300	$ 7¼	7¼	7¼
Fleet Mfg	300	59	58	59
Fleetwood	435	$ 26	25¼	25¾
Ford US	z15	$ 63½	63½	63½
Ford Cda	75	$14½	145	146¼
FPE-PionA	500	$ 15½	15½	15½
Fraser	z50	$ 5¼	5¼	5¼
Gen Bake	z10	$ 8¼	8¼	8¼
G Dynam	z10	$ 49½	49½	49½
GMC	z30	$117	117	117
Globe A	300	$ 11¾	11½	11½
Goodyr	160	$215	205	207
GL Paper	1286	$ 22	21¾	22
GL Power	145	$ 32½	32⅜	32½
GW Coal A	100	$ 5¼	5¼	5¼
Gr W Life	z56	$ 95	95	95
Gr Wpg G	19847	$ 26	25¾	26
Greyhnd	100	$ 12⅝	12⅝	12⅝
Guar Tr n	z230	$ 13⅜	13⅜	13⅜
Hardee	2440	92	85	90
Hrd Carp	475	$ 32⅛	32⅛	32⅛
Hrd Crp A	275	$ 29½	29	29¼
Hawker-S	1190	$ 5⅜	5¼	5⅜
Hawker pr	z30	$ 97	97	97
Hayes Stl	200	$ 22	22	22
Holden B	400	380	380	380
Home A	1900	$ 18	17¾	18
Home B	400	$ 19	19	19
HBC	175	$ 14½	14½	14½
H B Oil G	435	$ 17½	17	17¼
Hur Erie	560	$ 12⅜	12⅜	12⅜
Husky	1395	$ 13	12⅞	12⅞
Husky D w	100	680	680	680
Imp Life	15	$275	275	275
Imp Oil	2593	$ 54¾	54½	54¼
Imp Tob	483	$ 14⅝	14⅜	14⅝
Ind Acce	1707	$ 25	24½	25
Ind Wire	1700	260	260	260
Inglis	9469	7	6¾	7
Inland Gas	950	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Inland G w	100	50	50	50
IBM	z6	$550	550	550
IMC	400	$ 65½	65½	65½
Int Nicke	1630	$ 97¾	97⅜	97½
Int Util	820	$ 31¼	31	31¼
Inter PL	835	$ 89	88½	88½
Int Stl P	500	5⅜	5½	5½
Inv Group	700	$ 15	15	15
Inv Gr A	3880	$ 14⅜	14¼	14⅜
Iro G pr	100	$ 9½	9½	9½
ITL Ind	125	$ 13¼	13¼	13¼
James St	2279	$ 7¾	7	7¾
Jefferson	430	$ 24	23¾	23¾
Jeff Bw	990	16	15¾	15¾
Jockey C	1560	5⅛	5	5⅛
Kell D A	1000	$ 5⅜	5½	5⅜
Kelly wts	500	70	70	70
Kelsey Co	100	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Labatt	290	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Lafarge	100	$ 13	13	13
LOnt Cm	3235	$ 6½	6⅜	6½
L O C w	2200	290	285	290
Laura Sec	20	$ 25¾	25¾	25¾
Lau Fin	2751	$ 13¾	13⅛	13¾
La F 200	375	$ 33	33	33
Lau F 125	200	$ 19¼	19	19¼
Lau F 63w	400	415	415	415
Levy	300	$ 14½	14½	14½
Levy B pr	100	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Life Inv	125	$ 8½	8½	8½
Life In w	600	295	290	290
Lob Co A	1370	$ 11¾	11¼	11¼
Lob Co B	4285	$ 11⅞	11⅝	11⅞
Lob Gl pr	50	$ 30	30	30
Lob GB pr	225	$ 31½	31½	31½
Loeb M	5000	$ 17⅛	16¾	17⅛
Maclar A	300	$ 22½	22½	22½
MB PR	2189	$ 29⅜	28¾	29
Maher	400	$ 9¼	9¼	9¼
M L Mill	650	$ 16¾	16½	16¾
Mass F	11420	$ 35⅛	34¾	35
MEPC	300	320	310	320
M Stores	665	$ 11	10¾	11
M Store p	300	$ 21¾	21¾	21¾
Molson B	25	$ 38	38	38
Mon Food	100	$ 9	9	9
Montex	100	$ 15½	15½	15½
Monte w	900	$ 11⅜	11⅜	11⅜
Mont Loco	265	$ 14⅞	14⅞	14⅞
Moore	640	$ 76⅝	75	76⅝
Morse A	500	$ 14⅜	14⅜	14⅜
Nat Co w	1800	280	280	280
Nat Drug	z10	$ 12½	12½	12½
Nia W B	z5	$ 19	19	19
Noranda	1948	$ 50⅛	49¾	49¾
NO N G	1475	$ 26⅛	26⅛	26⅛
Nor T p	100	$ 24½	24½	24½
NW U p	z10	$ 80½	80½	80½
Ocean C	100	$ 21¼	21¼	21¼
Ogilvie	270	$ 14	13⅞	13⅞
Ont Store	100	210	210	210
Oshawa A	345	$ 51½	51	51½
Pac Pete	9000	$ 11½	11	11¼
Pac Pete w	280	530	525	530
Peel Eld	395	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Pow Cp	875	$ 13¼	13⅛	13¼
Premium	2800	285	270	275
Price Brs	300	$ 39½	39¼	39½
Pow Cp p	100	$ 46½	46½	46½
QN Gas	1650	$ 11	10⅞	11
Quinte A	170	$ 9½	9½	9½
Rapid-Grip	z150	300	300	300
Reichold	45	$ 28⅛	28⅛	28¼
Reitman	100	$ 10⅛	10⅛	10⅛
R Little	z15	$ 14	14	14
Romfield	1000	190	190	190
Ronald F	z50	$ 14	14	14
Rothman	225	$ 23¼	23¼	23¼
Royal Bk	177	$ 75½	75¼	75½
Stl Cem w	100	$ 15	15	15
St-Maurice	500	49	49	49
Salada	2170	$ 12⅜	12⅜	12⅜
Sayvette	600	460	460	460
Scot YK	250	$ 16¼	16¼	16¼
Seven Arts	850	$ 12½	11⅞	12½
Shell Can	1220	$ 17⅛	17⅛	17⅛
Shell I pr	1000	$ 25	25	25
id w	5950	570	535	570
Shop Save	200	$ 14	13¾	14
Choper City	300	465	460	465
Shully's	310	300	295	295
Simpsons	120	$ 28⅝	28⅛	28⅝
Simp Sears	500	$ 17½	17½	17½
SKD Mfg	400	8¼	8¼	8⅛
Slater St	275	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Slater A w	500	790	785	790
Southam	225	$ 38¾	38½	38¾
St Pav	725	$ 14⅛	14	14⅛
St Radio	z10	$ 19½	19½	19½
Steel Can	2735	$ 27¼	27⅛	27⅛
Suptest or	250	$ 20½	20⅛	20½
Tamblyn	75	$ 28	28	28
Tancord	z22	6½	6½	6½
Texaco	60	$ 51½	51½	51½
ThdCG Inv	300	$ 11½	11½	11½
Tone-Craft	z50	$ 7½	7½	7½
TorDom Bk	60	$ 62⅞	62⅞	62⅞
TorIron A	875	$ 29	28	28
T Fin A	1545	$ 13	12⅞	13
T Fin B	300	$ 12¾	12¾	12¾
T Fin 5	z5	$ 37½	37½	37½
Transair	1250	370	365	365
TrCan PL	1797	$ 35½	35	35¼
Trans-Mt	2335	$ 20¼	20	20¼
TransPPL	1150	$ 10	9¾	9¾
Tru-Wall	175	425	425	425
Turnbull	320	$ 10	9⅞	10
Un Acc 1 pr	50	$ 47	47	47
Un Acc 2 p	350	$ 7	7	7
U Carbide	330	$ 29¾	29	29¾
Un Gas	1045	$ 30¼	30	30⅛
U Corp B	1500	$ 13	13	13
Vanadium	100	90	90	90
Versafood	z50	415	415	415
Versatile	500	$ 20¼	20¼	20¼
Vulcan	z5	250	250	250
Walk GW	1450	$ 36⅞	36¾	36⅞
Webb Knp	100	22	22	22
Well Fi tc	100	$ 5¼	5¼	5¼
West Ind	400	260	245	245
West In A	900	20	415	420
Westcoa	11609	$ 22	20⅞	21⅞
Westeel	380	$ 19⅞	19⅞	19⅞
W Supp A	150	$ 10¾	10¾	10¾
W Pacific	300	$ 16¾	16½	16¾
Weston A	355	$ 21¾	21⅛	21¼
Weston B	310	$ 22½	22⅜	22½
West A w	435	$ 12⅜	12¼	12⅜
Woodwd A	130	$ 26⅞	26½	26½
Y Knit B	500	165	155	165
Zellers	1180	$ 24¼	24	24
Zenith	500	315	310	310

MINES

Acad Uran	4000	4	4	4
Agnico	575	132	130	132
A A Mo	5250	220	201	208
A Rouyn	12950	242	232	242
Ansil	3000	16	16	16
Aetna	500	137	135	137
Area	700	70	70	70
Atl C Cop	600	131	130	130
Bankeno	17522	34	31	33
Baska	2500	8½	8½	8½
Belcher	2525	40	40	40
Bethlm	1375	600	595	595
Big Nama	2525	50	50	50
Bounty Ex	00	23½	23½	23½
Bralorne	350	480	480	480
Brunswk	1230	$ 14⅜	14¼	14¼
Bunker H	3600	35	34	34½
Cable	1000	12	12	12
Cadamet	500	8	8	8
Camflo	2400	345	340	345
Camp Chi	1775	465	450	465
C Tung	1150	95	95	95
C Dyno	3962	165	156	160
C Faraday	1000	330	325	330
C James	5700	115	110	110
C Keley	11250	13	12	12
Candore	2000	13	13	13
Captain	1000	14	14	14
Cassiar	940	$ 13	13	13
Cent Pat	8500	178	169	169
Cheskirk	91000	12	11	11½
Chesttr	3100	16½	16	16
Chib-Kay	3000	18½	18½	18½
Chimo	4700	154	151	152
Chrom	600	144	142	144
Coch Will	200	360	360	360
Conigo	2000	40	39	40
Con-Key	500	9½	9½	9½
Con Shaw	4111	18	18	18
C Selick	2000	8	8	8
C Callina	13960	13½	13	13
C Fen	500	7	7	7
CG Arrow	500	23	23	23
C Halli	37773	41	37	41
C Mogul	3590	400	400	400
C Morrisn	3400	180	177	177
C Mosher	433	115	115	115
Cn Negus	1000	13	13	13
C Rambler	400	180	180	180
Conwest	2520	680	670	680
Cop Crp	13800	72	68	69
Cop Field	800	100	100	100
Cop-Man	500	8½	8½	8½
Coulee	2000	25	25	25
Courvan	2625	22	20	22
Cowich	2000	72	70	71
Craigmt	3250	$ 12⅛	11⅞	12
Croinor	9700	8	7½	7½
Crowpat	575	6½	6½	6½
D'Aragon	7000	15	15	15
Deer Hr	2000	36	36	36
D'Eldona	27698	37	33	33½
Denison	6645	$ 39	37⅞	39
Discovery	115	290	290	290
Dome	z80	$ 37	37	37
Donalda	12600	16½	15	16
Duraine	1000	59	59	59
Duvan	5500	6½	6½	6½
E Amphi	1500	5	5	5
East Mal	600	170	160	165
East Sull	2225	880	865	880
F'west M	3500	10	9½	9½
F Mar	2100	470	470	470
Francoeur	2000	14	14	14
Fronex	323	75	75	75
Genex	2100	37	35	37
Giant YK	125	$ 13¼	13¼	13¼
Glenn Ex	27000	18	15½	15½
Goldray	1000	60	60	60
Gortdrum	1900	375	350	365
Goldrim	3100	32	31	32
Grande	16712	485	410	420
Gulch	1700	93	91	91
Gunnar	2190	245	240	240
Hastings	200	345	340	340
Headway	1300	14	13	13
Heath	1000	6½	6½	6½
High Bell	100	785	785	785
Hollinger	1640	$ 26⅛	25⅞	25⅞
Hud Bay	1025	$ 75	74	74¼
Hydr Ex	3190	20	20	20
Int Bibis	4000	127	123	125
I Helium	11600	140	140	140
I Kentvill	3750	38	38	38½
Iron Bay	6300	200	195	200
Iso	2200	230	225	230
Int Hel	310850	1½	1	1
Jacobus	4000	10½	10½	10½
Jaye Ex	1000	10	10	10
Jelex	4000	19½	19	19½
Joburke	1000	8	8	8
Joliet	14600	28½	25	25
Jowsey	5769	65	63	65
Kerr Add	110	780	770	770
K Anaco	1099	310	305	305
K Desmo	2500	61	61	61
Kilemb	500	$ 12⅜	12¼	12⅜
Kirk Mi	6000	12	12	12
Kopan	10542	19½	19	19
Lab Min	1535	$ 14	13½	13¾
L Dufault	3000	$ 27½	27½	27½
Lakehea	500	26½	26½	26½
L Luz	300	$ 13⅛	13½	13½
Langis	500	38½	38½	38½
Leitch	1300	535	520	535
LL Lac	500	176	170	170
Lorado	200	137	137	137
Louviet	28500	45	42½	44
Macassa	100	252	252	252
Madsen	3333	230	220	230
Marbox	1000	4½	4½	4½
Marchant	7600	285	280	281
Martin	800	68	68	68
Matatch	2000	8½	8½	8½
Mattgmi	2871	$ 18½	18⅛	18½
Maybrun	16500	19	18	18½
McAdam	32300	103	99	101
McIntyre	215	$ 85½	85½	85½
McWat	2000	33	33	33
Merrill	5600	52	51	52
Meta Ur	1000	10½	10½	10½
Metal Min	100	170	170	170
Midrim	9000	41	40	41
Min-Ore	4500	9	9	9
Multi-M	21603	59	57	58
Nat Expl	1600	13	13	13
New Cal	6000	82	80	80
Neon w	30825	205	185	200
Newconc	4025	625	610	620
N Goldvu	4000	6	6	6
N Hosco	1100	259	252	252
N Kelore	2000	10½	10½	10½
Newlund	3700	19½	19	19½
N Myla	10000	28	26½	27
N Senat	1000	15	15	15
Nisto	500	9	9	9
Norbeau	2700	180	172	175
Norgold	500	8½	8½	8½
Normetal	300	470	470	470
Norpax	10500	12½	11½	11½
N Bordu	2000	11½	11½	11½
North Exp	900	120	115	115
N Coldstrm	375	103	103	103
N Rank	1000	30	30	30
Northgate	4690	845	835	840
N Rock	900	27	27	27
Nrsp A w	4450	60	52	60
N Beauc	1000	43	43	43
Nudul	1500	14½	14½	14½
Obaska	42450	13½	11	13
Opemiska	205	880	880	880
Orchan	200	490	490	490
Patino	825	950	930	950
Pax Int	9800	28	28	28
Pce Expl	8000	18	18	18
Peerless	4000	9½	9½	9½
Pick Crw	5500	31	30	30
Pin Point	9013	$ 88	82½	84½
Placer	200	$ 21½	21½	21½
Porc Pay	1099	30	30	30
Pow Rou	500	43	43	43
Preston	3935	$ 10⅜	10¼	10¼
Probe	4000	42	41	41
Purdex	2000	10½	10½	10½
Que Chib	1300	15	15	15
Q Mattgm	2000	22½	22½	22½
Qunston	5500	9	9	9
Quemont	z104	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Quonto	3000	8½	8½	8½
Radiore	3500	8½	8½	8½
Radiore	3500	78	77	77
Raglan	83450	220	202	205
Payrock	2900	101	98	98
Renabie	100	185	185	185
Rexspar	15000	5	4½	5
Rio Algo	11265	$ 20½	19¾	20¼
Rockwi	29525	74	70	73
Roman	23160	855	835	850
Rowan C	2000	6½	6½	6½
Salem	5000	15	15	15
San Ant	2500	18	18	18
Satellite	3000	11	11	11
Sherritt	1700	595	590	590
Sil Eureka	100	135	135	135
Silverfiel	6500	325	320	320
Silvmaq	29000	41	39½	41
Sil Miller	2200	15½	15½	15½
Sil Stand	100	121	121	121
Siscoe	1040	240	239	240
Stanrck	700	76	76	76
Starratt	1000	4½	4½	4½
Steep R	35185	710	635	685
Sud Cont	2000	20	20	20
Sullivan	450	575	565	575
Teck Corp	575	490	485	490
Territory	7860	17	15	15
Texmont	6900	147	145	146
Tex-Sol	1000	32	32	32
Thom L	700	41	41	41
Tombill	200	107	107	107
Tormont	3338	15½	15	15½
Tribag	4500	254	250	250
U Mining	6500	29	29	29
U Asbests	4000	300	299	300
Un Bufd	81900	68	59	66
UCL Mine	1000	26	26	26
Un Keno	100	625	625	625
Utd Porc	5500	13	13	13
Upp Can	2700	169	168	169
Urban Q	23200	18	17½	18
Vespar	1000	28	28	28
Violam	3300	420	415	420
Wasmac	500	170	170	170
W Beaver	2000	12	12	12
Wst Mines	2660	485	480	485
Wilco	4500	33½	32	32
Willroy	21800	210	193	193
Win Eld	1200	24	24	24
Windfall	2400	21	21	21
Wisconsin	4125	17	15	16
White Star	500	33	33	33
Yale Lead	1500	14½	14½	14½
Yk Bear	1430	192	192	192
Young HG	500	5	5	5
Zenmac	2000	36	35	36
Zulapa	4000	20½	20½	20½

PETROLES

Acme Gas	2000	17	17	17
Alminex	320	410	405	405
Am Leduc	600	12	12	12
Anchor	4000	18	18	18
Ang U D	4100	61	59	61
Asamera	500	145	145	145
Banff	8880	740	705	730
Braisa	1000	75	75	75
Calvert	2000	38	35	36
CS Pete	2500	225	218	221
C Delhi	531	281	281	261
C Ex Gas	5130	189	185	189
C Homestd	100	131	131	131
Cd SupOil	892	$ 18⅛	18½	18½
Cent Del	1680	$ 12¼	12⅛	12⅛
CharterOil	100	320	320	320
C West P	210	150	150	150
Dome Pet	2610	$ 17½	16⅞	17½
Dynamic	11700	114	110	114
Fr Pete	1375	410	405	405
Gr Plains	200	255	255	255
Midcon	4000	57	57	57
Mill City	1280	59	59	59
Murphy	100	505	505	505
N Cont	2500	26	26	26
N Davies	500	22	22	22
NC Oils	600	330	325	325
Numac	500	133	133	133
Place	9000	82	78	82
Ponder	1400	40	39	40
Provo Gas	3100	233	230	231
Ranger	4350	228	225	228
Scurry R	z110	$ 17	17	17
South U	3000	3	3	3
Spooner	3000	21	21	21
Triad Oil	1250	268	264	268
Union O	200	$ 18¾	18¾	18¾
U Canso	733	315	315	315
Wsburne	100	135	135	135
W Decalta	400	350	345	350

Virement total : 2,723,000.

américaine

		Haut	Bas	1 h.
6100	Alleg C w	7⅛	7⅛	7⅛
100	Atlas C w	⅛	—	—
300	Barnes E	20⅛	20	20
200	Braz T L P	8⅛	8¼	8⅛
800	Breeze C	7⅛	7¼	7⅛
900	Brit Pet	8½	—	—
1300	Brown Co	13⅜	13¼	13⅜
2000	Can Jay	9⅛	9	9
400	Cons M S	45	44¾	45
500	Cott Cor	6¾	6⅝	6¾
1100	Creole P	40¼	40	40
200	Felm P	8⅝	8⅝	8⅝
3300	Dynalectron	3⅜	3¼	3⅜
20	Ford Can	136	135	136
900	Hazel Bish	8⅝	8¼	8⅝
1100	Hunt Ch	22	21⅞	22
200	Imp Ch	6¼	—	—
100	Jeanne GI	7⅛	—	—
31800	Mead John	23	22¼	22½
17400	Molybdenu	49⅛	47⅜	38⅞
4100	Panc Vte	1⅛	1	1⅛
3100	Phillips E	35⅛	34⅞	35¼
1100	Scurry R	15⅜	15⅛	15½
200	Seeman Br	7¼	7¼	7¼
700	Shatt Den	8	7⅞	7⅞
1900	Tech Oper	35¼	35	35¼
15700	Syntex	136⅜	132	135
300	U S Filter	¾	¾	¾

Fusion de Northern Ontario et de Greater Winnipeg

TORONTO. (PC) — Northern Ontario Natural Gas Ltd. a présenté une offre d'achat des actions en cours de Greater Winnipeg Gas Co. ; la transaction se ferait par échange d'actions, une action de Northern Ontario Natural Gas contre une de Greater Winnipeg Gas.

L'offre de Northern Ontario Natural Gas ne s'adresse qu'aux actionnaires résidant au Canada ; elle leur sera expédiée par la poste. Le communiqué des deux sociétés rapporte que Greater Winnipeg recommandera l'acceptation de l'offre. A la Bourse de Toronto, les actions de Northern Ontario Natural Gas ont baissé de 23 cents pour s'établir à $28.50 mercredi dernier, tandis que celles de Greater Winnipeg perdaient 87 cents pour s'établir à $23.

denrées AGRICOLES

MONTREAL — (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix de gros aux centrales de campagne, caisses de fibre : extra-gros 63 à 64; A-gros 61 à 62; A-moyens 58; A-petits 40, B 40, C 31. La demande est assez.

Beurre : arrivages courants 92 pts admissible, 54⅝; 93 pts admissible, 55⅜.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros, 40 ; coloré, 40¼.

Pommes de terre : prix de gros, Québec nouvelles $1.50 à $1.60 les 50 lbs, N.-B., $1.65 à $1.70 les 50 lbs ; .37 à .38 les 10 lbs.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs 14¼ à 16½ ; procédé par rouleau, no 2 en sac : 13½ à 14½, autre catégorie pour nourrissage 13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 11 à 12. Poudre de lait clair 4½ cents.

Devises étrangères

Source : Banq. Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2686
Argentine	Peso	.0061
Australie	Livre	2.413
Autriche	Schilling	.0417
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00060
Chili	Escudo	.2797
Danemark	Couronne	.1560
Espagne	Peseta	.0180
France	France	.2194
Hollande	Florin	.29875
Italie	Livre	3.0052
Japon	Yen	.002975
Mexique	Peso	.0861
Norvège	Couronne	.1506
Nouv. Zelande	Livre	3.0051
Pérou	Sol	.0403
Suède	Couronne	.2080
Suisse	Franc	.2490
Tchécoslovaquie	Couronne	.1502
Venezuela	Bolivar	.2398

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.	Comb.
Clôture — 14 oct.	167.36	152.94	83.02	100.85	157.40
Clôture — 13 oct.	167.43	152.69	81.99	100.14	157.34
Sem. dernière	166.97	155.85	80.54	101.23	156.92
Mois dernier	168.42	160.35	81.25	99.63	158.22
Haut — 1965	178.32	187.90	86.67	114.73	167.53

Début de la culture du blé au Canada

Le blé a été cultivé pour la première fois au Canada, à Annapolis, Nouvelle-Ecosse, en 1605.

avis de DÉCÈS

BARETTE (Charles-Edouard) — A Duvernay, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Charles-Edouard Barette, époux de Marie-Anne Vinette, demeurant à 365 Haute-Rive, Duvernay, père de Guy, Pierre, Thérèse et Jovette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'église St-Maurice,
Champs Fleury
pour se rendre à l'église St-Maurice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BAZINET (Rose-Maria) — A Montréal, le 13 octobre 1965 à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Louis-Philippe Bazinet, née Rose-Maria Goyer, demeurant à 1105 St-Hubert. Les funérailles auront lieu le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEAU (Rose-Délia) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme François-Xavier Belleau, née Rose-Délia Sergerie, demeurant 4268 Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel est,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Antoinette) — A Montréal, le 14 octobre 1965 à l'âge de 68 ans est décédée Mlle Antoinette Bellemare, fille de feu Pierre Bellemare et de feu Léonire Lamy, autrefois de 1648 Leprohon, Mtl. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue De L'Eglise,
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Réal) — A Terrebonne, le 14 octobre 1965, à l'âge de 46 ans, est décédé Réal Benoit, employé de la Canadair, époux de Florence Grenier, père de Ginette et Josée, demeurant 64 St-Sacrement. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Hermeningilde) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Hermeningilde Bernier, époux d'Andrée Massé. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
4848 rue Papineau
à 8.30 hrs, pour se rendre à l'église St-Albert-Le-Grand, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Phidime) — A Boucherville, le 13 octobre 1965, à l'âge de 84 ans, 1 mois, est décédé M. Phidime Bissonnette, époux d'Anne Hébert, demeurant 530, Ste-Marguerite, Boucherville. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron & Tétreault,
angle de Laperrière et St-Charles,
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Marie-Anne) — A Montréal, le 14 octobre 1965 à l'âge de 65 ans est décédée Mme Euchariste Bouchard, née Marie-Anne Tremblay, demeurant à 12440 Beauséjour. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.,
2095 rue DeSalaberry,
à 9 hres 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURKE (George F.) — A Montréal, le 13 octobre 1965, est décédé George F. Bourke, notaire, époux de Minnie Gruen, fils de feu Henry Sidney Bourke et de Marie Arline Laurendeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Funéraires Clarke,
5580, rue Sherbrooke ouest
pour se rendre à l'église St-Ignace de Loyola, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN-YVES ST-LOUIS

MONUMENTS
de 1ère QUALITE
Achetez directement du manufacturier et vous épargnez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

BURNS (David P.) — A sa résidence de St-Lambert, jeudi le 14 octobre 1965, est décédé subitement David Peter Burns (directeur-gérant à la retraite de National Licorice Company), époux de Hilda (Billie) Silvester. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires
J. W. McGillivray and Sons
307 Riverside Drive.
Les funérailles auront lieu samedi à 11 h. a.m., à l'église St-François-d'Assise de St-Lambert. Inhumation au cimetière paroissial de St-Lambert.

COSTE (Merilda) — A l'hôpital Reine-Elizabeth, le 12 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Merilda Lajoie, épouse de feu Horone Coste, mère de René. Exposée au salon
D. A. Collins
5610 ouest, Sherbrooke
Service à l'église St-Antonin vendredi matin à 9 h. Inhumation au cimetière Côte des Neiges.

DAGENAIS (Joseph) — Subitement, à Ormstown, le 12 octobre 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Joseph Dagenais, époux de Desneiges Legault. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. L. McGerrigle
Ormstown
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMICO (Giuseppe) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Giuseppe D'Amico, époux de feu Maria Adducchio, demeurant à 11015 Jeanne-Mance. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa Est
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENOMME (Télesphore) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé Télesphore Dénommé, demeurant 1589 Beaudry. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire et Pelletier
1575, rue Ste-Catherine Est
à 7 hrs 15 pour se rendre à l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie où le service sera célébré à 7 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESAULNIERS (Marie) — A Outremont, le 14 octobre 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Marie Lamy, épouse de feu Henri-L. Desaulniers, demeurant 141 Querbes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
1111 rue Laurier ouest, Outremont,
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (Joseph) — A Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 84 ans, est décédé Joseph Dion, époux de Joséphine Beaulieu, demeurant à 2549, Elsdale Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Fleurette) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Paul-Emile Dorais, née Fleurette Leblanc, demeurant 751 du Collège, autrefois du 5028 Garnier. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais
Funéraires
4848, rue Papineau
à 11 hres, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOYER (Blanche) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, 8 mois, est décédée Dame Blanche Therrien, épouse de feu Raoul Doyer, demeurant autrefois sur la rue Delaronde, Québec. Les funérailles auront samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Bouchard & Fils Ltée
1740, ave Bardy,
angle Canardière
à 10 h. 50, pour se rendre à l'église St-Pascal-de-Maizerets où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de St-Patrice de Sillery, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROLET (Albert) — A Québec, le 12 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Albert Drolet, ex-épicier, époux de dame Corinne Gauthier, demeurant 86 rue du Roi, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hubert Moisan,
35 est, Grande Allée,
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Gérard) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gérard Dussault, époux de Aurore Nuckle, demeurant 6663 rue Louis-Hémon, propriétaire de la Boulangerie Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONUMENTS
par Sébastiano Aiello, artiste et maître sculpteur

• Créations exclusives
• Aubaines véritables
• Vaste choix de modèles récents.
• Les plus beaux granits du monde
• Garantie permanente
Une visite à SEBASTIANO AIELLO vous convaincra
Nous serons heureux d'envoyer une automobile vous chercher, sans obligation de votre part. Demandez notre brochure gratuite.
SEBASTIANO AIELLO
TERRAIN DES MONUMENTS ET MANUFACTURE
6811 EST, SHERBROOKE
A COTE DU CIMETIERE DE L'EST 259-6917-8
Ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures
Samedi et dimanche jusqu'à 5 heures

FYFE (Rosario) — Le 14 octobre 1965, est décédé Rosario Fyfe, époux de feu Nellie Fontaine, père d'Alice (Mme G. Morin), Rose (Mme H. Deschamps), Eugène, Jacques, John et Jacqueline (Mme J. Glasgow). Le convoi funèbre partira des salons
Chas. Halpin
4500, av. Verdun
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera chanté lundi matin à 9 h. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

GAGNE (Omer) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé Omer Gagné, époux de Adèle Bourdeau, père de Réal, Carmen et Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien
à 9.45 hres pour se rendre à l'église St-Marc où le servcie sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Rosaline) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Edouard Gagnon, née Rosaline Ménard, demeurant 3806 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUMOND (Marguerite)—A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 68 ans, 11 mois, est décédée Mme Emile Gaumond, née Marguerite Fournier, demeurant à Madeleine Centre, Gaspésie. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte pour se rendre à l'église paroissiale de Madeleine Centre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Agile) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Agile Gauthier, époux d'Antonia Duchesne, demeurant à 2187 Pierre-Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUDREAU (Fernande) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Lorenzo (Larry) Goudreau, née Fernande Landry, autrefois de 5060 rue Fabre, demeurant à 1680 De Luçon, Duvernay, fille de feu Paul Landry et de Berthe Roy. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de
Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Maria) — Subitement, à Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Maria Hamel, fille de feu Delphis Hamel et de feu Adélia Bellefleur, demeurant à la maison Ste-Elizabeth. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée,
5805 rue Boileau, angle Lacordaire
pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Dora) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans est décédée Mlle Dora Hébert, autrefois de 730 rue Irène, soeur de Mme le notaire Albert Labrèche, sr. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENAULT (Clérida) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Roméo Hénault, née Clérida Gagné. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
rue Laurier est,
pour se rendre à l'glise St-Enfant Jésus, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Alice) — A Oka, le 15 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Alice Lafleur, fille de feu Calixte Lafleur et de feu Denise Ethier. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et frères,
Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGUIRAND (Alice) — A Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Pierre Languirand, née Alice Richard, demeurant à 362 Gounod. La dépouille mortelle est exposée au salon
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert
Avis des funérailles plus tard.

LAVERDURE (Edesse) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 68 ans, est décédée Edesse Brunet, épouse de feu Antonio Laverdure, demeurant à l'hôpital St-Joseph de la Providence. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3001 rue Henri-Bourassa est,
angle Ste-Gertrude
à 9 hres pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366 Côte-des-Neiges, coin Lacombe, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Eva) — A l'hôpital Royal Victoria, le 15 octobre 1965, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Raoul LeBrun née Eva Bonnenfant et mère de Georges, Edouard, Jean, Mme R. Larocque (Edna), Mme Jean Poirier (Agnes), Mme W. Guerin (Florence), Mme R. Beaudoin (Beatrice), demeurant 4066 boul Lasalle. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraires
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Sept Douleurs où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Marie) — Subitement, à Cheneville, le 13 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, 6 mois, est décédée Mme Raoul Leduc, née Marie Dumas, mère de MM. Marcel, instituteur de V. J.-Cartier, Louis Gonzague, électricien de Montréal, Aldège, propriétaire d'un garage B. P. de Montréal, Gaston, garagiste, Jean-Marie, policier de Chomedey, de Mmes Henri Turpin (Thérèse, institutrice de Cheneville), Marcel Benoit (Simonne, institutrice de Thurso), Raymond Filiatrault (Juliette de Ville LaSalle), Guy Villeneuve (Jeanne d'Arc de Montréal), de Mlles Agathe Leduc, de St-Césaire et Marguerite de Montréal, et grand-mère de 15 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Whissell & Gourd
Cheneville
à 3 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Félix de Valois de Cheneville où le service sera célébré à 4 hrs p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (William) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 81 ans 8 mois, est décédé M. William Leduc, époux de Florida Beauchamp, demeurant à 807 St-Rémi. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, Notre-Dame,
pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth-du-Portugal, où le service sera célébré, et de là au cimetière Ste-Justine de Newton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Yvonne) — A Lachine, le 13 octobre 1965 à l'âge de 75 ans est décédée Soeur Marie-Jeanne-Yvonne, née Yvonne Legault, fille de Arsène Legault et de Joséphine Claude. Le service aura lieu samedi le 16 courant à 9 heures.

LIBOIRON (Germaine) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans 5 mois, est décédée Mme Wilfrid Liboiron, née Germaine Lachapelle, demeurant au 7061 Sagard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative et de
Frais funéraires
2251 rue Jean-Talon est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 8 h. 45 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LINTEAU (Georges) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Georges Linteau, époux d'Antonia Côté, demeurant 832, St-Ferdinand. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière du Champs d'Honneur, Pte-Claire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGAS (Sofia) — A l'Hôpital Général de Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 69 ans, est décédée Sofia Yeramka, épouse de feu Mafety Magas, mère de Mme G. Beagle (Jessie), Mme J. Bartlett (Mary), Mme L. Lachance (Rose), Mme J. Matuzewiski (Pat), John, Bill, Mike, Eddie. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure
3180, rue Mance, Laflèche,
pour se rendre à l'église Ste-Sophie Ukrainienne Orthodoxe où le service sera célébré et de là au cimetière du Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCILE (Marie-Ange) — A Montréal, le 15 octobre 1965, est décédée Marie-Ange Marcile, fille de feu J. Edmond Marcile et de feu Gracia Courville, demeurant 438 Bélanger, appt 5. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. S. Vallée Ltée,
6670 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

MARION (Suzanne) — A Joliette, subitement, le 13 octobre 1965, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme René -Marion, née Suzanne Roy, soeur de Mmes Maurice Lasalle de Joliette et Alexandre Généreux de St-Félix-de-Valois, de MM. Roger, Gérard et Jean-Paul Roy de Roy et Frères Ltée, embouteilleurs de Coca-Cola de Joliette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau, Perreault & Garceau Inc.,
636 rue Manseau
pour se rendre à l'église du Christ-Roi, Joliette où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU-BREGENT (Annette) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 50 ans 11 mois, est décédée Annette Nadeau, épouse de Raymond Brégent. Mère de Georges et Jacques, fille de Joseph Nadeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac,
4340 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Anna) — A St-Lin des Laurentides, le 13 octobre 1965, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Ouellette, née Anna Labrie, demeurant au 7666 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PADULO (Frank) — A Montréal, le 12 octobre 1965, à l'âge de 54 ans, est décédé Frank Padulo, époux de Noémi Morel, père de Yolande, Louise, Frankie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 1 hre, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Roland) — Accidentellement, à Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Roland Pagé, époux de Gabrielle Lapointe demeurant à Les Mechins comté Matane, père de Jacques, Colette (Mme J. Gilbert), Micheline, Huguette, Danielle. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier,
4036 rue Bélair
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Benoît, comté des Deux-Montagnes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATRY (Eugène) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Eugène Patry, fils de feu Joseph-Achille Patry, et de feu Agnès Proulx, demeurant 366 rue Ontario ouest, frère de Victor, Albert, Germaine (Mme Oscar Dubault). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse,
coin 11e avenue, Rosemont,
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation Ralliement à 8 h. 15, 6e avenue et Beaubien.

PAYETTE (Arthur) — A St-Paul l'Ermite, le 14 octobre 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Arthur Payette, époux de feu Rosa Longpré demeurant au 70A St-Paul à St-Paul-l'Ermite. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
222 rue Notre-Dame des Champs,
à Repentigny
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Paul l'Ermite où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Raoul) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Raoul Pelletier, frère de Mme S. Bernard et de Mme F. Dussault, demeurant à 1682 rue Saint-André. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois enrg
1750 rue Amherst
pour se rendre à l'église Sainte-Catherine où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERREAULT (Anna) — A Jacques-Cartier, le 14 octobre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédée Anna Ouellette, épouse de feu Adam Perreault, demeurant chez sa fille Mme Fernande de Brazeau, 1675, boul. Quinn. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370, chemin Chambly, J.-Cartier
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles Borromée, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Henri) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Henri Perrault, époux de feu Albertine Décarie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRY (Hélène) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans, est décédée Hélène Nadeau, épouse de feu Walter Perry, demeurant 4550 Esplanade. Les funérailles auront lieu le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel est,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE (Octave) — A Beloeil, le 14 octobre 1965 à l'âge de 58 ans est décédé le Révérend Père Octave Plante, curé de la paroisse Ste-Maria-Goretti de Beloeil, fils de M. Saul Plante et de Elizabeth Curran. La dépouille mortelle est exposée au salon
Demers Ltée,
231 boul. Laurier, Beloeil.
La translation des restes aura lieu vendredi soir à 7 heures en l'église Ste-Maria-Goretti. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant à 11 hres en l'église paroissiale Ste-Maria-Goretti et de là en destination de Somersworth, New Hampshire, E.-U., où une messe sera chantée.

PRICE (Georgine) — A Beauharnois, le 13 octobre 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Allan Price, née Georgine Leduc, demeurant à Beauharnois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie & Frères Enrg.
127, rue Ellice
pour se rendre à l'église St-Paul de Beauharnois, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Maurice) — Subitement, à Chambly, le 13 octobre 1965, à l'âge de 67 ans est décédé Maurice Ricard, ex-employé de la Compagnie Téléphone Bell, époux de Blanche Larivière, demeurant à 6594 de Normanville. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien Est
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 8 h. 30. Inhumation et libera à Ste-Anne-de-la-Pérade, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHELIEU (Alice) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 59 ans est décédée Mme Edgar Richelieu, née Alice Lachapelle. Elle était la mère de Ginette. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Esprit (Masson coin 4e Av. Rsmt), où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIEL (Robertine) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Robertine Charron, épouse de feu Ubald Riel, demeurant à 3925 Mentana, et mère de Germain, Me Maurice Riel, c.r., et Mme Roméo Jodoin (Lucienne). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier, Outremont,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Constant de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL (Camille) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé Camille Sauriol, époux de Berthe Alaire. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boulevard Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVAGEAU (Théophile) — Subitement à Montréal, le 15 octobre 1965, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Théophile Sauvageau, époux de feu Rosanna Perron, demeurant chez sa fille Mme H. Dusablon, 6384, 13ème avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254 rue Bellechasse, coin 11e, Rsmnt
pour se rendre à l'église St-Eugène de Rosemont où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STARNINO (Carmine) — A Montréal, le 14 octobre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Carmine Starnino, époux de Assunta Masi, père de Luigi, Mme Virgilio Folco (Maria), Mme Michèle Tudino (Giuseppina), Mme Luigi Fusco (Vincenza), Florindo, Ramero, Dante, Pasquale, Valentino, Mme Elio Garizzi (Clotilde) Giovanni. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEBERGE (Joseph-Emile) — A Montréal, le 13 octobre 1965, à l'âge de 68 ans est décédé M. Joseph-Emile Théberge, époux de feu Antonia Jean, demeurant 1016 Panet. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire et Pelletier
1575 Ste-Catherine Est
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VANIER (Blanche) — A l'hôpital Sacré-Coeur, le 14 octobre 1965, à l'âge de 63 ans 7 mois, est décédée Mme Paul-Eugène Vanier, née Blanche Sauvé, demeurant à 7565, ave Wiseman, et mère de Denise et son beau-père, M. Eugène Vanier. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781, ave Ogilvy
(Outremont-Parc Extension),
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et ami ssont priés d'y assister sans autre invitation.

VIAU (Béatrice) — A Châteauguay, le 13 octobre 1965, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Jean-Paul Viau, née Béatrice Delisle, demeurant à 536 Haute-Rivière. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35 Boul. Normand,
Châteauguay-Centre
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimeti re de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Suite Avis de décès
et nécrologie en page 48

TARZAN

PHILOMENE

MOCO

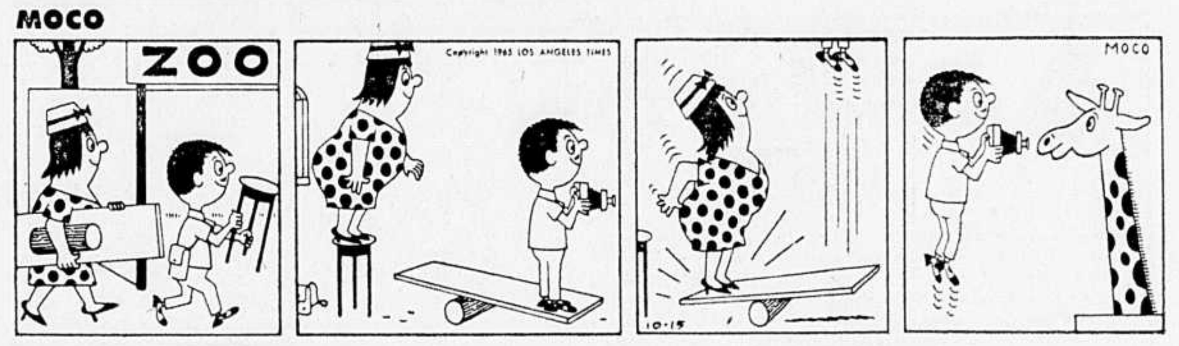

PILOTE TEMPETE

ROGER LA GUIGNE

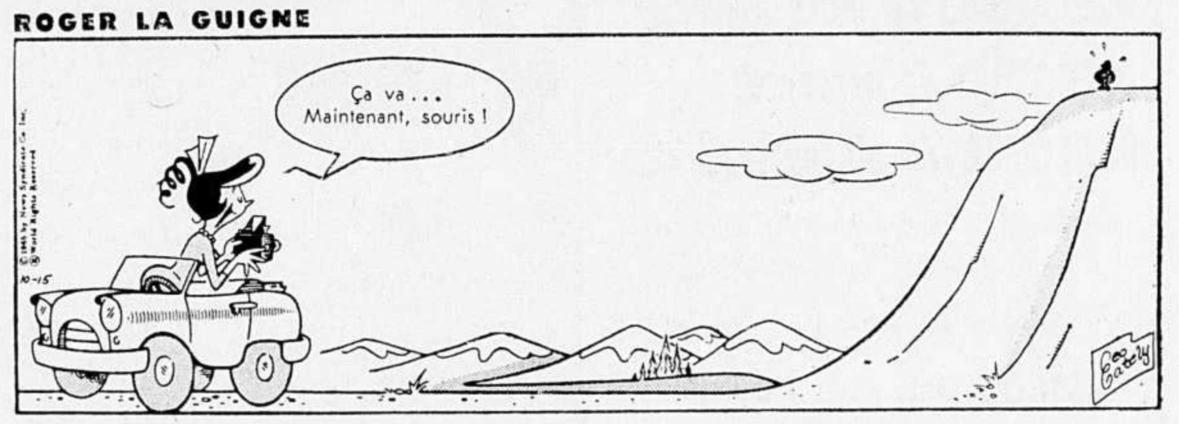

LE FANTOME

LARRY BRANNON

BOZO

LE PAPA DE LILI

MON ONCLE